



Le financement des PME et des entrepreneurs 2024

TABLEAU DE BORD

VERSION ABRÉGÉE



Le financement des PME et des entrepreneurs 2024 (version abrégée)

TABLEAU DE BORD

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Türkiye

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2024), *Le financement des PME et des entrepreneurs 2024 (version abrégée) : Tableau de bord*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/4e1ae8fa-fr>.

ISBN 978-92-64-89570-6 (PDF)
ISBN 978-92-64-34868-4 (HTML)
ISBN 978-92-64-55015-5 (epub)

Le financement des PME et des entrepreneurs
ISSN 2306-5273 (imprimé)
ISSN 2306-5281 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © Roman Gorielov/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm.

© OCDE 2024

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Préface

Depuis 2020, l'économie mondiale a été frappée par une série de chocs, avec de fortes répercussions sur les petites et moyennes entreprises (PME), qui représentent la grande majorité des entreprises. La crise du COVID-19 a été suivie d'une flambée de l'inflation. Cette inflation a particulièrement touché les PME, qui ont une capacité limitée à répercuter l'augmentation du coût des intrants sur les clients sans perdre leur compétitivité. La forte augmentation des taux d'intérêt directs dans la plupart des pays du monde et le resserrement de l'environnement de prêt ont également eu un impact sur le coût et l'accès au financement pour les PME, qui s'appuient traditionnellement sur l'endettement pour financer leurs opérations et leurs investissements.

En conséquence, l'édition 2024 de *Financement des PME et des entrepreneurs : Tableau de bord de l'OCDE* documente une volatilité significative dans le financement des PME. Cela inclut une augmentation du coût du financement des PME sans précédent dans l'histoire de l'exercice en 2022, ainsi qu'une baisse significative des prêts aux PME. Si les conditions de financement rigoureuses persistent, la tendance à la baisse du financement des PME devrait se poursuivre. L'évolution de l'environnement financier a également contribué à la volatilité du financement par actions, qui a fortement diminué en 2022 après une croissance historiquement élevée en 2021. Les entreprises dirigées par des femmes et des minorités, qui ont généralement plus de difficultés à accéder au financement par capital-risque, ont été touchées de manière disproportionnée. Pour la première fois, l'édition 2024 fournit également une analyse des données désagrégées au niveau infranational sur les indicateurs clés du tableau de bord, qui montre une plus grande variation régionale dans le stock de prêts aux PME par rapport à l'octroi de garanties de prêt par le gouvernement pour les PME.

Dans ce contexte, les gouvernements du monde entier ont pris des mesures pour soutenir les PME et préserver leur accès au financement. Ces mesures comprennent à la fois des interventions immédiates, telles que la protection contre l'augmentation du coût des intrants, et des initiatives structurelles à plus long terme, telles que la diversification des sources et des instruments financiers, la promotion de l'égalité des sexes dans l'accès au capital et la rationalisation des paiements. Ces mesures visent à aider différents types de PME et d'entrepreneurs à maintenir leurs investissements et à renforcer leur résistance aux défis futurs. En particulier, on insiste de plus en plus sur le rôle crucial que les PME doivent jouer dans la mise en place d'économies nettes zéro, et sur la nécessité d'exploiter le financement durable pour favoriser la participation des PME à la transition verte. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour combler le fossé, car les PME continuent de se heurter à d'importantes contraintes en matière d'accès et d'utilisation de la finance durable.

Dans un contexte de volatilité économique persistante et de nécessité d'accélérer les transitions critiques, le tableau de bord continuera à suivre les dernières évolutions du financement des PME et du paysage politique dans ce domaine, afin d'aider les gouvernements à concevoir des politiques qui répondent aux besoins de financement des PME, renforcent leur résilience et contribuent à une économie durable et inclusive.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lamia Kamal-Chaoui', written in a cursive style.

Lamia Kamal-Chaoui,

Directrice, Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes

Avant-propos

Le financement des PME des entrepreneurs 2024 : Tableau de bord de l'OCDE propose un cadre complet permettant aux décideurs et à d'autres parties prenantes de suivre l'accès des PME et des entrepreneurs au financement. Il constitue aussi un outil précieux pour concevoir et évaluer les interventions publiques, et pour observer les implications des réformes financières sur l'accès au financement et les conditions de financement des PME en général.

Cette édition 2024 rend compte des tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat et de l'évolution de l'action publique au sortir d'une période marquée par une série de perturbations macroéconomiques, notamment des tensions inflationnistes, la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, qui attise encore l'inflation, et un net resserrement de la politique monétaire qui s'est traduit par une flambée des coûts d'emprunt et des conditions d'octroi des prêts plus restrictives. Elle livre par ailleurs des informations sur les mesures publiques adoptées pour soutenir les PME dans cet environnement économique incertain. Il apparaît notamment que les pouvoirs publics s'emploient à renforcer la résilience des PME en les aidant à diversifier leurs sources et instruments de financement afin qu'elles puissent poursuivre leurs investissements à l'appui de la transformation écologique et numérique, et à promouvoir l'égalité entre les genres dans l'accès au financement. Fondé sur les données recueillies aux fins de l'élaboration des notes par pays et sur les renseignements issus d'enquêtes concernant la demande, ce rapport présente des indicateurs relatifs au financement par l'emprunt, par apport de capitaux propres et par nantissement d'actifs, ainsi qu'aux conditions-cadres du financement, auxquels s'ajoutent de brèves descriptions d'initiatives publiques et privées visant à soutenir l'accès des PME au financement.

Depuis sa création, il y a plus de 10 ans, le Tableau de bord s'est imposé comme la référence internationale pour l'information sur les tendances et les politiques publiques relatives au financement des PME et de l'entrepreneuriat. Il présente les statistiques et les politiques publiques en la matière de 47 pays, à savoir : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, République populaire de Chine, Colombie, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République tchèque, République slovaque, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Türkiye et Ukraine.

Le premier chapitre retrace l'évolution du financement et des conditions de financement des PME à partir de données officielles recueillies jusqu'en 2022, complétées par les informations disponibles pour 2023. Il rend compte également des mesures publiques en vigueur dans les pays participants en s'appuyant sur les données et les renseignements fournis par les experts nationaux et provenant de différentes sources externes. Le deuxième chapitre présente une vue d'ensemble du paysage du financement durable des PME et se penche plus particulièrement sur les difficultés qu'elles rencontrent pour solliciter ou même obtenir les financements nécessaires à la transition écologique. Il contient également des recommandations visant à renforcer les mesures, financières et non financières, qui aideront les PME à devenir des entreprises durables.

Cette publication a été élaborée par la Division pour l'entrepreneuriat, les PME et le tourisme du Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes (CFE/EST), sous la direction du Comité de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat (CPMEE) et de son Groupe informel de pilotage sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat. L'avant-projet a été examiné à la réunion de ce Groupe informel de pilotage tenue les 6 et 7 septembre 2023, et une version révisée a été présentée à la 5^e réunion du CPMEE, les 9 et 10 novembre 2023. Le chapitre 2 s'appuie sur le rapport établi par le CPMEE en 2022 intitulé *Financing SMEs for Sustainability : Drivers, Constraints and Policies* et sur les résultats de l'enquête sur les stratégies et approches adoptées par les établissements financiers pour accorder des financements à l'appui de la durabilité aux PME. Il bénéficie également d'éléments issus de la Plateforme de l'OCDE sur le financement des PME à l'appui de la durabilité. Le rapport final a été approuvé selon la procédure écrite le 24 Janvier 2024 [CFE/SME(2023)15/CHAP1/FINAL, CFE/SME(2023)15/CHAP2/FINAL and CFE/SME(2023)15/CHAP3/ADD/FINAL].

Remerciements

Ce rapport a été élaboré par le Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes (CFE), dont Lamia Kamal-Chaoui est Directrice, dans le cadre du programme de travail du Comité sur les PME et l'entrepreneuriat. Il n'aurait pas été possible de rédiger *Le financement des PME et des entrepreneurs 2024 : Tableau de bord de l'OCDE* sans les experts des pays Membres et des économies non Membres de l'OCDE participant au projet, qui ont fourni les informations utiles à l'établissement des notes par pays (voir ci-après).

Le Tableau de bord a bénéficié pour son élaboration des contributions des délégués au Comité de l'OCDE sur les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat (CPMEE), présidé par Martin Godel (Secrétariat d'État à l'économie, Suisse), et des membres de son Groupe informel de pilotage sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat, présidé par Salvatore Zecchini (Italie).

Nous remercions vivement Helmut Kraemer-Eis et Frank Lang (Fonds européen d'investissement), ainsi que Felix Haas (Association européenne du cautionnement mutuel) pour les données et les éclairages qu'ils ont apportés.

Cette publication a été coordonnée et dirigée par Miriam Koreen et María Camila Jiménez, sous la supervision de Lucia Cusmano, Cheffe *ad interim* de la Division pour les PME et l'entrepreneuriat du CFE. Le chapitre 1 a été rédigé par María Camila Jiménez, et le chapitre 2 par Marija Kuzmanovic. Hans Robinson Koger a assuré les recherches utiles au chapitre 2 et un soutien technique pour l'établissement des notes par pays. Les auteurs tiennent à remercier Nadim Ahmad, Directeur adjoint du CFE, pour ses conseils et commentaires précieux. Heather Mortimer-Charoy et Simone Hegge ont apporté un appui technique. Les auteurs tiennent également à saluer la contribution de l'unité de la communication, des publications et des événements du CFE : Shayne MacLachlan et Pauline Arbel pour leurs conseils sur la promotion, Pilar Philip pour la production, et Finbar Pearson pour les activités de communication.

Équipe des experts nationaux

Afrique du Sud	Tebogo Maake	Trésor, Unité des politiques du secteur financier
	Nontobeko Lubisi	Trésor, Unité des politiques du secteur financier
Australie	Evan Holley	Département de l'Industrie, de la Science, de l'Énergie et des Ressources
	Ashley Barlett	Département de l'Industrie, de la Science, de l'Énergie et des Ressources
	Benjamin Lee	Département de l'Industrie, de la Science, de l'Énergie et des Ressources
Autriche	Agnes Höld	Ministère fédéral de l'Économie et du Numérique
Belgique	Christophe Herinckx	Ministère fédéral de l'Économie, des PME, des Indépendants et de l'Énergie
Brésil	Pedro Henrique Rincon Amaral	Secrétariat spécial aux Micro-entreprises et Petites entreprises (SEMPE)
Canada	Patrice Rivard	Innovation, Science et Développement économique, Canada

Chili	Carolina Gutiérrez Castillo	Ministère de l'Économie et de l'Industrie
Chine	Wu Bao	Institut chinois pour les petites et moyennes entreprises
Colombie	Jose David Quintero Nieto	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
Corée	Meeroo Kim	Institut coréen de développement
Danemark	Håkon Jahr	Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Finances
Espagne	Víctor García-Vaquero	Banque d'Espagne
Estonie	Andres Võrang	Ministère des Affaires économiques et des Communications
États-Unis	Morgan Grantner	Département du commerce
	Tricia Van Orden	Département du commerce
Finlande	Tiina Ingman	Ministère des Affaires économiques et de l'Emploi
	Kari Virtanen	Ministère des Affaires économiques et de l'Emploi
	Henri Tuominen	Ministère des Affaires économiques et de l'Emploi
France	Guillaume Richet-Bourbousse	Banque de France
	Loriane Py	Banque de France
	Laura García	Ministère de l'Économie et des Finances
	Guillaume Lourette	Ministère de l'Économie et des Finances
Géorgie	Simon Burtchuladze	Ministère de l'Économie et du Développement durable
	Ketevan Chapidze	Ministère de l'Économie et du Développement durable
Grèce	Thanasis Argyriou	Ministère de l'Économie et du Développement
	Timotheos Rekkas	Ministère de l'Économie et du Développement
	Aspasia Sverkou	Ministère de l'Économie et du Développement
Hongrie	Annamária Szukics	Ministère de l'Innovation et de la Technologie
	Laura Kanizsai	Ministère de l'Innovation et de la Technologie
	László Hunyadi	Ministère de l'Innovation et de la Technologie
	Anett Nagy	Ministère de l'Innovation et de la Technologie
Irlande	Cynthia O'Regan	Ministère des Finances, Division de la politique bancaire
Israël	Nir Ben-Aharon	Agence pour les petites et moyennes entreprises, ministère de l'Économie,
Italie	Sabrina Pastorelli	Banque d'Italie
Japon	Yoda Yasushi	Agence pour les petites et moyennes entreprises, ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie
Kazakhstan	Bekzat Imashev	Fonds Damu pour l'entrepreneuriat
Lettonie	Ilze Baltabola	Ministère de l'Économie
	Signija Zandere	Ministère de l'Économie
Lituanie	Viktorija Grybauskaitė	Banque de Lituanie
	Justinas Skurkis	Banque de Lituanie
Luxembourg	Cesare Riilio	Institut national de la statistique et des études économiques
Malaisie	Rafiza Abdul Rajab	<i>SME Corporation Malaysia</i>
Mexique	Jonathan Alexander Barboza	Ministère de l'Économie
Norvège	Hieu Minh Tran	Office statistique national
	Torkel Larsen Fuglerud	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Pêche
Nouvelle-Zélande	Israelanna Natanielu	Ministère des Entreprises, de l'Innovation et de l'Emploi
	Sara Lambert	Ministère des Entreprises, de l'Innovation et de l'Emploi
Pays-Bas	Samuel Struijker Boudier	Ministère de l'Économie
	Jelle Kolkman	Ministère de l'Économie
Pérou	Lourdes del Pilar Álvarez	Ministère de la Production
Pologne	Magdalena Chudy	Ministère de l'Entrepreneuriat et de la Technologie
Portugal	Nuno Gonçalves	Agence pour la compétitivité et l'innovation
République slovaque	Andrea Nagyová	Agence nationale pour le développement des PME
République tchèque	Veronika Spirkova	Ministère de l'Industrie et du Commerce
Royaume-Uni	Zach Witton	<i>British Business Bank</i>
	Matt Adey	<i>British Business Bank</i>

Serbie	Marija Jokic	Banque nationale de Serbie
	Ana Ivkovic	Banque nationale de Serbie
Slovénie	Tine Janžek	Banque de Slovénie
	Krunoslav Karlovčec	Ministère de l'Économie, du Tourisme et des Sports
Suède	Simon Falck	Agence suédoise pour l'analyse des politiques de croissance
Suisse	Samuel Turcati	Secrétariat d'État à l'Économie
	Markus Willimann	Secrétariat d'État à l'Économie
Thaïlande	Nutthawadee Thanyakankorkun	Banque de Thaïlande
Turquie	Ufuk Acar	Ministère des Sciences, de l'Industrie et des Technologies
Ukraine	Svitlana Gladchenko	Ministère de l'Économie
	Oleksandr Melnychenko	Ministère de l'Économie

Table des matières

Préface	3
Avant-propos	5
Remerciements	7
Guide de lecture	14
Acronymes et abréviations	19
Résumé	22
1 Tendances récentes du financement des PME et de l'entrepreneuriat	25
Climat des affaires et contexte macroéconomique	26
Échanges internationaux et investissements des entreprises	28
Conditions financières	28
Prêts aux PME	29
Conditions de crédit	36
Financement contre nantissement d'actifs	46
Financement des PME par apport de capitaux propres	47
Avancées dans le domaine des technologies financières	50
Retards de paiement, faillites et prêts improductifs	52
Évolution des mesures prises par les pouvoirs publics	55
Orientations pour l'avenir	64
References	65
Notes	71
2 Financement durable des PME: enjeux et perspectives	73
Glossaire	74
Overview	76
Introduction	78
La finance durable : définition et importance pour les PME	80
L'offre de financements durables augmente	83
Les exigences en matière de données représentent désormais un obstacle majeur pour les institutions financières et les PME souhaitant tirer parti de possibilités de financement durable	92
La faiblesse de la demande des PME compromet sérieusement la poursuite du développement du marché de la finance durable	97
Instaurer un écosystème favorable pour aider les PME à passer le cap de la transition	100

Conclusions et implications pour l'action publique	113
Références	114
Note	122
3 Profils de pays membres et partenaires de l'OCDE	123
Belgique	124
Canada	144
France	158
Luxembourg	170
Suisse	183
References	193
Notes	193

GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Croissance du PIB dans certaines grandes économies	26
Graphique 1.2. Évolution des nouveaux prêts aux PME, 2008-22	31
Graphique 1.3. Évolution de l'encours des prêts aux PME, 2008-22	32
Graphique 1.4. Encours des prêts aux PME par rapport au PIB régional dans certains pays	33
Graphique 1.5. Part de l'encours des prêts aux PME, 2008-22	35
Graphique 1.6. Part des prêts à long terme aux PME, 2007-22	36
Graphique 1.7. Évolution des taux d'intérêt appliqués aux PME	37
Graphique 1.8. Taux d'intérêt appliqués aux PME	38
Graphique 1.9. Écarts de taux d'intérêt entre les prêts aux PME et les prêts aux grandes entreprises	39
Graphique 1.10. Exigences de garanties	40
Graphique 1.11. Taux de demande de prêts des PME, 2007-22	41
Graphique 1.12. Taux de refus	42
Graphique 1.13. Enquête de la BCE sur l'accès des PME au financement	44
Graphique 1.14. Attitude des établissements de crédit au Japon	45
Graphique 1.15. Activités de crédit-bail, de location-vente et d'affacturage	47
Graphique 1.16. Volume des opérations de capital-risque par pays	49
Graphique 1.17. Volume mondial des apports de capital-risque à destination d'entreprises fondées uniquement par des femmes et d'entreprises cofondées par des femmes et des hommes	50
Graphique 1.18. Retards de paiement	53
Graphique 1.19. Faillites de PME par groupes de pays	54
Graphique 1.20. Prêts improductifs	55
Graphique 1.21. Part médiane des prêts garantis par l'État dans l'encours de prêts aux PME	58
Graphique 1.22. Garanties de prêt accordées par l'État aux PME au niveau régional, 2022	60
Graphique 2.1. Facteurs déterminant l'action des IF dans la lutte contre le changement climatique	85
Graphique 2.2. La plupart des institutions financières publiques et privées tiennent compte des considérations climatiques dans leurs opérations (PME)	86
Graphique 2.3. Les banques proposent divers produits de financement liés à la durabilité	91
Graphique 2.4. Le manque de données détaillées sur les performances climatiques des PME pose des difficultés à la plupart des banques	94
Graphique 2.5. La plupart des IF demandent à leurs PME clientes de leur fournir des données relatives à la durabilité	95
Graphique 2.6. La plupart des IF proposent une forme de soutien non financier aux PME clientes	109
Graphique 3.1. Évolution des critères d'octroi de crédit pour les PME en Belgique et dans la zone euro	130
Graphique 3.2. Ventilation sectorielle du capital-risque et de l'ensemble du capital-investissement en Belgique, 2022	133
Graphique 3.3. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en Belgique	142
Graphique 3.4. Financement par la dette par source de financement au Canada, 2022	147
Graphique 3.5. Encours des prêts aux entreprises au Canada	148
Graphique 3.6. Taux d'incidents de paiement à 90 jours (%) et PIB du Canada, 2007-22	151
Graphique 3.7. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat au Canada	154
Graphique 3.8. Évolution des taux d'intérêt, par taille d'entreprise	161

Graphique 3.9. Suite donnée aux demandes de prêts bancaires des PME et TPE	162
Graphique 3.10. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en France	167
Graphique 3.11. Taux d'intérêt appliqués par montant de prêt au Luxembourg (2019-23)	173
Graphique 3.12. Évolution des taux d'intérêt au Luxembourg	176
Graphique 3.13. Évolution de la part des projets mis en œuvre par taille d'entreprise	179
Graphique 3.14. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat au Luxembourg	181
Graphique 3.15. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en Suisse	191

TABLEAUX

Tableau 1. Indicateurs de base relatifs au financement des PME et des entrepreneurs, 2022	14
Tableau 1.1. Instruments utilisés par les pouvoirs publics pour améliorer l'accès des PME au financement, 2021-22	56
Tableau 2.1. Types de produits financiers durables	88
Tableau 3.1. Tableau de bord pour la Belgique	126
Tableau 3.2. Ventilation des entreprises en Belgique, 2021	128
Tableau 3.3. Production totale de crédits-bails et volumes d'affacturage en Belgique	131
Tableau 3.4. Volumes de capital-risque en Belgique	132
Tableau 3.5. Segmentation régionale du soutien financier aux PME en Belgique	135
Tableau 3.6. Définitions et sources des indicateurs du Tableau de bord pour la Belgique	143
Tableau 3.7. Tableau de bord pour le Canada	145
Tableau 3.8. Ventilation des entreprises au Canada, 2022	147
Tableau 3.9. Montant des décaissements au Canada	149
Tableau 3.10. Capital-risque et capital-développement au Canada	150
Tableau 3.11. Définitions et sources des indicateurs du Tableau de bord pour le Canada	155
Tableau 3.12. Tableau de bord pour la France	159
Tableau 3.13. Ventilation des entreprises en France, 2022	160
Tableau 3.14. Le capital-investissement en France	163
Tableau 3.15. Nombre d'entreprises bénéficiant de capital-investissement en France	163
Tableau 3.16. Le tutorat-investissement en France – Montants investis, en millions EUR	164
Tableau 3.17. Projets financés et montants levés par le biais du financement collaboratif en France, en millions EUR	164
Tableau 3.18. Évolution des activités d'affacturage en France	164
Tableau 3.19. Définitions et sources des indicateurs du Tableau de bord	168
Tableau 3.20. Tableau de bord pour le Luxembourg	172
Tableau 3.21. Répartition des entreprises luxembourgeoises par taille en 2020	174
Tableau 3.22. Investissements de capital-risque et de capital-développement au Luxembourg, par phase	177
Tableau 3.23. Investissements de capital-risque et de capital-développement au Luxembourg, par secteur d'activité	177
Tableau 3.24. Définitions et sources des indicateurs du Tableau de bord pour le Luxembourg	182
Tableau 3.25. Tableau de bord pour la Suisse	185
Tableau 3.26. Ventilation des entreprises en Suisse, 2021	186
Tableau 3.27. Définitions et sources des indicateurs du Tableau de bord pour la Suisse	192

ENCADRÉS

Encadré 1. Recommandations portant sur l'amélioration de la publication des indicateurs de base	17
Encadré 1.1. Les femmes et les minorités sont sous-représentées dans l'accès au capital-risque	49
Encadré 2.1. Des taxonomies sont en cours d'élaboration pour définir les activités vertes et durables	81
Encadré 2.2. Enquête de l'OCDE – Stratégies et approches des institutions financières	87
Encadré 2.3. Qu'est-ce qui pousse les banques à collecter des données sur les performances de durabilité des PME ?	93
Encadré 2.4. Sélection d'initiatives visant à limiter la charge déclarative des PME en matière de durabilité	102
Encadré 2.5. Exemples de systèmes de garantie de crédit visant à mobiliser des financements verts pour les PME	105
Encadré 2.6. Exemples de soutien non financier aux PME dans le domaine de la durabilité	108

Encadré 2.7. Exemples choisis d'initiatives internationales visant à appuyer l'accès et le recours des PME à la finance durable

110

Encadré 2.8. Exemples d'initiatives du secteur privé en faveur de la durabilité des PME

112

Suivez les publications de l'OCDE sur :



https://twitter.com/ocde_fr



<https://www.facebook.com/OCDEfr>



<https://www.linkedin.com/showcase/organisation-de-cooperation-et-de-developpement-economiques>



<https://www.youtube.com/user/OECDiLibrary>



<https://www.oecd.org/newsletters/>

Ce livre contient des...

StatLinks

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

Vous trouverez un **StatLink** sous chaque tableau ou graphique de cet ouvrage. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de copier le lien dans votre navigateur internet ou de cliquer dessus depuis la version électronique de l'ouvrage.

Guide de lecture

Indicateurs

Le suivi des tendances du financement des PME et des entrepreneurs repose sur des indicateurs de base (énumérés au tableau 1) qui ont été sélectionnés selon des critères de pertinence, de disponibilité, de faisabilité et d'actualité (voir une description détaillée en annexe de la version en anglais). Les indicateurs de base décrivent et suivent les grandes dimensions suivantes :

Tableau 1. Indicateurs de base relatifs au financement des PME et des entrepreneurs, 2022

Indicateurs de base	Unité	Ce qu'ils montrent
Répartition et structure des crédits bancaires aux PME		
Encours des prêts aux entreprises, PME	Volume en monnaie nationale	La demande de crédits bancaires des PME et l'accès de ces dernières aux crédits bancaires.
Encours des prêts aux entreprises, total	Volume en monnaie nationale	Indicateur de stock mesurant la valeur d'un avoir à un moment donné dans le temps, rendant compte ainsi à la fois des nouveaux prêts, des prêts bancaires qui se sont accumulés au fil du temps et des remboursements de prêt.
Part de l'encours de prêts aux PME	% de l'encours total des prêts	
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Volume en monnaie nationale	La demande de crédits bancaires des PME et l'accès de ces dernières aux crédits bancaires.
Nouveaux prêts aux entreprises, PME	Volume en monnaie nationale	Indicateur de flux, mesuré sur une année, plus sensible aux évolutions à court terme et donc plus changeant que les indicateurs de stock.
Part des nouveaux prêts aux PME	% du total des nouveaux prêts	
Prêts à court terme, PME	Volume en monnaie nationale	La structure d'endettement des PME, c'est-à-dire la part des crédits en cours assortis d'une échéance initiale respectivement inférieure à un an et supérieure à un an. Peut servir à évaluer la finalité des prêts bancaires aux PME (besoins opérationnels ou d'investissements).
Prêts à long terme, PME	Volume en monnaie nationale	
Ampleur de l'aide publique au financement des PME		
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Volume en monnaie nationale	Ces indicateurs illustrent l'ampleur des programmes et instruments publics visant à soutenir l'accès des PME au financement, et leur utilisation par les PME.
Prêts garantis par l'État, PME	Volume en monnaie nationale	
Prêts directs de l'État, PME	Volume en monnaie nationale	
Coût et conditions du crédit		
Taux d'intérêt, PME	%	Le coût des prêts aux PME, et la comparaison par rapport au coût des prêts consentis aux grandes entreprises.
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	

Écart de taux d'intérêt	Points de pourcentage	
Garanties fournies, PME	% des PME tenues de fournir une garantie pour obtenir un prêt bancaire	Indicateurs supplétifs des conditions auxquelles sont confrontées les PME lorsqu'elles demandent un crédit bancaire.
Taux de demandes de prêts, PME	Demande de prêts par des PME/nombre total de PME, en %	Les demandes d'ouverture de crédit (non satisfaites) et l'utilisation des crédits par les PME, ainsi que la propension des banques à accorder des prêts.
Taux de refus	1- (prêts aux PME accordés/demandés), en %	
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés/accordés, en %	
Sources de financement hors secteur bancaire		
Capital-risque et capital-développement	Volumes en monnaie nationale et taux de croissance en glissement annuel, en %	Le recours à des instruments financiers hors secteur bancaire et la capacité d'accès à ceux-ci, notamment aux capitaux externes pour financer les phases de démarrage, de développement initial et d'expansion, ainsi qu'au financement par nantissement d'actifs, comme le crédit-bail, la location-vente, l'affacturage et l'escompte de facture.
Crédit-bail et location-vente	Volume en monnaie nationale	
Affacturage et escompte de factures	Volume en monnaie nationale	
Santé financière		
Prêts improductifs, total	% du total des prêts aux entreprises	L'incidence des retards de paiement ou des non-paiements pour les prêts aux PME, par rapport à l'ensemble du secteur des entreprises. C'est un indicateur de risque (relatif) des prêts aux PME.
Prêts improductifs, PME	% du total des prêts aux PME	
Retards de paiements interentreprises	Nombre de jours	Les retards de paiement dans le secteur interentreprises, autrement dit la difficulté pour une entreprise à payer et être payée – permet de saisir l'ampleur des difficultés de trésorerie.
Faillites, PME	Nombre et taux de croissance en glissement annuel, en %	Indicateur de l'environnement général des entreprises dans lequel les PME opèrent, et de la capacité de survie des petites entreprises face aux ralentissements économiques et à la pénurie de crédit.

Recueil des données

Les données du Tableau de bord ont été communiquées par des experts désignés par les pays participants. La plupart des indicateurs se fondent sur des données relatives à l'offre fournies par des établissements financiers, des offices statistiques et d'autres organismes publics. Ces données sont complétées par des enquêtes sur la demande menées à l'échelle nationale et régionale afin de proposer une vue d'ensemble de l'évolution des tendances et des besoins de financement. Les indicateurs rendent compte de l'accès au financement des entreprises exerçant une activité non financière et comptant au moins un salarié. Les données de la présente édition couvrent la période allant de 2007 à 2022. L'accent est mis en particulier sur les évolutions observées en 2021, 2022, et au premier semestre de 2023. La publication propose en outre des données, recueillies de manière systématique, sur les politiques publiques visant à faciliter l'accès des PME au financement.

La version imprimée comprend un chapitre sur les tendances qui se font jour en matière de financement des PME et de l'entrepreneuriat, établi à partir des informations fournies par les pays participants ; un chapitre thématique axé, pour cette édition, sur la situation du financement durable des PME et les stratégies et approches adoptées par les établissements financiers à l'égard de leur clientèle PME ; une annexe ; et une fiche détaillant sur deux pages la situation de chaque pays participant au regard de l'accès des PME au financement ; les profils complets de tous les pays sont disponibles en anglais sur le site internet de l'OCDE. La présente version en français comprend les profils-pays complets des pays francophones participants.

Comparabilité internationale

Au niveau national, le Tableau de bord dresse un tableau cohérent de l'accès des PME au financement dans le temps et étudie de façon suivie l'évolution des conditions de financement des PME, ainsi que l'effet des mesures prises. Les comparaisons internationales auxquelles il est possible de procéder sont toutefois soumises à certaines limites. Tout d'abord, la définition statistique de ce qu'est une PME varie selon le pays participant : la définition de l'Union européenne est la plus fréquemment utilisée, mais les pays participants extracommunautaires définissent en général les PME différemment, ce qui complique les comparaisons internationales (voir en Annexe de la version en anglais les définitions détaillées des PME selon les pays participants).

Par ailleurs, des différences au niveau des définitions et du périmètre des indicateurs limitent les possibilités de comparaison avec certains pays qui n'ont pas été en mesure de respecter la « définition privilégiée » pour les indicateurs de base. Dans ce cas de figure, une variable de substitution est utilisée. C'est pourquoi toutes les notes par pays comportent un tableau précisant la définition adoptée pour chaque indicateur, et indiquant la source des données. En dépit de ces limites, il reste possible de comparer les grandes tendances d'un pays à l'autre, car les différences observées dans la composition précise d'un indicateur donné s'atténuent lorsqu'on analyse des taux de variation. La version en anglais imprimée comprend une note présentant sur deux pages les éléments clés et le tableau des indicateurs de base pour chaque pays participant, les profils des autres pays étant disponibles en ligne (en anglais).

Avancées méthodologiques et recommandations pour l'amélioration de la qualité des données

Les récentes éditions de ce rapport comportent d'importantes améliorations méthodologiques et structurelles. Des informations plus détaillées sur les sources et les définitions des indicateurs de base utilisées par les pays participants sont fournies. Depuis juin 2016, les données du Tableau de bord sont disponibles sur le site internet OECD.Stat. On peut y consulter les données des indicateurs de base, et les télécharger pour d'autres usages, ce qui répond à une demande ancienne concernant l'amélioration de l'accessibilité des données, et permet à la publication de toucher un plus large public. De surcroît, des renseignements plus nombreux sont proposés sur le recours aux instruments financiers autres que l'endettement bancaire classique, et d'autres efforts seront déployés dans ce sens dans les futures éditions du Tableau de bord.

Le Tableau de bord cherche désormais à recueillir des données ventilées sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat et les conditions de financement qui leur sont accordées. Le rapport Faits saillants 2023 du Tableau de bord a été la première édition à proposer un premier ensemble de résultats préliminaires ; la présente édition 2024 apporte de nouveaux éléments sur les données ventilées par régions de niveau TL2. Ces évolutions, au-delà de s'inscrire dans le prolongement de la mise à jour 2022 des Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME et de la Recommandation de l'OCDE sur le financement des PME, constituent une amélioration majeure du Tableau de bord, compte tenu de la grande hétérogénéité des PME et de l'impact des caractéristiques de celles-ci sur leur accès au financement et sur leurs conditions de financement. Le recueil et l'analyse de données ont déjà commencé au niveau du lieu géographique et du genre du propriétaire majoritaire, et des efforts sont engagés en permanence pour améliorer la couverture géographique et temporelle des données. Il convient ainsi de renforcer les efforts dans la collecte de données ventilées par genre, dans la mesure où seul un petit nombre de pays semblent recueillir ce type d'information qui présente pourtant un réel intérêt stratégique. Dans ce contexte, l'OCDE collabore également à l'avancement d'autres initiatives internationales visant à améliorer les informations disponibles sur l'accès au financement des entreprises détenues par des femmes.

Les données recueillies sur d'autres dimensions (comme le secteur d'activité et la taille de l'entreprise) devraient être intégrées à brève échéance. De façon générale, la prise en compte de ces dimensions permettra de mieux cerner l'évolution du financement des PME et de l'entrepreneuriat, de renforcer considérablement l'utilité du Tableau de bord, de mieux prendre la mesure de l'hétérogénéité des différentes catégories de PME, d'enrichir la base de connaissances et de soutenir les efforts des pouvoirs publics axés sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat.

Enfin, nous nous employons constamment à élargir la liste des pays participants et à harmoniser les données des pays déjà présents dans le Tableau de bord.

On trouvera à l'encadré 1 ci-après une synthèse des recommandations visant à améliorer le recueil des données et la publication des indicateurs de base (voir de plus amples détails en Annexe de la version en anglais). Les actions préconisées sont jugées nécessaires pour que les pays progressent dans l'harmonisation des définitions et facilitent l'analyse diachronique et internationale des tendances du financement des PME et des entrepreneurs.

Encadré 1. Recommandations portant sur l'amélioration de la publication des indicateurs de base

1. Améliorer la publication des variables concernant les prêts aux PME :
 - Différencier de manière systématique les informations financières selon que l'entreprise a ou non des salariés.
 - Fournir des données sur les stocks et les flux de prêts aux PME.
 - Détailler la composition des emprunts, en indiquant les différents produits sous-jacents (découvert, ligne de crédit, crédit-bail, nantissement, carte de crédit, prêt titrisé, etc.) et préciser ces éléments dans la définition du prêt.
2. Comblent les manques dans les données disponibles et s'atteler à obtenir des informations plus complètes pour les autres indicateurs de base du Tableau de bord :
 - Donner des informations plus complètes sur les programmes publics favorisant l'accès des PME au financement.
 - Dans le cadre des mesures prises en faveur de la transformation écologique et numérique, fournir des renseignements sur les plans de soutien nouvellement mis en place ou renforcés par les gouvernements, y compris des informations sur les critères d'admissibilité et la durée, et, si possible, sur le volume total des financements affectés à ces dispositifs. Fournir les mêmes informations pour les pays confrontés à une hausse des prix de l'énergie et qui mettent en place des mécanismes de financement à destination des PME.
 - Indiquer clairement les chiffres attribuables aux programmes de riposte à la crise du COVID-19 (ex. : nouveaux dispositifs de garantie publique, nouvelles lignes de prêts directs) dans la publication des résultats des indicateurs du Tableau de bord.
 - Fournir des données sur les prêts aux PME et aux grandes entreprises devenus improductifs, en utilisant ces dernières comme point de comparaison.
 - Fournir des données plus complètes sur les investissements de capital-risque, y compris les tendances par stade de la vie de l'entreprise et par secteur.
 - Compiler des informations propres aux PME sur l'adoption et l'usage du financement contre nantissement d'actifs (par rapport à d'autres bénéficiaires).

- Recueillir des informations non seulement sur les taux d'intérêt des prêts aux PME, mais aussi sur les frais afférents.
 - Donner une définition précise des garanties et améliorer la communication d'informations sur ce point, à l'aide d'enquêtes auprès des demandeurs, susceptibles de compenser le manque de données du côté des fournisseurs.
 - Redoubler d'efforts pour compiler des données ventilées plus finement pour les indicateurs de base du Tableau de bord, notamment par secteur d'activité, taille de l'entreprise, genre du propriétaire principal et implantation géographique.
 - Dans le cadre de la collecte de données ventilées par genre, fournir des valeurs en opérant une distinction entre les entreprises dont les propriétaires majoritaires (pas les gérants) sont des femmes (p. ex : entreprises détenues à 51 % par des femmes), celles dont les propriétaires majoritaires sont des hommes, et celles détenues à parité par des femmes et des hommes.
 - Dans le cadre de la collecte de données au niveau infranational, fournir des chiffres au niveau territorial 2.
3. S'efforcer d'améliorer la collecte de données sur les instruments de financement non bancaires, comme le financement alternatif en ligne, mais aussi de fournir des données plus complètes sur les sources alternatives de financement par apport de capitaux propres, y compris le tutorat-investissement, dans l'optique d'intégrer ces informations dans l'ensemble d'indicateurs de base à l'avenir.

Acronymes et abréviations

AECM	Association européenne du cautionnement mutuel
AIR	Analyse d'impact de la réglementation
ASE	Asie du Sud-Est
AUD	Dollar australien
B2B	Interentreprises
BBLS	<i>Bounce Back Loan Scheme</i> (Royaume-Uni)
BCE	Banque centrale européenne
BDC	Banque de développement du Canada
BEI	Banque européenne d'investissement
BLS	<i>Bank Lending Survey</i> (enquête sur les prêts aux entreprises)
CAD	Dollar canadien
CCCE	Pacte des entreprises pour le climat et l'énergie (Commission européenne)
CE	Commission européenne
CI	Capital-investissement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CPMEE	Comité sur les PME et l'entrepreneuriat
CR	Capital-risque
CSRD	Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises
DG	Directeur/trice général/e
DRP	Directive sur les retards de paiement
EELS	<i>Energy Efficient Loan Scheme</i> (Irlande)
EERSF	<i>Energy Efficiency and Renewable Sources Fund</i> (Bulgarie)
EFRAG	Groupe consultatif européen sur l'information financière
EIDL	<i>Economic Injury Disaster Loans</i> (États-Unis)
ESG	Environnement, social, gouvernance
ESRS	Normes européennes d'information en matière de durabilité
EUR	Euro
EVCA	Association européenne de capital-risque
FAG	Fonds africain de garantie
FCFA	Franc CFA d'Afrique de l'Ouest
FCI	<i>Factors Chain International</i>
FEI	Fonds européen d'investissement
FIAAEC	Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone
FIRA	Fiducies agricoles (Mexique)

FMI	Fonds monétaire international
FOGAPE	Fonds de garantie pour les petites entreprises (Chili)
FRF	Référentiel d'information financière
GBP	Livre britannique
GES	Gaz à effet de serre
GFT	Taxonomie de la finance verte
GRI	<i>Global Reporting Initiative</i>
IASB	Conseil international de normalisation comptable
ICP	Indicateurs clés de performance
IF	Institutions financières
IFP	Institutions financières publiques
IFRS	Normes internationales d'information financière
ISO	Organisation internationale de normalisation
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
NVCA	Association américaine de capital-risque
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
PCAF	Partenariat pour la comptabilité financière du carbone
PI	Prêts improductifs
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite ou moyenne entreprise
PMIF	Partenariat mondial pour l'inclusion financière du G20
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
R-D	Recherche-développement
SAFE	Enquête sur l'accès des entreprises au financement
SBA	Administration des petites entreprises (États-Unis)
SBCI	<i>Strategic Banking Cooperation of Ireland</i>
SEK	Couronne suédoise
SEQE	Système d'échange de quotas d'émission
TANKAN	Enquête sur la perception de l'environnement économique à court terme (Japon)
TCFD	Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat
TRI	Taux de rendement interne
TRY	Lire turque
UE	Union européenne

Abréviations nationales ISO

AUS	Australie	JPN	Japon
AUT	Autriche	KAZ	Kazakhstan
BEL	Belgique	KOR	Corée
BRA	Brésil	LTU	Lituanie
CAN	Canada	LUX	Luxembourg
CHE	Suisse	LVA	Lettonie
CHN	République populaire de Chine	MYS	Malaisie
CHL	Chili	MEX	Mexique
COL	Colombie	NLD	Pays-Bas
CZE	République tchèque	NZL	Nouvelle-Zélande
DNK	Danemark	NOR	Norvège
ESP	Espagne	PER	Pérou
EST	Estonie	POL	Pologne
FIN	Finlande	PRT	Portugal
FRA	France	SRB	Serbie
GBR	Royaume-Uni	SVK	République slovaque
GEO	Géorgie	SVN	Slovénie
GRC	Grèce	SWE	Suède
HUN	Hongrie	THA	Thaïlande
IDN	Indonésie	TUR	Turquie
IRL	Irlande	UKR	Ukraine
ISR	Israël	USA	États-Unis
ITA	Italie	ZAF	Afrique du Sud

Résumé

Le rapport *Le Financement des PME et des entrepreneurs 2024 : Tableau de bord de l'OCDE* livre des informations sur les tendances et les politiques publiques en matière de financement des PME dans près de 50 pays jusqu'à fin 2022. Il présente des indicateurs relatifs notamment au financement par l'endettement et par apport de capitaux propres et aux conditions-cadres de financement, ainsi que des données relatives aux difficultés rencontrées par les entreprises. Les données au titre de l'année 2022 sont complétées par les informations disponibles pour 2023, ainsi que par des informations sur la demande et par les récentes initiatives publiques et privées en faveur du financement des PME. L'ensemble de ces indicateurs compose un cadre complet permettant aux décideurs et à d'autres parties prenantes d'évaluer les besoins de financement des PME. Le Tableau de bord constitue également un outil précieux à l'appui de la conception et de l'évaluation des mesures publiques, mais aussi de l'observation des retombées des réformes sur l'accès au financement et les conditions de financement des PME au fil du temps.

En 2022, les PME ont subi les effets de la flambée de l'inflation attisée par les retombées de la crise énergétique provoquée par l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Même si les informations disponibles pour 2023 indiquent une croissance du PIB plus forte que prévu, à 2.9 %, en partie grâce au reflux des prix de l'énergie, la confiance des entreprises reste morose face à une inflation sous-jacente résolument élevée et des conditions financières toujours restrictives.

Conséquence de la forte hausse des taux directeurs dans la plupart des pays du monde, le coût de financement des PME a connu en 2022 une hausse sans précédent dans l'histoire du Tableau de bord. Dans ce contexte, les nouveaux prêts et encours de prêts aux PME ont diminué dans des proportions différentes selon les pays. Les nouveaux prêts aux PME ont reculé, notamment en raison d'un fléchissement de l'offre de crédit. L'encours de prêts a également baissé, sous l'effet conjugué du remboursement d'un grand nombre de prêts (les PME cherchant à éviter une hausse de leurs coûts d'emprunt), et d'une augmentation du nombre de faillites de PME. En 2023, dans un environnement de crédit toujours aussi contraint, les prêts aux PME resteront probablement orientés à la baisse.

Le financement par apport de capitaux propres a montré une grande instabilité puisqu'il s'est effondré en 2022 après avoir connu une progression historique en 2021. Au premier semestre de 2022, la hausse des taux d'intérêt a amené les gros investisseurs à se tourner vers les catégories d'actifs à rendement fixe, d'où un recul de la valorisation des jeunes entreprises qui a accentué les pressions à la baisse sur les levées de capitaux. Cette situation a particulièrement pénalisé les entreprises dirigées par des femmes ou par des personnes issues des minorités, qui ont généralement plus de difficultés à accéder au financement par capital-risque.

Le financement par nantissement d'actifs continue de se redresser même si l'ampleur de ce rebond varie selon les instruments. Alors que les activités d'affacturage ont affiché une croissance marquée – le resserrement des conditions de prêts incitant nombre de PME à opter pour cette solution alternative –, le crédit-bail et la location-vente ont eu plus de mal à remonter la pente. Dans les services financiers numériques, l'ouverture croissante des données bancaires a permis l'émergence d'offres innovantes, et favorisé l'essor des banques en ligne et les plates-formes de financement alternatif. Ces plateformes

séduisent de plus en plus de PME délaissées par le système de financement traditionnel, notamment dans certaines régions comme l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine

Les indicateurs relatifs aux difficultés rencontrées par les entreprises donnent des résultats contrastés. L'inflation n'a pas encore significativement aggravé les retards de paiement, grâce aux mesures récemment mises en place dans certains pays pour plafonner les délais de paiement. Parallèlement, les taux de faillites ont augmenté de manière générale, en partie en raison de la reprise de l'activité des tribunaux et des ajustements opérés au sortir de la pandémie. L'augmentation du nombre de faillites est symptomatique du nombre croissant de PME qui peinent à poursuivre leur activité dans un contexte d'inflation du coût de l'emprunt et du coût des intrants, même s'il convient de noter que le taux de faillites n'a pas dépassé son niveau pré-pandémique.

En 2022 et 2023, les politiques de financement des PME ont évolué rapidement pour s'adapter à un environnement économique incertain. Les mesures de soutien mises en place vont des interventions immédiates, comme celles visant à amortir la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, à des initiatives à plus long terme visant par exemple à promouvoir l'égalité des genres dans l'accès au capital. L'accent a été mis sur la diversification des sources de financement et des instruments susceptibles d'aider les PME à maintenir leurs investissements, en particulier à l'appui des transitions écologique et numérique.

Compte tenu de l'importance décisive de l'action publique pour accroître les flux de financement destinés à aider les PME à prendre part à la transition écologique, le chapitre thématique de cette publication présente une vue d'ensemble du paysage de financement durable des PME. Il livre des informations sur les stratégies et les approches adoptées par les établissements financiers et sur les politiques publiques et propose des recommandations d'action en la matière.

L'accès au financement représente une contrainte importante dans l'action des PME en faveur de la neutralité carbone, et cette contrainte pourrait encore s'alourdir à l'avenir. L'octroi de financement est de plus en plus conditionné à des considérations relatives à la durabilité et les institutions financières sont soumises à des exigences de communication d'information non financière, ce qui par ricochet, fait peser une charge supplémentaire sur les PME.

L'offre de financement durable se développe mais il n'est pas sûr que les PME puissent en tirer parti. De fait, sous l'effet conjugué de l'évolution de la réglementation, de la demande des parties prenantes et de la gestion des risques liés à la transition vers la neutralité carbone, l'offre de financement durable augmente. Il ressort d'une enquête menée en 2023 par l'OCDE que les institutions financières publiques et privées intègrent de plus en plus des considérations climatiques dans leurs activités, en proposant par exemple des solutions de financement (divers types de prêts, garanties de crédit et autres instruments) spécialement adaptées aux investissements des PME dans la neutralité carbone. Cela étant, il est possible que les PME n'obtiennent pas ces financements durables en raison de leur capacité limitée à fournir des données sur leurs performances en matière de durabilité, données de plus en plus sollicitées par les institutions financières pour gérer les risques, mettre au point des instruments de financement et respecter leurs propres obligations déclaratives. Les PME pourraient même voir certains flux se tarir si elles ne sont pas en mesure de présenter des plans de transition crédibles sur la voie de la neutralité carbone, un enjeu majeur pour les PME exerçant dans des secteurs d'activités gros émetteurs de carbone ou difficiles à décarboner.

La faible demande de financements durables de la part des PME, qui découle souvent d'un manque d'information, d'une méconnaissance, de capacités insuffisantes ou encore de l'incertitude réglementaire ou liée aux marchés, pose des problèmes supplémentaires. En effet, faute de demande des PME, les institutions financières sont peu incitées à élaborer des solutions destinées à financer les besoins d'investissement des PME dans la neutralité carbone. Pour qu'elles augmentent leurs investissements en faveur de la durabilité et recherchent les financements adaptés pour ce faire, il faut montrer aux PME tout l'intérêt de cette transition et leur apporter une aide extérieure.

À ce titre, les acteurs publics ont un rôle important à jouer : il leur revient de mettre en place un cadre d'action et réglementaire stable et incitatif en faveur des financements et investissements durables, en proposant un soutien tant financier (prêts, apports de capitaux propres, subventions, garanties de crédit) et non financier (information, outils, méthode de mesure et de déclaration des résultats en matière de durabilité). La mobilisation du secteur privé est également essentielle pour combler le déficit de financement. De fait, les établissements financiers privés, les entreprises de la *fintech*, les intermédiaires ESG, les comptables et les autres acteurs concernés doivent tous œuvrer à la mise en place d'un écosystème porteur, qui fournisse les informations et les conditions utiles pour amener les PME à investir dans le verdissement et recourir aux financements durables.

Dans un contexte marqué par une instabilité économique prolongée et des transitions majeures, le Tableau de bord continuera de suivre l'évolution du financement des PME et de l'action publique en la matière afin d'aider les décideurs à élaborer des politiques publiques de nature à répondre aux besoins de financement des PME, à renforcer leur résilience, et à leur permettre de contribuer à une économie inclusive et durable.

1 Tendances récentes du financement des PME et de l'entrepreneuriat

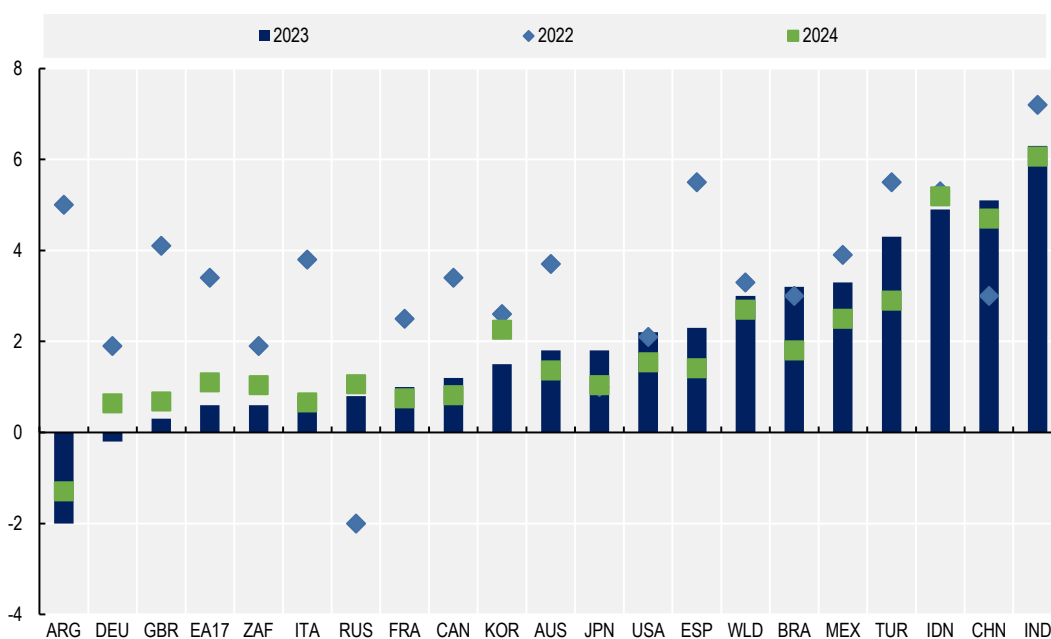
Ce chapitre présente les tendances et les conditions d'accès des PME au financement. Il donne d'abord un bref aperçu de l'évolution des conditions macroéconomiques et de l'environnement des entreprises dans le contexte d'une inflation élevée, d'une augmentation significative des taux d'intérêt et d'un resserrement des conditions de prêt. Il analyse ensuite l'offre de financement bancaire aux PME et les conditions de crédit en 2022, ainsi que les développements en matière de financement basé sur les actifs, de fonds propres et de Fintech. Les tendances en matière de faillites, de retards de paiement et de prêts non performants, ainsi que les évolutions récentes des politiques gouvernementales sont également évaluées.

Climat des affaires et contexte macroéconomique

Après un second semestre 2022 marqué par la faiblesse de la croissance mondiale, les chiffres du premier semestre 2023 témoignent d'une certaine amélioration. Le PIB mondial affiche en effet un taux de croissance annuel de 3.1 % pour cette période, contre 2.8 % au second semestre 2022 (OCDE, 2023^[1]). Cette croissance reste néanmoins inégale entre les pays, d'autant que la production économique amorce une reprise au Brésil, en Chine, aux États-Unis et au Japon. Les prévisions pour 2023 laissent toutefois entrevoir un ralentissement de la croissance de la production dans la zone euro et au Royaume-Uni (Graphique 1.1).

Graphique 1.1. Croissance du PIB dans certaines grandes économies

Taux de croissance en glissement annuel, en pourcentage



Note : les calculs des agrégats pour le monde et la zone euro sont effectués à l'aide de pondérations du PIB nominal, sur la base de parités de pouvoir d'achat. Les données relatives à l'Inde font référence à l'année budgétaire.

Source : base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 113, et base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 114 (OCDE, 2023^[2]) (OCDE, 2023^[3]) (OCDE, 2023^[1]).

StatLink  <https://stat.link/pt11h6>

Ces disparités en termes de croissance font suite à une année de perturbations macroéconomiques qui ont eu des répercussions différentes selon les pays. Les tensions géopolitiques et la forte incertitude découlant de la guerre d'agression non provoquée de la Russie contre l'Ukraine, aggravées par une inflation soutenue, un durcissement de la politique monétaire, une perturbation des chaînes d'approvisionnement et une accentuation des pénuries de main-d'œuvre, ont eu une incidence notable sur la demande des consommateurs et l'investissement des entreprises. Ce contexte a contribué à un ralentissement de la plupart des économies de l'OCDE, puisque 15 d'entre elles ont enregistré une baisse de leur PIB au quatrième trimestre 2022, principalement en Europe et dans la région Asie-Pacifique. En 2022, le taux de croissance du PIB de la Chine n'était que de 3 %, soit le taux le plus faible en 40 ans (à l'exception de l'année 2020, au cœur de la pandémie de COVID-19) (OCDE, 2023^[2]). Même si l'on s'attend à ce que la croissance chinoise reparte à la hausse, son niveau devrait être historiquement faible

et refléter à la fois une demande intérieure atone et les tensions sur le marché de l'immobilier, avec une croissance estimée à 5.1 % en 2023 et à 4.6 % en 2024 (OCDE, 2023^[3]).

Ces évolutions macroéconomiques ont une incidence importante sur les PME. En 2022, la forte augmentation de l'inflation et ses répercussions sur les prix de l'énergie et des matières premières, exacerbées par la suppression progressive des aides financières publiques octroyées au titre de la pandémie COVID-19, ont perturbé les activités de nombreuses PME à travers le monde (OCDE, 2023^[2]). En Europe par exemple, la valeur ajoutée imputable aux PME, corrigée de l'inflation, a baissé en 2022 de 2.3 % par rapport à l'année précédente. La plus forte baisse de la valeur ajoutée a été enregistrée par les moyennes entreprises (soit 3 %, contre 2.6 % pour les petites entreprises et 1.4 % pour les microentreprises). Dans le cas des grandes entreprises, la valeur ajoutée corrigée de l'inflation a fléchi de 1 % entre 2021 et 2022. Par rapport à 2019, cette baisse a atteint 2.5 %, les moyennes entreprises étant davantage touchées (-3.9 %) que les petites entreprises (-3.7 %). Entre 2019 et 2022, la valeur ajoutée des grandes entreprises corrigée de l'inflation a diminué de 0.7 % (Bella, Katsinis and Laguera-Gonzalez, 2023^[4]). Si l'on prend en compte la valeur ajoutée corrigée de l'inflation imputable aux PME par secteur, ce sont les entreprises du secteur de la construction et de l'industrie manufacturière (secteurs dans lesquels les moyennes entreprises sont prédominantes) qui ont été le plus durement touchées entre 2021 et 2022, enregistrant respectivement une baisse de 5.6 % et 3.3 %. Sur la période 2019-22, les activités d'hébergement et de restauration ont connu la plus forte baisse (34.4 %) en raison des restrictions exceptionnelles imposées à ce secteur en réponse à la pandémie. Le secteur de l'industrie manufacturière a quant à lui connu une baisse de 5 % et le secteur du transport et de l'entreposage de 2.4 % (Bella, Katsinis and Laguera-Gonzalez, 2023^[4]).

Certains signes d'amélioration ont pu être observés au premier semestre 2023, avec un début de reprise progressive de la croissance mondiale. Les améliorations constatées au premier semestre 2023 peuvent pour partie s'expliquer par une baisse des prix de l'énergie et par ricochet, des prix de détail, ainsi que par des perspectives plus positives en Chine grâce à la suspension de la stratégie zéro-COVID en décembre 2022 et à l'assouplissement des mesures de soutien d'ordre budgétaire et monétaire (OCDE, 2023^[2]). Ces évolutions ont ainsi permis une reprise de la confiance des consommateurs dans les grandes économies, ainsi qu'une amélioration des indicateurs de l'activité des entreprises, en particulier dans le secteur des services (OCDE, 2023^[2]). Cependant, malgré une situation plus favorable au premier semestre 2023, la croissance du PIB mondial ne devrait atteindre que 2.9 % en 2023 et 2.7 % en 2024, soit les taux annuels les plus faibles depuis la crise financière mondiale (année 2020 mise à part) (OCDE, 2023^[2]) (OCDE, 2023^[3]). Le maintien de politiques monétaires restrictives, la hausse limitée des échanges et une croissance plus faible prévue en Chine devraient peser sur la confiance des consommateurs et des entreprises, et par là même affecter la croissance de la production. Par ailleurs, l'intensification des tensions géopolitiques découlant de l'augmentation des conflits au Moyen-Orient au quatrième trimestre 2023 pourrait également compromettre les perspectives économiques à court terme (OCDE, 2023^[1]). Les projections relatives aux performances des PME pour 2023 font apparaître une tendance similaire. Dans l'Union européenne (UE), les taux durablement élevés d'inflation (dont le niveau devrait atteindre 6 %) pourraient se maintenir au point d'entraîner une baisse de 1.2 % de la valeur ajoutée imputable aux PME corrigée de l'inflation en 2023 (dans une moindre mesure toutefois que l'année précédente) et de 0.2 % de l'emploi (Bella, Katsinis and Laguera-Gonzalez, 2023^[4]). La persistance d'une inflation élevée pourrait en outre accentuer le problème des retards de paiement, auquel les PME sont plus facilement confrontées que les grandes entreprises dans la mesure où elles disposent de volants de liquidités plus faibles et d'une marge de manœuvre plus limitée pour répercuter l'augmentation des coûts de production sur leurs clients (Commission européenne, 2023^[5]).

Échanges internationaux et investissements des entreprises

Les tensions géopolitiques persistantes, le durcissement de la politique monétaire, les prix élevés des produits de base, le ralentissement de la production industrielle et le haut niveau des stocks se sont traduits par une croissance relativement faible du commerce mondial de marchandises en 2022 (2.7 %), et ce, malgré la réduction progressive des difficultés d'approvisionnement (OMC, 2023^[6]).

D'après l'OMC, les échanges de marchandises ont été plus résilients qu'escompté aux trois premiers trimestres 2022. Le volume de marchandises échangées a en effet connu une croissance moyenne de 4.2 % en glissement trimestriel, avant de baisser de 2.4 % en glissement trimestriel au quatrième trimestre, au point d'entraîner une dégradation des performances globales sur l'année (OMC, 2023^[6]). Plusieurs facteurs ont contribué au ralentissement des échanges au dernier trimestre 2022, même si l'augmentation des prix des produits de base sur les marchés mondiaux a été le facteur le plus déterminant, avec des prix de l'alimentation et de l'énergie historiquement élevés au quatrième trimestre 2022, ce qui a entraîné une baisse du revenu réel et de la demande d'importation. Ce sont néanmoins les prix élevés de l'énergie qui ont eu la plus forte incidence sur les échanges pendant l'hiver dans l'hémisphère nord, notamment en Europe, suite à l'arrêt des approvisionnements russes (OMC, 2023^[6]).

Cette baisse des échanges s'est inversée au premier trimestre 2023, avec une reprise partielle des volumes à hauteur de 1.8 % (taux trimestriel annualisé). La diminution des points de blocage au niveau des chaînes d'approvisionnement mondiales et la réouverture de la Chine ont contribué à cette croissance. Certaines vulnérabilités subsistent néanmoins, puisque le prix des transports et les volumes d'expédition restent faibles, tout comme la demande de produits manufacturés et de produits de base (OCDE, 2023^[2]). La croissance des échanges mondiaux devrait être faible en 2023, pour s'établir à tout juste 1.6 %, notamment en raison des effets différés d'une politique monétaire restrictive, de la baisse du revenu réel, d'une demande limitée des consommateurs et du ralentissement de l'activité économique en Chine (OCDE, 2023^[3]).

L'investissement des entreprises, en revanche, est resté élevé en 2022, ce qui s'explique pour partie par les effets indirects et différés de l'inflation sur l'investissement des entreprises et, dans certains pays, par la diminution des perturbations induites par la pandémie qui a encouragé les entreprises à investir à nouveau pour répondre à la demande des consommateurs non encore satisfaite. En 2022, l'investissement des entreprises dans le monde, tel que mesuré par la formation brute de capital fixe, a augmenté de 5.1 % par rapport à 2021 (CNUCED, 2023^[7]). Cette tendance positive devrait toutefois s'inverser, et ce, en raison de la hausse des taux d'intérêt et de perspectives économiques perçues comme négatives, associées à des attentes moins élevées en matière d'investissement, en particulier pour les PME. D'après l'Évaluation des performances des PME (*SME Performance Review*) de la Commission européenne (CE), lorsque les taux d'intérêt augmentent de 1 point, les PME sont 0.83 point moins susceptibles d'afficher des perspectives positives en matière d'investissement, contre 0.65 point dans le cas des grandes entreprises (Bella, Katsinis and Laguera-Gonzalez, 2023^[4]). L'obstacle important à l'investissement que représentent les incertitudes sur l'avenir de l'économie a par ailleurs réduit de 14 % la probabilité que les PME affichent des perspectives d'investissement positives, contre 10 % dans le cas des grandes entreprises (Bella, Katsinis and Laguera-Gonzalez, 2023^[4]).

Conditions financières

Les conditions de crédit reflètent de plus en plus les effets du durcissement de la politique monétaire. L'augmentation des taux directeurs observée en 2022 a eu une incidence rapide sur les taux du marché monétaire et les coûts de financement des banques (incitant par là même les banques à augmenter leurs volants de fonds propres et de liquidités, ce qui a entraîné un resserrement des conditions de crédit pour les emprunteurs). Dans certains pays, les taux d'intérêt interbancaires et les taux créditeurs ont atteint des

niveaux jamais égalés depuis le pic enregistré lors de la crise financière mondiale de 2008. Les conditions de financement des entreprises sont également affectées par ces évolutions, dans la mesure où les taux directeurs – dont les hausses sont répercutées par les banques – et le coût des prêts qu’elles accordent aux entreprises évoluent quasiment au même rythme. Le délai de transfert de ces coûts des banques vers les entreprises varie d’un pays à l’autre. Entre 2022 et le premier trimestre 2023, c’est en Australie, au Canada, en Norvège, en Nouvelle-Zélande et en Suède qu’ont pu être observées les plus fortes évolutions des taux d’intérêt des nouveaux prêts bancaires¹, conséquence du durcissement antérieur des conditions de crédit (OCDE, 2023^[2]). Au troisième trimestre 2023, l’octroi de prêts bancaires a sensiblement ralenti dans la zone euro. Certains pays connaissent par ailleurs une hausse des taux d’incidents de paiement sur les prêts et les cartes de crédit, ainsi qu’une augmentation des faillites d’entreprises (OCDE, 2023^[3]).

La hausse des taux directeurs a également eu une incidence sur la dette des entreprises. Le rendement des obligations d’entreprise a augmenté dans la plupart des économies avancées, mais l’impact de la politique monétaire sur ce rendement est moins marqué qu’il ne l’est sur les taux d’intérêt bancaires. Les émissions d’obligations d’entreprise ont quant à elles fortement baissé et les entreprises présentant des risques plus élevés ont réduit leurs émissions d’obligations de manière plus importante que les autres entreprises depuis juin 2022, d’après les données individuelles sur les entreprises de la zone euro. (OCDE, 2023^[2]).

Prêts aux PME

En 2022, les prêts aux PME ont enregistré une baisse dans la plupart des pays, sous l’effet de la hausse des taux d’intérêt et d’un accès réduit au crédit en raison d’une augmentation des risques perçus par les banques. Les pays d’Amérique latine, comme le Brésil, la Colombie et le Mexique, ont néanmoins enregistré une forte progression de la production de crédits aux PME, reflétant la remontée progressive de cet indicateur après 2020. L’encours des prêts aux PME s’est contracté, poursuivant ainsi la trajectoire baissière mise en évidence en 2021, bien que l’encours ait légèrement augmenté suite à la levée progressive des mesures de soutien liées au COVID-19. On observe néanmoins un certain degré d’hétérogénéité entre les pays. Certains ont en effet préservé leur niveau de croissance, alors que d’autres ont enregistré une baisse de l’encours de crédits, en raison de taux de remboursement plus élevés et d’une augmentation du nombre de faillites de PME. La persistance d’un environnement de crédit particulièrement restrictif en 2023 devrait entraîner la poursuite de la tendance à la baisse des prêts aux PME.

Nouveaux prêts aux PME

En 2022, le taux de croissance médian des nouveaux prêts aux PME dans les pays du Tableau de bord a légèrement baissé, même s’il reste supérieur au niveau enregistré en 2021. Après un recul de 0.3 % en 2021, le taux de croissance médian a baissé de 1.8 % en 2022. Le tableau reste nuancé selon les groupes de pays. Bien que les pays à revenu élevé de l’UE et hors UE aient enregistré une baisse de la croissance médiane des nouveaux prêts aux PME en 2022 (respectivement -4 % et -0.1 %), les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ont observé une augmentation des nouveaux prêts de 4 % en glissement annuel. Si l’on s’intéresse à la période 2020-22, il apparaît que l’UE a connu une forte baisse des nouveaux prêts en 2021, avec une médiane en repli de 12 %, puis une baisse plus mesurée en 2022 (-4 %). À l’inverse, dans les pays à revenu intermédiaires de la tranche supérieure, les nouveaux prêts ont baissé de 6 % en 2020, avant d’augmenter de 2.5 % en 2021, puis de 4 % en 2022.

La faible baisse de la croissance médiane des nouveaux prêts dans les pays du Tableau de bord peut en partie s’expliquer par le resserrement de l’environnement de prêt, lequel a eu une incidence sur l’offre de crédit, principalement en raison d’une augmentation des risques perçus par les banques (BCE, 2023^[8]). Les enquêtes réalisées auprès des prêteurs, comme l’enquête sur les prêts aux entreprises dans l’Union

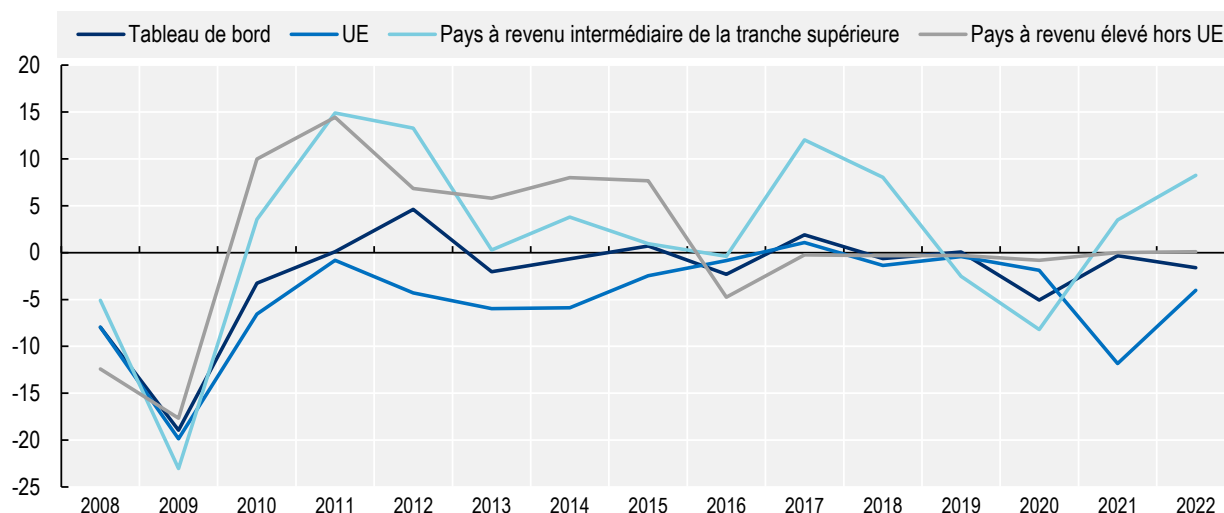
européenne (*Bank Lending Survey*) de la Banque centrale européenne (BCE), montrent que le principal facteur du resserrement des conditions de prêt aux entreprises est la perception des risques par les banques (BCE, 2023^[9]). Aux États-Unis, l'enquête *Senior Loan Officer Opinion Survey* met en évidence que l'une des principales raisons au durcissement des conditions de prêt est une moindre tolérance aux risques (Federal Reserve, 2023^[10]).

Les récentes augmentations des taux directeurs ont eu lieu à une fréquence et avec une ampleur exceptionnelles, entraînant une hausse sensible du coût des nouveaux prêts. Les entreprises rencontrent de ce fait davantage de difficultés à emprunter dans le contexte actuel, ce qui se traduit directement par une baisse du recours au crédit. Dans le cas de l'Union européenne par exemple, région qui a enregistré la plus forte baisse des nouveaux prêts, l'enquête sur l'accès au financement des PME (*Survey on the Access to Finance of Enterprise*, SAFE) fait état d'un nombre inférieur d'entreprises affichant une demande plus forte de prêts bancaires et de facilités de crédit. Le recul de la demande de crédit a cependant été plus prononcé pour les grandes entreprises que pour les PME (BCE, 2023^[11]), ce qui s'explique notamment par le fait que les grandes entreprises disposent de volants de liquidités plus importants et que les PME ont massivement recours au financement par l'emprunt. En 2022, la moyenne annuelle des PME au Royaume-Uni déclarant avoir actuellement recours à des financements externes s'élevait à 36 %, soit 7 points de moins qu'en 2021 (43 %) et le niveau le plus faible depuis 2018 (36 % également) (BVA BDRG, 2023^[12]).

L'augmentation de la production de prêts dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure est quant à elle due aux pays d'Amérique latine, et plus précisément le Brésil (8 %), la Colombie (16 %) et le Mexique (35 %). Cette forte hausse s'explique en partie par la reprise économique progressive observée après la pandémie de COVID-19 dans la région (laquelle a également subi les effets de la crise de l'énergie dans une moindre mesure que les autres régions) et par un rebond de l'activité des entreprises. Au Mexique, les données d'enquêtes réalisées auprès des PME montrent que le nombre d'entreprises qui ont bénéficié d'un crédit a augmenté en 2022. Malgré le haut niveau d'inflation, et alors que les garanties exigées et autres conditions d'octroi étaient plus restrictives, les entreprises mexicaines ont pu obtenir les crédits dont elles avaient besoin (Banco de México, 2023^[13]). Une autre enquête a mis en évidence que 62 % des PME indiquent avoir été en mesure de faire face à l'inflation et à l'augmentation du coût des intrants, et à maintenir leurs activités, et que 24 % des PME sont parvenues à dépasser leurs prévisions commerciales en 2022 (EI Economista, 2022^[14]). La Colombie a connu une forte hausse (12 points) du taux de demande de prêts (voir la section consacrée aux Taux de demande de prêts des PME). D'après la Banque centrale, cette hausse concernait davantage les moyennes entreprises. Les microentrepreneurs et les petites entreprises ont de leur côté fait part d'un resserrement de l'accès au financement bancaire, auquel ils ont substitué le recours aux coopératives (Banco de la República, 2022^[15]).

Graphique 1.2. Évolution des nouveaux prêts aux PME, 2008-22

Taux de croissance médian en glissement annuel, en pourcentage



Note : l'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de chaque pays, tel que publié dans la base de données des Perspectives économiques de l'OCDE (année de référence : 2007). Pour les pays non membres de l'OCDE, les déflateurs de PIB sont tirés des Indicateurs du développement dans le monde établis par la Banque mondiale. Sont considérés comme pays à revenu élevé hors UE l'Australie, le Canada, le Chili, les États-Unis et le Royaume-Uni. Sont considérés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure le Brésil, la Colombie, le Kazakhstan, le Mexique et la Serbie.

Source : données compilées à partir des profils-pays.

StatLink  <https://stat.link/hwflav>

Encours de prêts aux PME

Parallèlement à la baisse des nouveaux prêts observée en 2022, la croissance de la médiane du Tableau de bord, s'agissant de l'encours de prêts aux PME, a reculé de -1.14 %. Ce repli faisait suite à une hausse marginale de 0.25 % en 2021 et à une croissance robuste de 6.13 % en 2020. Si l'on examine l'évolution de la médiane par groupes de pays, l'UE a enregistré une croissance négative de l'encours de prêts aux PME (-2.58 %), dans la lignée de la tendance négative observée en 2021 (-1 %). Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ont également connu une baisse de l'encours des prêts de 1.12 % en 2022, alors qu'il avait augmenté de 3.9 % en 2021. Les pays à revenu élevé hors UE du Tableau de bord, dont l'Australie, le Canada, le Chili, la Corée, Israël, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suisse, ont quant à eux enregistré une croissance de 1.4 %, soit un niveau légèrement supérieur à ce qu'il était en 2021 (-0.02 %).

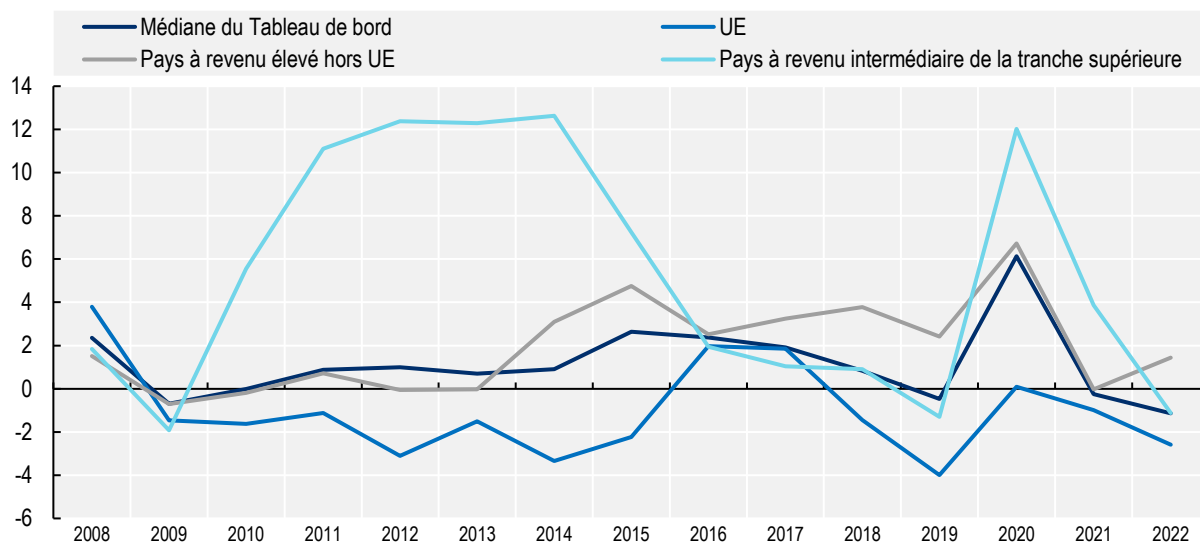
Dans l'Union européenne, la baisse de l'encours des prêts peut également traduire une augmentation des taux de remboursement, dans la mesure où de nombreuses PME ont cherché à éviter d'avoir à assumer des coûts d'emprunt plus conséquents, notamment compte tenu du réajustement des instruments de dette à taux révisable et de la part relativement élevée des prêts à taux variable. Ainsi, dans la zone euro, la part moyenne des prêts à taux d'intérêt variable par rapport aux prêts à taux fixe est de 62 % (Oesterreichische Nationalbank, 2023_[16]) (voir le profil-pays consacré à l'Autriche dans la publication en anglais). Face à cette situation, de nombreuses PME ont préféré rembourser leurs prêts plutôt que de devoir supporter une augmentation du coût de remboursement. D'après la BCE, au dernier trimestre 2022, le flux global de prêts bancaires est devenu négatif, autrement dit le nombre de prêts remboursés ou arrivés à échéance a dépassé le nombre de prêts octroyés (BCE, 2023_[8]). L'augmentation du taux de faillite des PME constitue une autre explication à la baisse de cet indicateur dans l'Union européenne,

dans la mesure où les banques sont soumises à une obligation d'abandon de créance, ce qui a entraîné une diminution de l'encours des prêts.

Le niveau de croissance de l'encours des prêts a en revanche été maintenu dans les pays à revenu élevé hors UE, et ce, malgré un recul du nombre de nouveaux prêts en 2022. Ceci confirme les résultats d'enquêtes réalisées au Canada et aux États-Unis, où le volume de l'encours de prêts a augmenté (Gouvernement du Canada, 2023^[17]) (Federal Reserve Bank of Kansas City, 2023^[18]), traduisant potentiellement un rythme de remboursement plus lent en raison de la mise en œuvre de mesures d'étalement des prêts. Aux États-Unis par exemple, le remboursement du capital et des intérêts du prêt *COVID-19 Economic Injury Disaster Loan* (EIDL) de la *Small Business Administration* (SBA) a été prolongé en mars 2022 pour un total de 30 mois. Cette prolongation concerne l'ensemble des prêts liés au COVID-19 consentis en 2020, 2021 et 2022 (SBA, 2022^[19]). Au Royaume-Uni en revanche, l'encours de prêts a baissé en 2022 car de nombreuses PME ont axé leurs efforts sur le remboursement de leurs prêts de sorte à éviter des coûts d'emprunt plus élevés, même si une grande partie d'entre elles continuent à détenir des dépôts importants (affectant par là même la demande de nouveaux prêts). En parallèle, l'encours des découverts a quant à lui augmenté, dans la mesure où la hausse du coût des entrants a fait croître la demande de produits de financement du besoin en fonds de roulement des PME (British Business Bank, 2023^[20]).

Graphique 1.3. Évolution de l'encours des prêts aux PME, 2008-22

Taux de croissance médian en glissement annuel, en pourcentage



Note : l'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de chaque pays, tel que publié dans la base de données des Perspectives économiques de l'OCDE (année de référence : 2007). Pour les pays non membres de l'OCDE, les données sont tirées des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale. Sont considérés comme pays à revenu élevé hors UE l'Australie, le Canada, le Chili, la Corée, les États-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Sont considérés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure le Brésil, la Colombie, le Kazakhstan, la Malaisie, le Mexique et la Serbie.

Source : données compilées à partir des renseignements issus des tableaux de bord de chaque pays.

StatLink  <https://stat.link/f0yj5v>

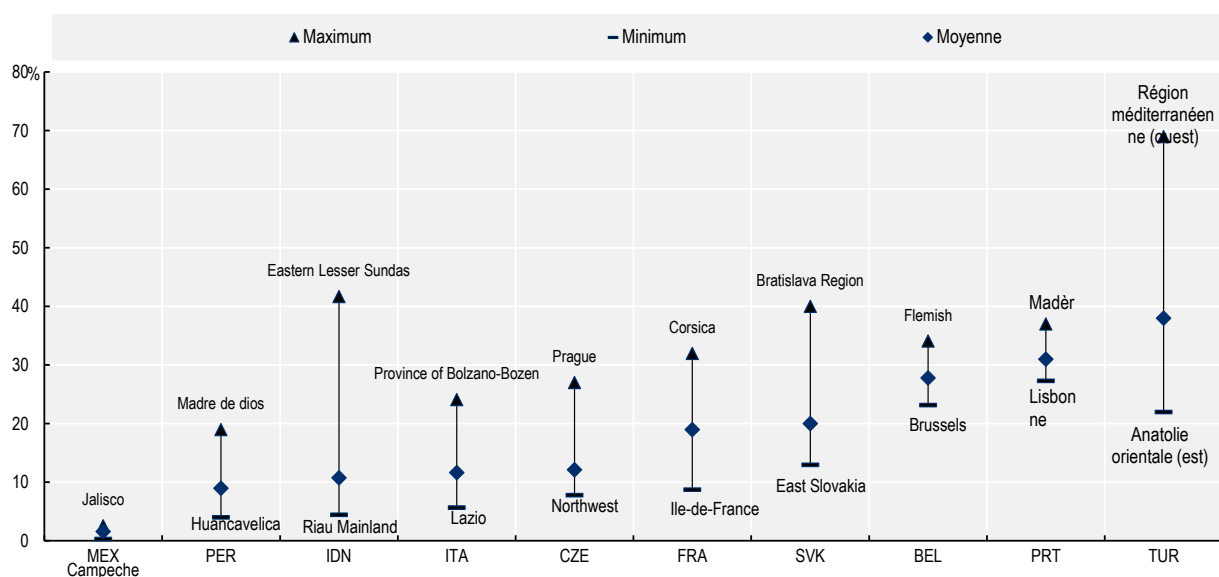
Évolutions au niveau infranational

Les différences régionales s'agissant de l'encours des prêts aux PME en 2022 sont illustrées dans le Graphique 1.4, lequel présente les valeurs minimales, moyennes et maximales pour chaque pays². La

valeur moyenne (c'est-à-dire la moyenne des valeurs régionales) donne une bonne idée de la valeur agrégée nationale et montre que le volume de prêts aux PME, en pourcentage du PIB, est le plus élevé en Türkiye (38 %), au Portugal (31 %) et en Belgique (28 %), alors qu'elle est la plus faible en Indonésie (11 %), au Pérou (9 %) et au Mexique (1.6 %). Ces valeurs sont non seulement influencées par le nombre et la taille des prêts aux PME, mais aussi par la définition des prêts aux PME adoptée par chaque pays³. Il convient de noter que les régions abritant la capitale nationale des quatre pays d'Europe occidentale retenus (la Belgique, la France, l'Italie et le Portugal) se retrouvent en bas du classement, alors qu'elles sont en tête du classement pour les deux pays d'Europe orientale (la République slovaque et la République tchèque). Bien qu'il ne soit pas aisé d'apporter une explication précise à ce phénomène sans analyse plus approfondie, la taille du PIB régional et la taille du secteur des grandes entreprises dans des régions comme l'Île-de-France (Paris), le Latium (Rome) ou Lisbonne peut contribuer à expliquer la place de ces régions dans leurs classements nationaux respectifs.

Graphique 1.4. Encours des prêts aux PME par rapport au PIB régional dans certains pays

Pourcentage du PIB régional



Note : la définition des prêts aux PME n'est pas identique dans tous les pays, y compris au sein de l'UE. Cette limitation affecte tout particulièrement les analyses internationales, même si les analyses infranationales (régionales) peuvent également être concernées par ce problème. Les valeurs régionales rapportées au PIB seront en effet affectées par la définition nationale des prêts aux PME, dans la mesure où les pays dans lesquels cette définition est plus restrictive (en termes de taille des prêts ou de taille des entreprises pouvant bénéficier d'un prêt) auront tendance à afficher des valeurs nationales et régionales plus faibles que les pays où les prêts aux PME revêtent une définition plus large. Les définitions des prêts aux PME adoptées dans les pays représentés dans ce graphique sont disponibles dans le tableau A A.2 de l'édition 2022 du Tableau de bord (OCDE, 2022^[21]). Les données relatives à la Belgique concernent l'année 2021.

Source : « Le financement des PME et des entrepreneurs : Tableau de bord de l'OCDE », collectes de données infranationales.

StatLink  <https://stat.link/dyo6pr>

Part des prêts aux PME

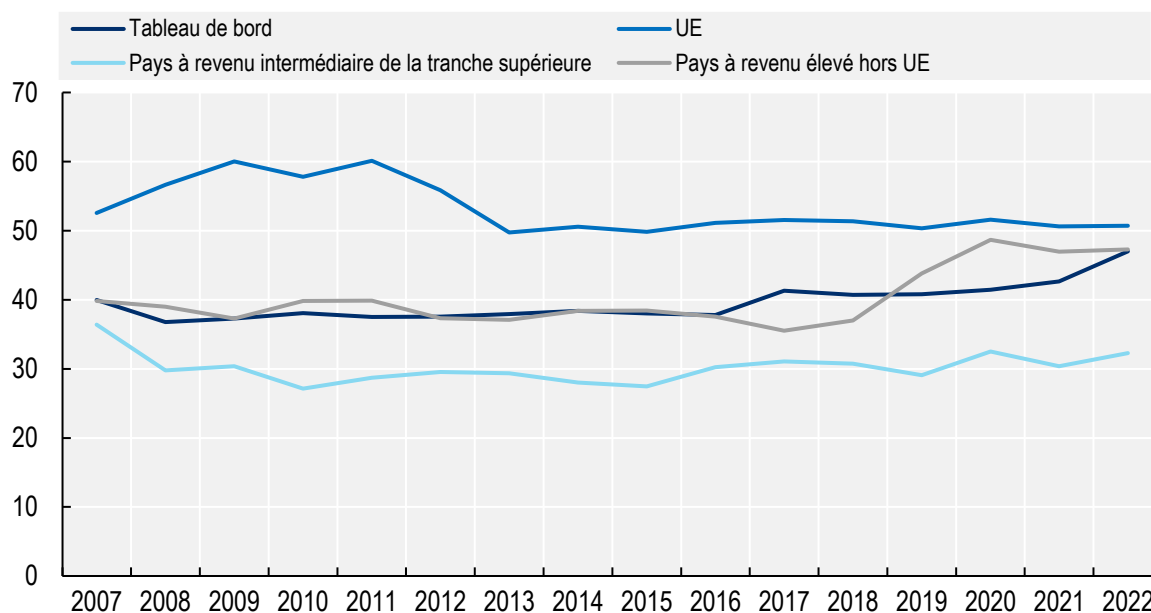
En 2022, la part médiane des prêts aux PME atteint 47 % dans les pays du Tableau de bord (contre 43 % en 2021), tel qu'illustré dans le Graphique 1.5. Cet indicateur, qui montre la proportion des prêts accordés aux PME dans le total des prêts aux entreprises, apporte un éclairage important sur le financement des PME par l'emprunt dans le paysage plus général des affaires. L'augmentation de 4 points observée

en 2022 témoigne d'une croissance plus rapide qu'au cours des cinq années précédentes (0.2 point en moyenne). Cette augmentation semble refléter le fait que le nombre total de prêts aux entreprises a baissé plus rapidement que celui des prêts aux PME, dans la mesure où de nombreuses grandes entreprises ont préféré rembourser leurs prêts plutôt que d'avoir à supporter une hausse des coûts d'emprunt. La situation en 2023 évolue toutefois rapidement, puisqu'un grand nombre d'entreprises ont des besoins de financement en raison de la volatilité du marché des obligations et du capital-investissement (Reuters, 2023^[22]).

Les données ventilées par groupes de pays révèlent que la part des prêts aux PME s'est maintenue à un niveau comparable à ce qu'il était en 2021. Que ce soit au sein de l'UE ou hors UE, les pays à revenu élevé ont enregistré un léger repli de la part des prêts aux PME. Cette part devrait néanmoins connaître à l'avenir une baisse nettement plus marquée. En 2023, la BCE a noté une diminution plus rapide de l'encours des prêts aux PME par rapport à l'encours total des prêts (BCE, 2023^[8]). Certains pays à revenu élevé hors UE ont enregistré une baisse de la part des prêts. Au Royaume-Uni, deux facteurs ont contribué à la contraction de la part des prêts aux PME. D'un côté, l'augmentation des prêts bruts s'est avérée plus forte pour les grandes entreprises que pour les PME et, de l'autre, les remboursements bruts de prêts bancaires ont atteint un niveau inédit pour les PME en 2022, représentant une hausse de 12 % par rapport à 2021 pour un total de 73.5 milliards GBP d'après la Banque d'Angleterre (voir le profil-pays consacré au Royaume-Uni dans la publication en anglais). En Israël, la forte hausse des taux d'intérêt a participé à la baisse de l'octroi de prêts aux PME, ainsi qu'à une réduction de la part des prêts aux PME dans le total des prêts (voir le profil-pays consacré à Israël). Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ont quant à eux connu une légère augmentation de la part des prêts aux PME, passant de 30 % à 32 %.

Graphique 1.5. Part de l'encours des prêts aux PME, 2008-22

En pourcentage de l'encours total des prêts



Note : l'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de chaque pays, tel que publié dans la base de données des Perspectives économiques de l'OCDE (année de référence : 2007). Sont considérés comme pays à revenu élevé hors UE l'Australie, le Canada, le Chili, la Corée, les États-Unis (jusqu'à 2020), Israël, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suisse.

Source : données compilées à partir des renseignements issus des tableaux de bord de chaque pays.

StatLink  <https://stat.link/zu0a6m>

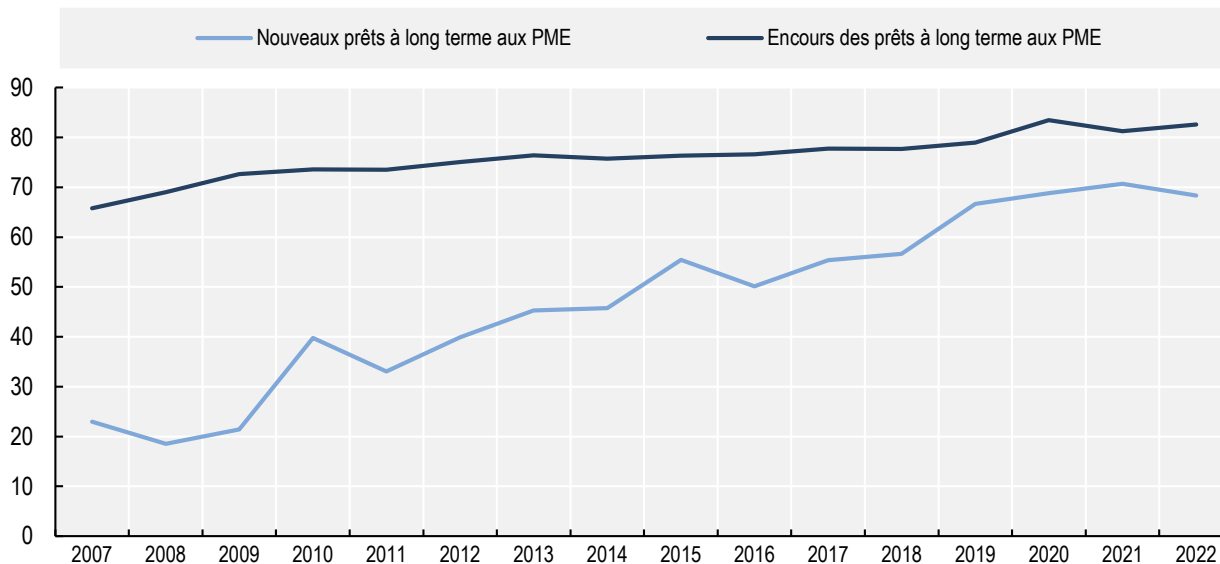
Prêts à court terme et prêts à long terme

Comme cela a été mis en évidence dans les éditions précédentes du Tableau de bord, le portefeuille de prêts des PME a progressivement évolué depuis 2009, délaissant les prêts à court terme⁴ au profit de prêts de plus longue durée. Les données pour l'année 2022 offrent toutefois un tableau plus contrasté, puisque la part des nouveaux prêts à long terme aux PME a baissé de 2 points pour s'établir à 68 %, soit son plus faible niveau depuis 2016. La part de l'encours des prêts à long terme aux PME a quant à elle augmenté de 2 points pour atteindre 83 % en 2022.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la divergence entre ces deux tendances. D'abord, tel qu'indiqué dans les Faits saillants 2023 du Tableau de bord, le nombre important de prêts de longue durée accordés jusqu'en 2022 a contribué à maintenir le niveau élevé de l'encours des prêts aux PME. Ensuite, la mise en œuvre de nouvelles mesures de soutien au financement des PME ou d'étalement des prêts existants peut avoir contribué à la légère augmentation de la part de l'encours des prêts à long terme aux PME. Le recul des nouveaux prêts à long terme reflète en revanche le fait que les entreprises hésitent à s'engager dans des prêts à long terme plus coûteux (en particulier dans l'Union européenne, compte tenu de la part élevée de PME contractant des prêts à taux variable). Les PME ont par conséquent eu davantage recours à des prêts à court terme dans l'attente d'une baisse des taux des prêts à plus long terme. Enfin, l'augmentation des besoins de financement à court terme des PME⁵ observée au premier semestre 2022, suscitée par les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la hausse du coût des intrants, constitue un autre facteur notable de la divergence entre ces deux tendances (BCE, 2022^[23]).

Graphique 1.6. Part des prêts à long terme aux PME, 2007-22

Pourcentage de l'ensemble des prêts aux PME, valeur médiane



Note : l'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de chaque pays, tel que publié dans la base de données des Perspectives économiques de l'OCDE (année de référence : 2007).

Source : données compilées à partir des renseignements issus des tableaux de bord de chaque pays.

StatLink  <https://stat.link/w1d4zf>

Conditions de crédit

Cette section examine les conditions de crédit faites aux PME et aux entrepreneurs en se fondant sur les données relatives au coût du crédit bancaire, aux garanties exigées et aux taux de refus. En 2022, de nombreuses banques centrales ont décidé de relever leur taux directeur, entraînant par là même une augmentation du coût du financement des PME sans précédent depuis la création du Tableau de bord en 2007. D'après les données d'enquêtes pour l'année 2022 et le premier semestre 2023, une part importante des PME ont constaté une réduction notable de l'offre et de l'accessibilité financière du crédit. Cette évolution a eu des répercussions sur la demande de crédit, alors même qu'un nombre croissant de PME manifestaient un besoin accru de financement. Les données issues d'enquêtes menées auprès des banques mettent également en évidence un resserrement des modalités et conditions d'emprunt, et ce, en raison de perspectives économiques perçues comme plus incertaines et d'une moindre tolérance aux risques.

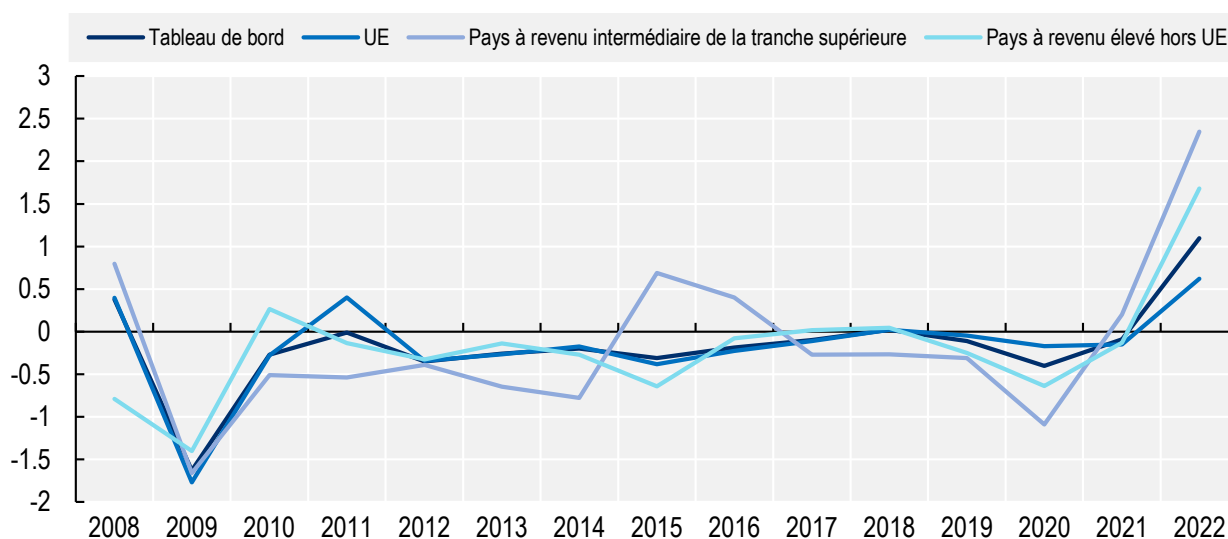
Taux d'intérêt appliqués aux PME

En 2022, le coût du financement a fortement augmenté suite au durcissement de la politique monétaire de nombreux pays dans le monde. Le faible niveau des taux d'intérêt appliqués depuis plusieurs années a été remis en cause par la montée des tensions inflationnistes, lesquelles ont suscité une vive réaction des banques centrales. La hausse des taux directeurs a été répercutée presque à l'identique sur l'économie réelle et les taux d'intérêt appliqués aux entreprises, y compris aux PME, ont augmenté en conséquence (OCDE, 2023^[2]). La médiane du Tableau de bord a progressé de 1.1 point, soit la croissance la plus forte jamais enregistrée dans l'histoire du Tableau de bord. Il convient de noter que même en 2008, lors de la


grande crise financière, les taux d'intérêt appliqués aux PME n'avaient augmenté que de 0.38 point. En d'autres termes, les taux d'intérêt ont connu une hausse de 1.7 % entre 2007 et 2008, contre 29 % entre 2021 et 2022. On peut ainsi considérer que l'année 2022 marque la fin d'une longue période de conditions de crédit particulièrement accommodantes, avec des répercussions négatives sur les coûts d'emprunt pour les PME. La hausse des taux d'intérêt devrait peser sur la restauration de la trésorerie des PME, laquelle a été affectée par la série de perturbations observée au cours des deux dernières années. Une analyse empirique de la Commission européenne suggère que toute augmentation d'un point des taux d'intérêt en 2021 aurait entraîné une baisse de 0.35 point de la marge bénéficiaire des PME⁶. (Commission européenne, 2023^[5])

Graphique 1.7. Évolution des taux d'intérêt appliqués aux PME

Valeur médiane, taux nominaux, en points



Source : données compilées à partir des tableaux de bord de chaque pays.

StatLink  <https://stat.link/pb8fxg>

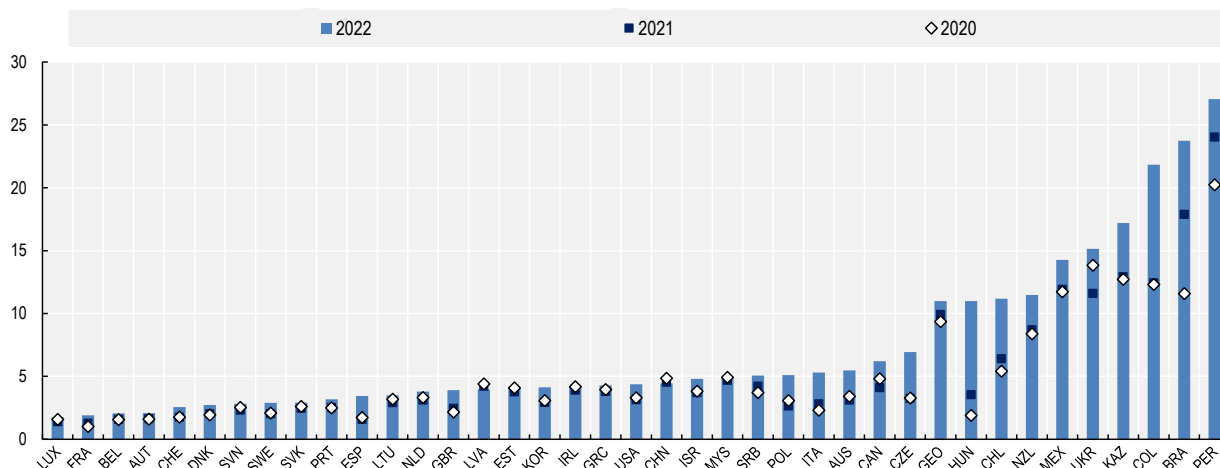
L'ensemble des groupes de pays ont suivi la même évolution que la médiane du Tableau de bord et enregistré une hausse des taux d'intérêt en 2022. La plus forte augmentation a ainsi été observée dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (2.3 points), suivis des pays à revenu élevé hors UE (1.7 point). Les pays de l'UE ont eux aussi enregistré une hausse des taux d'intérêt, dans une moindre mesure toutefois (0.6 point). Aucun de ces groupes de pays n'avait connu une telle augmentation depuis la création du Tableau de bord. En février 2023, les entreprises de la zone euro payaient en moyenne 250 points de base de plus en intérêts sur les nouveaux prêts qu'à la fin de l'année 2021 (BCE, 2023^[8]). En décembre 2023, les taux d'intérêt réels prospectifs étaient positifs dans la plupart des grandes économies, et les écarts de taux d'intérêt et de rendement des obligations d'État à plus long terme se sont également creusés dans la plupart des économies de marché émergentes. Il est probable que la politique monétaire actuelle demeure restrictive jusqu'à ce que les tensions inflationnistes montrent des signes clairs d'atténuation (OCDE, 2023^[11]).

Le Graphique 1.8 présente les taux d'intérêt appliqués aux PME par pays. Contrairement à 2021, l'ensemble des pays ont enregistré une hausse des taux d'intérêt appliqués aux PME. Les plus fortes augmentations ont ainsi été observées en Colombie (9 points), en Hongrie (7.5 points), au Brésil

(5.8 points), au Chili (4.8 points) et au Kazakhstan (4.3 points). La hausse des taux d'intérêt devrait diminuer la probabilité que les PME affichent des perspectives positives en matière d'investissement (Commission européenne, 2023^[5]).

Graphique 1.8. Taux d'intérêt appliqués aux PME

Taux nominaux, en pourcentage



Note : l'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de chaque pays, tel que publié dans la base de données des Perspectives économiques de l'OCDE (année de référence : 2007).

Source : données compilées à partir des tableaux de bord de chaque pays.

StatLink  <https://stat.link/o6gm5k>

Écarts de taux d'intérêt

La forte hausse généralisée des taux d'intérêt ne s'est pas traduite par une augmentation importante des écarts de taux d'intérêt⁷, ce qui montre qu'en 2022 les conditions d'emprunt ne se sont pas dégradées de manière plus prononcée pour les PME que pour les grandes entreprises. La médiane du Tableau de bord a en réalité baissé, passant de 0.93 point en 2021 à 0.9 point en 2022. Si l'on s'intéresse à l'évolution par pays, il apparaît qu'en 2022, sur les 36 pays ayant fourni des données pour cet indicateur, 19 ont enregistré un resserrement de l'écart des taux d'intérêt. Les plus fortes baisses ont ainsi été observées en Ukraine (-2.8 points), en République tchèque (-1.87 points), au Mexique (-1.6 points), en Irlande (-0.98 points) et en Hongrie (-0.95 points), inversant de fait le creusement des écarts de taux constaté en 2021.

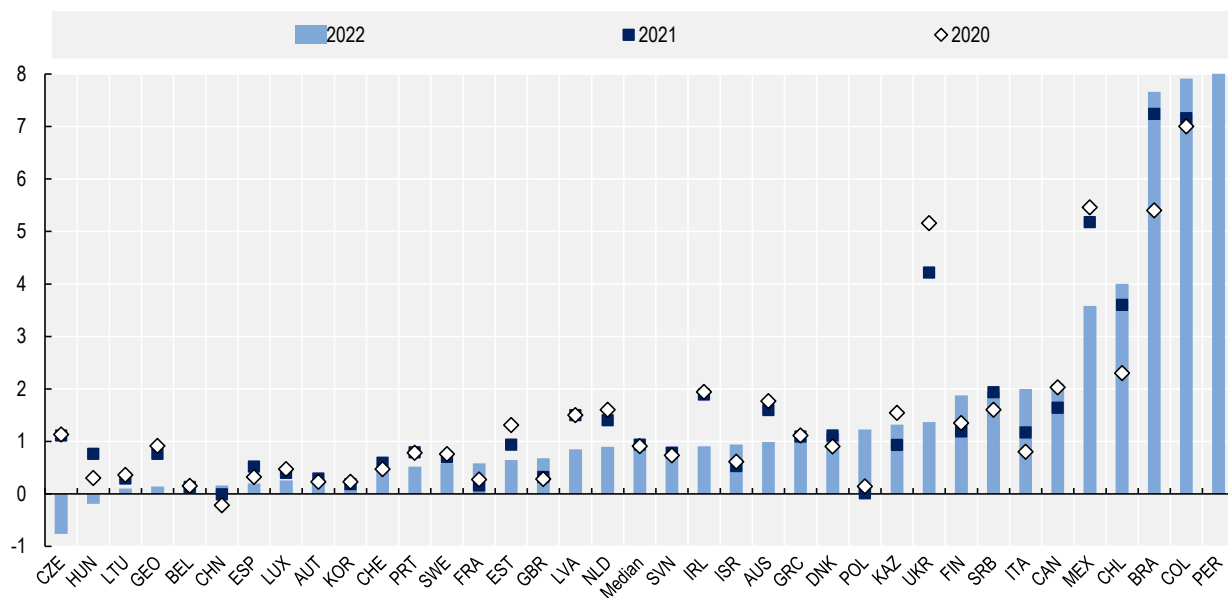
Les écarts les plus importants ont été enregistrés au Pérou, en Colombie, au Brésil et au Chili, et les plus fortes augmentations des écarts entre 2021 et 2022 ont été observées en Pologne (+1.2 points), en Italie (+0.83 points) et en Finlande (+0.69 points).

L'une des explications au léger recul des écarts de taux d'intérêt, dans le contexte de hausses généralisées de ces taux, est la perception accrue des risques liés aux prêts aux grandes entreprises, et ce, en raison des implications négatives des hausses de taux d'intérêt sur les marchés d'actions et d'obligations, lesquelles entraînent des insuffisances de financement pour ces entreprises (S&P Market Intelligence, 2022^[24]). L'indicateur de vulnérabilité financière, élaboré dans le cadre de l'enquête SAFE pour évaluer la situation financière des entreprises, montre que l'augmentation de la part des grandes entreprises rencontrant des difficultés pour exercer de leurs activités et assurer le service de leur dette a

été en 2022 supérieure à celle de la part des PME rencontrant les mêmes difficultés (BCE, 2022^[25]). Il est toutefois probable que les écarts de taux d'intérêt finiront par augmenter, dans la mesure où de nombreuses banques déclarent avoir durci les conditions faites aux PME en 2023 de manière à réduire encore les risques qu'elles encourent dans le cadre de leurs activités (BCE, 2023^[9]).

Graphique 1.9. Écarts de taux d'intérêt entre les prêts aux PME et les prêts aux grandes entreprises

Taux nominaux, en points



Note : les données relatives au Pérou ne peuvent être représentées de manière fidèle en raison de l'échelle utilisée. L'écart de taux d'intérêt était de 15.84 points en 2020, de 20.2 points en 2021 et de 19.85 points en 2022.

Source : données compilées à partir des tableaux de bord de chaque pays.

StatLink  <https://stat.link/wuojza>

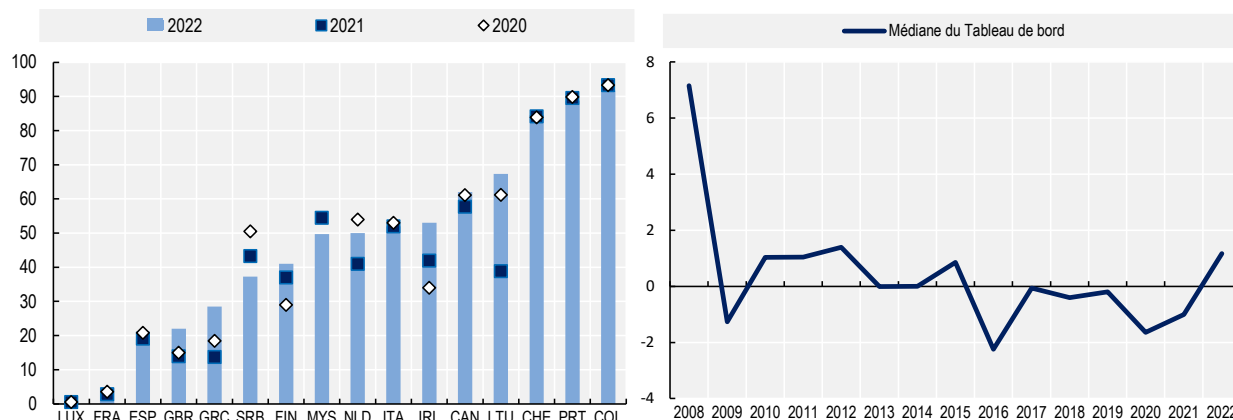
Exigences de garanties

Les données relatives aux exigences de garanties sont issues d'enquêtes réalisées auprès des prêteurs et des emprunteurs, sachant que la méthodologie, les échantillons et les questionnaires varient d'un pays à l'autre. Il convient donc de faire preuve de prudence dans les comparaisons entre pays.

En 2022, la part des PME soumises à des exigences de garanties a augmenté de 1.17 points sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt et d'un durcissement général des conditions de crédit. Cette augmentation n'a toutefois pas atteint le rythme enregistré en 2008, année au cours de laquelle la part des PME soumises à des exigences de garanties a progressé de 7.2 points. Les pays qui ont connu la plus forte augmentation de cette part sont notamment la Lituanie (+28.4 points), la Grèce (+15 points), l'Irlande (+11 points), les Pays-Bas (+9 points) et le Royaume-Uni (+8 points).

Graphique 1.10. Exigences de garanties

Pourcentage de PME soumises à des exigences de garanties, par pays (partie gauche) et par taux de croissance médian (partie droite)



Source : données compilées à partir des tableaux de bord de chaque pays.

StatLink  <https://stat.link/l5imas>

La progression de la part des PME soumises à des exigences de garanties reflète à la fois la hausse des coûts de financement et l'augmentation des risques perçus par les banques. D'un côté, des taux d'intérêt élevés vont généralement de pair avec une baisse du prix des actifs, entraînant par là même une réduction de la valeur des garanties (BCE, 2023^[8]). Cette situation peut conduire à la mise en place d'ajustements immédiats, par lesquels les bailleurs de fonds exigent des garanties supplémentaires de manière, d'une part, à tenir compte des baisses de prix potentielles et, d'autre part, à s'assurer que la valeur des garanties consenties ne finisse pas par être inférieure aux montants empruntés. De l'autre, plus les coûts de financement sont élevés, plus la probabilité de faillites augmente, dans la mesure où les emprunteurs peuvent avoir des difficultés à respecter leurs obligations de remboursement, ce qui fait alors augmenter les exigences de garanties pour les nouveaux prêts. Dans la zone euro par exemple, depuis la fin de l'année 2021, les probabilités de faillites ont d'après les banques davantage augmenté pour les PME que pour les autres types d'entreprises (BCE, 2023^[8]).

Taux de demande de prêts des PME

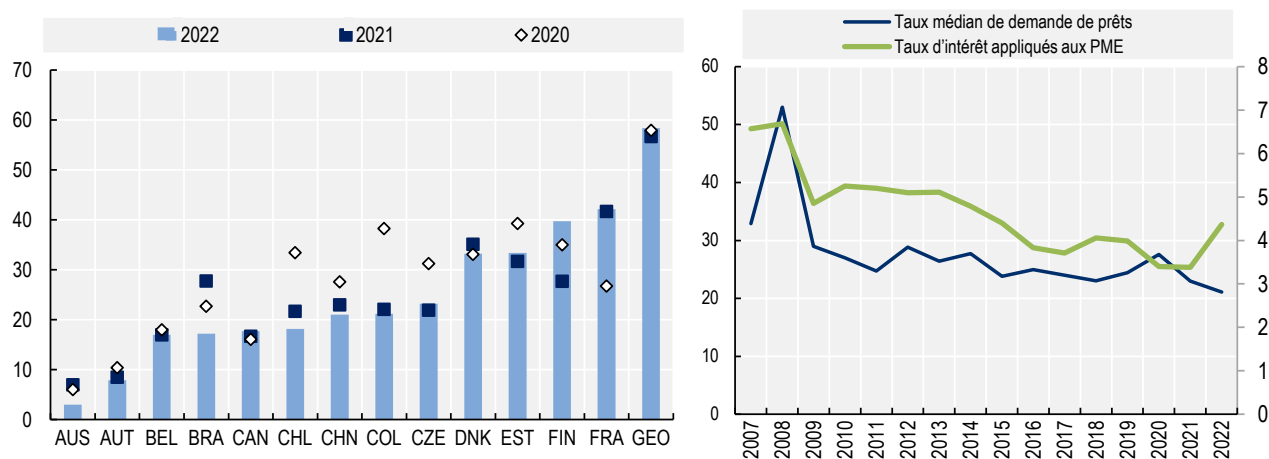
Les conditions de crédit ont connu des changements importants depuis la crise du COVID-19, alors que leur évolution a été plus stable au lendemain de la grande crise financière. En 2021 et 2022, le contexte d'inflation élevée et le durcissement des conditions de crédit qui s'est ensuivi ont provoqué une augmentation de 1.1 point des taux d'intérêt appliqués aux PME. Sur la même période, le taux de demande de prêts des PME a quant à lui baissé de 2 points. Dans la moitié des pays ayant fourni des données pour cet indicateur (7 sur 14), la demande de crédit des PME (exprimée en part des PME ayant fait une demande de prêt sur l'ensemble des PME) a enregistré une baisse en 2022. C'est ainsi au Luxembourg (-11 points), au Royaume-Uni (-4 points) et en Autriche (-3.5 points) qu'ont été enregistrées les plus fortes baisses de la demande de crédit des PME. À l'inverse, la plus forte augmentation du taux de demande de prêts a pu être observée en Colombie (12 points), suivie de la Slovaquie (2 points). En Colombie, sur l'ensemble des catégories d'entreprises, l'accès au financement bancaire concernait principalement les moyennes entreprises (Banco de la República, 2022^[15]).

Les enquêtes menées en 2022 auprès des emprunteurs montrent que l'accélération des coûts du crédit a eu un effet dissuasif sur les PME, lesquelles ont préféré renoncer à recourir au financement par l'emprunt.

Cette évolution contraste fortement avec les tendances observées au cours des années précédentes. La partie gauche du Graphique 1.11 présente la progression des taux d'intérêt appliqués aux PME par rapport au taux de demande de prêts des PME depuis 2007. Le graphique montre qu'après la crise de 2008, les taux d'intérêt appliqués aux PME et les demandes de prêts ont diminué de façon sensible. Entre 2009 et 2019, les demandes de prêts sont restées à un niveau relativement stable (23 % à 28 %). Pendant cette période, les taux d'intérêt appliqués aux PME ont connu une baisse progressive du fait d'une politique monétaire accommodante, passant de 4.8 % en 2009 à 3.9 % en 2019 (soit un recul de 23 % par rapport à 2009). En 2020, les mesures rapides prises par les pouvoirs publics après le choc de la pandémie de COVID-19 pour injecter des liquidités dans l'économie, notamment dans le but de protéger les PME, ont entraîné une nouvelle baisse des taux d'intérêt appliqués à cette catégorie d'entreprises (-14 % par rapport à 2019), ainsi qu'une augmentation des demandes de prêts de la part des PME (+13 % par rapport à 2019). En 2022 en revanche, les taux d'intérêt ont enregistré une hausse de 29 % alors que les taux de demande de prêts ont baissé de 8 % par rapport à 2021.

Graphique 1.11. Taux de demande de prêts des PME, 2007-22

Par pays (partie gauche), taux d'intérêt et de demande de prêts des PME (partie droite), en pourcentage



Source : données compilées à partir des tableaux de bord de chaque pays. Toutes les données sont issues d'enquêtes menées auprès des emprunteurs, à l'exception des données relatives à la Chine.

StatLink  <https://stat.link/2lwjte>

Taux de refus

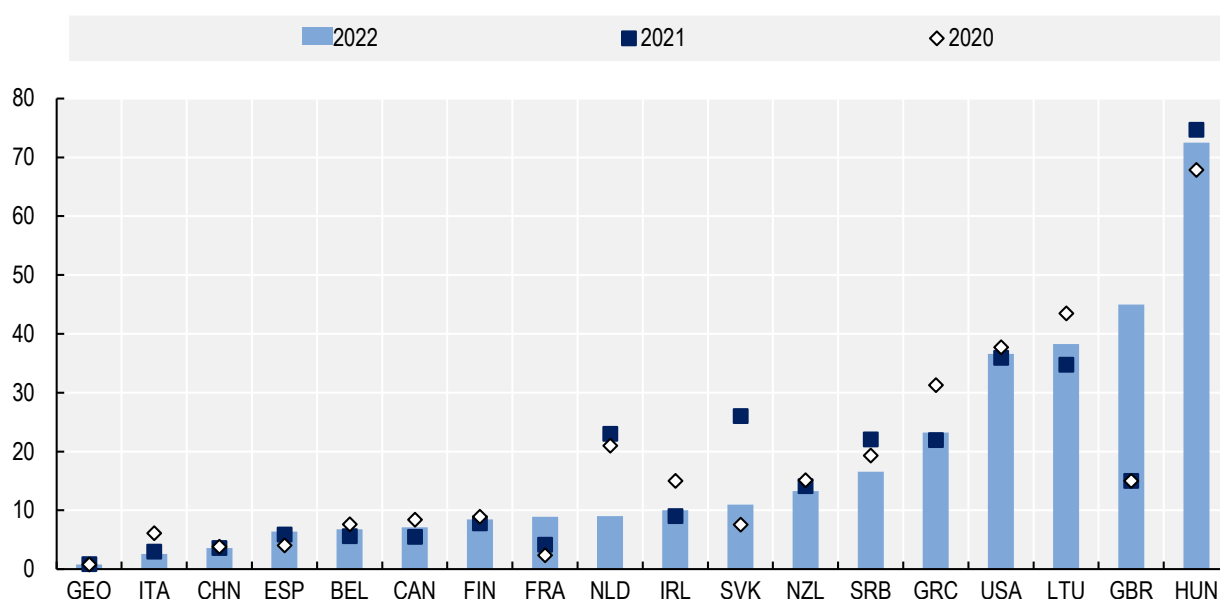
Les taux de refus apportent un éclairage intéressant sur l'offre de crédit aux PME et les conditions financières d'ensemble qui leur sont proposées. Des taux de refus élevés sont le signe de restrictions dans l'offre de crédit ; la demande de crédit n'est pas satisfaite, soit parce que les modalités et conditions des offres de prêts ne sont pas jugées acceptables, soit parce que la solvabilité des emprunteurs s'est dégradée, soit parce que les banques rationnent délibérément le crédit. Les taux de refus doivent toutefois être analysés dans le contexte des nouvelles tendances en matière de prêts de façon à avoir un point de vue plus global de l'accès des PME au financement. Les données sur les taux de refus sont habituellement tirées d'enquêtes sur la demande et les possibilités de comparaisons entre pays sont limitées.

La croissance médiane du taux de refus opposés aux PME a légèrement augmenté en 2022 (0.6 point) et, sur 18 pays ayant fourni des données pour cet indicateur, 11 ont enregistré une hausse. La plus forte augmentation a ainsi pu être observée au Royaume-Uni (+30 points), suivi de la France (+4.7 points) et


de la Lituanie (+3.5 points). L'augmentation observée au Royaume-Uni est probablement multifactorielle et s'explique notamment par la levée du dispositif *Bounce Back Loan Scheme* (BBLs) en 2021, lequel exigeait que les emprunteurs déclarent eux-mêmes remplir les critères d'éligibilité et dispensait les bailleurs de fonds d'avoir à évaluer la capacité financière et la viabilité des entreprises. La forte hausse des taux de refus est également imputable aux préoccupations relatives à la capacité des entreprises à rembourser leurs dettes compte tenu, d'une part, de la dégradation des conditions économiques, en particulier suite à la forte augmentation des coûts de l'énergie (dans la mesure où les banques s'intéressaient aux tarifs payés par les entreprises pour leur consommation d'énergie, ainsi qu'à leurs bénéfices après règlement de leurs factures d'énergie) et, d'autre part, de la mise en œuvre par les banques de critères plus restrictifs pour l'approbation de crédits, y compris en matière d'exigences de garanties (voir le Graphique 1.10). De la même manière, en France et en Lituanie, l'augmentation des taux de refus traduit un durcissement des critères d'attribution des prêts (BCE, 2022^[25]).

Graphique 1.12. Taux de refus

En pourcentage des prêts sollicités par les PME



Source : données compilées à partir des tableaux de bord de chaque pays. Toutes les données sont issues d'enquêtes menées auprès des emprunteurs, à l'exception des données relatives à la Chine et à la Géorgie.

StatLink  <https://stat.link/37qju9>

Données d'enquête complémentaires sur les conditions de crédit

Zone euro

L'enquête SAFE recueille des informations sur la situation financière des entreprises européennes, leurs besoins de financements externes et la disponibilité de ces financements. Il s'agit d'une enquête semi-annuelle réalisée au printemps et à l'automne. L'édition du printemps 2023, qui couvre la période d'octobre 2022 à mars 2023, montre que l'activité des entreprises continue de se redresser, dans la mesure où les entreprises font part d'une amélioration de leur chiffre d'affaires, même si ce rebond est plus marqué pour les grandes entreprises que pour les PME. La rentabilité reste néanmoins plus faible

pour les PME, qui font part d'une baisse plus prononcée de leurs bénéfices (-16 %) que les grandes entreprises, qui elles ne déclarent aucun changement pour cet indicateur. Cette baisse est pour partie due à une hausse du coût de la main-d'œuvre, de l'énergie et autres intrants (BCE, 2022_[25]) (BCE, 2023_[11]).

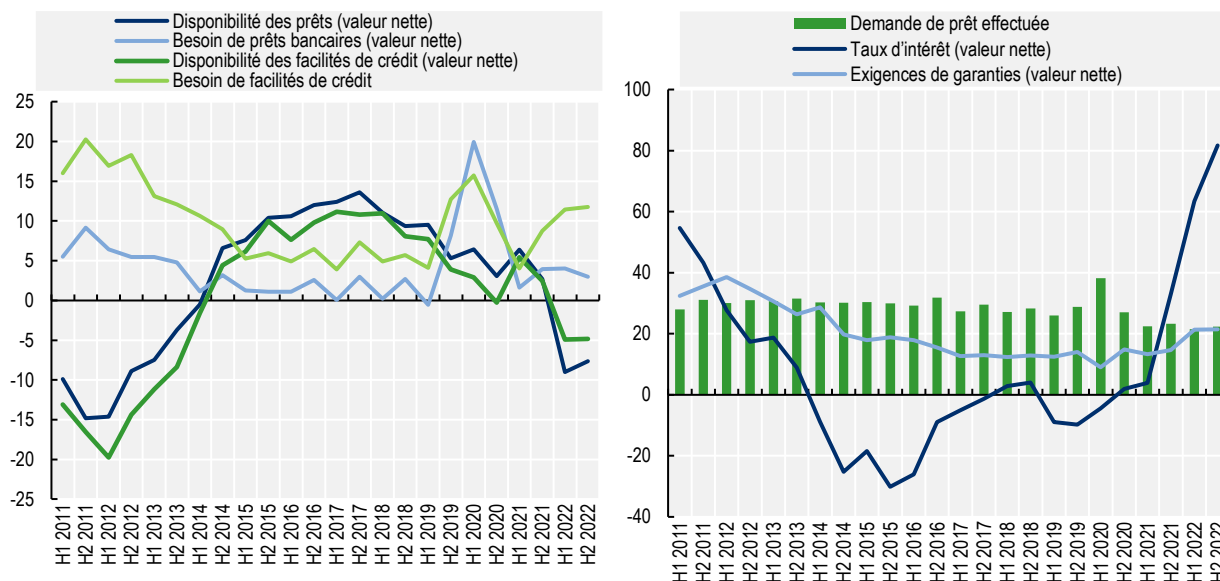
Concernant l'accès au financement et les conditions de financement, les réponses des entreprises reflètent le durcissement de la politique monétaire mise en œuvre au cours de l'année passée. La partie gauche du Graphique 1.13 illustre la perception qu'ont les PME de l'évolution des conditions de crédit (taux d'intérêt et garanties exigées) dans la zone euro. Une part importante des entreprises (le niveau le plus élevé depuis la création de l'enquête en 2009) ont fait part d'une hausse des taux d'intérêt appliqués par les banques et d'une dégradation sensible du coût du financement : 87 % des entreprises ont ainsi observé une augmentation des taux d'intérêt, contre 71 % dans la précédente édition de l'enquête (partie B du Graphique 1.13). Ces évolutions reflètent la rapidité avec laquelle le durcissement de la politique monétaire s'est répercuté sur le coût des prêts aux entreprises (voir la section consacrée aux Conditions financières).

L'orientation plus restrictive des conditions de crédit a provoqué une baisse de la demande de financement. En valeur nette, les entreprises de la zone euro ont été moins nombreuses à indiquer avoir recherché davantage de financements externes, tous instruments confondus. Cette baisse de la demande concernait principalement les prêts bancaires et les facilités de crédit, ce qui coïncide avec le ralentissement général de l'octroi de prêts bancaires aux entreprises mis en évidence par l'enquête *Bank Lending Survey* de la BCE pour le quatrième trimestre 2022 et le premier trimestre 2023. La baisse de la demande a également touché les instruments de financement non traditionnels, comme les crédits commerciaux, le crédit-bail et la location-vente ou l'apport de capitaux propres. La contraction de la demande a toutefois été plus prononcée pour les grandes entreprises que pour les PME (BCE, 2023_[11]).


Le resserrement de l'environnement de prêt a également des répercussions sur la disponibilité du financement par l'emprunt. La partie droite du Graphique 1.13 montre que les PME ont constaté une chute de la disponibilité des prêts bancaires et des facilités de crédit pour le deuxième cycle de suite de l'enquête, et ce, après plusieurs cycles de forte disponibilité (partie A du Graphique 1.13). Sur l'ensemble des catégories de tailles d'entreprises, une part plus importante de PME que de grandes entreprises ont fait état d'un accès moins fluide aux financements.

Graphique 1.13. Enquête de la BCE sur l'accès des PME au financement

Sélection d'indicateurs, en pourcentage de l'ensemble des PME couvertes par l'enquête



Note : le pourcentage net correspond soit à l'écart entre le pourcentage d'entreprises faisant état d'une amélioration et le pourcentage d'entreprises faisant état d'une dégradation du facteur pris en compte, soit à la différence entre le pourcentage d'entreprises faisant état d'une augmentation et le pourcentage d'entreprises faisant état d'une diminution. Le premier semestre 2022 correspond au cycle 27 (avril à septembre 2022), publié en novembre 2022. Le second semestre 2022 correspond au cycle 28 (octobre 2022 à mars 2023), publié en mai 2023. Source : Banque centrale européenne, 2022.

StatLink  <https://stat.link/lvr7f6>

États-Unis

L'enquête *Senior Loan Officer Opinion Survey* recueille l'opinion des hauts responsables des banques sur les pratiques en matière de prêt aux États-Unis. Au premier trimestre 2023, les participants faisaient état d'un durcissement des critères d'attribution des prêts et d'une baisse de la demande de prêts commerciaux et industriels pour toutes les catégories de tailles d'entreprises. Les aspects pour lesquels ce durcissement a été le plus marqué sont les primes facturées sur les prêts présentant des risques, les écarts entre taux de prêts et coûts de financement ou encore le coût des facilités de crédit. Un grand nombre de banques ont par ailleurs indiqué avoir baissé le plafond des facilités de crédit et durci leurs exigences en matière de garanties, et ce, pour les entreprises de toutes tailles (Federal Reserve, 2023_[10]).

Pour une part importante de ces banques, les principales raisons sous-jacentes à ces décisions sont notamment des perspectives économiques moins favorables ou plus incertaines, une moindre tolérance aux risques, une aggravation des difficultés propres au secteur ou encore une dégradation de leur situation de trésorerie actuelle ou escomptée. Bien que les banques de toutes tailles aient invoqué les mêmes raisons au durcissement des conditions de prêt, les banques de taille moyenne et autres banques ont plus fréquemment mentionné leur situation de liquidité, des difficultés propres au secteur bancaire et une réduction de leur tolérance au risque (Federal Reserve, 2023_[10]).

L'enquête trimestrielle *Small Business Lending Survey* rend compte de la perception qu'ont les banques commerciales de leurs activités de prêt à destination des petites entreprises aux États-Unis. Au premier trimestre 2023, les prêts commerciaux et industriels aux petites entreprises ont dévissé de 15.9 % par rapport à la même période en 2022 et de 6.8 % par rapport au trimestre précédent. Ce cycle de l'enquête

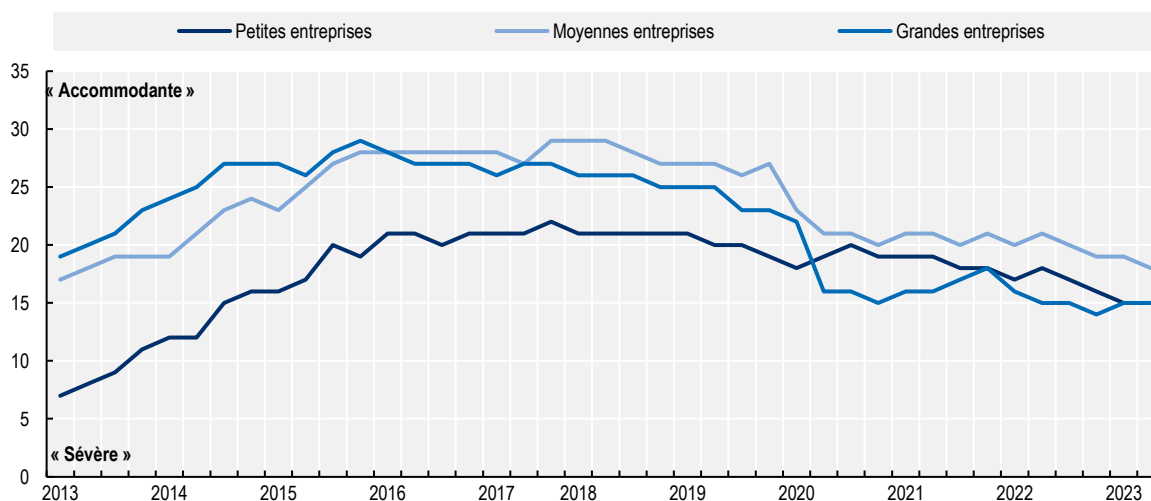
fait état d'un faible niveau de demande de crédit pour le quatrième trimestre consécutif, sachant que le nombre de participants signalant cette tendance n'a jamais été aussi élevé depuis la création de l'enquête. L'affaiblissement de la demande de crédit coïncide en outre avec l'orientation restrictive de la politique monétaire de la Réserve fédérale depuis le milieu de l'année 2022 (Federal Reserve Bank of Kansas City, 2023^[18]).

Japon

Publiée chaque trimestre, l'enquête TANKAN de la Banque du Japon rend compte du niveau de confiance des entreprises et de l'attitude des établissements de crédit. En 2022, l'attitude des établissements de crédit s'est durcie envers les entreprises, toutes tailles confondues mais en particulier pour les PME. Ceci peut refléter un certain rééquilibrage après une période marquée par des prêts à taux zéro et une augmentation du niveau d'endettement des PME (Bank of Japan, 2023^[26]).


Graphique 1.14. Attitude des établissements de crédit au Japon

Indice de diffusion, en points



Note : indice de diffusion « Accommodante » moins « Sévère », en points.

Source : (Bank of Japan, 2023^[26])

StatLink  <https://stat.link/hx3so1>

Ce durcissement a eu lieu pendant une période où la politique monétaire est restée accommodante malgré une augmentation du taux d'inflation au-delà de l'objectif de 2 % en avril 2022, et alors que la Banque du Japon a annoncé son intention de ne pas modifier l'orientation de sa politique monétaire (OCDE, 2023^[2]), ce qui a créé une incertitude exceptionnellement élevée autour des projections de référence de l'inflation (FMI, 2023^[27]).

Toutefois, au premier trimestre 2023, la possibilité d'un éventuel resserrement de la politique monétaire a incité les entreprises à recourir à des prêts bancaires pour leur financement à long terme. Certains éléments empiriques laissent penser que les taux d'intérêts des prêts japonais étaient devenus plus favorables que le coût de la vente d'obligations à long terme pour satisfaire les besoins d'investissements et de refinancement des entreprises, dont la valeur baisse généralement en cas d'augmentation des taux d'intérêt. Ce changement de préférences des entreprises, qui privilégie ainsi les prêts à long terme par rapport aux obligations pour répondre à leurs besoins de financement, constitue une évolution importante

du paysage des prêts aux entreprises au Japon, influencée par la crainte de modifications potentielles de la politique monétaire du pays (The Japan Times, 2023^[28]).

Financement contre nantissement d'actifs

Crédit-bail et location-vente

Les données des tableaux de bord par pays montrent que les activités de crédit-bail ont reculé de 2.15 % en 2022. Cette baisse a toutefois été moindre qu'en 2021, année où les activités de crédit-bail avaient reflué de 4 %. Cette tendance témoigne donc d'une reprise progressive de ce type de financement (

Graphique 1.15). Sur les 21 pays ayant fourni des données pour cet indicateur, 15 ont enregistré une diminution des volumes de crédit-bail, en tête desquels l'Ukraine (-77 %), le Pérou (-34 %) et la Türkiye (-28 %).

Les données de Leaseurope, organisation regroupant les principaux acteurs du secteur européen du crédit-bail, mettent néanmoins en évidence des évolutions positives en 2022, dont une hausse des volumes de nouvelles affaires de 7.3 % et une augmentation du portefeuille d'encours de 5.2 % par rapport à 2021 (Leaseurope, 2023^[29]). Bien que les données de Leaseurope ne soient pas corrigées de l'inflation et doivent être interprétées avec prudence compte tenu de la forte hausse du niveau des prix en Europe en 2022, elles montrent que les activités de crédit-bail reprennent après la baisse observée en 2020 et en 2021, années pendant lesquelles les entreprises ont été contraintes de mettre en suspens leurs activités et ont choisi de recourir au financement par l'emprunt dans le cadre des aides publiques proposées aux entreprises par l'intermédiaire des banques pendant la crise du COVID-19. Malgré la perspective d'une reprise progressive du crédit-bail, ce rebond n'est pas homogène entre les différentes catégories d'actifs. En effet, bien que les volumes de nouvelles affaires en matière d'équipement mobilier aient augmenté de 8.7 % en 2022, le crédit-bail immobilier s'est contracté de 6.5 % (Leaseurope, 2023^[29]). Ceci s'explique en partie par le fait que le crédit-bail immobilier implique souvent des engagements à plus long terme que le crédit-bail mobilier et a tendance à représenter des opérations de grande valeur (Leaseurope, 2023^[30]), ce qui peut avoir un effet dissuasif sur les entreprises dans un contexte de resserrement de l'environnement de prêt.

Le durcissement des conditions de prêt pourrait à l'avenir restreindre l'investissement et pénaliser la demande de crédit-bail. D'après l'enquête SAFE de la BCE, au quatrième trimestre 2022 et au premier trimestre 2023, les entreprises ont fait état d'une contraction de la demande de crédit-bail. Celle-ci reste toutefois davantage prononcée pour les grandes entreprises que pour les PME (BCE, 2023^[11]).

Affacturation

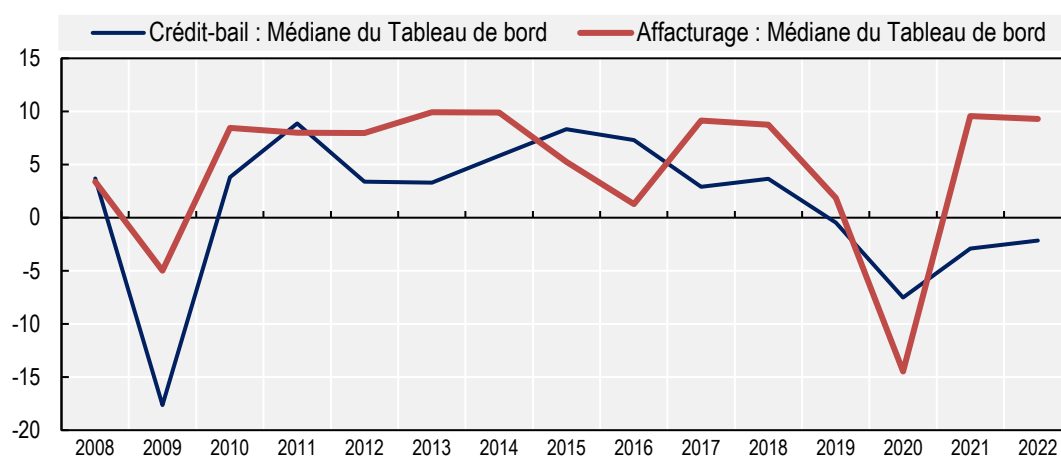
En 2022, les activités d'affacturation ont conservé le rythme de croissance positif observé en 2021. Après le choc de la pandémie de COVID-19, les activités d'affacturation sont reparties fortement à la hausse et ont poursuivi leur croissance au point d'atteindre 9.3 % en glissement annuel en 2022 (

Graphique 1.15). Sur les 17 pays ayant fourni des données pour cet indicateur, 13 ont enregistré une croissance positive. Les pays où cette croissance a été la plus forte sont la Hongrie (32 %), le Royaume-Uni (24 %) et la Belgique (18 %). Les données de *Factors Chain International* (FCI), l'association internationale du secteur de l'affacturation et du financement des créances et de la chaîne d'approvisionnement, montrent également une croissance importante des activités d'affacturation en 2022. D'après FCI, le montant des transactions dans le monde a atteint 3 659 milliards EUR en 2022, contre 3 069 milliards EUR en 2021, soit la plus forte augmentation annuelle jamais enregistrée (Factor Chain International, 2023^[31]).

La croissance des activités d'affacturage devrait se poursuivre, dans la mesure où le durcissement des conditions de crédit et le niveau élevé des coûts d'emprunt sont susceptibles d'inciter de nombreuses PME à privilégier ce type d'instrument de financement non traditionnel. D'un côté, la hausse du coût des matières premières et des dépenses opérationnelles dans un contexte de resserrement des conditions de prêt peut avoir pour effet de renforcer la demande d'affacturage, lequel peut permettre de couvrir plus facilement les besoins en fonds de roulement que le simple financement bancaire. De l'autre, dans la mesure où les banques font preuve d'une moindre tolérance aux risques, les entreprises surendettées peuvent se trouver dans l'incapacité d'accéder au financement par l'emprunt pour assurer la continuité de leurs activités, et la cession de leurs créances avec escompte peut constituer une solution viable pour maintenir leurs activités. Un fort niveau d'inflation augmente en outre la possibilité que les entreprises retardent les paiements à leurs fournisseurs. L'affacturage peut aider les entreprises à combler leur déficit de capitaux et atténuer les effets négatifs de retards de paiement sur la trésorerie des PME.

Graphique 1.15. Activités de crédit-bail, de location-vente et d'affacturage

Taux de croissance médian



Source : données compilées à partir des tableaux de bord de chaque pays.

StatLink  <https://stat.link/ix8nuh>

Financement des PME par apport de capitaux propres

Capital-risque

Les apports de capital-risque ont continué d'afficher une forte volatilité (partie droite du Graphique 1.16). Après une hausse historique de 60 % en 2021, l'activité de capital-risque a chuté de manière importante en 2022 (20.2 %). Plusieurs événements sont à l'origine de cette forte baisse. D'abord, tel que mis en évidence dans les Faits saillants 2023 du Tableau de bord (OCDE, 2023^[32]), les hausses des taux d'intérêt, ou dans certains cas la perspective de hausses des taux d'intérêt, ont incité de nombreux gros investisseurs (dont les organismes de retraite) à orienter leurs investissements vers des catégories d'actifs à rendement fixe, moins instables. Cette tendance est confirmée par les résultats d'enquêtes réalisées récemment auprès de gestionnaires de fonds de capital-risque européens au troisième trimestre 2023, lesquels montrent que 79 % des participants considèrent qu'une augmentation prolongée des taux d'intérêt a un effet négatif sur l'appétit des investisseurs pour les fonds de capital-risque (FEI, 2023^[33]).

Cette évolution a entraîné une baisse de la valorisation des jeunes entreprises et ainsi accentué la pression à la baisse exercée sur la collecte de fonds de capital-risque. Les données de Preqin révèlent que 8.6 % de l'ensemble des transactions de capital-risque dans le monde en 2022 se rapportaient à des tours de financement avec une valorisation inférieure au tour précédent (*down rounds*)⁸, contre 6.8 % entre 2017 et 2021. Le nombre de tours de financement de ce type varie en fonction des étapes et ils sont généralement plus nombreux au cours des levées de fonds de séries C et D (Preqin, 2023^[34]).

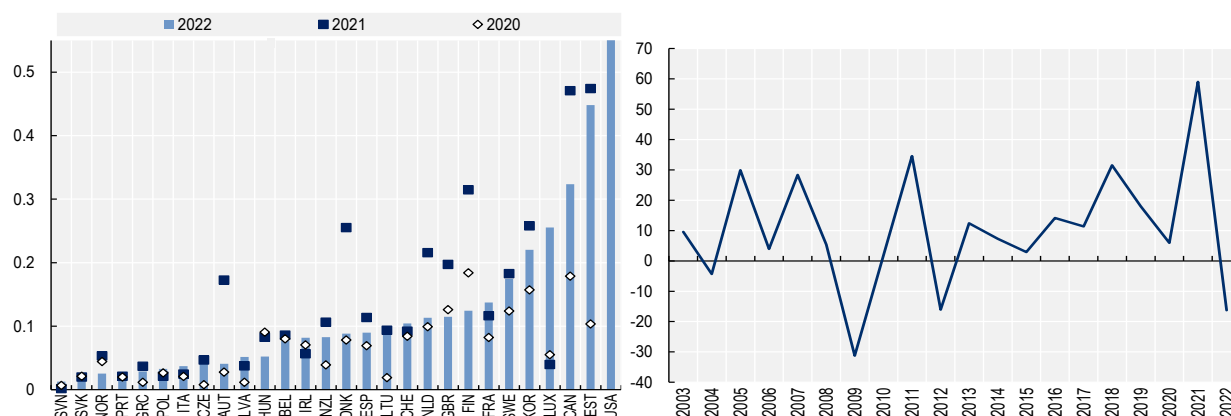
La multiplication des valorisations à la baisse et le désengagement des investisseurs de capital-risque ont eu un effet négatif sur le rendement des fonds capital-risque. D'après les données de Pitchbook, le taux de rendement interne du capital-risque en glissement annuel a reculé pour atteindre 2.8 % au deuxième trimestre 2022 (son niveau le plus faible depuis le quatrième trimestre 2016) et, au quatrième trimestre 2022, le taux de rendement interne enregistrait son sixième trimestre consécutif de baisse (Pitchbook, 2022^[35]) (Pitchbook, 2023^[36]).

Le Graphique 1.16 illustre les activités d'investissement de capital-risque par pays, exprimées en pourcentage du PIB. Sur 28 pays, 18 ont enregistré une baisse des apports de capital-risque. Aux États-Unis, le volume des opérations de capital-risque en pourcentage du PIB a baissé à 0.7 % en 2022, contre 1.1 % en 2021 ; au Canada, il s'élevait à 0.3 % en 2022, contre 0.5 % en 2021 ; et en Finlande, il était de 0.1 % en 2022, contre 0.3 % en 2021. Aux États-Unis, malgré un rebond lié à l'augmentation de la collecte de fonds de capital-risque de 37 % en glissement trimestriel au premier trimestre 2023, la constitution de fonds est restée modérée (EY, 2023^[37]). Au Canada, les données sur l'investissement de la Banque de développement du Canada mettent en évidence une baisse notable des tours de financement avec une valorisation supérieure au tour précédent (*up rounds*) entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023, ce qui montre que les investisseurs cherchaient à se protéger en investissant à des niveaux de valorisation plus faibles, et a ainsi donné lieu à des projections indiquant un ralentissement du déploiement de capitaux en 2023 (BDC, 2023^[38]). La baisse des investissements de capital-risque rend les femmes et les minorités particulièrement vulnérables. L'Encadré 1.1 examine les données relatives aux performances des femmes et autres groupes démographiques d'entrepreneurs en matière de collecte de fonds de capital-risque.

Un certain nombre de difficultés devront être surmontées pour soutenir une reprise et une croissance durables de l'activité de capital-risque. En Europe par exemple, il apparaît nécessaire d'inciter davantage d'investisseurs privés de long terme à ne pas quitter le marché, même en période de crise économique, d'améliorer les marchés de sortie et d'accroître la disponibilité des fonds pour les entreprises qui bénéficient de capital-risque et souhaitent se développer (FEI, 2023^[33]). Dans d'autres régions comme les États-Unis, ces difficultés comptent notamment des possibilités de sortie limitées avec une incapacité croissante des entreprises à s'introduire en bourse, une forte concentration géographique des activités de capital-risque au niveau national, ainsi qu'une diminution progressive des financements par des investisseurs-tuteurs ou des levées de fonds d'amorçage, provoquée par un environnement de marché incertain (NVCA and Pitchbook, 2023^[39]).

Graphique 1.16. Volume des opérations de capital-risque par pays

Volumes en pourcentage du PIB (partie gauche), taux de croissance médian (partie droite)



Note : les volumes étant exprimés en pourcentage du PIB, il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation du graphique compte tenu de l'incidence de la crise du COVID-19 sur le PIB. Les données relatives aux États-Unis ne peuvent être représentées de manière fidèle en raison de l'échelle utilisée. Le volume des opérations de capital-risque en pourcentage du PIB s'élevait à 0.6 % en 2020, à 1.1 % en 2021 et à 0.7 % en 2022.

Source : base de données de l'OCDE sur le financement de l'entrepreneuriat.

StatLink  <https://stat.link/86zge0>

Encadré 1.1. Les femmes et les minorités sont sous-représentées dans l'accès au capital-risque

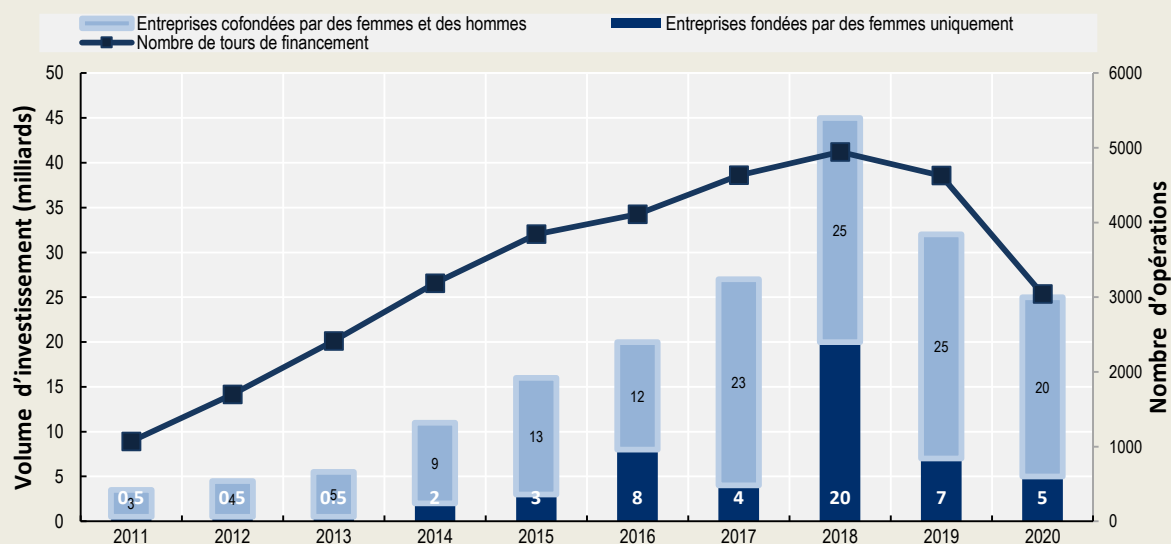
L'inégalité d'accès au financement par apport de capitaux propres dont souffrent les femmes entrepreneures par rapport à leurs homologues masculins est un problème persistant dans les activités de capital-risque. Au Royaume-Uni, seuls 2 % du total de l'investissement en capital ont bénéficié à des PME dirigées entièrement par des femmes en 2022 (British Business Bank, 2023^[40]). En Finlande, les femmes occupaient 11 % des sièges dans les conseils d'administration d'entreprises financées par le capital-investissement en 2021 et 6 % occupaient un poste d'administrateur dans des entreprises bénéficiant de capital-risque (voir le profil-pays consacré à la Finlande dans la publication en anglais). Dans le monde en 2020, les entreprises détenues ou dirigées par des femmes n'ont attiré qu'environ 2 % du total des apports de capital-risque et les femmes entrepreneures qui sont parvenues à obtenir des financements ont reçu en moyenne l'équivalent de 70 % des montants octroyés à leurs homologues masculins (Crunchbase, 2020^[41]; OCDE, 2023^[42]). Ce problème découle pour partie d'une sous-représentation des femmes parmi les acteurs du capital-risque et du capital-investissement. En Europe, les femmes représentent environ 23 % des investisseurs des sociétés européennes de capital-risque, et seul un investisseur de capital-risque de premier rang sur sept est une femme. Parmi elles, neuf sur dix travaillent dans des équipes majoritairement masculines (EIF, Invest Europe, 2023^[43]).

Par ailleurs, lorsque les investissements de capital-risque marquent le pas, les entreprises détenues par des femmes ont tendance à être les plus affectées, puisque les apports de capital-risque dont elles bénéficient se rétractent de manière plus marquée que ceux des entreprises cofondées à la fois par des femmes et des hommes (Crunchbase, 2020^[41]). Ces tendances valent également pour d'autres groupes démographiques. Aux États-Unis, alors que le total des investissements de capital-risque a baissé de

36 % en 2022, les apports de capital-risque en faveur des entrepreneurs noirs ont quant à eux chuté de 45 % sur la même période (Crunchbase, 2023^[44]). Au Royaume-Uni, moins de 2 % des investissements de capital-risque en valeur en 2022 ont été octroyés aux minorités ethniques, alors que 43 % des financements d'amorçage ont été accordés à des diplômés d'universités d'« élite » (British Business Bank, 2023^[40]). Face à ce problème persistant, les pouvoirs publics prennent de plus en plus de mesures pour corriger les disparités d'accès au financement, notamment entre les genres (voir la section consacrée à l'Évolution des mesures prises par les pouvoirs publics).


Graphique 1.17. Volume mondial des apports de capital-risque à destination d'entreprises fondées uniquement par des femmes et d'entreprises cofondées par des femmes et des hommes

Volume d'investissement en milliards USD (axe de gauche) et nombre d'opérations (axe de droite)



Note : les jeunes entreprises sans fondateur répertorié sur la plateforme Crunchbase et les entreprises financées par capital-investissement ne sont pas prises en compte.

Source : « Global VC Funding To Female Founders Dropped Dramatically This Year », (Crunchbase, 2020^[41])

StatLink  <https://stat.link/4hoviz>

Avancées dans le domaine des technologies financières

Ces dernières années, le secteur des *fintechs* a connu des évolutions spectaculaires, au point de contribuer à la transformation du paysage du financement des PME. Les solutions de financement en ligne se sont généralisées et de nombreux prêteurs traditionnels s'associent à des plateformes en ligne, tandis que les pouvoirs publics élargissent le cercle des institutions auxquels ils confient l'acheminement des aides au financement des PME. Par ailleurs, la multiplication des cadres d'ouverture des données bancaires a permis d'étoffer l'offre de produits et services plus novateurs, contribuant ainsi à l'essor des banques numériques et des plateformes en ligne de financement de substitution, lesquelles ont fait preuve de leur efficacité pour atteindre des segments mal desservis du monde des PME.

Comme cela a été mis en évidence dans les éditions précédentes du Tableau de bord, les plateformes de financement non traditionnel⁹ ont connu une croissance rapide et continue au cours des dernières années,

y compris pendant la pandémie puisque le volume des opérations réalisées par l'intermédiaire de ces plateformes a augmenté de 57 % en glissement annuel (OCDE, 2023^[32]). Ces plateformes ont démontré leur capacité à atteindre les catégories mal desservies des PME. Ce phénomène s'avère de plus en plus répandu dans les pays où les banques sont généralement moins enclines à prendre des risques et où les coûts d'emprunt sont élevés. À titre d'exemple, les données d'une enquête réalisée auprès des pays d'Asie du Sud-Est¹⁰ montrent que la plupart des utilisateurs de ces plateformes sont des entreprises individuelles (78 %) et des entreprises d'un à cinq ans d'ancienneté (56 %). Sur l'ensemble des MPME qui ont obtenu des financements par l'intermédiaire de plateformes, 65 % avaient auparavant déposé des demandes de financement auprès de banques traditionnelles. (Cambridge Centre for Alternative Finance, 2022^[45]). Des résultats comparables ont pu être observés en Amérique latine¹¹, où 76 % des participants ayant obtenu un financement grâce aux plateformes en ligne étaient des entreprises individuelles. Sur l'ensemble des participants, environ 80 % se sont adressés à des banques et 70 % n'ont pas été en mesure de financer leurs activités par ce biais (Cambridge Centre for Alternative Finance, 2022^[46]).

Par ailleurs, l'ouverture des données bancaires, pratique qui consiste à partager les données bancaires via des interfaces normalisées et sécurisées à la demande des clients (OCDE, 2023^[47]), suscite un intérêt grandissant, car elle permet d'améliorer l'accès des PME au financement et de rationaliser les procédures de demande de financement. Elle rend possible un partage sécurisé des informations financières des PME avec les établissements financiers ou les prestataires de services financiers, et ce, sous réserve du consentement des entrepreneurs. D'après une nouvelle enquête consacrée aux systèmes bancaires ouverts, 25 des 31 pays de l'OCDE participants ont mis en place de tels systèmes (OCDE, 2023^[47]). Leurs avantages en termes d'accès des PME au financement sont considérables, dans la mesure où ces systèmes peuvent faciliter le processus de demande de prêt et réduire les asymétries d'information entre les PME et les établissements financiers, et ce, en permettant un accès aux données de transactions bancaires en temps réel pour évaluer la santé financière des entreprises. Cette technologie donne aux PME la possibilité d'obtenir un financement selon des modalités et conditions plus avantageuses. Différentes études empiriques réalisées en Allemagne ont mis en évidence que les probabilités d'obtenir un prêt sont supérieures et les taux d'intérêt appliqués sont inférieurs pour les emprunteurs présentant des risques élevés lorsque ceux-ci partagent leurs données dans le cadre des systèmes bancaires ouverts (Nam, 2022^[48]). Au Royaume-Uni, plus de 660 000 PME ont bénéficié de produits reposant sur l'ouverture des données bancaires en 2022, et l'on estime que ces services généreront l'équivalent de 6 milliards GBP d'avantages potentiels pour les PME. En 2022, entre 10 % et 11 % des consommateurs et des petites entreprises faisant appel aux technologies numériques auraient utilisé des systèmes bancaires ouverts (soit une augmentation de 6.57 % par rapport à 2021) (Open Banking Implementation Entity, 2023^[49]) (OCDE, 2023^[47]).

La mise en place de systèmes bancaires ouverts a contribué au développement de services financiers plus innovants et a ainsi favorisé la croissance des banques numériques. On considère comme « numériques » les banques qui acquièrent des clients et leur fournissent des services principalement par l'intermédiaire de points de contact numériques, comme des applications pour téléphones portables. Ces banques proposent des services financiers à faible coût et une meilleure expérience utilisateur que les banques traditionnelles, ce qui a contribué à leur très large adoption et à leur essor rapide. Au Royaume-Uni, les néobanques et les banques spécialisées ont prêté l'équivalent de 35.5 milliards GBP et dépassé le volume de prêts des principales banques britanniques, concentrant ainsi pas moins de 55 % du marché (British Business Bank, 2023^[50]). Aux Pays-Bas, 40 % des entreprises bénéficiant de financements externes sont passées par des prestataires de services financiers non traditionnels, en particulier pour des prêts d'une valeur inférieure à 250 000 EUR. Dans plusieurs pays, les banques numériques ont atteint une capitalisation boursière presque aussi importante que certaines des plus grandes banques traditionnelles (FMI, 2022^[51]).

Retards de paiement, faillites et prêts improductifs

En 2022, les indicateurs relatifs aux difficultés rencontrées par les entreprises reflétaient non seulement l'augmentation du coût du crédit et les incertitudes entourant l'environnement économique, mais aussi les mesures adoptées par les pouvoirs publics pour contrer les effets de l'inflation et du durcissement des conditions de crédit. Les retards de paiement sont restés relativement stables grâce à la mise en œuvre dans certains pays d'initiatives visant à rationaliser les délais de paiement, et les prêts improductifs ont poursuivi leur tendance à la baisse amorcée de longue date grâce au démantèlement continu de ce type de prêts, ainsi qu'au déploiement de mesures de réaménagement des dettes. De manière générale, les taux de faillite ont en revanche sensiblement augmenté, notamment en raison de la reprise de l'activité des tribunaux et des modifications apportées aux procédures.

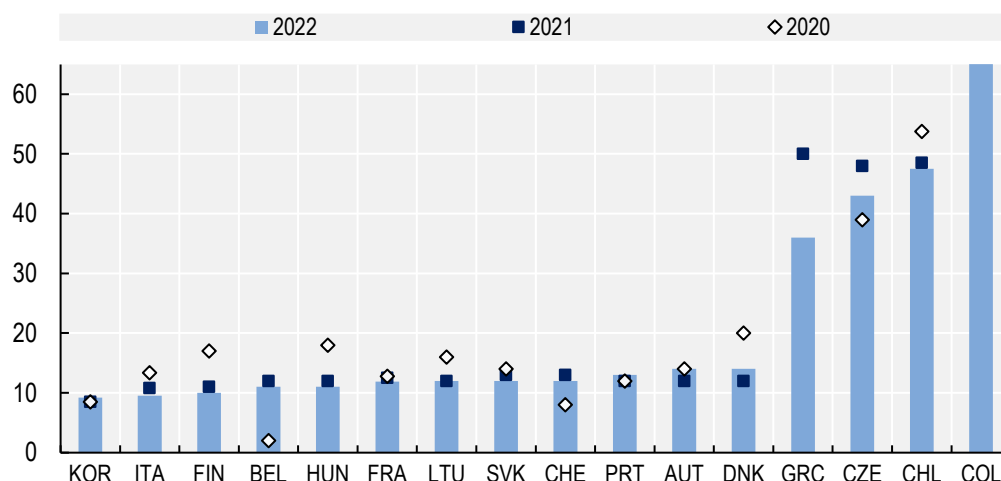
Retards de paiement

En 2022, la médiane du Tableau de bord concernant les retards de paiement s'établissait à 12 jours, soit la même durée médiane qu'en 2021. Si l'on examine les évolutions par pays, les retards de paiement sont restés stables en 2022, malgré les incidences négatives qu'a généralement l'augmentation des coûts sur les délais de paiement. Les mesures d'action publique destinées à réduire les délais de paiement ont pu contribuer en partie à ces évolutions (voir la section consacrée à l'Évolution des mesures prises par les pouvoirs publics). En 2022, sur 16 pays, 11 ont enregistré une réduction des retards de paiement dans les transactions entre entreprises (contre 9 pays en 2021), 4 pays ont enregistré une hausse du nombre de jours de retard et 1 pays n'a observé aucun changement. Les pays où le nombre de jours de retard a augmenté font néanmoins partie du groupe de pays qui enregistraient les délais de paiement les plus courts (de 9 à 14 jours), à savoir l'Autriche, la Corée, le Danemark et le Portugal. Parmi les pays qui connaissaient les plus longs délais de paiement, dont la Colombie (97 jours), le Chili (47 jours) et la République tchèque (43 jours), la situation semble s'être améliorée en Colombie et en République tchèque, puisque les délais de paiement y ont respectivement baissé de 16 et 5 jours entre 2021 et 2022.

Si les coûts continuent d'augmenter en 2023, il est probable que les entreprises enregistrent des retards de paiement et, par voie de conséquence, qu'elles règlent leurs propres fournisseurs avec un certain retard. Une étude réalisée par la Commission européenne consacrée à l'incidence de l'inflation et de la baisse du PIB sur les retards de paiement en 2022 estime que sur l'ensemble de l'UE, le nombre de jours nécessaires aux PME pour percevoir des paiements a augmenté de 1.5 en raison de l'inflation et de 1.6 en raison du ralentissement de la croissance du PIB (Bella, Katsinis and Laguera-Gonzalez, 2023^[4]). Ces évolutions ont eu d'importantes répercussions sur la croissance des entreprises. À la fin de l'année 2022, 40 % des entreprises européennes indiquaient déjà que les retards de paiement affectaient leur croissance et 26 % que ces retards mettaient en danger leur pérennité (Intrum Justicia, 2022^[52]). Par ailleurs, d'après la Commission européenne, les retards de paiement constituent l'un des facteurs contributifs dans un quart des faillites de PME (Commission européenne, 2023^[53]). Face à cette situation, les pouvoirs publics ont pris des mesures pour réduire les délais de paiement (voir la section consacrée à l'Évolution des mesures prises par les pouvoirs publics).

Graphique 1.18. Retards de paiement

Par pays, nombre de jours



Note : les données relatives à la Colombie ne peuvent être représentées de manière fidèle en raison de l'échelle utilisée. Les délais de paiement s'élevaient à 103 jours en 2020, à 113 jours en 2021 et à 97 jours en 2022.

Source : données compilées à partir des tableaux de bord de chaque pays.

StatLink  <https://stat.link/chogsk>

Faillites

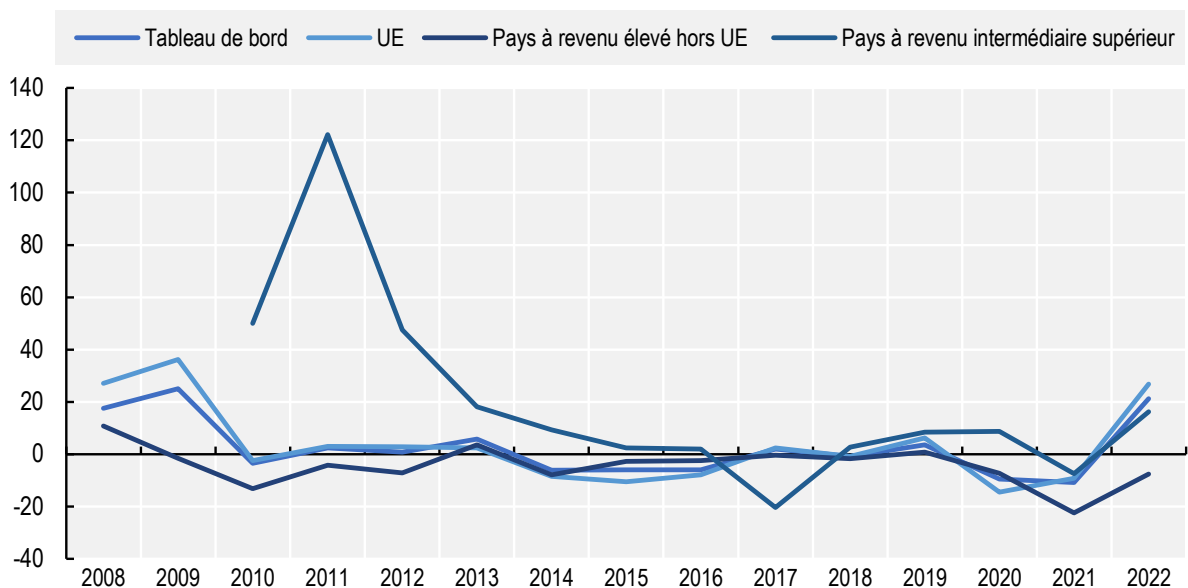
En 2022, tous les groupes de pays ont enregistré une forte hausse du nombre de faillites, au point que la médiane du Tableau de bord a augmenté de 21 %. Dans les pays de l'UE, les faillites ont progressé de 27 %, alors que dans les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et les pays à revenu élevé hors UE cette hausse s'élevait à respectivement 8 % et 16 %.

Cette envolée peut être attribuée à un certain rééquilibrage après deux années consécutives de baisse du taux de faillite pendant de la pandémie, période marquée par une modification des procédures de faillite, un arrêt de l'activité des tribunaux et un soutien financier sans précédent aux PME. En 2022, la quasi-totalité des pays avaient progressivement abandonné les dispositifs d'aide et relancé l'activité des tribunaux. En France par exemple, la reprise des procédures judiciaires au début de l'année 2022 s'est traduite par une hausse de 50 % des procédures de faillite par rapport à la même période l'année précédente (Le Monde, 2023^[54]). De la même manière, aux États-Unis, un abaissement du seuil d'endettement à partir duquel les PME peuvent déposer le bilan au titre du « sous-chapitre V » sur les faillites d'entreprises s'est traduit par une augmentation proportionnelle de cet indicateur (Reuters, 2022^[55]). Malgré ces modifications, le nombre de faillites en France et aux États-Unis est resté inférieur aux niveaux d'avant la pandémie en 2022. En Australie, un nouveau processus permanent de restructuration de la dette et une procédure simplifiée de liquidation sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2021 pour les entreprises constituées en sociétés dont le passif est inférieur à 1 million AUD (voir le profil-pays consacré à l'Australie).

Bien que les PME aient commencé l'année 2023 avec une position de trésorerie relativement forte, l'augmentation des faillites peut également être le signe qu'un nombre croissant de PME éprouvent des difficultés non seulement à assurer la continuité de leurs activités dans un contexte où les coûts des emprunts et des intrants sont particulièrement élevés, mais aussi à obtenir des financements. Cela étant, le nombre de faillites est resté globalement inférieur aux niveaux d'avant la pandémie.

Graphique 1.19. Faillites de PME par groupes de pays

Taux de croissance médian en glissement annuel, en pourcentage



Source : données compilées à partir des tableaux de bord de chaque pays.

StatLink  <https://stat.link/stxf3u/>

Prêts improductifs

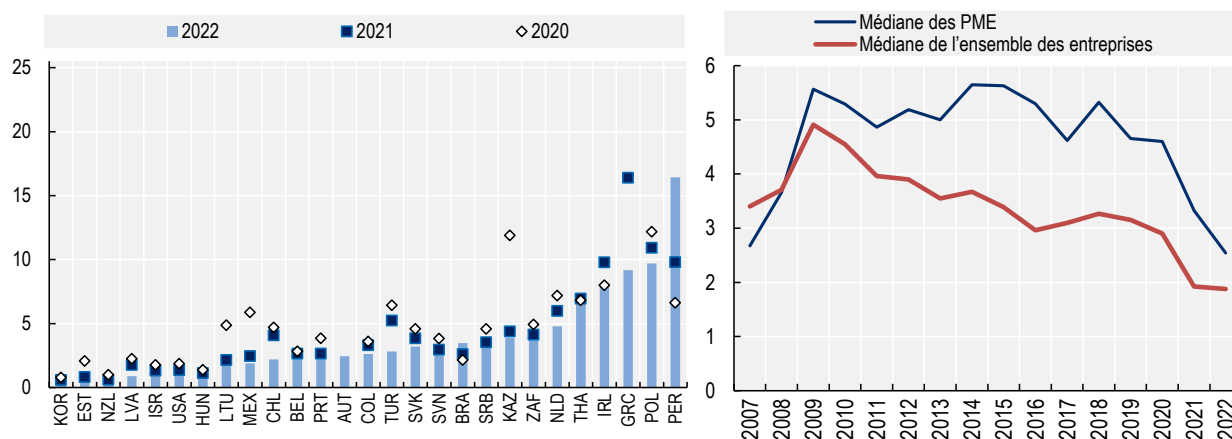
Les prêts improductifs sont plus répandus parmi les PME que dans la population générale des entreprises. La tendance à long terme révèle toutefois que, depuis la crise financière de 2008, les prêts improductifs ont reculé pour les PME et pour l'ensemble des entreprises. Ainsi, entre 2021 et 2022, malgré le resserrement des conditions de crédit pour les prêts aux entreprises, la médiane des prêts improductifs aux PME a été ramenée à 2.4 % (contre 3.3 % en 2021) et à 1.8 % (contre 1.9 % en 2021) pour l'ensemble des entreprises (partie droite du Graphique 1.20). Cette tendance à la baisse apparaît aussi clairement si l'on examine la part des prêts improductifs aux PME par pays entre 2021 et 2022. Sur les 25 pays ayant fourni des données pour cet indicateur, 18 ont enregistré un recul. Les baisses les plus importantes ont été enregistrées par la Grèce (-7.22 %), la Türkiye (-2.4 %), le Chili (-1.9 %), l'Irlande (-1.7 %) et la Pologne (-1.2 %) et les Pays-Bas (-1.2 %) (partie gauche du Graphique 1.20).

En Grèce, les prêts improductifs reculent pour la huitième année consécutive grâce au programme Hercules, lequel aide les banques commerciales à titriser ce type de prêts et à les éliminer de leur bilan (voir le profil-pays consacré à la Grèce). En Türkiye, des modifications provisoires de la définition des prêts improductifs dans la réglementation, associées à l'augmentation du montant total des prêts consentis aux PME, ont entraîné une baisse du taux de prêts improductifs aux PME (voir le profil-pays consacré à la Türkiye). Au Chili, bien que le taux de prêts improductifs pour l'ensemble des entreprises ait baissé, il a diminué pour les PME en partie grâce à la mise en œuvre de mesures de restructuration des dettes, ainsi que du fait de dispositifs de remise d'intérêts et de pénalités, et de la prolongation des délais de paiement (voir le profil-pays consacré au Chili) (Ministerio de Economía, Fomento y Turismo, 2022^[56]). En Europe, d'après l'Autorité bancaire européenne, la tendance à la baisse des taux de prêts improductifs aux PME est due à un démantèlement continu de ce type de prêts, provoqué par des modifications de la réglementation concernant la gestion des expositions non performantes et renégociées (Autorité bancaire


européenne, 2018^[57]). Ceci a permis aux banques d'être bien préparées à faire face à une dégradation de la qualité des actifs consécutive à la hausse des coûts d'emprunt (KPMG, 2022^[58]). Les banques européennes ont par ailleurs progressivement constitué des provisions sur leurs portefeuilles de prêts improductifs. Au troisième trimestre 2022, le taux de couverture des prêts improductifs des banques de l'UE¹², lequel constitue un indicateur de la capacité des banques à absorber les pertes à venir, s'élevait à 45.5 % (Commission européenne, 2023^[59]).

Graphique 1.20. Prêts improductifs

Volumes en pourcentage du total des prêts aux PME (partie gauche), taux de croissance médian (partie droite)



Source : données compilées à partir des tableaux de bord de chaque pays.

StatLink  <https://stat.link/nasyfo>

Évolution des mesures prises par les pouvoirs publics

Pour faire face au contexte de forte inflation, les gouvernements du monde entier ont mis en œuvre un large éventail de stratégies différentes pour garantir l'accès des PME aux financements dont elles ont besoin. Certaines mesures immédiates consistaient à aider les PME à absorber la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, ou encore à renforcer les prêts aux PME malgré le durcissement des conditions de crédit. Afin d'atténuer les effets négatifs de l'inflation sur les PME, des efforts ont également été déployés pour réduire les retards de paiement dans les transactions aussi bien entre entreprises qu'entre les entreprises et l'administration, et pour faciliter l'accès à un ensemble varié d'instruments et de sources de financement permettant aux PME de maintenir leurs investissements, notamment dans le contexte de la double transition écologique et numérique. Des mesures visant à promouvoir l'égalité entre les genres dans l'accès aux capitaux sont également de plus en plus souvent mises en œuvre.

Le Tableau 1.1 récapitule les politiques publiques en vigueur en 2021 et en 2022 dans les pays participants. Il ne présente pas un panorama exhaustif des initiatives prises par les pouvoirs publics, mais plutôt une vue d'ensemble des grandes catégories de mesures. On trouvera davantage d'informations sur le paysage des politiques publiques dans les profils-pays.

Tableau 1.1. Instruments utilisés par les pouvoirs publics pour améliorer l'accès des PME au financement, 2021-22

Pays	Garanties de prêt accordées par l'État	Prêts directs aux PME	Taux d'intérêt bonifiés	Soutien au financement des jeunes entreprises				Soutien non financier aux PME
				Garanties spéciales et prêts aux jeunes entreprises	Fonds de capital-risque (directs)	Fonds de fonds	Co-investissement auprès d'investisseurs-tuteurs	
Afrique du Sud								
Allemagne	X	X		X	X	X	X	X
Australie	X							X
Autriche	X	X			X			X
Belgique	X	X						
Brésil								
Canada	X	X	X		X			X
Chili	X	X			X			
Chine		X	X	X				
Colombie				X		X	X	
Corée	X	X	X					
Danemark					X	X	X	X
Espagne	X							
Estonie	X	X						
États-Unis	X	X				X		X
Finlande	X				X	X	X	
France	X	X						
Géorgie								X
Grèce	X	X	X		X	X	X	X
Hongrie	X	X						X
Indonésie								
Irlande	X	X		X	X		X	X
Israël	X	X			X			X
Italie	X							X
Japon	X	X						
Kazakhstan	X	X	X					X
Lettonie	X	X		X	X			X
Lituanie	X	X	X	X	X		X	X
Luxembourg	X					X		X
Malaisie								X
Mexique		X			X			X
Nouvelle-Zélande		X			X	X		X
Pays-Bas	X	X			X	X		X
Pérou	X	X						
Pologne	X	X						X
Portugal	X							X
République slovaque	X	X	X	X	X			
République tchèque	X	X	X		X	X		

Royaume-Uni	X	X		X	X	X	X	X
Serbie	X							
Slovénie	X	X			X	X		X
Suède		X						X
Suisse	X							
Thaïlande	X							
Türkiye	X	X		X	X	X	X	X
Ukraine	X	X						

Source : profils-pays du Tableau de bord.

Sur la base des informations fournies par les pays participants, certaines grandes tendances se dessinent, lesquelles sont présentées ci-dessous accompagnées d'exemples de mesures récentes. On trouvera dans les profils-pays des informations plus détaillées sur les initiatives des pouvoirs publics.

Le soutien financier aux PME pénalisées par l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie est maintenu

Ces dernières années, les PME ont été confrontées à toute une série de chocs qui ont mis en péril leur développement, leur croissance et même leur viabilité. Au lendemain de la crise de COVID-19, les PME ont dû faire face à une augmentation sensible du coût des intrants, ce qui a entraîné une flambée des taux d'inflation. Ces difficultés ont encore été accentuées dans les régions qui ont, au même moment, été durement touchées par la crise énergétique provoquée par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Tel que mis en évidence dans le document d'orientation de l'OCDE intitulé *SME policy responses to the 2022/2023 energy crisis*, les pays ont adopté des mesures pour soutenir les PME, en particulier dans les régions ou secteurs fortement tributaires des importations d'énergie en provenance de Russie, ou qui éprouvent des difficultés à faire face à la flambée des coûts des intrants et de l'énergie (OCDE, 2023^[60]). En Australie, deux mesures spécifiques ont été adoptées pour aider les entreprises à supporter les coûts élevés de l'énergie. Le fonds d'allègement des factures énergétiques (*Energy Bill Relief Fund*) prévoit ainsi une enveloppe maximale de 3 milliards AUS pour aider environ un million de PME à payer leurs factures d'électricité (voir le profil-pays consacré à l'Australie dans la publication en anglais) (Gouvernement de l'Australie, 2023^[61]). De la même manière, une incitation à l'intention des petites entreprises (*Small Business Energy Incentive*), lancée en juillet 2023 pour une durée d'un an, prévoit un abattement fiscal de 20 % sur le coût de certains actifs amortissables à l'appui de l'électrification et d'une utilisation plus efficace de l'énergie (Gouvernement de l'Australie - Trésor, 2023^[62]).

En Autriche, une série de dispositifs de soutien ont été mis en œuvre pour aider les PME à faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie. En mai 2023, un quatrième dispositif a été approuvé ; celui-ci prévoit une enveloppe de 400 millions EUR pour prolonger jusqu'à la fin de l'année 2023 la suspension des taxes sur l'électricité et le gaz naturel pour les PME. Parallèlement à cela, le gouvernement fédéral a mis en place une subvention des coûts d'énergie couvrant 30 % de l'écart de prix par rapport à l'année précédente, et ce, pour l'électricité, le gaz et les carburants. En complément de cette subvention des coûts d'énergie, une subvention forfaitaire est également proposée aux PME (voir le profil-pays consacré à l'Autriche dans la publication en anglais). Dans la région belge de la Flandre, les PME confrontées à des problèmes de trésorerie en raison de la situation en Ukraine et de la crise de l'énergie peuvent bénéficier d'un prêt-relais d'un montant situé entre 10 000 EUR et 2 millions EUR. Le montant de ce prêt est plafonné à 15 % du chiffre d'affaires annuel moyen des trois années civiles précédant la demande de prêt. Entré en vigueur au premier trimestre 2022, ce dispositif était disponible jusqu'à la fin de l'année 2023 (voir le profil-pays consacré à la Belgique). À mesure que les prix mondiaux de l'énergie commencent à baisser, ces mesures devraient progressivement être levées en 2024.

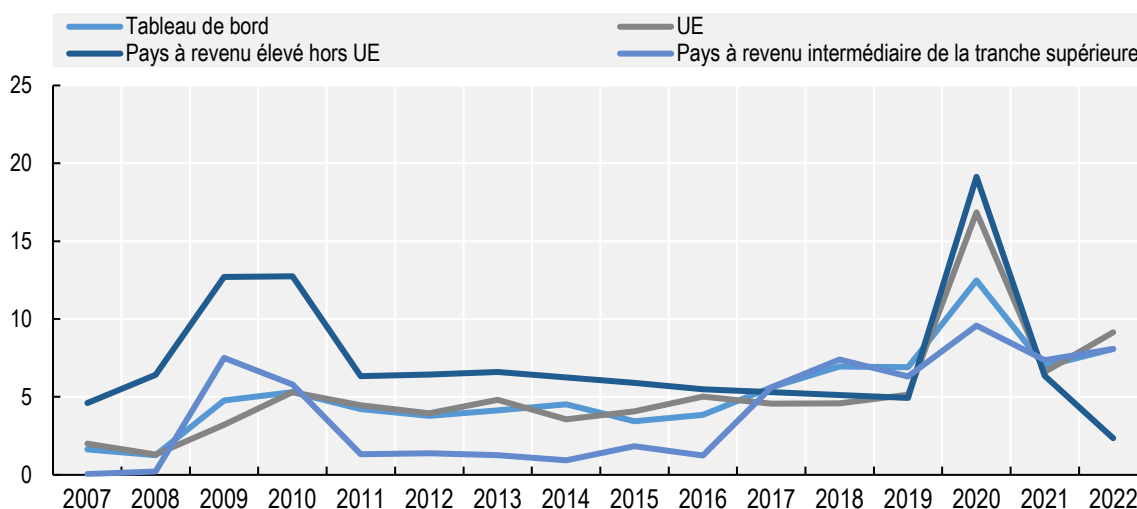
Des garanties publiques ciblées sont actuellement mises en place pour renforcer les prêts aux PME dans un contexte de durcissement des conditions de crédit

Alors que de nombreuses PME éprouvent des difficultés à obtenir les capitaux dont elles ont besoin pour assurer la pérennité de leurs activités dans le contexte actuel, certains pays ont décidé de mettre en place de nouvelles mesures de soutien financier, comme les garanties de crédit visant des objectifs particuliers ou destinées à des profils spécifiques d'entreprises.

Malgré la diminution générale du recours aux garanties publiques de crédit après la pandémie, confirmée par une baisse de 21 % de la médiane du Tableau de bord des prêts garantis en 2022, la part des prêts garantis par l'État dans l'encours de prêts aux PME a augmenté pour atteindre 8 % (contre 6.9 % en 2021) (Graphique 1.21). Il apparaît ainsi, en dépit de la baisse de l'encours total des prêts aux PME, qu'un volume plus important de cet encours bénéficiait de garanties publiques en 2022. Si l'on examine cette augmentation par groupes de pays, elle apparaît davantage marquée dans l'Union européenne où elle atteint 9 % (contre 6.6 % en 2021). De la même manière, dans les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, la médiane s'est établie à 8 % (contre 7.4 % en 2021). Toutefois, dans les pays à revenu élevé hors UE, la médiane a poursuivi la tendance à la baisse observée depuis 2020.

Graphique 1.21. Part médiane des prêts garantis par l'État dans l'encours de prêts aux PME

Taux de croissance médian en glissement annuel, en pourcentage



Source : données compilées à partir des tableaux de bord de chaque pays.

StatLink  <https://stat.link/6gkoe>

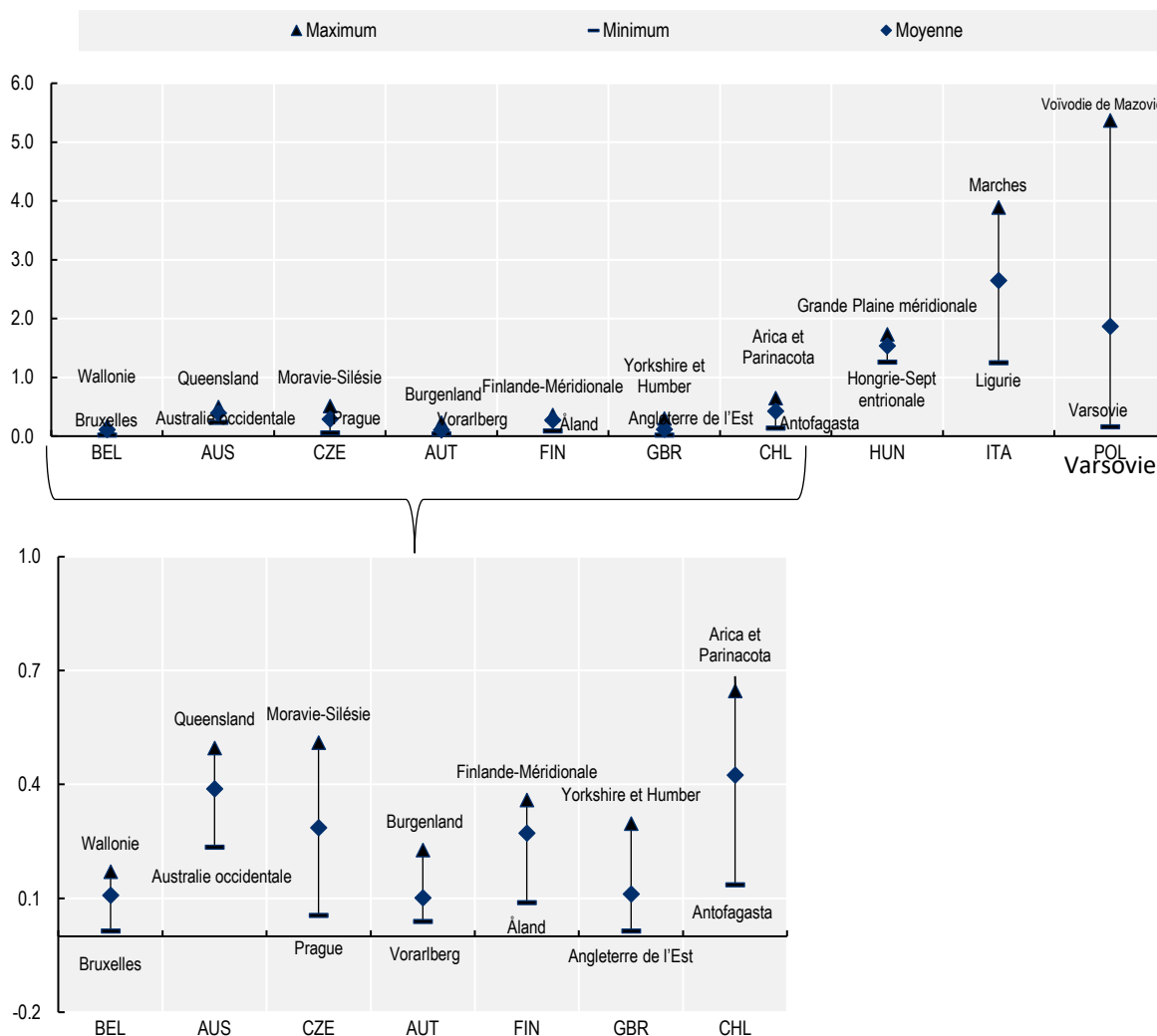
Le Fonds européen d'investissement (FEI) a signé quatre nouveaux accords de garantie pour la Belgique, financés par le programme InvestEU. Ces nouveaux dispositifs prévoient 608.5 millions EUR de nouveaux financements à destination des PME belges, allant de microfinancements au financement d'entreprises de taille intermédiaire (ETI). Dans le cas des PME bruxelloises en particulier, la société finance&invest.brussels bénéficiera d'une garantie qui couvrira 78 millions EUR de nouveaux prêts. Pour cette opération, le soutien d'InvestEU est axé sur la compétitivité et la durabilité des PME. L'objectif est également de soutenir le financement d'amorçage et d'accompagner les jeunes entreprises au moyen de prêts subordonnés. Dans la région de Flandre, une garantie directe du FEI par l'intermédiaire de PMV Group couvrira un portefeuille de prêts de 132.5 millions EUR (FEI, 2023_[63]). Au Chili, le fonds de garantie des PME (*Fondo de Garantía para Pequeños Empresarios*, FOGAPE) propose des accords

particulièrement souples pour le paiement des impôts dus par les PME confrontées à la hausse des taux d'intérêt et du prix des intrants, ainsi que par les PME qui n'ont pas encore bénéficié d'une aide dans le cadre d'autres dispositifs mis en œuvre par le FOGAPE. Ce fonds, consacré au financement du besoin en fonds de roulement, au refinancement et aux investissements, offrira des garanties à concurrence de 95 % pour les microentreprises, 90 % pour les petites entreprises et 85 % pour les moyennes entreprises, et un taux maximal correspondant au taux directeur +5 % (*Tasa de Política Monetaria*, TPM) (voir le profil-pays consacré au Chili dans la publication en anglais).


Au niveau infranational, le Graphique 1.20 montre que, parmi les pays pour lesquels des données sont disponibles, c'est en Hongrie, en Italie et en Pologne que les garanties de prêt accordées par l'État sont les plus courantes, soit les pays où il existe une longue tradition de recours à ce type d'instrument d'action. La Pologne et l'Italie affichent les plus forts degrés de variance régionale, mesurée à partir de l'écart-type des valeurs régionales (c'est-à-dire les garanties publiques de prêt accordées au niveau régional par rapport au PIB régional), respectivement à 0.9 point et 0.6 point. Dans les cas de la Pologne et de la Hongrie, les garanties de prêt accordées par l'État en pourcentage du PIB sont plus importantes dans les régions les moins favorisées (soit respectivement en voïvodie de Mazovie et dans la Grande Plaine méridionale). Il n'en va toutefois pas de même pour l'Italie, où les six régions en tête font toutes parties des régions les plus privilégiées du nord et du centre du pays¹³, ce qui peut refléter une certaine aversion au risque des banques italiennes, ainsi que des conditions de financement particulièrement restrictives appliquées au sud de l'Italie.

Graphique 1.22. Garanties de prêt accordées par l'État aux PME au niveau régional, 2022

Pourcentage du PIB régional



Source : données compilées à partir des tableaux de bord de chaque pays.

StatLink  <https://stat.link/cni8ye>

Les efforts supplémentaires mis en œuvre pour réduire les retards de paiement font partie de l'arsenal de mesures d'action destinées à renforcer les liquidités des PME

Les retards de paiement de clients publics et privés constituent un problème de longue date pour les PME, dans la mesure où ces paiements leur fournissent les liquidités dont elles ont besoin sans devoir recourir à l'endettement. Dans le contexte difficile actuel, de nombreux pays ont adopté de nouvelles directives et réglementations afin de raccourcir les délais de paiement et d'améliorer la trésorerie des PME, et ce, de manière à renforcer leur résilience financière. La Commission européenne a ainsi prévu dans son programme de travail pour 2023 la révision de sa directive concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Cette révision a pour objectif d'établir un système juridique plus solide, prévoyant des délais de paiement maximums clairement définis pour les transactions

interentreprises, tout en améliorant les mesures d'application et de suivi. Cette révision vise par ailleurs à fournir aux PME un accès simplifié à des outils de médiation efficaces et à préciser les dispositions applicables de sorte à prévenir les abus et les pratiques déloyales (DG GROW, 2023^[64]). Plus récemment, dans le cadre de son train de mesures de soutien aux PME, la Commission a proposé une révision des règles relatives aux retards de paiement afin de remplacer la directive actuelle par une réglementation contraignante fixant à 30 jours le délai de paiement maximum pour toutes les transactions commerciales. La nouvelle réglementation rendra automatique l'application d'indemnités et d'intérêts compensatoires en cas de retard de paiement, et accompagnera ces mesures d'un cadre d'application solide. Cette proposition permettra également aux entreprises de faire valoir leurs droits plus facilement en réduisant la charge induite par une procédure de recours efficace, et en simplifiant l'accès à une telle procédure par le biais de la médiation (Commission européenne, 2023^[65]).

D'autres pays ont annoncé un examen de leur législation actuelle en matière de retard de paiement afin d'en évaluer l'efficacité. En décembre 2022, le gouvernement australien a ainsi annoncé la réalisation d'un examen indépendant de sa loi sur les délais de paiement (*Payment Times Reporting Act 2020*), tel qu'exigé dans le cadre du système de déclaration des délais de paiement (*Payment Times Reporting Scheme*). Cette loi prévoit que les grandes entreprises et les entités publiques doivent communiquer, deux fois par an, un rapport sur leurs délais de paiement à l'organisme de réglementation compétent (*Payment Times Reporting Regulator*). Ce rapport doit inclure des informations relatives à leurs délais de paiement habituels, à leurs performances réelles en matière de paiement et au recours à des arrangements de financement de la chaîne d'approvisionnement (Gouvernement de l'Australie - Trésor, 2022^[66]). La loi prévoit en outre des règles spécifiques pour les organismes publics, comme la règle *Supplier Pay On-Time or Pay Interest Policy* sur le paiement d'intérêt en cas de retard, laquelle impose aux organismes publics un règlement des factures sous 20 jours calendaires, sous peine d'intérêts de retard. La règle *Payment Times Procurement Connected Policy* s'appuie quant à elle sur le système australien de passation des marchés publics pour améliorer les délais de paiement aux PME faisant partie des chaînes d'approvisionnement de l'État. L'objectif de cet examen indépendant consiste à déterminer si la loi permet d'encourager efficacement une amélioration des délais, des modalités et des pratiques de paiement (voir le profil-pays consacré à l'Australie dans la publication en anglais).

Fin 2022, le gouvernement britannique a également lancé une étude afin de lutter contre les retards de paiement dans les transactions commerciales. L'étude *Prompt Payment and Cash Flow Review* a ainsi pour objectif d'examiner les pratiques et modalités de paiement actuellement appliquées. Au cours des dernières années, les pouvoirs publics ont introduit différentes réglementations qui ont permis une amélioration des pratiques de paiement, comme le code de diligence en matière de paiement (*Prompt Payment Code*) et la nomination d'un commissaire aux petites entreprises (*Small Business Commissioner*) chargé de demander des comptes aux entreprises qui ne respectent pas les règles (Department for Business, Energy and Industrial Strategy, 2023^[67]). Dans le cadre réglementaire actuel, le délai de paiement pour les transactions entre entreprises est fixé à 60 jours maximum à partir de la date de réception de la facture par le client ou à partir de la réception des biens ou des services concernés. Les règles sont toutefois plus contraignantes pour les autorités publiques. Les sous-traitants du secteur public doivent ainsi être payés sous 30 jours à réception de la facture ou après la prestation concernée. Les entreprises qui n'honorent pas les factures de leurs fournisseurs dans les délais légaux sont redevables d'intérêts ou de frais de recouvrement à leurs créanciers (Gouvernement du Royaume-Uni, 2023^[68]).

Les pays mettent de plus en plus souvent en œuvre des mesures pour lutter contre les inégalités entre les genres dans l'accès au financement

Les inégalités d'accès au financement dont souffrent les femmes entrepreneures ont été de plus en plus prises en compte au cours des dernières années, et ce, dans de nombreux pays. Les pouvoirs publics ont ainsi mis en œuvre tout un ensemble d'initiatives pour lutter contre les inégalités entre les genres, reconnaissant l'effet multiplicateur que peut avoir l'investissement dans des entreprises dirigées par des

femmes en faveur d'une croissance et d'une résilience économiques inclusives (OCDE, 2023^[42]). On estime que la parité des genres dans l'entrepreneuriat pourrait créer de 5 000 à 6 000 milliards USD (Women Entrepreneurs Finance Initiative, 2022^[69]) de richesse supplémentaire nette pour l'économie mondiale, soit une possibilité de croissance de 1 700 milliards USD pour les établissements financiers (Banque mondiale, 2020^[70]).

L'une des tendances notables tient à la mise en place de fonds garantis par l'État spécialement conçus pour soutenir les entreprises dirigées par des femmes. Ces fonds sont généralement destinés aux entreprises à un stade précoce de développement et fournissent aux entrepreneures les capitaux nécessaires pour assurer leur croissance. Tel est notamment le cas du Fonds pour les femmes en technologie, lancé par le gouvernement canadien en 2018. Géré par la Banque de développement du Canada, ce fonds est doté d'une enveloppe de 200 millions CAD et cible les entreprises technologiques dirigées par des femmes, du stade de l'amorçage au tour de financement de série B (BDC, 2022^[71]). Parmi les autres initiatives figurent le *Competitive Start-Fund for Female Entrepreneurs* mis en place par *Enterprise Ireland*, lequel s'est développé de manière considérable dans le cadre de la stratégie *Women in Business* lancée en 2020 pour une durée de 6 ans. Ce fonds prévoit 50 000 EUR de financement par apport de capitaux propres pour les jeunes entreprises dirigées par des femmes à un stade précoce de développement, qui présentent un potentiel d'emploi d'au moins 10 personnes et réalisent 1 million EUR de ventes à l'exportation sur trois ans. La taille du fonds a doublé depuis 2016, au point d'atteindre 1 million EUR en 2020 (Enterprise Ireland, 2021^[72]). En 2018, le gouvernement australien a lancé la *Boosting Female Founders Initiative* dans le cadre de la stratégie *Women's Economic Security Statement*, laquelle a encore été élargie dans son édition 2020. Cette initiative permet aux femmes entrepreneures de bénéficier du mentorat et de conseils d'experts pour développer et faire prospérer leurs jeunes entreprises. Elle offre également un accès au financement en encourageant les investissements du secteur privé grâce à une structure de fonds de contrepartie. Les deux premiers volets de cette initiative ont permis le versement de 23 millions AUD à un total de 89 entreprises. Le troisième, lancé en mai 2022, prévoit une enveloppe de 11.6 millions AUD de financement par subvention (Gouvernement de l'Australie, 2023^[73]). En France, le dispositif Garantie ÉGALITÉ Femmes mis en œuvre par Bpifrance et France Active propose un système de garantie de prêt spécialement conçu pour soutenir les femmes entrepreneures. Il a pour objectif de faciliter l'accès des femmes au crédit bancaire pour financer la création, la reprise ou le développement de leur activité (bpifrance, 2023^[74]). La Suisse dispose également d'un programme de garantie dédié (SAFFA) destiné à soutenir les femmes souhaitant entamer une activité de travailleur indépendant ou reprendre et développer une entreprise existante (SAFFA, 2023^[75]).

Parallèlement à ce soutien financier, d'autres initiatives ont été mises en place pour doter les femmes entrepreneures des compétences et des réseaux nécessaires pour obtenir les financements dont elles ont besoin. Ces initiatives incluent notamment des programmes de mentorat, des événements de réseautage et des ateliers de renforcement des capacités. Aux États-Unis, la *Small Business Administration* (SBA) dirige les différents sites des *Women's Business Centers* (WBC) dans l'ensemble du pays. Ces centres offrent aux entrepreneures de nombreuses possibilités de formation, de mentorat et de réseautage. Ils proposent également une aide à l'accès au financement, notamment sous la forme de conseils pour la constitution de dossiers solides de demande de prêt.

Il existe par ailleurs une demande de transparence accrue dans l'accès au financement selon le genre. Cela passe notamment par des efforts accrus pour recueillir et publier des données ventilées par genre sur les entrepreneurs bénéficiaires de différents types de financement. L'objectif est de mettre en évidence l'ampleur des inégalités entre les genres et d'encourager l'adoption de pratiques de financement plus équitables. En 2013, le G20 a reconnu l'importance de la collecte et de l'analyse de données comme l'une des priorités pour lutter contre les inégalités de genre dans le financement des PME et a développé un ensemble de base d'indicateurs financiers ventilés par genre, et ce, dans le cadre du Partenariat mondial pour l'inclusion financière (*Global Partnership on Financial Inclusion*, GPF1) et des indicateurs du sous-groupe sur le financement des PME du G20 (Banque mondiale, 2020^[70]). La mise à jour 2022 des

Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME, incorporée dans la Recommandation de l'OCDE sur le financement des PME approuvée par le Conseil de l'OCDE au niveau ministériel en juin 2023, préconise également la collecte de données ventilées par genre (OCDE, 2023^[76]). Le présent Tableau de bord vise lui-même à généraliser le recueil de données et informations par genre, suite à la réalisation d'un projet pilote qui a mis en évidence la disponibilité limitée de telles données dans les pays du Tableau de bord. Autre exemple enfin, le *Women Entrepreneurs Finance (We-Fi) Code*¹⁴ est une initiative regroupant de nombreuses parties prenantes à l'échelle mondiale, qui vise à améliorer la qualité et la quantité des données sur le financement des entreprises dirigées par des femmes dans un plus grand nombre de pays.

Différentes initiatives nationales en faveur d'un renforcement de la transparence sur la problématique du genre dans l'accès des PME au financement méritent en outre d'être soulignées, à l'instar de l'engagement *Investing in Women Code* au Royaume-Uni. En 2019, le gouvernement a introduit un partenariat public-privé fondé sur le volontariat dont l'objectif est d'améliorer, en termes de qualité et de quantité, les informations recueillies sur les inégalités entre les genres en matière d'accès au financement, et de mobiliser les établissements financiers dans cet effort (UK Department for Business and Trade, 2022^[77]). En juin 2023, 204 organisations avaient adhéré à cet engagement, et des résultats peuvent déjà être observés. Au second semestre 2023, les entreprises de capital-risque signataires représentaient une part de marché d'une ampleur sans précédent, et le nombre d'opérations réalisées par ces entreprises avec des équipes constituées entièrement de femmes a augmenté 3 points entre 2021 et 2022 (UK Department for Business and Trade, 2023^[78]). Au Mexique, les pouvoirs publics ont approuvé en 2014 une loi de réforme financière (*Reforma Financiera*), dont l'objectif est de promouvoir l'égalité des genres dans l'accès aux services financiers et aux programmes mis en œuvre par les banques nationales de développement (Data2x, 2019^[79]). Cette loi a contribué à favoriser l'inclusion financière dans le pays. En 2015, peu après l'introduction de cette réforme, les inégalités de genre en matière de détention de comptes ont baissé de 4.3 points. D'après un rapport du conseil national d'inclusion financière (*Consejo Nacional de Inclusión Financiera*, CONAIF), cette évolution positive a toutefois été plus marquée dans les zones rurales que dans les zones urbaines, (National Council for Financial Inclusion, 2016^[80])

Des mesures de promotion des instruments de financement non traditionnels sont aujourd'hui mises en place pour permettre aux PME de maintenir leurs investissements dans le contexte de la double transition

En complément des mesures adoptées au lendemain de la pandémie pour « reconstruire sur de meilleures bases », dont les mesures destinées à aider les PME à s'adapter à la double transition écologique et numérique (OCDE, 2022^[81]), les pouvoirs publics continuent d'œuvrer pour renforcer la résilience des PME face aux nouveaux chocs macroéconomiques. Le durcissement actuel des conditions de crédit a poussé de nombreuses PME à réduire leurs investissements, limitant par là même leur capacité à adapter leurs activités à la double transition. Cela s'explique notamment par le fait que l'augmentation des taux d'intérêt a un effet dissuasif sur l'investissement des entreprises, dans la mesure où celles-ci considèrent plus intéressant de placer leurs bénéfices non distribués sur des comptes de dépôt ou d'avoir recours à des instruments financiers qui génèrent des intérêts, plutôt que d'utiliser ces bénéfices pour financer leurs investissements ou leur fonds de roulement (BCE, 2023^[8]).

Par ailleurs, la baisse escomptée de l'investissement des entreprises a également une incidence sur les actions des entreprises en matière d'efficacité des ressources et de transformation numérique. Les études consacrées à la dynamique de l'investissement en Europe ont montré que, lors des périodes de forte inflation, la part des entreprises qui s'abstiennent de réaliser des investissements en faveur de l'efficacité des ressources augmente de 13 points, et les entretiens réalisés auprès de PME font aussi apparaître un report des investissements importants à long terme liés à la transition écologique (Kalemli-Özcan, Laeven and Moreno, 2019^[82]). Dans le contexte actuel, ce phénomène peut toutefois avoir été atténué par les prix

élevés de l'énergie, dans la mesure où la probabilité que les PME investissent dans leur efficacité énergétique enregistre une hausse de 6 points (Bella, Katsinis and Laguera-Gonzalez, 2023^[4]).

Conscients de l'importance de permettre aux PME de maintenir leurs investissements pour faire face à la double transition, de nombreux pays ont adopté des mesures en ce sens. En Belgique, la Région flamande a introduit un nouvel instrument de quasi-fonds propres pour encourager ce type d'investissement. Ce dispositif de prêt innovant (*Doorbraaklening*) a été lancé au premier trimestre 2022 avec pour objectif d'accélérer la réalisation de projets ambitieux dans les domaines de la transformation numérique, la transition vers la durabilité et l'internationalisation. Ces prêts constituent une forme unique de financement, associant aides financières et capital-risque. Pour en bénéficier, les PME doivent se soumettre à un processus de validation et démontrer ainsi leur viabilité financière. Le montant de ces prêts varie entre 50 000 EUR et 250 000 EUR et leur durée va de 2 à 8 ans. Aucun remboursement du capital n'est autorisé lors des trois premières années. Ces prêts sont par ailleurs assortis d'un taux d'intérêt fixe de 4 %. Les entreprises bénéficiaires peuvent compter sur les conseils et le soutien actif des partenaires du projet (voir le profil-pays consacré à la Belgique). En Türkiye, au quatrième trimestre 2022, l'agence des PME (KOSGEB) a mis en œuvre deux dispositifs pour soutenir la capacité d'innovation des PME : un programme de soutien avancé de l'entrepreneuriat, doté d'un budget de 1 million TRY, et un programme de soutien à la R-D, à l'innovation et au développement de produits, lequel prévoit une aide publique pour les projets de développement de produits jusqu'à 1.1 million TRY ou jusqu'à 6 millions TRY pour certains secteurs spécifiques (voir le profil-pays consacré à la Türkiye).

Orientations pour l'avenir

En 2022, dans un contexte de politique monétaire restrictive, de coûts d'emprunt élevés et de faible disponibilité des financements, la production et l'encours des prêts aux PME se sont contractés. Du fait de la forte hausse des taux directeurs dans la plupart des pays du monde, le coût du financement des PME a augmenté dans des proportions sans précédent depuis la création du Tableau de bord, au point d'entraîner une baisse du recours au crédit par les PME. Le financement par apport de capitaux propres a également enregistré une baisse, due pour partie à la nature cyclique de ce type de financement, et au fait que, face à la hausse des taux d'intérêt, les investisseurs se sont tournés vers d'autres types d'investissements à rendement fixe.

En 2022 et 2023, les politiques de financement des PME ont été adaptées pour prendre en compte ces évolutions et l'environnement économique incertain, caractérisé par une forte inflation et des coûts d'intrants élevés, mais aussi le durcissement des conditions de crédit qui s'est ensuivi. Les pays ont déployé tout un ensemble de dispositifs pour soutenir les PME, allant de mesures d'intervention immédiate, visant par exemple à amortir la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, à des initiatives à plus long terme, destinées par exemple à rationaliser les délais de paiement ou à diversifier les sources et instruments de financement susceptibles d'aider les PME à maintenir leurs investissements. L'accent mis par les gouvernements sur le maintien des investissements des PME en faveur de la double transition écologique et numérique illustre la voie à suivre pour que les PME deviennent des entreprises durables et contribuent à renforcer la résilience de l'économie. L'importance grandissante accordée à l'objectif d'égalité entre les genres dans l'accès au financement est le signe que, pour être durable et inclusive, la croissance économique ne dépend pas seulement de la solidité de l'économie, mais aussi de l'établissement d'un environnement équitable et inclusif, ouvert à tous les entrepreneurs.

La nouvelle Recommandation de l'OCDE sur le financement des PME propose des orientations importantes pour accompagner les pays dans leurs efforts en faveur de l'accès à un éventail varié d'instruments de financement des PME et de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes dans ce domaine (OCDE, 2023^[76]). Le large consensus politique sur les problèmes liés au

financement des PME a également été mis en évidence lors de la réunion au niveau ministériel du Comité de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat¹⁵ qui s'est tenue en juin 2023.

Même si des éléments semblent indiquer que de nombreuses PME sont parvenues à s'adapter à ces conditions de financement moins favorables grâce à une amélioration de leur situation de trésorerie par rapport au début de la pandémie, le triomphalisme n'est pas de mise. Le Tableau de bord continuera ainsi d'évoluer pour permettre un suivi non seulement des progrès réalisés par les pays au regard de leurs engagements, mais aussi de l'évolution du financement des PME et de l'action publique, et ce, afin d'aider les gouvernements à développer des politiques qui répondent aux besoins de financement des PME, d'encourager un renforcement de la résilience et de contribuer à une économie durable et inclusive.

References

- Autorité bancaire européenne (2018), *Guidelines on management of non-performing and forborne exposures*, <https://www.eba.europa.eu/regulation-and-policy/credit-risk/guidelines-on-management-of-non-performing-and-forborne-exposures>. [57]
- Banco de la República (2022), *Reporte de la situación del crédito en Colombia*, <https://repositorio.banrep.gov.co/bitstream/handle/20.500.12134/10595/RSCC.pdf>. [15]
- Banco de México (2023), *Evolución del Financiamiento a las Empresas durante el Trimestre Octubre - Diciembre de 2022*, <https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/evolucion-trimestral-del-financiamiento-a-las-empr/%7BD5CA1289-F2D7-09C2-7B2D-423C8E37F21D%7D.pdf>. [13]
- Bank of Japan (2023), *Tankan Outline (June 2023) : 日本銀行 Bank of Japan*, <https://www.boj.or.jp/en/statistics/tk/yoshi/tk2306.htm> (accessed on 27 July 2023). [26]
- Banque mondiale (2020), *G-20: Data enhancement and coordination in SME Finance Stocktaking Report*, https://www.gpfi.org/sites/gpfi/files/g20_SME_stock_2020.pdf. [70]
- BCE (2023), *Monetary policy tightening and the financing of firms*, <https://www.ecb.europa.eu/press/key/date/2023/html/ecb.sp230419~09fe9b3295.en.html> (accessed on 3 August 2023). [8]
- BCE (2023), *Survey on the Access to Finance of Enterprises in the euro area: October 2022 to March 2023*, https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/safe/html/ecb.safe202306~58c0da48d6.en.htm#toc2 (accessed on 26 July 2023). [11]
- BCE (2023), *The Euro Area Bank Lending Survey (ECB)*, https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/ecb.blssurvey2023q2~6d340c8db6.en.html (accessed on 3 August 2023). [9]
- BCE (2022), *Survey on the Access to Finance of Enterprises in the euro area – April to September 2022*, https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/safe/html/ecb.safe202212~6bc3312ea1.en.html (accessed on 26 July 2023). [25]
- BCE (2022), *The Euro Area bank lending survey*, https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/pdf/ecb.blssurvey2022q1~fd61911ffd.en.pdf. [23]

- BDC (2023), *La situation du capital de risque au Canada*. [38]
- BDC (2022), *Fonds pour les femmes en technologie*, <https://www.bdc.ca/fr/bdc-capital/capital-risque/fonds/fonds-femmes-technologie>. [71]
- Bella, D., L. Katsinis and A. Laguera-Gonzalez (2023), “Annual Report on European SMEs 2022/2023”, *GROW et JRC SME Performance Review - Commission européenne*, <https://single-market-economy.ec.europa.eu/system/files/2023-06/Annual%20Report%20on%20European%20SMEs%202023.pdf> (accessed on 24 July 2023). [4]
- bpifrance (2023), *Garantie EGALITE Femmes*, <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/dispositifs-garantie/garantie-egalite-femmes>. [74]
- British Business Bank (2023), *Challenger and specialist bank lending reached record high of £35.5bn in 2022, finds latest British Business Bank research*, <https://www.british-business-bank.co.uk/press-release/challenger-and-specialist-bank-lending-reached-record-high-of-35-5bn-in-2022-finds-latest-british-business-bank-research/>. [50]
- British Business Bank (2023), *Finding what works: Pathways to Improve Diversity in Venture Capital Investment*, https://www.british-business-bank.co.uk/wp-content/uploads/2023/07/BBB_What_Works_in_VC_Report.pdf. [40]
- British Business Bank (2023), *Small Business Finance Market 2022/23*, https://www.british-business-bank.co.uk/wp-content/uploads/2023/02/J0189_BBB_SBFM_Report_2023_AW.pdf. [20]
- BVA BDRC (2023), *SME Finance Monitor*, <https://www.bva-bdrc.com/sme-finance-monitor/>. [12]
- Cambridge Centre for Alternative Finance (2022), *The ASEAN Access to Digital Finance Study*, <https://www.jbs.cam.ac.uk/wp-content/uploads/2022/12/2022-ccaf-asean-access-to-digital-finance-study.pdf>. [45]
- Cambridge Centre for Alternative Finance (2022), *The SME Access to Digital Finance Study*, <https://www.jbs.cam.ac.uk/wp-content/uploads/2022/08/2022-08-30-ccaf-report-sme-access-to-digital-finance-latam.pdf>. [46]
- CNUCED (2023), “World Investment Report 2023”, https://unctad.org/system/files/official-document/wir2023_en.pdf (accessed on 24 July 2023). [7]
- Commission européenne (2023), *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil et au Comité économique et social européen et au Comité des régions*, https://single-market-economy.ec.europa.eu/document/download/8b64cc33-b9d9-4a73-b470-8fae8a59dba5_fr?filename=COM_2023_535_1_FR_ACT_part1_v2.pdf. [65]
- Commission européenne (2023), *European Financial Stability and Integration Review 2023*, https://finance.ec.europa.eu/system/files/2023-06/european-financial-stability-and-integration-review-2023_en_0.pdf. [59]
- Commission européenne (2023), *Retards de paiement — mise à jour des règles de l'UE*, https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13665-Retards-de-paiement-mise-a-jour-des-regles-de-lUE_fr. [53]

- Commission européenne (2023), *SMEs and High inflation - Final Report*, <https://single-market-economy.ec.europa.eu/system/files/2023-12/SMEs%20Inflation%20Final%20Report%20v3.1.pdf>. [5]
- Crunchbase (2023), *Special Series: VC Dollars To Black Startup Founders Fell More Than 50% In 2022*, <https://news.crunchbase.com/diversity/venture-funding-black-startups-2022/>. [44]
- Crunchbase (2020), *Global VC Funding To Female Founders Dropped Dramatically This Year*, <https://news.crunchbase.com/venture/global-vc-funding-to-female-founders/>. [41]
- Data2x (2019), *Enabling Women's Financial Inclusion through Data: The Case of Mexico*, https://data2x.org/wp-content/uploads/2019/08/WFID-Mexico-Case-Study_FINAL.pdf. [79]
- Department for Business, Energy and Industrial Strategy (2023), *Payment and Cashflow Review: The Reporting on Payment Practices and Performance Regulations 2017 - Government Consultation*, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1132949/amendments_payment_practices_and_performance_regulations_2017.pdf (accessed on 28 July 2023). [67]
- DG GROW (2023), *Management Plan 2023 - Directorate-General Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs*, https://commission.europa.eu/system/files/2023-05/grow_mp_2023_en.pdf (accessed on 28 July 2023). [64]
- EIF, Invest Europe (2023), *The VC factor: Data-driven insights about European VC and its gender diversity trends*, https://www.eif.org/news_centre/publications/TheVCfactorGenderLensEdition.htm. [43]
- El Economista (2022), *Comercio fue favorable para pymes en 2022: ¿Qué esperar para 2023?*, <https://www.eleconomista.com.mx/el-empresario/Comercio-fue-favorable-para-pymes-en-2022-Que-esperar-para-2023-20221221-0069.html>. [14]
- Enterprise Ireland (2021), *Enterprise Ireland Action Plan for Women in Business*, <https://www.enterprise-ireland.com/en/start-a-business-in-ireland/startups%20led%20by%20ambitious%20women/>. [72]
- EY (2023), *Q1 VC investment rises, with headwinds increasing for 2023*, https://www.ey.com/en_us/growth/venture-capital/q1-2023-venture-capital-investment-trends. [37]
- Factor Chain International (2023), *FCI Annual Review 2023*, https://fci.nl/en/annual-review?language_content_entity=en. [31]
- Federal Reserve (2023), *Senior Loan Officer Opinion Survey on Bank Lending Practices*, <https://www.federalreserve.gov/data/sloos/sloos-202304.htm> (accessed on 26 July 2023). [10]
- Federal Reserve Bank of Kansas City (2023), *Small Business Lending Survey*, <https://www.kansascityfed.org/surveys/small-business-lending-survey/> (accessed on 26 July 2023). [18]
- FEI (2023), *2023 wave of the EIF VC and PE Mid-Market Survey*. [33]
- FEI (2023), *Belgique: les sociétés régionales d'investissement accorderont plus de 600 millions d'euros de nouveaux prêts aux PME grâce au FEI et à InvestEU*, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_3703. [63]

- FMI (2023), “Japan: 2023 Article IV consultation-press release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Japan”, [27]
https://www.google.com/url?sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=0CAIQw7AJahcKEwilvY602q6AAxUAAAAAHQAAAAAQAw&url=https%3A%2F%2Fwww.elibrary.imf.org%2Fdownloadpdf%2Fjournals%2F002%2F2023%2F127%2F002.2023.issue-127-en.xml&psig=AOvVaw24wveDGgpj2qOx5iTT_gG3&ust=1690540899247362&opi=89978449
 (accessed on 27 July 2023).
- FMI (2022), *The rapid growth of Fintech*, [51]
<https://www.elibrary.imf.org/display/book/9798400205293/CH003.xml>.
- Gouvernement de l’Australie (2023), *Energy Bill Relief Fund*, [61]
<https://www.energy.gov.au/government-priorities/energy-programs/energy-bill-relief-fund#:~:text=The%20Australian%20Government%20is%20partnering,territories%20will%20administer%20the%20rebates.>
- Gouvernement de l’Australie (2023), *Funding for female founders to scale their startup businesses into domestic and global markets*, [73]
<https://business.gov.au/grants-and-programs/boosting-female-founders-initiative-round-3>.
- Gouvernement de l’Australie - Trésor (2023), *Small Business Energy Incentive*, [62]
<https://treasury.gov.au/consultation/c2023-402752#:~:text=Businesses%20with%20aggregated%20annual%20turnover,2023%20until%2030%20June%202024.>
- Gouvernement de l’Australie - Trésor (2022), *Statutory Review of the Payment Times Reporting Act 2020*, [66]
<https://treasury.gov.au/review/statutory-review-payment-times-reporting-act-2020>
 (accessed on 28 July 2023).
- Gouvernement du Canada (2023), *Enquête semestrielle auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises*, [17]
<https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/donnees-analyses-denquetes/enquete-semestrielle-aupres-fournisseurs-services-financement-aux-entreprises> (accessed on 3 August 2023).
- Gouvernement du Royaume-Uni (2023), *Late commercial payments: charging interest and debt recovery*, [68]
<https://www.gov.uk/late-commercial-payments-interest-debt-recovery> (accessed on 28 July 2023).
- Intrum Justicia (2022), *European Payment Report 2022*, [52]
<https://www.intrum.com/press/news-stories/the-damaging-effect-of-late-payment/>.
- Kalemli-Özcan, S., L. Laeven and D. Moreno (2019), *Debt overhang, rollover risk, and corporate investment: evidence from the European crisis*, [82]
<https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpwps/ecb.wp2241~cbea165b30.en.pdf>.
- KPMG (2022), *Non-performing loans: Early signs points towards an increase next year*, [58]
<https://kpmg.com/xx/en/home/insights/2022/11/non-performing-loans-early-signs-point-towards-an-increase-in-2023.html>.
- Le Monde (2023), *Les défaillances d’entreprises en France ont augmenté de près de 50 % en 2022*, [54]
https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/01/17/les-defaillances-d-entreprises-en-hausse-de-pres-de-50-en-france-en-2022_6158148_3234.html.

- Leaseurope (2023), *Leaseurope Response to the Leases Discussion Paper*, [30]
<https://www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FProject%20Documents%2F108%2FCL%2008b%20-%20Leases%20-%20Leaseurope.pdf>.
- Leaseurope (2023), *Preliminary 2022 survey results for the leasing sector*, [29]
<https://www.leaseurope.org/preliminary-2022-survey-results-leasing-sector>.
- Ministerio de Economía, Fomento y Turismo (2022), *Nuevo Fogape y medidas de alivio tributario son aprobadas con unanimidad y despachadas para su promulgación*, [56]
<https://www.economia.gob.cl/2022/10/19/nuevo-fogape-y-medidas-de-alivio-tributario-son-aprobadas-con-unanimidad-y-despachadas-para-su-promulgacion.htm>.
- Nam, R. (2022), *Open Banking and Customer Data Sharing: Implications for Fintech Borrowers*, [48]
https://www.ecb.europa.eu/pub/conferences/ecbforum/shared/pdf/2023/EFCB_2023_Rachel_Nam_Paper.pdf.
- National Council for Financial Inclusion (2016), *National Policy for Financial Inclusion*, [80]
https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/199615/Mexico_s_National_Policy_Financial_Inclusion.pdf.
- NVCA and Pitchbook (2023), *2023 Yearbook*, [39]
https://nvca.org/wp-content/uploads/2023/03/NVCA-2023-Yearbook_FINALFINAL.pdf.
- OCDE (2023), *Recommandation du Conseil sur le financement des PME*, [76]
<https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0493>.
- OCDE (2023), *Agir ensemble pour l'égalité des genres Quelles priorités ?*, [42]
<https://doi.org/10.1787/aa4719c3-en>.
- OCDE (2023), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire septembre 2023*, [3]
<https://www.oecd.org/perspectives-economiques/septembre-2023/>.
- OCDE (2023), *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2023, Numéro 1*, Éditions OCDE, [2]
 Paris, <https://doi.org/10.1787/4d811166-fr>.
- OCDE (2023), *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2023, Numéro 2*, [1]
<https://doi.org/10.1787/b07667cd-fr>.
- OCDE (2023), *Shift from open banking to open finance*, [47]
<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9f881c0c-en.pdf?expires=1696582516&id=id&accname=ocid84004878&checksum=E461EF4EE5179C27CAC18E3CEC873E0F>.
- OCDE (2023), "SME policy responses to the 2022/2023 energy crisis : Policy highlights and country experiences", *OECD SME and Entrepreneurship Papers*, No. 43, Éditions OCDE, [60]
 Paris, <https://doi.org/10.1787/80012fbd-en>.
- OCDE (2023), *Tableau de bord de l'OCDE sur le financement des PME et des entrepreneurs : Faits saillants 2023*, [32]
<https://doi.org/10.1787/e3156420-fr> (accessed on 24 July 2023).
- OCDE (2022), *Financing SMEs and Entrepreneurs 2022 : An OECD Scoreboard*, Éditions OCDE, Paris, [21]

- OCDE (2022), *Le financement des PME et des entrepreneurs 2022 (version abrégée) : Tableau de bord*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/60ba964a-fr>. [81]
- Oesterreichische Nationalbank (2023), *Data and Analytics Austrian Financial Institutions*, <https://www.oenb.at/Publikationen/Statistik/Statistiken---Daten-und-Analysen.html>. [16]
- OMC (2023), “Perspectives du commerce mondial et statistiques”, https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/trade_outlook23_f.pdf (accessed on 24 July 2023). [6]
- Open Banking Implementation Entity (2023), *Open Banking Impact report*, <https://openbanking.foleon.com/live-publications/the-open-banking-impact-report-march-2023/intermediate-outcomes-adoption>. [49]
- Pitchbook (2023), *Global Fund Performance Report*, https://files.pitchbook.com/website/files/pdf/2023_Global_Fund_Performance_Report_as_of_Q4_2022_with_preliminary_Q1_2023_data.pdf. [36]
- Pitchbook (2022), *Global Fund Performance Report*, https://files.pitchbook.com/website/files/pdf/2022_Global_Fund_Performance_Report_as_of_Q2_2022_with_Preliminary_Q3_2022_Data.pdf. [35]
- Preqin (2023), *Venture Capital Q1 2023: Preqin Quarterly Update*, <https://www.preqin.com/insights/research/quarterly-updates/q1-2023-venture-capital> (accessed on 4 August 2023). [34]
- Reuters (2023), *Recession risk, rate rises drive down private equity deal volumes to 4-year low*, <https://www.reuters.com/markets/global-markets-private-equity-graphic-2023-06-26/>. [22]
- Reuters (2022), *Bankruptcy filings are creeping back up in early 2022*, <https://www.reuters.com/legal/transactional/bankruptcy-filings-are-creeping-back-up-early-2022-2022-04-05/>. [55]
- S&P Market Intelligence (2022), *Outlook for private equity dealmaking sours as inflation, interest rates rise*, <https://www.spglobal.com/marketintelligence/en/news-insights/latest-news-headlines/outlook-for-private-equity-dealmaking-sours-as-inflation-interest-rates-rise-70689997>. [24]
- SAFFA (2023), *SAFFA*, <https://www.saffa.ch/fr/>. [75]
- SBA (2022), *SBA Administrator Guzman Announces Key Policy Change: Existing COVID Economic Injury Disaster Loan Program Borrowers to Receive an Additional Deferment*, U.S. Small Business Administration, <https://www.sba.gov/article/2022/mar/15/sba-administrator-guzman-announces-key-policy-change-existing-covid-economic-injury-disaster-loan> (accessed on 3 August 2023). [19]
- The Japan Times (2023), *Japanese firms turn to loans for longer-term funding amid BOJ risks - The Japan Times*, <https://www.japantimes.co.jp/news/2023/03/16/business/economy-business/companies-bank-loans/> (accessed on 27 July 2023). [28]
- UK Department for Business and Trade (2023), *Investing in Women Code closing the finance gap*, <https://www.gov.uk/government/news/investing-in-women-code-closing-the-finance-gap#:~:text=The%20Investing%20in%20Women%20Code%20is%20a%20commitment%20to%20support,need%20to%20achieve%20their%20goals>. [78]

UK Department for Business and Trade (2022), *Overview of the UK Investing in Women Code*, [77]
<https://we-fi.org/wp-content/uploads/2022/07/Overview-of-the-UK-Investing-in-Women-Code.pdf>.

Women Entrepreneurs Finance Initiative (2022), *The case for investing in women entrepreneurs*, [69]
<https://we-fi.org/wp-content/uploads/2022/06/We-Fi-Case-for-Investment.pdf>.

Notes

¹ Calculés entre la date de la première augmentation des taux et mars 2023.

² Les données infranationales sont exprimées par rapport au PIB régional de sorte à tenir compte des différences de taille entre régions. Sont ainsi présentées les informations relatives à dix pays : huit pays membres de l'OCDE (la Belgique, la France, l'Italie, le Mexique, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque et la Türkiye) et deux pays non membres de l'OCDE (l'Indonésie et le Pérou). Il n'a pas été possible d'établir de correspondance entre les données sur les prêts régionaux aux PME pour la Géorgie et le Kazakhstan, et les données sur le PIB régional. Ces deux pays ne sont par conséquent pas intégrés à la présente analyse, même si des données infranationales sont disponibles pour cet indicateur et pour ces deux pays.

³ La définition des prêts aux PME n'est pas identique dans tous les pays. Ainsi, les pays dans lesquels cette définition est plus restrictive (en termes de taille des prêts ou de taille des entreprises pouvant bénéficier d'un prêt) auront tendance à afficher des valeurs nationales et régionales plus faibles que les pays où les prêts aux PME revêtent une définition plus large. Les définitions des prêts aux PME adoptées dans les pays du Tableau de bord de l'OCDE sont disponibles dans le tableau A A.2 de l'édition 2022 du Tableau de bord (OCDE, 2022_[21]).

⁴ Les prêts à court terme sont des prêts dont les échéances sont inférieures à un an et qui sont souvent utilisés pour couvrir les besoins en fonds de roulement. Les prêts à long terme sont quant à eux souvent utilisés pour le financement d'investissements, mais peuvent aussi relever d'une stratégie adoptée par les PME afin de « sanctuariser » des taux peu élevés. Les prêts d'un faible montant et à brève échéance s'accompagnent généralement de taux d'intérêt élevés, lesquels s'expliquent en grande partie par les frais fixes engagés par les banques pour sélectionner les dossiers compte tenu du risque plus élevé de défaillance que présente ce type de prêts par rapport aux prêts à long terme.

⁵ En Autriche par exemple, le financement de stock et du besoin en fonds de roulement a été le principal facteur de l'augmentation de la demande de prêts à court terme (voir le profil-pays consacré à l'Autriche).

⁶ Cette analyse empirique s'appuie sur les données de la base Orbis pour l'année 2021. En raison des limites temporelles d'Orbis, qui couvre uniquement la période pendant laquelle la BCE n'avait pas encore procédé à une augmentation excessive des taux d'intérêt, il est possible que l'effet des taux d'intérêt soit également influencé par les pays non membres de la zone euro (Commission européenne, 2023_[5]).

⁷ L'écart de taux entre les prêts aux PME et les prêts aux grandes entreprises offre un éclairage supplémentaire sur les conditions de crédit faites aux PME. Dans la mesure où les PME ont un profil

d'emprunteur intrinsèquement plus risqué, elles se voient dans la plupart des cas imposer des taux d'intérêt supérieurs à ceux appliqués aux grandes entreprises. La réduction de l'écart de taux témoigne ainsi généralement d'une amélioration des conditions de crédit des PME tandis qu'une augmentation de l'écart est le signe d'un durcissement de leurs conditions d'emprunt.

⁸ Lors d'un tour de financement avec une valorisation inférieure (down round), une jeune entreprise lève des fonds sur la base d'une valorisation inférieure à celle du tour précédent. C'est souvent le signe d'une dégradation de la confiance des investisseurs.

⁹ Le financement non traditionnel (alternatif) en ligne correspond à la levée de fonds par l'intermédiaire d'une plateforme. Ce type de financement repose sur plusieurs modèles : la dette, l'investissement en capital et les apports sans investissement. Les modèles fondés sur la dette englobent le prêt entre particuliers/entreprises et les plateformes de prêts, alors que les modèles fondés sur l'investissement en capital incluent l'émission d'actions ou de titres non cotés par le biais de l'investissement collaboratif en capital. Les modèles d'apport sans investissement incluent notamment le financement collaboratif avec contrepartie et le financement collaboratif sous forme de don pur.

¹⁰ Les pays couverts par cette enquête sont l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. L'enquête a été réalisée au printemps 2022.

¹¹ Les pays couverts par cette enquête sont notamment l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou. L'enquête a été réalisée au printemps 2021.

¹² Le taux de couverture des prêts improductifs correspond au total des provisions pour pertes sur prêts, divisé par le montant total des prêts improductifs.

¹³ Il s'agit, dans l'ordre, des Marches, de l'Ombrie, de la Vénétie, de la province autonome de Bolzano, de la Toscane et de l'Émilie-Romagne.

¹⁴ [Women Entrepreneurs Finance Initiative \(we-fi.org\)](https://www.we-fi.org).

¹⁵ [Recommandation de l'OCDE sur le financement des PME, OCDE](#)

2 **Financement durable des PME: enjeux et perspectives**

Ce chapitre dresse un panorama des modes de financement durable des PME, et se penche plus particulièrement sur les difficultés que rencontrent les PME pour obtenir des financements à l'appui de la transition écologique. Enfin, il formule des recommandations relatives au renforcement du soutien financier et non financier des PME.

Glossaire

- **Capitaux propres verts (*green equity*)** : capital-risque ou au capital-investissement visant spécifiquement à financer des solutions innovantes afin de faire face aux enjeux environnementaux.
- **Crédit vert renouvelable** : forme de crédit permettant à l'emprunteur de disposer d'une somme d'argent qui se reconstitue au fur et à mesure des remboursements effectués. Disponible uniquement pour les projets écologiques (par ex. efficacité énergétique, énergie renouvelable, etc.)
- **Divulgarion/publication d'informations non financières** : forme de rapport de transparence par lequel les entreprises rendent publiques des informations non liées à leurs finances, notamment des informations relatives aux impacts environnementaux et aux droits humains. Par exemple, les informations non financières en lien avec le climat englobent des informations sur les émissions de carbone. D'une part, les obligations de diffusion de ce type d'informations permettent aux entreprises de faire preuve de prévoyance dans la prise en compte des questions climatiques. D'autre part, ces informations permettent aux investisseurs d'orienter efficacement leurs capitaux vers des activités économiques moins émettrices de GES.
- **Écoblanchiment (*greenwashing*)** : toute pratique consistant à recourir à des allégations, déclarations, actions ou communications liées à la durabilité ne rendant pas clairement et honnêtement compte du profil de développement durable sous-jacent d'une entité, d'un produit financier ou de services financiers. Cette pratique est susceptible d'induire en erreur les consommateurs, les investisseurs ou d'autres acteurs du marché.
- Entreprise **difficile à décarboner** : entreprise dont les émissions sont extrêmement coûteuses ou difficiles à réduire au moyen des technologies actuellement disponibles.
- **Filtrage négatif (ou exclusion)** : stratégie d'investissement/de financement interdisant les financements/investissements dans des secteurs ou des activités spécifiques (par ex. extraction de combustibles fossiles, activités agricoles associées à la déforestation).
- **Finance durable** : forme de finance tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions de financement.
- **Finance écologiquement durable** : ensemble des financements pour lesquels les performances environnementales tiennent lieu de critère dans le cadre des décisions de financement ou de la détermination des conditions de financement, quelle que soit la destination des fonds.
- **Financement de la chaîne d'approvisionnement écologique/l'affacturage vert** : opération nécessitant qu'un acheteur approuve les factures de ses fournisseurs en vue d'obtenir un financement bancaire dans le cadre de la fourniture d'un produit ou d'un service. Ce type de financement permet au fournisseur d'obtenir un crédit à court terme et d'optimiser son fonds de roulement, tandis que l'acheteur dispose d'un délai supplémentaire pour régler le solde. Des taux préférentiels sont accordés en fonction des performances du fournisseur en matière de durabilité.
- **Financements/instruments hybrides** : instruments/investissements combinant dette et apport de capitaux propres.
- **Institutions publiques de financement (IPF)** : entités détenues par l'État et proposant un large éventail de services/produits financiers, comme des financements directs et des garanties, afin de faciliter l'accès des PME au financement.
- **Intégration ESG** : stratégie d'investissement/de financement en vertu de laquelle les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance sont considérés comme des facteurs de risque et d'opportunité dans le cadre des stratégies de financement et d'investissement des institutions financières et des investissements institutionnels, tout comme de l'optimisation de la rentabilité financière.

- **Investissement à impact positif** : stratégie d'investissement visant à optimiser les retombées environnementales et sociales, même au détriment de la rentabilité financière.
- **Méthodologie du Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF)** (*Partnership for Carbon Accounting Financials*) : permet aux institutions financières de mesurer et de rendre publiques les émissions de GES associées aux prêts et aux investissements.
- **Neutralité GES/neutralité carbone** : se rapporte à l'objectif d'annuler les émissions de gaz à effet de serre en compensant la quantité rejetée dans l'atmosphère par la quantité absorbée et stockée par les puits de carbone. Une entité peut parvenir à la neutralité GES en réduisant ses émissions et en compensant celles qui ne peuvent pas être éliminées.
- **« Positif pour la nature » (*nature positive*)** : expression qualifiant les effets positifs nets du développement durable sur le milieu naturel. Ce concept a une portée plus vaste que celui de « neutralité GES » et met l'accent sur les actions qui préservent la biodiversité, renforcent la capacité de la nature à absorber la pollution, et réduisent la vulnérabilité des écosystèmes naturels.
- **Prêts-relais** : instrument de financement permettant aux PME de disposer d'un capital avant l'obtention d'un financement permanent, ou dans l'attente d'une prochaine phase de financement.
- **Prêts verts** : instruments de dette destinés exclusivement au financement de projets écologiques.
- **Ratio d'actifs verts** : indicateur utilisé pour évaluer la durabilité d'une entreprise ou d'un portefeuille, calculé en divisant la valeur totale des actifs respectueux de l'environnement d'une entité par la valeur totale de l'ensemble de ses actifs.
- **Scopes d'émissions** : désignent les trois périmètres d'émissions de gaz à effet de serre. Ils font l'objet d'obligations d'information distinctes. Alors que les scopes 1 et 2 englobent les émissions de GES dont l'entreprise est directement responsable (1), ou qu'elle produit indirectement en consommant de l'énergie (2), les émissions du scope 3 englobent toutes les autres émissions sur lesquelles l'entreprise n'a aucune prise. Les émissions du scope 3, difficiles à mesurer, proviennent des activités en amont, comme les déplacements des salariés ou les achats de marchandises, ainsi que des activités en aval, comme le traitement des déchets ou les activités des franchises.
- **Tarification du carbone** : système de tarification consistant à taxer directement les émissions de carbone ou les sources d'énergie émettrices de gaz à effet de serre.
- **Taxonomie** : cadre permettant d'établir une définition commune des activités jugées durables sur le plan environnemental.
- **Transition écologique** : instauration progressive d'un modèle économique propice à une croissance durable, sans effet négatif sur l'environnement.

Overview

Le financement de la transition des PME vers la durabilité est une priorité majeure en vue de la réalisation des objectifs climatiques. Les PME sont à l'origine d'environ 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur des entreprises ; toutefois, la plupart d'entre elles n'en sont qu'au début de leur parcours vers la neutralité GES (OECD, 2023^[1]). De même, rares sont celles qui ont élaboré des plans de transition ou ont pris des engagements de neutralité (OECD, 2022^[2]). Dans le contexte actuel marqué par des taux d'intérêt élevés et un accès plus difficile des PME au financement (voir chapitre 1), ces entreprises doivent néanmoins continuer de piloter la transition écologique et de verdir leurs pratiques opérationnelles.

L'accès au financement représente une contrainte importante dans le cadre de l'action des PME en faveur de la neutralité carbone. Lors d'une enquête menée récemment auprès de près de 350 PME à travers le monde, 55 % des répondants ont indiqué que le manque de financement était l'une des principales raisons expliquant l'insuffisance des mesures de lutte contre le changement climatique, et près de 70 % ont déclaré avoir besoin de fonds supplémentaires pour prendre des mesures ou accélérer leurs progrès en matière de réduction des émissions (SME Climate Hub, 2023^[3]). La contrainte de l'accès au financement risque de peser plus lourdement encore sur l'action climatique, car les conditions de financement dépendent de plus en plus de critères de durabilité, et les institutions financières (IF) font face à des obligations d'information non financière, deux aspects qui font peser une charge déclarative sur les PME. La transition vers la neutralité carbone ne sera possible que si les PME ont accès à des solutions de financement durables et adaptées aux investissements qu'elles devront consentir pour atteindre l'objectif de neutralité GES.

L'offre de financements durables augmente rapidement pour répondre à la demande des autorités réglementaires et des parties prenantes, et dans le cadre de la gestion des risques associée à la transition vers la neutralité GES. À l'occasion d'une enquête réalisée en 2023 par la plateforme de l'OCDE sur le financement des PME à l'appui de la durabilité¹, les institutions financières publiques et privées ont déclaré qu'elles intègrent de plus en plus les considérations climatiques dans leurs activités (définition d'objectifs et de projets institutionnels et évaluation de tout ou partie des possibilités de financement ou d'investissement, par exemple). Certaines IF mettent également en place des programmes de financement spécifiques ou accordent des conditions plus avantageuses aux investissements axés sur des objectifs écologiques. La plupart mettent en place des solutions de financement sur mesure pour aider les PME à investir dans la neutralité GES et la transition écologique (par ex. prêts à moyen ou long terme, prêts à court terme et affacturage, garanties de crédit et autres instruments de financement).

Toutefois, les PME ne sont pas forcément en mesure de tirer parti de cette offre croissante de financements durables. En effet, les institutions financières ont un besoin croissant de données détaillées sur les performances de durabilité de leurs clients, et demandent à accéder à ces données afin de gérer les risques, concevoir des instruments de financement et respecter leurs propres obligations déclaratives. Or, les PME ne sont pas aussi bien équipées que les grandes entreprises pour fournir ces données, en raison de leurs capacités relativement limitées à isoler et à mesurer leurs performances environnementales et à en rendre compte. À l'avenir, cela risque d'entraver leur capacité d'accès au financement. Les PME risquent également de ne plus obtenir de financement si elles ne parviennent pas à progresser (suffisamment vite) sur la voie de la neutralité GES et/ou si elles ne sont pas en mesure de présenter des plans de transition crédibles. Ce risque est particulièrement important pour les PME des secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner.

La faiblesse de la demande de financement durable des PME, qui découle souvent d'un manque d'information, d'une méconnaissance, ou encore de capacités ou de ressources insuffisantes, est également un enjeu important. Les PME font également face à une grande incertitude, que ce soit sur le plan technique, des marchés ou de la réglementation. Cela a plusieurs incidences majeures sur l'action publique et le financement. Les PME ont besoin d'arguments plus solides et d'un appui externe pour accroître leurs investissements dans la durabilité et rechercher les financements nécessaires. Faute de

demande des PME, les IF publiques et privées ne sont guère incitées à élaborer des solutions de financement sur mesure pour répondre aux besoins d'investissement de ces entreprises dans la neutralité GES et dans d'autres domaines. En outre, si elles n'investissent pas dans l'amélioration de leurs performances de durabilité, ou ne sont pas en mesure de présenter de plans de transition crédibles, les PME risquent de ne plus du tout avoir accès au financement, même pour répondre à d'autres besoins d'investissement, comme nous l'avons vu plus haut.

Les acteurs publics ont un rôle important à jouer dans la mise en place d'un environnement réglementaire et d'un cadre d'action stables et propices au financement et à l'investissement durables, et dans l'établissement d'un soutien financier et non financier approprié pour améliorer l'accès et le recours des PME au financement durable. Le soutien financier peut prendre la forme d'un financement direct par des prêts, par l'apport de capitaux propres, par des subventions et d'autres instruments, ou il peut donner lieu à la mobilisation de financements privés par l'intermédiaire de garanties de crédit et d'autres instruments de réduction des risques. Les institutions publiques de financement peuvent également venir en aide aux PME en facilitant leur participation aux marchés financiers et en soutenant l'innovation financière afin de favoriser la conception de solutions financières numériques pertinentes. Le soutien non financier peut prendre la forme d'informations et d'outils destinés à sensibiliser les PME à la démarche de durabilité, aux technologies et ressources disponibles, ainsi qu'aux modalités de mesure et de déclaration de leurs performances de durabilité.

Les acteurs privés doivent eux aussi piloter la transition. L'important déficit de financement ne peut être comblé par le seul secteur public. Les institutions financières privées, les entreprises de technologie financière (*fintech*), les intermédiaires ESG, comme les agences de notation, les comptables et les autres parties prenantes concernées, doivent tous contribuer à la création d'un écosystème propice fournissant les informations, les incitations et les conditions nécessaires pour accroître l'investissement des PME dans la transition écologique, et encourager l'adoption d'instruments de financement pertinents pour répondre à ces besoins.

Afin de stimuler l'offre de financements durables destinés aux PME, d'encourager le recours à ces financements, et de renforcer le plus possible la capacité des acteurs privés à contribuer à la transition, les institutions publiques doivent tenir compte des considérations suivantes :

- Comprendre les divers besoins des PME et les trajectoires à suivre pour parvenir à la neutralité GES et garantir un avenir positif pour la nature ;
- Élaborer des mesures et des réglementations liées à la durabilité tenant compte de l'impact sur les PME ;
- Renforcer la transparence et l'interopérabilité des données, des définitions et des normes relatives à la durabilité ;
- Veiller à la mise en place d'un cadre d'action et de réglementation stable, transparent et complet à l'appui de l'investissement et du financement de la transition écologique ;
- Mettre en place un soutien financier afin de lever les obstacles qui entravent l'accès des PME à la finance durable ;
- Fournir un soutien non financier aux PME afin de favoriser leur accès et leur recours à la finance durable ;
- Favoriser l'intégration des PME à l'écosystème du financement durable en encourageant le dialogue et le partage des connaissances entre les différents acteurs.

Ce chapitre thématique du tableau de bord vise à mettre en lumière les problématiques actuelles et à fournir davantage de contexte et d'informations afin d'étayer les tendances mises en évidence. Dans le sillage de l'édition 2022, qui analysait en quoi la pandémie de COVID-19 et les mesures de soutien visant à « reconstruire en mieux » ont facilité l'accès des PME au financement, ce chapitre livre des informations sur l'état actuel du financement durable des PME, et notamment sur les stratégies et les approches des

institutions financières, le soutien financier nécessaire et l'assistance technique fournie aux petites entreprises. Il formule également des recommandations d'action. Il tient compte des orientations définies dans la Recommandation de l'OCDE sur le financement des PME, ainsi que des informations échangées lors de la réunion du CPMEE au niveau ministériel qui s'est tenue en 2023 (OECD, 2023^[4]), (OECD, 2022^[5]). Il présente les éclairages issus de l'enquête sur le financement des PME à l'appui de la durabilité – Stratégies et approches des institutions financières, menée en 2023, et prend appui sur le rapport 2022 du CPMEE relatif aux facteurs déterminants, contraintes et politiques publiques en matière de financement des PME à l'appui de la durabilité, élaboré par le Comité de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat, et fondé sur les activités de la plateforme de l'OCDE sur le financement des PME (OECD, 2023^[6]) (OECD, 2022^[2]) (OECD, 2023^[7]).

Introduction

Le financement de la transition de millions de PME vers la neutralité carbone est l'une des priorités majeures des prochaines décennies. Les PME sont à l'origine d'une part importante des émissions mondiales de gaz à effet de serre : 40 % environ des émissions de gaz à effet de serre du secteur des entreprises dans les pays de l'UE, selon des estimations récentes de l'OCDE, et environ 50 % à l'échelon mondial, selon le Centre du commerce international (CCI) (OECD, 2023^[1]; ITC, 2021^[8]). Malgré cela, les politiques climatiques nationales et internationales ne ciblent pas particulièrement les PME, mais mettent plus souvent l'accent sur les grandes entreprises. D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), à la mi-2021, sur plus de 6 000 mesures de politique environnementale et énergétique, moins de 100 visaient spécifiquement les PME, et 150 les jeunes entreprises et l'entrepreneuriat (OECD, 2021^[9]). De même, une analyse menée par l'OCDE sur les plans nationaux de relance et de résilience post-COVID de 91 pays donne à penser que les politiques ciblant spécifiquement les PME ne représentent que 5 % environ de l'ensemble des politiques relatives au climat, et quelque 2.4 % de l'ensemble des fonds alloués à la mise en œuvre de ces politiques (OECD, 2022^[10]).

En outre, et en partie pour cette raison, les PME elles-mêmes n'ont pris que des mesures limitées en faveur de la transition vers la neutralité GES. Par exemple, une enquête menée en 2023 auprès de quasi 350 PME a montré que si la plupart (82 %) considèrent la transition écologique comme une priorité de premier plan, la grande majorité n'ont pris que des mesures élémentaires pour rendre leurs modèles économiques plus écologiques, comme des mesures d'efficacité énergétique et de réduction des déchets (76 %), de réduction de la consommation d'énergie (71 %) et d'éducation des salariés (66 %) (SME Climate Hub, 2023^[3]). Les PME ont également un rôle important à jouer dans la conception de technologies, de produits et de processus innovants visant à faire avancer l'action mondiale en faveur de la neutralité GES. Par exemple, on estime que les PME représentent 70 % des entreprises du secteur des technologies propres au Royaume-Uni et 90 % en Finlande (ETLA, 2015^[11]) (Carbon Trust, 2013^[12]).

La plupart des entrepreneurs et des PME citent l'accès au financement comme un obstacle majeur à leur transition écologique et vers la neutralité carbone. Dans le cadre de l'enquête susmentionnée, 55 % des PME ont indiqué que le manque de financement était l'une des principales raisons expliquant l'insuffisance des mesures de lutte contre le changement climatique, et près de 70 % ont déclaré avoir besoin de fonds supplémentaires pour prendre des mesures ou accélérer leurs progrès en matière de réduction des émissions (SME Climate Hub, 2023^[3]). L'accès au financement risque de devenir plus contraignant encore. En effet, les décisions de financement sont de plus en plus liées aux questions de durabilité, et les institutions financières font face à des obligations d'information non financière qui font peser une charge déclarative sur les PME. La transition vers la neutralité carbone ne sera possible que si les PME ont accès à des solutions de financement durables et adaptées aux investissements qu'elles devront consentir pour atteindre l'objectif de neutralité GES.

Toutefois, il est également important de veiller à ce que les PME sollicitent et mobilisent des financements durables. Elles manquent souvent d'informations sur la transition vers la neutralité GES, et sur les mesures à prendre pour la mettre en œuvre. Une enquête menée en 2021 par la Chambre de commerce du Royaume-Uni montre que seule une PME sur dix mesure actuellement ses émissions de GES (une sur vingt dans le cas des microentreprises). En outre, 22 % des PME ne saisissent pas parfaitement la signification de l'expression « neutralité carbone », et près d'un tiers d'entre elles ont besoin de conseils ou d'informations pour élaborer une feuille de route en la matière, ou à améliorer leurs performances environnementales (Chambres de commerce britannique, 2021^[13]). Pourtant, même lorsqu'elles ont conscience de l'importance de la transition écologique, les PME ne saisissent pas forcément l'intérêt des investissements dans la neutralité GES, étant donné que ces investissements sont souvent associés à des coûts initiaux élevés et à une rentabilité incertaine à long terme, en raison de l'évolution de l'environnement réglementaire, de la variation de la demande des consommateurs, des progrès technologiques, et d'autres facteurs. Le manque de connaissances et de compétences, de temps et d'autres ressources peut également dissuader les PME de prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique. Près de 60 % des PME à travers le monde citent le manque de compétences, et 44 % le manque de temps comme des obstacles à l'action climatique (SME Climate Hub, 2023^[3]). De même, les données d'une enquête menée en Corée montrent que 31 % des PME considèrent le manque d'informations sur les méthodes de réduction de leur empreinte carbone comme un obstacle majeur à la neutralité GES (Korea Chamber of Commerce and Industry, 2021^[14]). Ainsi, même si des instruments de financement et un soutien adaptés sont mis en place, les PME clientes peuvent avoir des difficultés à y recourir. Le soutien non financier a donc un rôle important à jouer pour renforcer la demande des PME en matière de financement et d'investissement à l'appui de l'objectif de neutralité GES, et pour favoriser un financement efficace de la transition des PME.

Ce chapitre fait fond sur l'enquête sur le financement des PME à l'appui de la durabilité – Stratégies et approches des institutions financières menée en 2023, et sur le rapport 2022 du CPMEE relatif aux facteurs déterminants, contraintes et politiques publiques en matière de financement des PME à l'appui de la durabilité, élaboré par le Comité de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat, et fondé sur les travaux de la plateforme de l'OCDE sur le financement des PME (OECD, 2022^[2]; OECD, 2023^[15]) (OECD, 2023^[6]). Il est spécifiquement axé sur l'aspect environnemental de la finance durable. Il décrit les principaux enjeux et perspectives de l'accès et du recours des PME à la finance durable, et étudie le rôle que les réglementations, les politiques ainsi que le soutien public, financier et non financier, peuvent jouer pour aider les PME à tirer parti de l'offre grandissante de financements durables et à mobiliser des investissements en vue de parvenir à la neutralité carbone.

Il est divisé en quatre parties : La première section propose une définition de la finance durable et explique en quoi elle est importante pour les PME. La deuxième section examine dans quelle mesure la finance durable fait évoluer le paysage du financement des PME, et ce que cela implique pour les PME en termes de capacité d'accès au financement, et d'incitations à verdir leurs modèles économiques. La troisième section est axée sur les difficultés engendrées par la faiblesse de la demande de financements durables, et le recours limité des PME à ces financements. Enfin, la dernière section souligne l'importance de créer un écosystème propice à la mise à disposition de financements durables et au recours des PME à ces financements. Elle met notamment l'accent sur le rôle que les acteurs publics (autorités réglementaires, décideurs, institutions financières publiques) peuvent jouer en instaurant un soutien financier et non financier de nature à accélérer la transition des PME vers la durabilité.

La finance durable : définition et importance pour les PME

La finance durable tient compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions de financement (OECD, 2020^[16]), sachant que le pilier « E » englobe l'ensemble des financements pour lesquels les performances environnementales tiennent lieu de critère dans le cadre des décisions de financement ou de la détermination des conditions de financement, quelle que soit la destination des fonds. La finance durable a donc une portée plus vaste que le financement d'investissements ou de projets écologiques ou durables sur le plan environnemental, tels que définis par les taxonomies vertes et durables en vigueur (Encadré 2.1). Le présent chapitre concerne en particulier la finance durable sur le plan environnemental, et en particulier la dimension liée au climat/à la neutralité carbone.

Encadré 2.1. Des taxonomies sont en cours d'élaboration pour définir les activités vertes et durables

Objet et fonction des taxonomies vertes/durables

Les taxonomies vertes/durables visent à définir plus clairement la viabilité environnementale d'activités de financement et d'investissement spécifiques, en établissant des critères clairs afin de déterminer quels actifs peuvent être qualifiés de verts ou durables.

L'adoption de taxonomies vertes/durables contribue à mobiliser des ressources à l'appui des investissements durables en proposant une définition commune, en réduisant le recours à l'écoblanchiment, et en incitant les entreprises à communiquer des informations non financières supplémentaires.

Exemples de taxonomies vertes à travers le monde

La taxonomie verte de l'UE définit six catégories d'objectifs environnementaux : 1) atténuation du changement climatique ; 2) adaptation au changement climatique ; 3) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et maritimes ; 4) transition vers une économie circulaire ; 5) prévention de la pollution ; 6) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour qu'une activité économique soit qualifiée de durable, elle doit sensiblement contribuer à un ou plusieurs des objectifs environnementaux susmentionnés, sans causer de préjudice notable aux autres objectifs. Les investissements durables doivent également répondre à des critères minimums sur le plan social, conformément à plusieurs normes internationales (par ex. : Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, etc.). Pour faciliter le respect de ces exigences, l'UE a établi un ensemble d'indicateurs et de principes directeurs, ainsi que des plateformes en ligne auxquels les entreprises peuvent se référer.

Certaines obligations sont en vigueur, notamment l'obligation pour les fournisseurs de produits financiers d'indiquer lesquels de leurs investissements sont conformes aux critères de durabilité de la taxonomie. Les grandes entreprises et l'ensemble des sociétés cotées en Bourse doivent également indiquer quelle part de leur chiffre d'affaires et de leurs dépenses d'investissement est durable au sens de la taxonomie.

La taxonomie verte comporte également des dispositions relatives aux investissements en faveur d'activités vertes et d'activités de transition qui ne sont pas durables, mais sont moins émettrices de carbone (par ex. énergie nucléaire et gaz naturel).

En 2022, la Colombie a été le premier d'Amérique latine à mettre en œuvre son propre projet de taxonomie verte. Les pouvoirs publics du pays ont pris appui sur la taxonomie verte de l'UE, et ont repris en grande partie ses objectifs et directives en matière d'environnement. Des critères techniques supplémentaires ont été mis en place pour adapter l'action publique au contexte socioéconomique du pays, et la mettre en conformité avec les stratégies environnementales locales.

En avril 2022, le Trésor national d'Afrique du Sud a présenté sa taxonomie de la finance verte, qui prend appui sur le contenu technique de la taxonomie de la finance durable de l'UE.

En Corée, les pouvoirs publics ont mis au point un système de classification écologique (K-taxonomy). Cette taxonomie définit un sous-ensemble d'activités économiques pouvant être considérées comme

vertes, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et des transports. Elle établit également des classifications supplémentaires pour les activités de transition.

À Singapour, le *Green Finance Industry Taskforce* (GFIT) a commencé à élaborer une taxonomie qui sera utilisée par les institutions financières établies à Singapour et actives dans la région de l'ASEAN.

La Chine dispose d'une taxonomie informelle composée d'un éventail de réglementations définissant le crédit vert et les obligations vertes. Ces réglementations fixent des directives en matière de crédit, assorties de KPI, et obligent les banques à déclarer deux fois par an quel pourcentage de leur portefeuille correspond à des produits verts, et comment cela se traduit en termes de réduction des émissions et de la consommation d'eau.

Le *Green Technical Advisory Group* du Royaume-Uni conseille les pouvoirs publics dans le cadre de l'élaboration d'une taxonomie nationale.

Au Canada, c'est le secteur privé (six grandes banques, des fonds de pension et des sociétés d'assurance) pilote l'élaboration de la « taxonomie de la transition ». En 2021, le gouvernement a commencé à préparer des recommandations en vue de l'établissement d'une taxonomie de la finance verte et de la finance de transition, et a établi un groupe technique consultatif issu du Conseil d'action en matière de finance durable.

D'autres pays ont pris des mesures pour concevoir et mettre en œuvre des taxonomies vertes, notamment le Chili, la Géorgie, la Malaisie et le Mexique.

Taxonomies de la transition

Les taxonomies de la transition se distinguent des taxonomies vertes traditionnelles, car elles mettent plutôt l'accent sur l'octroi de financements aux entreprises fortement émettrices qui ont l'intention de décarboner leurs activités. Les taxonomies de la transition contribuent à promouvoir une réduction stratégique à long terme des émissions de GES en établissant des lignes directrices et des cadres d'information clairs en matière de décarbonation.

Plusieurs pays ont commencé à établir des taxonomies de la transition pour répondre à ces besoins. En 2021, le Japon a publié des lignes directrices générales relatives au financement de la transition climatique, qui obligent les bénéficiaires du financement de la transition à faire état de leurs progrès en matière de transition auprès des institutions financières. Ces lignes directrices livrent en outre des conseils pour mettre ces rapports en conformité avec les normes internationales. La Corée, comme indiqué ci-dessus, a également apporté des précisions supplémentaires dans sa taxonomie verte définissant les activités transitoires. De même, la feuille de route de la taxonomie du Canada met en place des mécanismes de financement de la transition pour les activités suivant des trajectoires viables de décarbonation.

Source : (OECD, 2020^[17]), (European Commission, 2023^[18]), (Reuters, 2022^[19]), (bnamericas, 2022^[20]), (IBK, 2023^[21]), (Modern Mining, 2022^[22]), (Green Finance Institute, 2023^[23]), (Natixis, 2021^[24]), (Lexology, 2022^[25]), (OECD, Forthcoming^[26]), (Canada, 2023^[27])

La prise en compte des facteurs environnementaux dans les financements peut revêtir de nombreuses formes. Le filtrage négatif, ou désinvestissement, est une stratégie interdisant les financements/investissements dans des secteurs ou des activités spécifiques (par ex. extraction de combustibles fossiles, activités agricoles associées à la déforestation). L'intégration ESG (c'est-à-dire la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) consiste à considérer les impacts environnementaux (ainsi que les impacts sociaux et de gouvernance) comme des facteurs de risque et d'opportunité dans le cadre des stratégies de financement et d'investissement des institutions financières et des investisseurs institutionnels, parallèlement à l'optimisation de la rentabilité financière. L'engagement actionnarial consiste à cibler des entreprises fortement émettrices de GES mais présentant

de réelles dispositions à améliorer leurs performances ESG. À l'autre extrémité du spectre, l'investissement à impact positif vise à optimiser les retombées environnementales et sociales, y compris au détriment de la rentabilité financière (OECD, 2020^[28]) (Eurosif, 2016^[29]) (Busch, Bauer and Orlitzky, 2016^[30]). (Busch, Bauer and Orlitzky, 2016^[31]; Busch, Bauer and Orlitzky, 2016^[32]; Busch, Bauer and Orlitzky, 2016^[30]) En fonction de la nature de leur entreprise, les IF et les investisseurs (institutionnels) peuvent avoir recours à une ou plusieurs de ces approches ou instruments lorsqu'ils intègrent des facteurs environnementaux dans leurs activités.

Quelle que soit l'approche choisie, la prise en compte des facteurs environnementaux dans les décisions d'investissement et les activités plus générales des institutions financières a des répercussions non négligeables. Par exemple, les institutions financières ont de plus en plus besoin de données relatives aux performances de leurs clients en matière de durabilité pour prendre des décisions de financement, concevoir des instruments de financement adaptés, gérer les risques de leurs portefeuilles, et respecter les nouvelles obligations déclaratives. De même, les entreprises des secteurs à fortes émissions ou des secteurs dont l'empreinte écologique est importante et difficile à réduire risquent davantage d'être exclues de l'accès aux financements extérieurs, en particulier si elles ne sont pas en mesure de proposer des plans de transition crédibles vers la neutralité GES ou vers une amélioration de leurs performances environnementales (OCDE, 2022^[33]). Ces difficultés sont encore exacerbées par la prise en compte de considérations telles que la transition positive pour la nature et l'impact des entreprises sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui est encore plus difficile à cerner et à mesurer (OCDE, n.d.^[34]).

L'émergence de la finance durable a des répercussions encore plus importantes sur les PME. Ci-après quelques exemples de ces répercussions, qui seront abordées plus en détail dans les sections suivantes :

- Les PME qui adoptent des modèles économiques écologiques ou qui améliorent leurs performances environnementales pourraient avoir accès à une offre croissante de financements pour répondre à leurs besoins d'investissement. Elles pourraient également bénéficier de meilleures conditions de financement (par ex. des taux d'intérêt plus bas, etc.), si elles sont en mesure de produire des données pertinentes mettant en évidence leurs performances de durabilité. À l'inverse, les PME risquent de ne plus avoir accès aux financements externes si elles ne sont pas en mesure de produire ces données, du fait de leur moindre capacité à cerner et mesurer leurs performances environnementales, et à en rendre compte.
- De même, bien que les PME soient de plus en plus incitées à verdir leurs modèles économiques, elles risquent de ne plus avoir accès au financement si elles ne parviennent pas à progresser (suffisamment vite) sur la voie de la neutralité GES, et/ou si elles ne sont pas en mesure de présenter des plans de transition crédibles. Ce risque est particulièrement élevé pour les PME des secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner.
- L'évolution des modes de financement oblige les PME à interagir avec un éventail encore plus large d'acteurs de l'écosystème, notamment divers intermédiaires ESG et prestataires de services liés à la durabilité qui peuvent aider les PME à mesurer, à déclarer et améliorer leurs performances environnementales. Cela a une incidence sur les ressources et leur affectation au sein des PME (OECD, 2022^[35]).

L'offre de financements durables augmente

La finance durable gagne rapidement du terrain en réponse à la demande des parties prenantes

La finance durable a connu une croissance fulgurante au cours de la dernière décennie. L'intégration ESG représente aujourd'hui quelque 40 000 milliards USD d'actifs sous gestion, et les institutions financières du monde entier s'engagent de plus en plus à intégrer des facteurs ESG dans leurs opérations, et à aligner

leurs portefeuilles sur le principe de la neutralité carbone, les objectifs de développement durable ou d'autres indicateurs de durabilité (Global Sustainable Investment Alliance, 2020^[36]) (BNP Paribas, 2021^[37]).

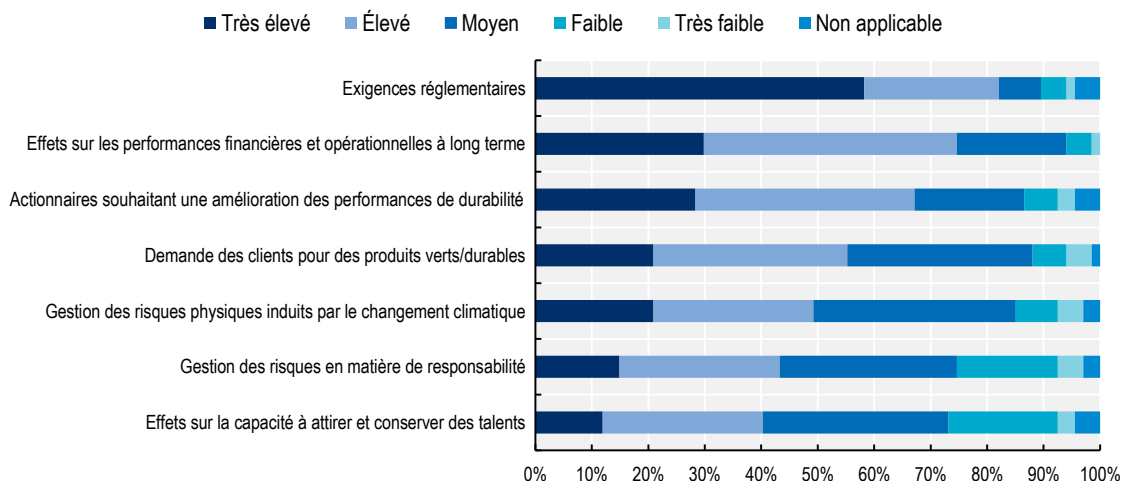
Les nouvelles obligations en matière de divulgation d'informations non financières et autres exigences réglementaires applicables aux institutions financières et aux grandes entreprises sont l'un des principaux moteurs de la croissance de la finance durable. Une enquête menée par l'OCDE en 2023 auprès de banques publiques de développement et d'institutions financières privées (Encadré 2.2) a montré que l'obligation réglementaire est le principal moteur de l'action climatique (Graphique 2.1). Dans un nombre croissant de pays, les IF sont tenues publier des informations sur la durabilité de leurs activités et celles de leurs clients. Ces obligations peuvent donner lieu à l'établissement de rapports sur les émissions financées, la part du portefeuille conforme à la taxonomie en vigueur à l'échelon national, un ratio d'actifs verts ou autres indicateurs de ce type, ce qui incite les IF à allouer davantage de fonds à des activités vertes et durables.

L'augmentation de l'offre de financements durables est également imputable au fait que les investisseurs, les consommateurs et les salariés sont davantage sensibilisés à l'importance et à l'urgence de la lutte contre la crise climatique, et à d'autres enjeux environnementaux et sociaux. D'après un sondage réalisé en 2022, 88 % des investisseurs institutionnels accordent autant d'importance à la durabilité qu'aux critères opérationnels et financiers lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement. En outre, 60 % des répondants choisissent leur lieu de travail en fonction de leurs convictions et de leurs valeurs, et 58 % achètent ou recommandent des marques conformes à leurs valeurs (Edelman, 2022^[38]). L'enquête de l'OCDE sur les institutions financières a montré que la demande des actionnaires et des clients est un moteur important de l'action climatique (Graphique 2.1). L'évolution des préférences des investisseurs et des consommateurs, conjuguée au renforcement des obligations d'information des IF en matière de durabilité et aux questions de réputation qui en découlent, incite de plus en plus les IF à tenir compte des questions de durabilité dans leurs décisions de financement.

Outre une prise de conscience croissante et des décisions d'investissement fondées sur la valeur, des considérations purement financières poussent également les investisseurs et les IF à allouer de plus en plus de fonds à des activités durables ou axées sur la durabilité. D'après l'enquête de l'OCDE, les répercussions sur les performances financières et opérationnelles à long terme des IF ont été le deuxième facteur déterminant de l'action climatique (Graphique 2.1). D'autres données de l'enquête montrent qu'en Europe, au stade du démarrage, 83 % des investisseurs préfèrent investir dans de jeunes entreprises plus durables sur le plan environnemental, car ils estiment que la présence d'objectifs de durabilité dans les modèles économiques améliore la probabilité pour ces entreprises d'obtenir de meilleurs résultats. De même, 59 % des investisseurs ont déclaré avoir renoncé à un investissement au cours de l'année précédente pour des raisons liées à la durabilité (SME guidance for business growth, 2022^[39]).

Graphique 2.1. Facteurs déterminant l'action des IF dans la lutte contre le changement climatique

Veillez évaluer le degré d'importance des facteurs suivants dans la mise en place d'actions en faveur du climat/de la neutralité GES dans votre institution (% de l'ensemble des répondants)



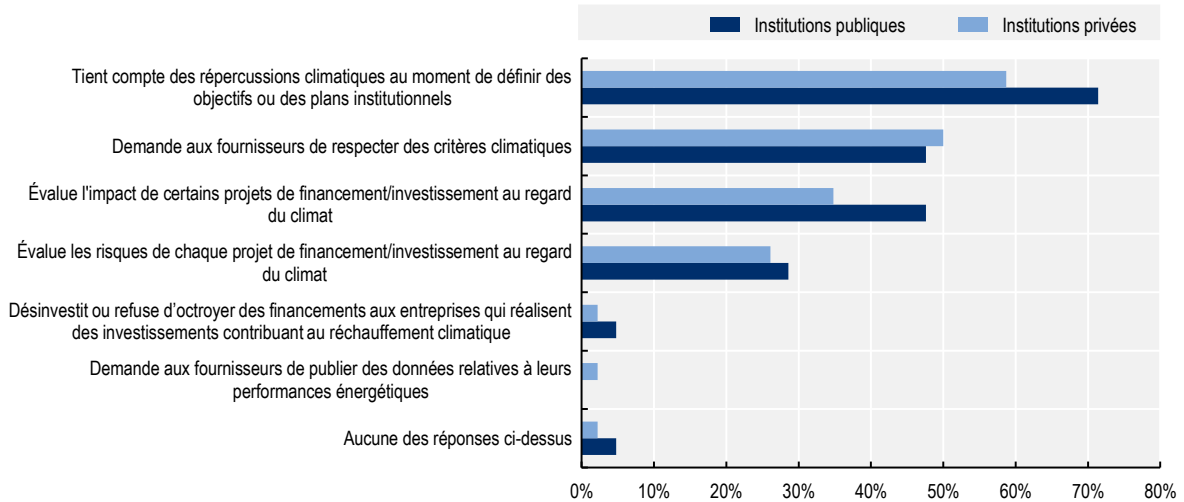
Source : (OECD, 2023^[6]).

StatLink  <https://stat.link/32jvru>

L'étude de l'OCDE montre que les institutions financières prennent des mesures pour intégrer les considérations climatiques dans leurs activités auprès des PME et en général. Plus de 60 % des IF tiennent compte des répercussions sur le climat lors de l'élaboration de stratégies et de plans d'activité, et près de la moitié d'entre elles demandent à leurs fournisseurs de respecter des critères climatiques. Plus de 75 % des institutions financières publiques et 60 % des institutions financières privées évaluent également les incidences sur le climat de tout ou partie de leurs décisions de financement ou d'investissement (OECD, 2023^[6]).

Graphique 2.2. La plupart des institutions financières publiques et privées tiennent compte des considérations climatiques dans leurs opérations (PME)

Comment (le cas échéant) votre institution intègre-t-elle les considérations climatiques dans ses décisions de financement/investissement ? (% des répondants)



Source : (OECD, 2023^[6]).

StatLink  <https://stat.link/4rgofm>

Encadré 2.2. Enquête de l'OCDE – Stratégies et approches des institutions financières

L'enquête de l'OCDE intitulée *Financement des PME à l'appui de la durabilité – Stratégies et approches des institutions financières*, menée au printemps et à l'été 2023 par la plateforme de l'OCDE sur le financement des PME à l'appui de la durabilité sous l'égide du Comité des PME et de l'entrepreneuriat, visait à mieux appréhender les stratégies de durabilité des institutions financières, et à donner un aperçu de la manière dont ces dernières intègrent actuellement les considérations climatiques dans leurs opérations auprès des PME. Cette enquête a été menée auprès de banques publiques de développement et d'institutions financières privées intervenant auprès des PME, sur la base du volontariat. Soixante-sept institutions financières du monde entier y ont répondu, dont 45 banques privées.

Cette enquête comportait des questions en lien avec les stratégies, les objectifs et les plans de transition des IF dans le domaine climatique, leurs futurs démarches et projets en matière d'intégration des considérations climatiques dans leurs opérations auprès des PME, les instruments de financement et le soutien non financier mis en œuvre pour favoriser la transition des PME vers la neutralité GES, et la manière dont l'environnement réglementaire affecte l'accès et le recours des PME aux financements durables. Les questions se présentaient sous la forme de questions à choix multiples ou de questions ouvertes.

Les résultats de cette enquête sont destinés à diverses parties prenantes (pouvoirs publics, institutions financières, etc.). Ils constituent un cadre de référence pour mesurer les progrès futurs dans ce domaine.

Source : (OECD, 2023^[6])

Les institutions financières élargissent leur offre de produits de financement verts et durables via un éventail d'instruments

Les considérations environnementales peuvent être intégrées dans les produits de financement selon différentes modalités. Comme l'illustre la typologie du Tableau 2.1, ces produits prennent la forme d'instruments de dette ou de capitaux propres verts finançant des investissements spécifiques de verdissement, ou liés à la durabilité. Dans ce dernier cas, le financement – quelle que soit sa destination – est lié aux performances de durabilité de l'investissement ou de la société bénéficiaire (Tableau 2.1).

Tableau 2.1. Types de produits financiers durables

Instrument	Type	Acteurs concernés	Caractéristiques	Aspects environnementaux de l'instrument
Prêts verts	Dette	IPF, banques	Les prêts destinés à financer le verdissement des PME peuvent être renforcés par des portefeuilles ciblés de prêts aux PME ou des lignes de crédit vert.	Les prêts verts sont exclusivement destinés à financer des projets écologiques, comme ceux visant à lutter contre le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, la perte de biodiversité et la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Ces instruments nécessitent que l'emprunteur rende compte périodiquement au prêteur de l'utilisation effective des fonds, au moyen de mesures qualitatives ou quantitatives des performances (par ex. production d'électricité ou réduction des émissions de GES).
Prêts verts assortis de conditions libérales	Dette	IPF, banques non commerciales	Puisque les IPF aident les pouvoirs publics à atteindre leurs objectifs stratégiques, elles sont en mesure d'accorder des prêts à des conditions favorables aux PME (période de grâce et taux d'intérêt peu élevés).	Les prêts verts assortis de conditions libérales sont utilisés spécifiquement pour les investissements environnementaux et accordés à des conditions (sensiblement) plus favorables que les prêts du marché (taux bonifiés, durées de financement plus longues, ou les deux). Ces prêts peuvent être subordonnés à des mesures plus strictes que les prescriptions réglementaires (par ex. utilisation des meilleures techniques disponibles ou des meilleures pratiques de gestion).
Prêts-relais	Dette	IPF, investisseurs	Les prêts-relais conditionnent parfois la survie des projets verts. Compte tenu des risques importants associés aux projets durables, cet instrument permet à la PME de disposer d'un capital avant l'obtention d'un financement permanent, ou dans l'attente d'une prochaine phase de financement.	Les prêts-relais sont particulièrement utiles pour les entreprises pionnières dans le domaine de l'écologie, qui font face à des coûts initiaux et des risques élevés pendant les phases de développement initial et entre les cycles de financement (par ex. conception de technologies de pointe dans des domaines comme l'énergie propre ou la mobilité).
Crédit renouvelable vert	Dette	IPF, banques	Le crédit renouvelable offre une certaine souplesse aux PME vertes, qui peuvent utiliser les fonds lorsqu'elles en ont besoin. La somme demandée est disponible et se reconstitue au fur et à mesure des remboursements effectués.	Les crédits verts renouvelables sont souvent destinés à financer des projets d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et/ou de développement durable qui permettent de réaliser des économies. Une partie de ces économies servent à reconstituer les fonds verts renouvelables, ce qui permet de les réinvestir dans des projets similaires par la suite.
Garanties vertes	Dette	IF,P banques, sociétés de garantie mutuelle	Les IPF et les sociétés de garantie peuvent inciter les banques à accorder des prêts en garantissant les lignes de crédit vertes. Les crédits écologiques sont des exemples de garanties de prêt destinées à promouvoir les projets d'efficacité énergétique.	Les garanties vertes font l'objet de critères d'octroi spécifiques alignés sur les objectifs environnementaux, qui peuvent dépendre de l'utilisation des fonds et/ou des caractéristiques des emprunteurs. Les garanties vertes peuvent être assorties de cadres de suivi et d'évaluation pour mesurer et rendre compte des performances climatiques et rendre publique l'empreinte carbone du portefeuille garanti.
Financement de la chaîne d'approvisionnement écologique/affacturage vert	Dette	IPF, banques, entreprises	Les institutions financières et les entreprises peuvent utiliser cet instrument pour soutenir le verdissement des PME dans les chaînes d'approvisionnement.	Le financement de la chaîne d'approvisionnement nécessite qu'un acheteur approuve les factures de ses fournisseurs en vue d'obtenir un financement bancaire dans le cadre de la fourniture d'un produit ou d'un service. Ce type de financement permet au fournisseur d'obtenir un crédit à court terme et d'optimiser son fonds de roulement, tandis que l'acheteur dispose d'un délai supplémentaire

				pour régler le solde. Le financement de la chaîne d'approvisionnement écologique prend la forme de financements à taux préférentiel, fondés sur des performances de durabilité avérées. Ces taux préférentiels sont susceptibles d'être indexés sur des scores de durabilité.
Subventions des projets verts	Subventions	IPF	Les IPF peuvent orienter les subventions publiques vers les projets des PME vertes. Ces subventions peuvent prendre la forme de transferts monétaires ou d'un soutien technique.	Alors que les subventions vertes sont spécifiquement utilisées pour aider les entreprises à compenser des coûts initiaux élevés liés à la mise en œuvre de technologies et/ou de processus verts, les subventions vertes peuvent servir des objectifs plus larges (par ex. encourager la production de produits et de services verts).
Capitaux propres verts	Apports de capitaux propres	Investisseurs à impact, IPF, fonds de capital-risque	L'apport de capitaux propres est l'un des principaux instruments utilisés par les investisseurs à impact, mais ils peuvent également être utilisés par les IPF et les institutions financières privées.	Les capitaux propres verts (<i>green equity</i>) font référence au capital-risque et au capital-investissement visant spécifiquement à financer des solutions innovantes pour faire face aux enjeux environnementaux (par ex. écotecnologie, start-ups durables). Le capital-risque vert finance généralement la conception de projets pilotes écologiques dans le contexte desquels les investissements peuvent être assortis de longues périodes de financement. Il fait l'objet d'un suivi et de rapports réguliers, et les investisseurs participent directement à la gouvernance d'entreprise afin de s'assurer que les produits et les processus sont conformes aux objectifs climatiques. Le capital-investissement finance des start-ups vertes à des stades avancés, et intègre également des indicateurs verts pour évaluer les performances.
Financements hybrides	Capitaux propres et dette	Investisseurs à impact, IPF	Les instruments hybrides associent dette et capitaux propres. Ils sont utiles aux PME car ils leur permettent de convertir l'encours de leurs dettes en capitaux propres.	L'utilisation d'instruments de financement hybrides permet aux IPF de proposer des incitations supplémentaires en faveur de la transition écologique des PME. Ces dernières sont susceptibles de bénéficier davantage des investissements verts que des autres types d'investissements en raison de conditions de financement favorables (par ex. lorsqu'un prêt vert est lié à une subvention). Par exemple, les IPF peuvent octroyer un certain pourcentage du prêt vert sous la forme d'une subvention si l'entreprise utilise cette subvention pour financer des mesures vertes ciblées, comme l'investissement dans les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique.
Mini-obligations vertes	Marchés financiers	Banques, IPF, investisseurs à impact	Il s'agit de petites obligations vertes qui permettent aux PME non cotées d'accéder aux marchés financiers. Les mini-obligations peuvent compléter les obligations vertes de plus grande envergure. L'inconvénient est qu'elles sont souvent perçues comme des investissements risqués, c'est pourquoi elles sont garanties par des institutions publiques.	Les mini-obligations vertes sont exclusivement destinées à financer des projets environnementaux ou climatiques. Elles sont émises par des start-ups ou des PME vertes. La plupart du temps, elles ne peuvent pas être échangées et doivent être conservées jusqu'à l'échéance, car il n'existe généralement pas de marché secondaire permettant aux investisseurs de se désengager de manière anticipée. Les mini-obligations vertes sont également moins réglementées et, compte tenu du risque élevé auquel elles sont associées, elles offrent des rendements supérieurs à ceux des obligations traditionnelles.

Instruments liés à la durabilité	Dette, marchés financiers	Banques, IPF, investisseurs à impact	Prêts ou obligations dont les conditions de financement sont liées aux performances de l'émetteur en matière de durabilité/ESG.	Les prêts liés à la durabilité sont assortis d'un taux d'intérêt dynamique lié uniquement à certains indicateurs de performance en matière de durabilité, comme les émissions de carbone ou un objectif ESG spécifique. Les conditions avantageuses qui y sont associées ne dépendent pas de la destination des fonds (comme c'est le cas pour les prêts verts assortis de conditions libérales). Les coupons des obligations ESG sont liés à des objectifs de performance en matière de durabilité (par ex. la taxonomie de l'UE, les objectifs de développement durable des Nations Unies liés au changement climatique ou à la dégradation de l'environnement).
----------------------------------	---------------------------	--------------------------------------	---	--

Source : (OECD, 2022^[2]) fondé sur (ASEAN, 2019^[40]), (Commission européenne, 2017^[41]), (Service de recherche du Parlement européen, 2021^[42]), (FCA, 2022^[43]), (KfW, 2022^[44]), (McDaniels and Robins, 2017^[45]), (OECD, 2015^[46]), (Sustainalytics, 2022^[47]), (The Montreal Group, 2016^[48]), (Kim et al., 2022^[49]), (US Department of Energy, 2021^[50]), (Banque mondiale, 2021^[51]) et (Lin, 2022^[52]).

Les IF peuvent avoir recours à des instruments verts ou durables pour mettre leurs portefeuilles en conformité avec les taxonomies nationales, supranationales ou qui leur sont propres. Cela peut les aider à gérer les risques de durabilité associés à leurs portefeuilles et à mettre ces derniers en conformité à des fins de déclaration et de gestion des risques d'atteinte à la réputation. Cela peut également permettre de proposer des conditions de financement plus avantageuses, et de tenir ainsi compte de la meilleure performance financière de ces placements à long terme.

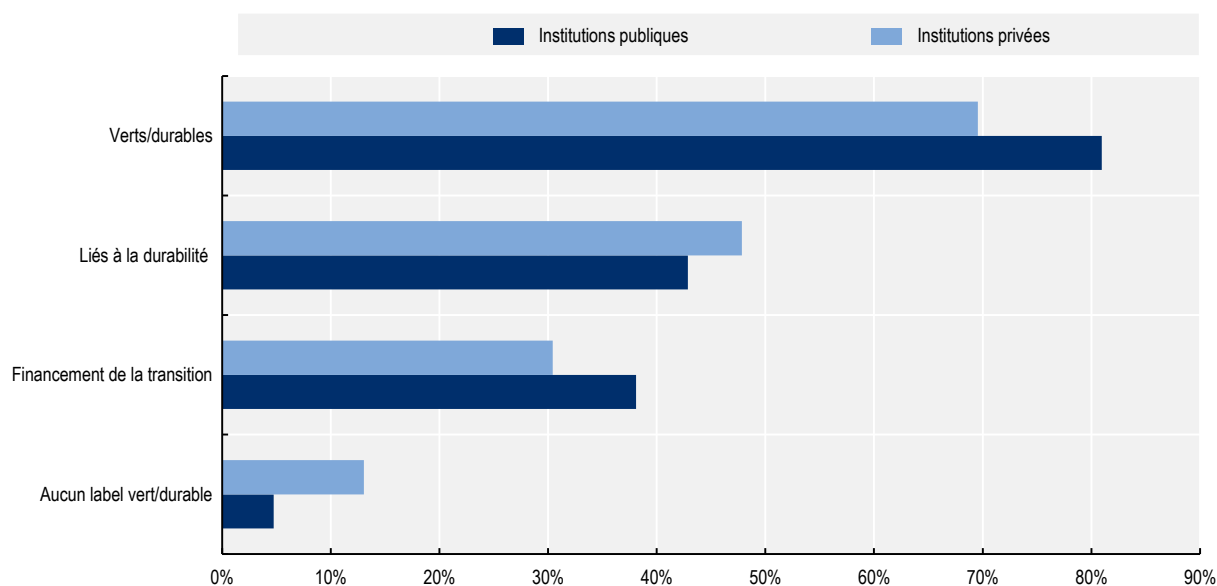
Dans l'enquête menée par l'OCDE auprès des institutions financières, la plupart de ces dernières ont indiqué proposer des solutions de financement sur mesure aux PME. La plupart des banques mettent à disposition des produits labellisés « verts » et « durables », mais elles sont moins nombreuses à proposer des instruments ESG ou des financements de transition (Graphique 2.3, partie A).

La plupart des IF proposent des instruments de dette – dette à moyen et long terme, prêts à court terme et affacturage – mais les financements en fonds propres et quasi-fonds propres restent relativement limités. Les garanties de prêt sont des instruments importants auxquels les institutions publiques de financement ont recours pour mobiliser des fonds pour les investissements verts et durables des PME (Graphique 2.3, partie B).

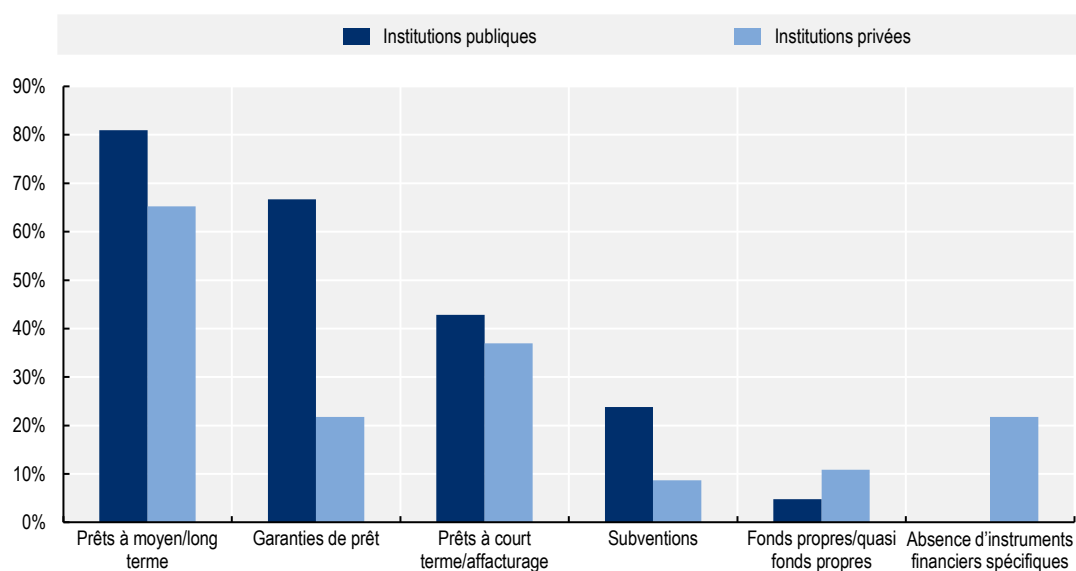
L'établissement et la mise en œuvre d'instruments de financement durable nécessitent un suivi régulier des performances de durabilité ou des KPI prédéfinis se rapportant à ce financement (tableau 2.1). Toutefois, les PME ne sont pas toujours en capacité de fournir ces données, et donc de bénéficier de ces produits de financement. Les institutions financières sont donc plus réticentes à généraliser l'usage de ces produits adaptés aux PME, car elles risquent d'être taxées d'écoblanchiment si elles ne sont pas en mesure de fournir des données pertinentes sur les bénéficiaires (voir la section 2.2.3). Les contraintes du côté de la demande limitent également la capacité des PME à tirer parti de cette offre croissante de solutions de financement adaptées.

Graphique 2.3. Les banques proposent divers produits de financement liés à la durabilité

A. Votre institution propose-t-elle des produits de financement ou d'investissement relevant des catégories suivantes ? (% des répondants ayant choisi l'instrument spécifié)



B. À quels types d'instruments spécifiques votre institution a-t-elle recours pour financer les investissements durables ou verts des PME ? (% des répondants ayant choisi l'instrument mentionné)



Source : (OECD, 2023^[6]).

StatLink  <https://stat.link/4vq876>

Les exigences en matière de données représentent désormais un obstacle majeur pour les institutions financières et les PME souhaitant tirer parti de possibilités de financement durable

Les IF ont de plus en plus besoin de données relatives aux performances de durabilité de leurs clients, mais les PME ne sont pas toujours en capacité de fournir ces données

Les institutions financières ont un besoin croissant de données détaillées sur les performances de durabilité de leurs clients, et demandent à accéder à ces données afin de gérer les risques, concevoir des instruments de financement et respecter leurs obligations déclaratives (Encadré 2.4).

Encadré 2.3. Qu'est-ce qui pousse les banques à collecter des données sur les performances de durabilité des PME ?

Risques de gestion : les IF tiennent de plus en plus compte des incidences potentielles des risques physiques, de transition et systémiques découlant du changement climatique, de la perte de biodiversité et d'autres dégradations environnementales sur leurs avoirs et engagements liés aux PME. Ces incidences sont très variées, puisqu'elles englobent les dommages matériels liés à des phénomènes météorologiques de plus en plus violents, qui peuvent avoir des retombées sur la valeur des actifs des IF, jusqu'aux risques associés à la transition écologique elle-même, en passant par les risques liés à la réglementation, à la technologie, au marché et à la réputation. Dans la dernière enquête de l'OCDE, plus de 50 % des IF privées ont déclaré avoir intégré les considérations climatiques dans leurs politiques de gestion des risques, et 78 % ont indiqué que les risques liés au climat sont régulièrement évalués lors des réunions de la direction ou du conseil d'administration (OECD, 2023[6]). Une évaluation exhaustive de l'exposition des IF aux risques liés au climat et à la nature nécessite l'accès à des données pertinentes sur l'exposition de chaque client, notamment des PME (OECD, 2023[6]).

Conception des instruments de financement : la transition des IF vers la neutralité GES et un avenir positif pour la nature est également l'occasion de concevoir de nouveaux produits de financement adaptés, afin de répondre aux besoins de financement et d'investissement des PME dans le contexte de la transition. Toutefois, les instruments de financement verts/liés à la durabilité subordonnent les conditions de financement à des critères de développement durable ou à des indicateurs de performance clés (KPI), d'où la nécessité de collecter certaines données relatives aux performances de durabilité des clients. Du fait de leurs connaissances, leurs capacités et leurs ressources plus limitées en matière de collecte et de communication de ces données, les PME sont moins aptes à tirer parti des instruments de financement durable disponibles. De leur côté, les IF sont moins enclines à concevoir des instruments de financement durable adaptés aux PME clientes, car, faute de données pertinentes sur ces entreprises, elles sont susceptibles d'être taxées d'écoblanchiment.

Respect des obligations d'information : dans un nombre croissant de pays membres et non membres de l'OCDE, les institutions financières sont soumises à des obligations d'information en matière de durabilité (section 2.4). Si les PME non cotées, qui représentent la majorité des entreprises au sein de l'économie, en sont souvent exemptées, les entités déclarantes, notamment les IF, font peser des contraintes déclaratives de plus en plus lourdes sur les PME. En effet, les IF doivent publier non seulement leurs propres performances environnementales, mais aussi celles de leurs clients (par ex. en ce qui concerne les émissions carbone, elles doivent, dans de nombreux pays, rendre compte des émissions dites de scope 3, qui englobent les émissions de leur chaîne d'approvisionnement ainsi que les émissions financées de leurs clients).

Source : (TCFD, 2017^[53]) (TNFD, 2023^[54])

La réglementation actuelle permet aux IF et aux autres entités déclarantes de recourir à d'autres méthodes de calcul des performances environnementales de leurs portefeuilles financés. Par exemple, dans le cas des émissions carbone, de nombreuses entités appliquent la méthode du Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF), qui utilise des pondérations sectorielles pour estimer l'empreinte carbone du portefeuille de PME, sans nécessairement exiger des données supplémentaires de la part des PME clientes.

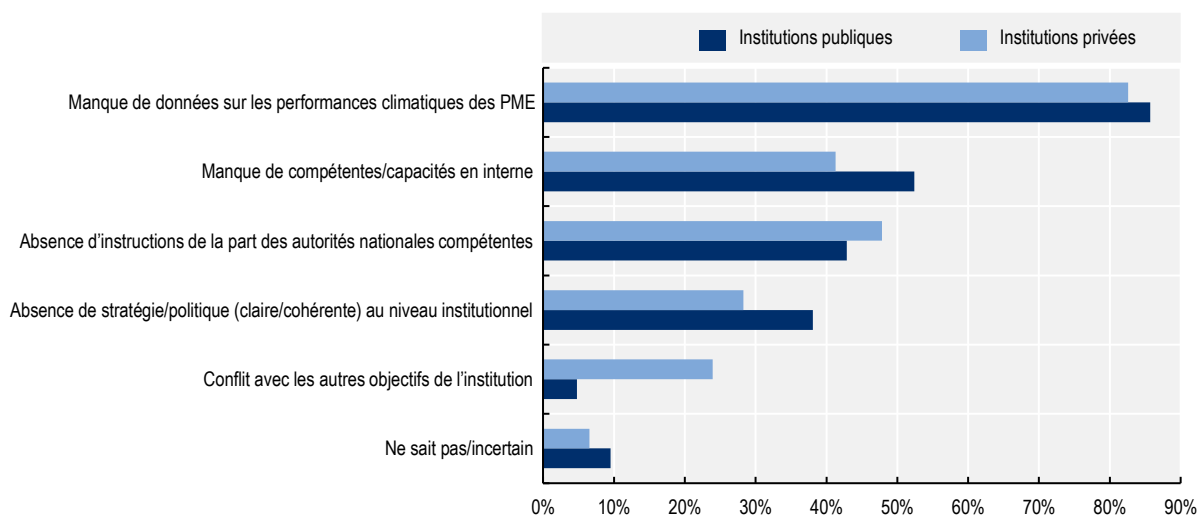
Toutefois, les IF se heurtent tout de même à des difficultés lorsqu'elles tentent d'utiliser d'autres approches ne nécessitant pas la collecte de données auprès des PME clientes. Ces types d'approches descendantes, qui utilisent des données sectorielles pour estimer l'empreinte des entreprises, ne fournissent pas

d'informations suffisamment détaillées à l'appui de la prise de décision. Un problème de transparence se pose lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Les IF sont donc incitées à demander des données relatives à la durabilité de leurs PME clientes pour répondre à leurs divers besoins opérationnels, ce qu'elles font.

Les résultats de l'enquête confirment que l'insuffisance de données détaillées sur les performances des PME en matière de durabilité pose des difficultés majeures à la plupart des IF. Par exemple, quelque 85 % des IF publiques et privées interrogées dans les pays de l'OCDE ont cité l'insuffisance de données relatives aux performances climatiques des PME comme un obstacle à l'intégration des considérations climatiques dans leurs opérations auprès des PME (Graphique 2.4). La plupart des IF ont également cité ce problème de données comme le principal obstacle à l'élaboration d'objectifs et de plans de transition en matière de neutralité GES, à l'établissement de rapports sur les émissions financées, et à l'instauration de mesures générales de lutte contre le changement climatique à l'échelon institutionnel (OECD, 2023^[6]).

Graphique 2.4. Le manque de données détaillées sur les performances climatiques des PME pose des difficultés à la plupart des banques

Quelles sont les principales difficultés posées par l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans les décisions de financement/d'investissement relatives aux PME clientes ? (% des répondants)



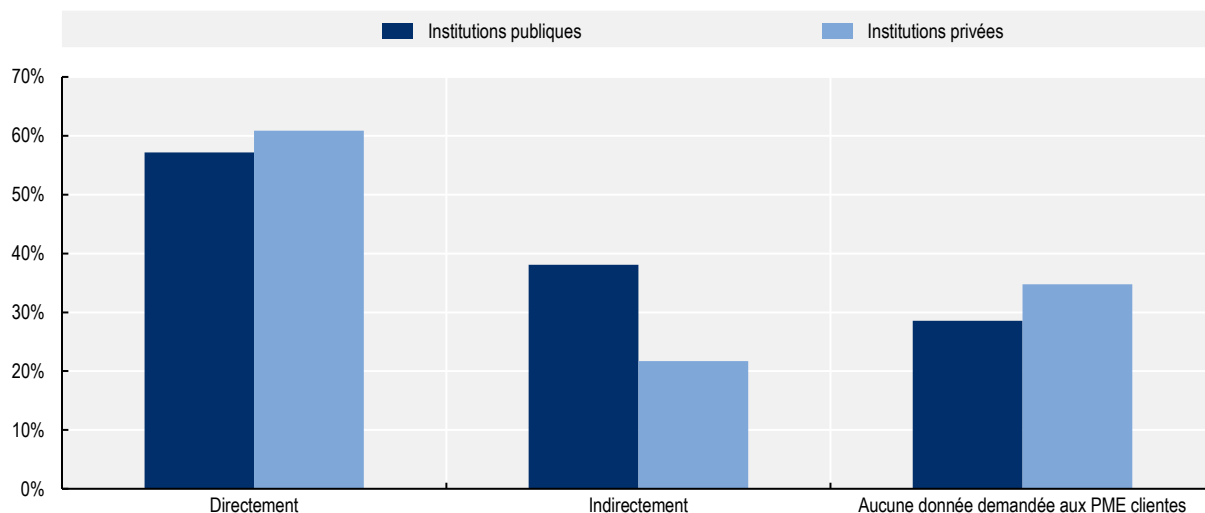
Source : (OECD, 2023^[6]).

StatLink  <https://stat.link/ac6mrz>

Actuellement, la plupart des IF demandent à leurs PME clientes de leur fournir certaines données relatives à la durabilité (Graphique 2.5). Ces données peuvent être recueillies par l'intermédiaire d'enquêtes ou d'autres moyens avant l'octroi du financement et après, pendant la phase de suivi. Les types de données demandées peuvent varier considérablement d'une institution à l'autre, ainsi qu'en fonction du secteur et de la taille de l'entreprise, du type d'investissement, du type d'instrument utilisé (par ex. adossé à des actifs, lié à la durabilité, etc.) Par ailleurs, si certaines IF utilisent des cadres prédéfinis pour déterminer les exigences en matière de données (par ex. « Green Checker » de l'UE ; systèmes de notation ESG), d'autres utilisent ou définissent leur propre cadre d'évaluation/d'information (OECD, 2023^[6]).

Graphique 2.5. La plupart des IF demandent à leurs PME clientes de leur fournir des données relatives à la durabilité

Selon quelles modalités les données relatives à la durabilité sont-elles obtenues auprès des petites et moyennes entreprises (PME) clientes aux fins des décisions de financement ou d'investissement ? (% de répondants)



Source : (OECD, 2023^[61]).

StatLink  <https://stat.link/8u10r1>

Il n'existe actuellement aucune approche commune en ce qui concerne les types de données demandées aux PME clientes par les institutions. Parmi les exemples cités dans l'étude menée par l'OCDE en 2023 figurent les données relatives aux émissions de GES, les certificats/labels (par ex. performances énergétiques, norme ISO relative à la durabilité/la gestion des déchets/la gestion de l'eau, etc.), les systèmes de notation ESG (le cas échéant), la stratégie/les engagements ESG/liés à la durabilité, les rapports intégrés vérifiés, etc.). Au cours de la phase de suivi, ou une fois le remboursement effectué, les exigences en matière de données peuvent être encore plus hétéroclites, certaines IF se contentant de demander les mêmes données qu'avant l'octroi du financement, quand d'autres ne demandent que des données permettant de vérifier l'objet de l'activité financée. Certaines IF demandent également une preuve du respect des engagements ou des KPI (par ex. économies d'énergie), soit sous la forme d'un suivi des KPI, soit d'une simple réponse qualitative à un questionnaire, sans autre vérification (OECD, 2023^[61]).

Cette situation pose de nombreuses difficultés aux PME :

- Ces entreprises sont moins en capacité que les grandes de mesurer leurs performances de durabilité et d'en rendre compte. Les PME ne sont généralement pas tenues de rendre compte de leurs performances non financières ; dans certains pays, seules les PME cotées en Bourse doivent fournir ces informations. De même, peu d'agences de notation ESG évaluent spécifiquement les PME, et celles-ci sont sous-représentées dans les notations des principales agences (OCDE, 2020^[55]). Et bien que les informations facultatives, les certifications et autres moyens de communication des performances environnementales des PME gagnent du terrain, les PME sont encore relativement peu nombreuses à les utiliser en raison des coûts qui y sont associés. Par exemple, bien que les PME représentent plus de 99 % de l'ensemble des entreprises des pays de l'OCDE, seules 10 à 15 % des entreprises appliquant les normes relatives à la publication d'informations sur le développement durable (*Sustainability Reporting Standards*) établies par la *Global Reporting Initiative* (GRI) sont des PME (ESG Investor, 2021^[56]).

- Dans le même ordre d'idées, il existe une certaine défiance à l'égard de la qualité et la cohérence des données produites par les PME clientes à des fins d'agrégation et d'établissement de rapports à l'intention des grandes entreprises, ce qui peut dissuader de financer les PME. Les données et les notations relatives à la durabilité reposent principalement sur des données autodéclarées ou indirectes qui ne sont ni vérifiées ni auditées, ce qui peut soulever des questions quant à leur objectivité, leur comparabilité et leur fiabilité, et porte globalement préjudice aux PME. Dans le contexte actuel, la qualité de ces données traduit dans une certaine mesure la capacité des entreprises à mesurer correctement leurs performances environnementales et leurs actions de verdissement et à en rendre compte de manière adéquate, ce qui désavantage vraisemblablement les PME par rapport aux grandes entreprises (OECD, 2022^[35]).
- L'absence de cadre normalisé des prescriptions en matière de données aggrave les difficultés susmentionnées, et alourdit encore davantage la charge pesant sur les PME. Les résultats de l'enquête de l'OCDE confirment les observations ponctuelles partagées par les associations de PME et d'autres parties prenantes, selon lesquelles il existe une grande variété de points de données que les PME sont invitées à déclarer à différentes entités, notamment à différents fournisseurs de financements et grandes entités dans leurs chaînes de valeur (OECD, 2022^[57]) (OECD, 2023^[6]).

Le financement des entreprises dans les secteurs difficiles à décarboner s'accompagnera d'obligations supplémentaires, qui s'avèrent particulièrement contraignantes pour les PME

Pour assurer une transition équitable, il conviendra de maintenir l'accès des entreprises de tous les secteurs, et notamment de celles actuellement très polluantes et difficiles à décarboner, au financement dit « de transition », afin de réduire leur empreinte écologique. Toutefois, le financement du verdissement des secteurs très polluants peut facilement être utilisé à des fins d'« écoblanchiment » s'il ne s'accompagne pas de plans de transition crédibles à l'intention des entités bénéficiaires. Il s'agit d'un enjeu majeur pour les PME, car la production et/ou la certification des plans de transition est une démarche nécessitant des ressources considérables, dont nombre de PME ne disposent pas. Faute de cadres simplifiés pour l'élaboration et la vérification des plans de transition des PME, il est difficile d'imaginer comment les PME pourront bénéficier de financement de transition à l'avenir, et le risque que les PME de certains secteurs n'aient plus accès aux financements externes s'accroît encore.

Répercussions sur l'accès des PME au financement

Il ressort des sections ci-dessus que la transition du secteur financier vers des investissements plus durables, bien que généralement très bien accueillie, suscite également des inquiétudes quant à l'accès des PME au financement. En raison des difficultés posées par la communication des données, l'élaboration des plans de transition et la mise en évidence des améliorations des performances de durabilité, les PME ne seront pas forcément en mesure de respecter les nouvelles exigences que les IF devront instaurer pour satisfaire leurs propres besoins opérationnels et d'information. Cela n'est pas sans conséquence pour les autorités réglementaires, les décideurs et les autres entités publiques nationales et internationales, et nécessite la conception de solutions efficaces pour aider les PME à s'adapter à cette évolution du secteur financier, et à en tirer parti.

La faiblesse de la demande des PME compromet sérieusement la poursuite du développement du marché de la finance durable

Outre les contraintes évoquées plus haut concernant l'offre de financement durable ciblant les PME, les décideurs, les institutions financières publiques et privées et les autres acteurs de l'écosystème doivent remédier au problème de la faiblesse de la demande des PME, qui met en évidence des obstacles liés à un manque d'information, de connaissances et de ressources.

Les PME font face à d'importants obstacles liés au manque d'information et de connaissances

Le manque d'information et de connaissances sur les possibilités de financement, les réglementations environnementales et les aides disponibles peut faire sérieusement obstacle aux efforts de verdissement des PME et des entrepreneurs. Ils ne sont pas forcément très au fait des impératifs actuels et futurs, des moyens disponibles pour consommer moins de ressources, ou des mesures de soutien financier ou de conseil dont ils peuvent bénéficier. Le manque de connaissances et d'information est un obstacle auquel les PME se heurtent souvent de manière générale, mais il est particulièrement proéminent dans le domaine de l'environnement, en partie à cause de la complexité technique et économique perçue de ce domaine. Par exemple, les PME n'ont la plupart du temps pas connaissance des nombreuses possibilités d'améliorations environnementales financièrement avantageuses qui s'offrent à elles. Le préjugé selon lequel la protection de l'environnement est techniquement complexe et génère des charges et des coûts est largement répandu (OECD, 2018^[58]).

Même lorsqu'ils sont bien informés, les propriétaires-dirigeants de petites entreprises ont souvent du mal à combler le fossé entre leurs aspirations et leurs pratiques en matière d'environnement. Si de nombreuses PME voient clairement l'intérêt d'investir dans la transition, d'où leur réactivité lorsqu'elles reçoivent des informations sur les possibilités qui s'offrent à elles et les obligations en vigueur, cet intérêt n'est pas forcément aussi évident pour certains groupes de PME (potentiellement importants). Dans ce cas, les mesures visant à améliorer l'accès à l'information risquent de ne pas suffire à faire évoluer les pratiques et à encourager l'investissement.

Les PME font également face à une grande incertitude technique, commerciale et réglementaire

L'incertitude technique découle souvent d'interrogations relatives à la faisabilité technique de la mise en œuvre d'innovations et de solutions nouvelles, et à leurs retombées potentielles. Souvent, les PME ne possèdent aucune expertise technique, et se posent des questions au sujet de la fonctionnalité, de l'utilité ou de la qualité des innovations, et de leur impact sur leurs propres performances. Cette incertitude donne lieu à un sous-investissement des PME.

Dans les enquêtes menées auprès des PME et des entrepreneurs, l'incertitude régnant sur le marché est souvent considérée comme l'un des principaux obstacles au verdissement. Les PME considèrent souvent que les mesures environnementales entraînent une diminution de leurs bénéfices et offrent des avantages de marché incertains, même s'il existe de nombreuses preuves du contraire. Le verdissement aura probablement un coût net pour la plupart des PME, ce qui les conduit à le contempler avec scepticisme. En Corée, par exemple, 60 % des PME et des entrepreneurs considèrent que la transition vers la neutralité GES aura des retombées négatives sur leur compétitivité à court terme, et 15 % estiment qu'elle menace leur existence même (Korea Chamber of Commerce and Industry, 2021^[14]). Au Royaume-Uni, quelque 30 % des PME déclarent que la faisabilité est le principal obstacle à l'investissement vert, tandis que les PME canadiennes citent parmi les trois principaux obstacles au verdissement leur incapacité à fournir des produits, des services ou des processus verts abordables dans de bonnes conditions de rentabilité (British

Business Bank, 2021^[59]; Business Development Bank of Canada, 2021^[60]). Cet obstacle est généralement plus difficile à surmonter pour les PME que pour les grandes entreprises. Cela représente également une contrainte majeure pour les éco-entrepreneurs, puisqu'ils doivent généralement créer un marché pour un produit qui n'existe pas encore.

L'incertitude entourant l'action publique et la réglementation peut également faire obstacle au verdissement, car l'instabilité des politiques peut contribuer à l'incertitude du marché. Cela vaut particulièrement pour l'innovation et l'entrepreneuriat. En outre, si la réglementation est considérée comme un puissant moteur de l'innovation dans le domaine de l'environnement, elle pose souvent davantage de difficultés aux PME qu'aux grandes entreprises (Brammer, Hoejmoose and Marchant, 2012^[61]), car elles ont moins de ressources à consacrer à la gestion d'un système réglementaire complexe susceptible de nécessiter des certifications et des inspections de conformité. En ce qui concerne l'utilisation efficace des ressources, la complexité des procédures administratives est la difficulté la plus citée par les PME européennes (34 %) (Commission européenne, 2021^[62]).

Les contraintes de capacités et de ressources ont des répercussions sur la demande des PME en matière d'investissement et de financement durables

Les PME désireuses et capables d'adopter des pratiques durables et de tirer parti des possibilités offertes par l'économie verte sont toutefois souvent entravées par un déficit de compétences, des contraintes de ressources et des contraintes technologiques liées à leur taille, et des difficultés à obtenir un soutien des pouvoirs publics (OECD, 2018^[58]).

Même lorsque les PME ont conscience qu'une amélioration de leurs performances environnementales peut renforcer leur compétitivité, il est fréquent que le manque de compétences et de connaissances techniques appropriées empêche ces entreprises de donner suite aux opportunités « gagnant-gagnant » qui s'offrent à elles. Dans une étude réalisée en 2023, 58 % des PME ont indiqué que les compétences et les connaissances faisaient obstacle à l'adoption de mesures en faveur du climat (SME Climate Hub, 2023^[3]). Il a également été démontré que les contraintes managériales limitent la capacité des PME à mettre en œuvre des solutions, une gestion plus écologique nécessitant une réduction plus radicale des émissions de gaz à effet de serre (De Haas et al., 2021^[63]).

En raison de leur taille, les PME font également face à des contraintes technologiques et des contraintes de ressources. Par exemple, les écotecnologies risquent d'être moins accessibles aux PME qu'aux grandes entreprises, en raison des difficultés préexistantes auxquelles se heurtent les premières pour trouver des capitaux, ou des économies d'échelle qu'elles doivent réaliser pour pouvoir tirer parti des avantages environnementaux de la solution. Une méta-analyse des 50 articles les plus cités concernant les obstacles à la durabilité rencontrés par les PME a révélé que les obstacles liés aux ressources (manque de ressources, coûts d'investissement initiaux élevés et manque d'expertise) sont les plus importants (Álvarez Jaramillo, Zartha Sossa and Orozco Mendoza, 2019^[64]).

Enfin, les PME font face à des difficultés lorsqu'il s'agit d'obtenir des aides des pouvoirs publics. Les organismes publics ont un besoin croissant de données pour mettre en évidence l'efficacité d'un programme et les progrès accomplis au regard de la réalisation des objectifs environnementaux. Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, la communication de ces données pose des difficultés aux PME disposant de ressources limitées. En outre, les coûts administratifs liés à la demande et à l'obtention d'aides publiques sont globalement les mêmes, quelle que soit la taille de l'entreprise, ce qui est particulièrement préjudiciable pour les PME. Ces difficultés limitent le recours des PME aux aides publiques et donnent donc lieu à un sous-investissement dans les technologies durables.

Les PME sont appelées à interagir avec un large éventail d'acteurs de l'écosystème de la finance durable

Les PME évoluent dans un écosystème de la finance durable de plus en plus complexe, qui compte un nombre croissant d'acteurs. Outre les acteurs traditionnels, comme les institutions financières publiques et privées, les comptables, les décideurs, les autorités réglementaires et autres, les PME doivent également interagir avec de nombreux intermédiaires ESG, comme les entreprises de technologie financière (*fintech*) et d'autres prestataires de services, qui peuvent les aider à mesurer leurs performances en matière de durabilité et à en rendre compte, mais aussi à prendre des mesures pour les améliorer. Les PME peuvent également avoir besoin d'interagir avec divers organismes de vérification pour s'assurer que leurs rapports ou leurs plans de transition sont crédibles et conformes à l'Accord de Paris et d'autres références mondiales pertinentes. Cela peut également tempérer leur demande de financements et d'investissements durables.

Répercussions sur l'accès des PME à la finance durable

La demande limitée des PME en matière d'investissement et de financement durable a plusieurs répercussions majeures :

- Les PME ont besoin d'arguments plus solides et d'un appui externe pour stimuler leurs investissements dans la durabilité et rechercher les financements correspondants.
- Faut de demande des PME, les IF publiques et privées ne sont guère incitées à élaborer des solutions de financement sur mesure pour répondre aux besoins d'investissement de ces entreprises dans la neutralité carbone et dans d'autres domaines.
- Si elles n'investissent pas dans l'amélioration de leurs performances de durabilité, ou ne sont pas en mesure de présenter de plans de transition crédibles, les PME risquent de ne plus avoir accès au financement, même pour répondre à d'autres besoins d'investissement, comme nous l'avons vu dans la section précédente.

Un cadre réglementaire et politique clair et transparent est essentiel pour limiter l'incertitude réglementaire et politique et renforcer les arguments en faveur de l'investissement dans la transition vers la neutralité GES et le verdissement. Le soutien financier et non financier visant à mieux informer les PME et à renforcer leurs capacités et les incitations à investir dans la transition verte jouera également un rôle déterminant à l'avenir. Différents acteurs de l'écosystème de la finance durable – tant publics que privés – doivent être mobilisés à cette fin.

Instaurer un écosystème favorable pour aider les PME à passer le cap de la transition

La création d'un écosystème favorable est essentielle à la transition écologique des différentes catégories de PME. Pour accroître la demande des PME en matière de financement durable et remédier aux contraintes susmentionnées, les cadres réglementaires doivent définir une trajectoire de transition claire et stable. Ces cadres doivent tenir compte des capacités des PME tout en étant suffisamment détaillés pour permettre aux institutions financières de récompenser celles qui sont en cours de transition.

Approches réglementaires et stratégiques

Un cadre de réglementation et d'action clair, transparent et prévisible

Un cadre de réglementation et d'action clair, transparent et prévisible est essentiel pour renforcer les arguments en faveur de l'investissement des PME dans le verdissement. La demande des PME en matière d'investissement durable est limitée du fait de la rentabilité incertaine de ces investissements, qui découle en partie de l'incertitude réglementaire. Les pouvoirs publics doivent donc veiller à définir une trajectoire de transition claire à l'échelon macroéconomique, ainsi qu'un cadre de réglementation et d'action cohérent à l'appui des investissements durables du secteur privé.

Un cadre réglementaire détaillé (par ex. tarification du carbone, divulgation d'informations non financières, etc.) incitera également les banques à intégrer les risques liés au climat et à la nature dans leurs activités, ce qui aura un impact sur les décisions et les conditions de financement. Cela signifie que les IF seront de plus en plus en mesure d'offrir des conditions de financement plus avantageuses aux entreprises affichant de meilleures performances financières. Actuellement, de l'avis général, les avantages associés à l'amélioration des performances environnementales sont relativement restreints, ce qui signifie que les IF ne sont pas en mesure d'accorder des taux préférentiels très intéressants aux PME affichant de meilleures performances environnementales. Une approche réglementaire plus exhaustive encourageant l'internalisation des externalités environnementales et la tarification de la transition matérielle et du risque systémique liés à l'environnement peut favoriser une tarification plus avantageuse des produits de financement. Un cadre réglementaire clair et complet incite également les PME à investir dans le verdissement et contribue à lever les obstacles à la croissance de la finance durable du côté de la demande.

Les pouvoirs publics doivent également tenir compte des aspects concernant plus spécifiquement les PME lors de l'élaboration des réglementations et des politiques. On l'a vu, les PME ne disposent pas des mêmes ressources et capacités que les grandes entreprises face aux exigences réglementaires, et notamment aux exigences complexes comme la publication d'informations non financières conformément aux diverses normes d'information nationales et internationales en vigueur. Cela ne signifie pas nécessairement que la réglementation ne s'applique pas aux PME ; de fait, les exemptions peuvent avoir des conséquences inattendues, comme la création d'un seuil ou d'un obstacle à la croissance de l'entreprise (OECD, 2021^[65]). En outre, comme indiqué plus haut, même en cas d'exemption, les exigences imposées aux grandes entités peuvent avoir un impact indirect sur les PME. La prise en compte des aspects concernant plus spécifiquement les PME peut, par exemple, donner lieu à la mise en place d'exigences réglementaires proportionnelles à la taille de l'entreprise, d'où une simplification considérable et une réduction de l'intensité d'utilisation des ressources au sein des petites entreprises (OECD, 2022^[35]). Lorsqu'ils déterminent l'action à mener, les pouvoirs publics doivent tenir compte de son impact, de la contribution des PME aux objectifs de l'action en question, et des sous-groupes de PME (secteur, ancienneté, situation géographique, etc.) les plus susceptibles d'être touchés (OECD, 2021^[65]).

De nombreux pays ont commencé à mettre en place une série de mécanismes pour mieux prendre en compte les PME, comme : la collecte de données précises sur les caractéristiques et les comportements

clés de différents types de PME, la réalisation d'évaluations *ex post* pour évaluer l'efficacité des mesures et des programmes ciblant des catégories spécifiques d'entreprises, la création d'organismes spécialisés ayant des fonctions de coordination, l'intégration de tests de seuil afin d'évaluer la pertinence d'une mesure pour les PME, et le renforcement des processus de consultation afin d'inclure les voix les moins entendues (OCDE, 2021^[65]). Les différents mécanismes et approches visant à tenir compte des aspects concernant plus spécifiquement les PME doivent être adaptés à la structure institutionnelle de chaque pays (OCDE, 2023^[4]).

Réglementations relatives à la publication d'informations en matière de durabilité

De nombreuses réglementations en vigueur et émergentes, notamment celles relatives à la publication d'informations en matière de durabilité, ont été conçues à l'intention des grandes entreprises et ne s'appliquent pas à la plupart des PME non cotées, soit la grande majorité des PME. Toutefois, comme indiqué dans la section 0, les PME sont indirectement touchées par ces réglementations, via les canaux de financement et/ou leur participation aux chaînes de valeur. Cela signifie que les entités déclarantes, comme les institutions financières, doivent demander un certain nombre de points de données à leurs PME clientes et les convertir en indicateurs pertinents pour satisfaire à leurs propres obligations d'information. Comme indiqué dans l'enquête menée récemment par l'OCDE, certaines IF utilisent les cadres existants pour obtenir ces données auprès des PME clientes, quand d'autres s'appuient sur leurs propres évaluations et méthodologies. Cela engendre une multitude d'approches différentes et une multiplication des points de données à déclarer, ce qui alourdit encore la charge pesant sur les PME, dont les capacités à mesurer leurs performances de durabilité et à en rendre compte sont limitées.

L'élaboration de cadres de déclaration simplifiés à l'intention des PME peut aider à tenir compte de leurs capacités de mesure et de déclaration relativement plus restreintes que celles des grandes entreprises. Il convient également d'encourager l'interopérabilité de ces cadres. De même, l'instauration d'un dialogue visant à étudier comment équilibrer ou compenser ces obligations au moyen d'estimations pourrait contribuer à réduire la charge pesant tant sur les PME que sur les institutions financières.

Certaines initiatives ont déjà été mises en place pour répondre à ces enjeux. En 2023, la Commission européenne a présenté un train de mesures de soutien aux PME (*SME Relief Package*), qui tient compte des difficultés d'accès de ces entreprises à la finance durable, et prévoit de limiter les obligations d'information tout au long des chaînes de valeur et d'adapter le ratio d'actifs verts afin de renforcer les incitations au financement des PME (EU Commission, 2023^[66]). De même, le Groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG), l'organe consultatif de l'UE qui a élaboré les normes européennes d'information sur le développement durable (ESRS), a été chargé d'élaborer des normes d'information facultatives pour les PME non cotées, qui fixent un cadre commun auquel les IF et les PME peuvent se référer. La Fondation pour les normes internationales d'information financière (IFRS) élabore également des orientations à l'intention des PME (Encadré 2.4). La plateforme de l'OCDE sur le financement des PME à l'appui de la durabilité s'attache également à appuyer ces efforts mondiaux en faveur de l'élaboration d'un cadre simplifié d'information sur les PME à l'intention des institutions financières.

Encadré 2.4. Sélection d'initiatives visant à limiter la charge déclarative des PME en matière de durabilité

IFRS

La Fondation pour les **normes internationales d'information financière** (IFRS), qui a élaboré les normes de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), a entrepris de simplifier les normes de l'ISSB applicables aux PME du secteur privé. Par rapport aux normes complètes de l'ISSB, ces nouvelles normes comptables excluent les sujets n'intéressant pas les PME, simplifient les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs/passifs/revenus/charges, et allègent les obligations d'information. Pour faciliter la lecture, la version simplifiée est rédigée dans un langage clair, facilement traduisible, et certains choix comptables sont restreints afin de simplifier la méthodologie. La fréquence des révisions de l'ISSB a également été limitée (une fois tous les trois ans) afin d'alléger encore plus la charge déclarative des petites entreprises.

EFRAG

Le **Groupe consultatif européen sur l'information financière** (EFRAG) dispense des conseils techniques aux PME cotées en Bourse concernant l'adoption des normes européennes d'information sur le développement durable (ESRS). Il vise à supprimer les obligations d'information jugées non pertinentes pour les PME, ou faisant peser sur elles une charge disproportionnée. En vertu des normes révisées, les PME bénéficieront d'une simplification des obligations d'information relatives aux rôles/responsabilités des dirigeants, ainsi qu'aux impacts, risques et perspectives en matière de durabilité.

L'EFRAG a également commencé à élaborer une norme facultative d'information en matière de durabilité (VSRS) à l'intention des PME non cotées ne relevant pas des normes ESRS. Via ces normes VSRS, l'EFRAG vise à faciliter l'accès des PME à la finance durable sans trop augmenter la charge déclarative qui pèse déjà sur elles.

Source : (IFRS, 2023^[67]), (Deloitte, 2023^[68]), (EFRAG, 2022^[69]), (EFRAG, 2022^[70])

Cadres de financement de la transition

Les cadres d'information en vigueur mettent fortement l'accent sur les activités durables ou axées sur la durabilité, ce qui n'incite guère les IF à investir dans des activités brunes ou des activités difficiles à décarboner, même lorsque les entités ont élaboré des plans de transition crédibles. Cela exclut les entités qui sont responsables d'une part importante des émissions, et qui jouent un rôle crucial dans l'action en faveur de la décarbonation (OECD, Forthcoming^[26]).

Des cadres de financement de la transition existent pour faciliter les plans de transition en plusieurs phases des entreprises brunes et difficiles à décarboner. Le financement de la transition ne fait actuellement l'objet d'aucun accord international reconnu, mais plusieurs gouvernements ont mis en œuvre leurs propres initiatives pour encourager la participation financière des acteurs du marché (OECD, Forthcoming^[26]).

Le financement de la transition est réservé aux entreprises capables d'élaborer des plans de transition et de prouver leur crédibilité (par exemple au moyen de vérifications indépendantes par des organismes compétents), ce qui constitue un obstacle pour les PME disposant d'une moindre capacité à rendre compte de leurs activités, et de ressources financières limitées. Il convient d'élaborer des cadres simplifiés pour les PME, et de leur accorder un soutien non financier afin de les aider à élaborer des plans de transition.

Les institutions financières qui participent au financement de la transition doivent appliquer le principe de proportionnalité lorsqu'elles demandent aux PME des informations relatives à la transition (OECD, Forthcoming^[26]).

Cadres pour l'inclusion des risques et opportunités liés à la biodiversité et à la nature dans les informations non financières

Au-delà des mesures liées à la neutralité carbone et aux émissions de gaz à effet de serre, les acteurs publics et privés tiennent de plus en plus compte du concept de biodiversité lorsqu'ils tentent d'élaborer des mesures globales de la performance environnementale. L'inclusion des impacts sur la biodiversité et de l'exposition aux risques liés à la nature dans les informations communiquées aux IF et aux grandes entreprises, ainsi que d'autres prescriptions réglementaires, représente également un obstacle pour les PME. À l'heure actuelle, la méthodologie des cadres d'information varie en raison de facteurs géographiques et d'une interdépendance. De ce fait, les relations de dépendance et les impacts sur la biodiversité sont encore plus complexes à établir. Les PME ont souvent du mal à appréhender de manière globale l'impact de leurs activités sur leurs écosystèmes, et ne sont pas suffisamment informées des effets du changement climatique sur les écosystèmes dont elles dépendent ; elles risquent donc de ne pas être en mesure d'élaborer des pratiques durables en matière de gestion des terres, des océans et des forêts, conformes aux nouveaux cadres.

Des efforts sont également en cours pour faciliter la communication d'information sur les répercussions et les risques à l'égard de la biodiversité. Le groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (*Taskforce for Nature-related Financial Disclosures*, TNFD) est un groupe de réflexion composé d'institutions financières, à l'initiative des acteurs du marché, qui a pour objectif de concevoir un cadre de gestion des risques et d'information tenant compte des risques liés à la nature. Le TNFD ne vise pas à instaurer de nouvelles normes en matière de biodiversité, mais plutôt à créer un cadre intégré afin d'harmoniser les informations fournies, à garantir une certaine souplesse en matière de communication d'informations, en fonction des capacités de l'organisation, à faciliter l'inclusion d'informations relatives à la nature, et à définir une ligne claire pour accroître les ambitions en matière de communication au fil du temps (TNFD, 2023^[54]). À mesure que ces cadres sont normalisés et que les informations liées à la nature deviennent obligatoires, il convient de veiller à ce que les PME ne se retrouvent pas écrasées sous le poids de normes déclaratives supplémentaires.

Sur le plan réglementaire, les pouvoirs publics commencent à rendre obligatoire la divulgation des impacts sur la biodiversité et de l'exposition des entreprises aux risques liés à la nature, repris pour la plupart dans le cadre du TNFD. Les normes européennes d'information sur le développement durable (ESRS), par exemple, comportent deux modules consacrés à la biodiversité et aux risques liés à la nature : « Eau et ressources marines » et « Biodiversité et écosystèmes ». Dans le cadre de ces deux modules, les entités sont tenues de rendre compte de leur impact respectif, de leurs efforts d'atténuation, et des principaux risques associés à leurs activités (OCDE, n.d.^[71]). Comme indiqué dans l'Encadré 2.4, l'EFRAG travaille à la simplification des normes ESRS afin de permettre leur utilisation par les PME, bien que cela ne donne lieu pour le moment à aucune modification des deux modules susmentionnés (EFRAG, 2022^[69]). L'Indonésie a également modifié ses obligations d'information de sorte que les entités divulguent toutes leurs activités de conservation, et rendent compte de leur exposition aux impacts sur la biodiversité.

Étant donné que les risques et impacts liés à la nature sont difficiles à appréhender et à mesurer, les organismes de normalisation et de réglementation doivent s'assurer que des cadres simplifiés de mesure et d'information sont en vigueur. Différents acteurs publics et privés doivent également mettre à disposition des outils, des formations et d'autres formes de soutien au renforcement des capacités afin d'aider les PME à comprendre leur dépendance à l'égard de la biodiversité et des services écosystémiques, et leur impact sur ces deux éléments.

Soutien public à la mobilisation de financements durables pour les PME

L'accès des PME au financement durable est soumis à des contraintes considérables du côté de l'offre, qui témoignent non seulement des difficultés traditionnellement associées au financement des PME (asymétrie de l'information, coût élevé par rapport au volume du prêt, garanties limitées, etc.), mais aussi des enjeux spécifiques liés aux instruments de financement durable nécessaires, les principaux étant la mesure, le suivi et la communication des performances de durabilité. Comme indiqué à la section 2.2.3, faute de soutien public à la mobilisation de financements auprès d'IF privées, les PME n'auront qu'un accès limité à des solutions adaptées de financement de la transition écologique, et risquent même de ne plus avoir accès à aucun financement. Le soutien financier peut prendre de nombreuses formes :

Financement direct

Les programmes de prêts publics destinés aux PME sont l'instrument de financement direct le plus utilisé par les institutions publiques. Ces prêts directs sont accordés par des banques publiques spécialisées dans le financement des PME (par ex. British Business Bank, Banque de développement du Canada, Bpifrance et Banque industrielle de Corée) ou par des entités financées par l'État qui peuvent accorder des prêts aux PME (par ex. Small Business Administration des États-Unis). Ils peuvent prendre la forme de prêts octroyés directement aux PME ou de facilités de crédit accordées par des institutions financières privées (par ex. microprêts). Ces mécanismes de prêt peuvent être conçus de manière à cibler des types d'investissements spécifiques, comme les investissements dans le verdissement ou le déploiement de solutions vertes à plus grande échelle. Comme indiqué dans la section 0, les prêts consentis aux PME peuvent prendre différentes formes, comme des prêts assortis de conditions libérales, des prêts-relais, des crédits renouvelables, etc. Les IF publiques peuvent également canaliser les financements obtenus par l'émission d'obligations vertes accessibles aux PME par le biais de diverses formes de crédit.

Les instruments de financement des PME autres que la dette, comme l'apport de capitaux propres, peuvent également être utilisés par les pouvoirs publics pour mobiliser des fonds à destination des petites entreprises, en particulier les entreprises nouvelles, innovantes et à croissance rapide présentant un profil de risque plus élevé. Ces entrepreneurs et ces PME ont besoin de ressources financières considérables pour financer les projets verts à fort potentiel de croissance, mais leurs revenus futurs sont souvent difficiles à prévoir, et il est donc peu probable qu'ils soient en mesure d'obtenir un crédit bancaire. Les contraintes de financement peuvent peser particulièrement lourd sur les start-ups ou les petites entreprises dont le modèle économique repose sur des actifs incorporels (par ex. capital intellectuel vert) qui, malgré leur contribution à la rentabilité et à l'avantage concurrentiel de l'entreprise (Chen and Chang, 2011^[72]), sont difficiles à apporter en garantie dans le cadre de relations classiques avec des prêteurs (OECD, 2022^[73]) (OECD, 2015^[46]).

Les financements non liés à l'emprunt peuvent également prendre la forme de subventions. Les subventions peuvent être utilisées pour soutenir les éco-entrepreneurs qui cherchent à mettre en œuvre leurs idées vertes innovantes et à les développer. Elles se prêtent particulièrement au soutien des technologies éloignées du stade de la commercialisation. Elles peuvent également être utilisées pour encourager l'adoption de technologies de verdissement pouvant avoir des avantages environnementaux et sociaux plus larges.

Les instruments de financement hybrides font l'objet d'une attention croissante à l'ère post-COVID, en tant que moyen de recapitaliser le secteur des PME. Une étude réalisée en 2021 au sein de l'UE recommandait de recourir à un instrument de capital hybride, idéalement garanti par une entité de l'UE, qui permet un traitement comptable en capitaux propres ainsi qu'une déductibilité fiscale afin de mobiliser des financements durables pour les PME. Ce type d'instrument pourrait conférer l'envergure nécessaire pour obtenir des capitaux à des conditions avantageuses sans pour autant obliger à renoncer au contrôle de l'entreprise, ce qui est une préoccupation majeure pour de nombreuses PME (AFME, 2021^[74]). D'autres instruments hybrides, comme les prêts convertibles (ce qui signifie que les prêts sont convertis en capitaux

propres lorsque certaines conditions spécifiques du contrat de prêt sont remplies), peuvent également être utilisés pour appuyer le financement de la transition écologique des PME sans les endetter davantage.

Mobilisation des financements privés

Les mécanismes publics de garanties de crédit sont l'instrument le plus couramment utilisé pour mobiliser des financements par emprunt pour les PME, et ils sont tout à fait susceptibles de contribuer à mobiliser des financements pour des investissements durables et à réduire le coût du capital des projets verts. Les garanties de crédit sont particulièrement utiles pour compenser les asymétries d'information entre les emprunteurs et les prêteurs, car elles absorbent les risques associés à l'octroi de crédits aux PME. Les institutions financières sont davantage incitées à fournir les fonds dont l'entreprise a besoin, car le risque de défaut en cas de faillite est réparti entre la banque prêteuse, les garanties publiques de crédit et l'État. Bien que les taux de couverture des garanties de crédit varient considérablement d'un pays à l'autre, ils sont compris entre 60 et 80 % dans l'Union européenne, par exemple (AECM, 2022^[75]).

Les garanties de crédit qui intègrent des objectifs climatiques sont de plus en plus utilisées à travers le monde comme mécanisme de mobilisation de financements durables et écologiques pour les PME (Encadré 2.5). Les garanties de crédit peuvent être un moyen efficace de canaliser les financements vers les éco-entrepreneurs, compte tenu des coûts initiaux importants auxquels ils font face dans le contexte des investissements durables. De même, les garanties de crédit peuvent être utiles pour réduire le risque d'investissement du secteur privé dans les entreprises éco-innovantes. Bien que ces catégories d'entreprises s'appuient principalement sur des instruments de capitaux propres pour financer leurs activités, elles ont également recours à des instruments hybrides et peuvent à ce titre bénéficier de garanties vertes.

Les institutions financières privées, quant à elles, peuvent s'appuyer sur un éventail d'instruments de financement durable ou vert pour financer les investissements durables des PME. Comme indiqué à la section 2.2.2, les institutions financières financent actuellement les investissements des PME dans la neutralité GES par l'intermédiaire de prêts à moyen ou long terme, de prêts à court terme et de l'affacturage, principalement. De même, de nombreuses IF octroient des financements par le biais d'instruments adaptés labellisés verts, durables ou ESG (OECD, 2023^[6]).

Encadré 2.5. Exemples de systèmes de garantie de crédit visant à mobiliser des financements verts pour les PME

Garanties vertes

Le *Sustainability Portfolio Guarantee Product* mis en œuvre par le **FEI** dans le cadre du programme InvestEU, vise à améliorer l'accès au financement par l'emprunt des PME qui investissent dans la transformation verte et durable de l'UE. Par rapport aux produits habituellement disponibles sur le marché, cette garantie offre des conditions préférentielles aux intermédiaires financiers, comme un taux de couverture élevé (jusqu'à 70 %) et un montant maximum de transaction de 7.5 millions EUR lorsque des intermédiaires financiers privés financent des PME. Peuvent prétendre à ces garanties les « entreprises durables » (par ex. celles qui travaillent avec des technologies propres, ou sont titulaires d'un label écologique décerné par un système de labellisation de l'UE) ou les « investissements verts » (comme les investissements des PME dans l'efficacité énergétique ou l'utilisation durable des matériaux)

Le programme de prêt pour l'efficacité énergétique (EELS) proposé par la **Strategic Banking Cooperation of Ireland (SBCI)** a été mis en place pour améliorer les niveaux d'efficacité énergétique relativement modestes des PME irlandaises. Pour soutenir les PME viables, notamment les entreprises de pêche et les exploitations agricoles, le programme EELS accorde une garantie de portefeuille

plafonnée à 80 % aux banques prêteuses, et des conditions préférentielles comme des taux d'intérêt réduits et une extension des délais de remboursement jusqu'à 10 ans.

En **Finlande**, Finnvera, en collaboration avec le Fonds européen d'investissement (FEI), octroie des financements directs au titre de la durabilité sous la forme d'un « prêt pour le climat et l'environnement » visant à soutenir les entreprises finlandaises engagées dans la promotion des sources d'énergie renouvelables, de l'efficacité énergétique, de l'utilisation durable des matériaux et de la transition vers une économie circulaire ou à faibles émissions. Cette initiative englobe différents secteurs, notamment les énergies renouvelables, les bâtiments commerciaux écologiques et basse consommation, les infrastructures de mobilité à émissions nulles ou faibles, les investissements dans les TIC vertes, la gestion des déchets et les modèles économiques de l'économie circulaire. Le programme prévoit des conditions de prêt avantageuses, avec des montants s'échelonnant de 150 000 EUR à 2 millions EUR par projet de financement. Le prêt ne nécessite pas de garantie, et le FEI accorde une garantie de 60 %.

De même, la banque française de promotion économique **Bpifrance** octroie des garanties vertes dans le cadre de son Plan climat. Ces garanties vertes sont accordées au titre de projets individuels ainsi que sous la forme de garanties de portefeuille, par exemple pour réduire les incidences sur l'environnement et améliorer les performances énergétiques des PME. Les garanties vertes couvrent 80 % du montant du prêt, à concurrence de 1.5 million EUR.

Au **Portugal**, les pouvoirs publics, par l'intermédiaire de la banque nationale de promotion économique (Banco Português de Fomento), ont alloué 100 millions EUR à la *Linha de Crédito para a Descarbonização e Economia Circular* (Ligne de crédit pour la décarbonation et l'économie circulaire). Ce dispositif permet aux PME de demander un financement assorti de garanties pour investir dans des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique ou à intégrer des concepts d'économie circulaire (par ex. mise à niveau des équipements, processus d'optimisation des ressources, etc.). Les garanties couvrent 80 % du capital restant dû à hauteur de 2 000 000 EUR maximum par entreprise.

En **Roumanie**, le Fonds national de garantie des crédits des petites et moyennes entreprises (FNGCMM) offre des garanties aux PME du secteur de la construction au titre de projets dans le domaine de l'efficacité énergétique, l'accès aux énergies vertes ou la mise en conformité avec les objectifs environnementaux. Ces garanties couvrent 90 % du montant du prêt, à hauteur de 5 millions RON maximum au titre du financement du besoin en fonds de roulement, et de 10 millions RON maximum au titre des garanties des prêts à l'investissement.

En juin 2021, le **gouvernement suédois** a instauré une garantie de crédit spéciale pour les investissements verts. Ce programme facilitera l'octroi de prêts aux entreprises qui contribuent à atteindre les objectifs du système d'objectifs environnementaux et du cadre d'action climatique. Pour bénéficier du système de garantie, l'entreprise doit contribuer à la réalisation d'objectifs environnementaux conformes à la taxonomie verte de l'Union européenne.

En **Bulgarie**, le **Fonds pour l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables (EERSF)** englobe un mécanisme de garantie de crédit et une société de conseil proposant une assistance technique aux PME. Ce fonds finance également directement ou conjointement des projets dans le domaine de l'efficacité énergétique.

En **Corée**, le **gouvernement**, en collaboration avec l'**Agence coréenne de l'énergie**, le **Fonds coréen de garantie des crédits** et la **Société coréenne de financement des technologies**, a mis en œuvre un Programme de garantie verte destiné aux PME opérant dans le secteur de la production d'énergies nouvelles et renouvelables ou dans l'industrie des énergies nouvelles et renouvelables. Ce programme vise à apporter un soutien à la trésorerie et à encourager les dépenses d'investissement dans des installations et des technologies vertes en garantissant jusqu'à 95 % du montant du prêt.

Au **Mexique**, le **FIRA** (*Fideicomisos Instituidos en la Relación con la Agricultura*) encourage le financement en octroyant des prêts et des garanties et en offrant une assistance technique aux PME qui contribuent à la durabilité du secteur agricole mexicain.

Source : (AECM, 2023^[76]) (EIF, 2023^[77]) (SBCI, 2022^[78]), (Finnvera, 2023^[79]), (Bpifrance, 2023^[80]), (Banco Portugues de Fomento, 2023^[81]), (FNGCIMM, 2022^[82]), (Ministère des Finances de la Suède, 2021^[83]), (Energy Efficiency and Renewable Sources Fund, 2004^[84]), (ALIDE, 2017^[85]), (AECM, 2022^[86]).

Les institutions publiques ont également un rôle important à jouer pour appuyer le développement de marchés financiers verts et la participation des PME à ces marchés. Sachant que ce sont les obligations d'un volume assez important qui intéressent généralement les investisseurs institutionnels, au détriment des projets à petite échelle et des petits émetteurs, les projets de ce type risquent donc de ne pas être dans ligne de mire des grands investisseurs, d'où un coût de financement plus élevé. Les pouvoirs publics peuvent favoriser un meilleur accès aux marchés financiers en regroupant les obligations, ce qui peut se faire au moyen de techniques de stockage, de l'harmonisation des contrats ou de l'émission d'obligations vertes sécurisées. Les pays peuvent également autoriser les petites émissions obligataires ou « mini obligations » par des PME non cotées (European Commission, 2016^[87]). De nombreux pays de l'UE ont créé des plateformes ou autorisent l'émission de mini-obligations, notamment le Royaume-Uni (Bourse de Londres), l'Italie, l'Allemagne, les pays nordiques (Nordic ABM), la France, l'Espagne, etc.

Soutien non financier aux PME

Les IF publiques et autres institutions publiques, les banques privées et les initiatives non gouvernementales ont également un rôle essentiel à jouer dans l'apport d'un soutien non financier aux PME et aux entrepreneurs. Les services non financiers, qui prennent la forme de formations et de conseils, occupent une place centrale dans l'assortiment de mesures. Ils peuvent aider les PME et les entrepreneurs à renforcer leur capacité à appréhender les étapes nécessaires au verdissement de leurs activités et à allouer les ressources financières de manière appropriée.

Les institutions financières publiques mais aussi privées renforcent le soutien technique aux entrepreneurs et aux PME en matière de durabilité, mettent à leur disposition un nombre croissant d'outils pratiques, et organisent des formations à leur intention afin d'encourager leur transition vers la neutralité GES. Un certain nombre d'administrations et d'institutions financières publiques ont établi des plateformes en ligne mettant à disposition des outils et des ressources susceptibles d'aider les PME à comprendre, mesurer et atténuer leur empreinte carbone. Ils fournissent également aux PME des données et des informations relatives au soutien financier et aux autres formes de soutien dont elles peuvent bénéficier lorsqu'elles prennent des mesures en faveur de la durabilité (Encadré 2.6).

Encadré 2.6. Exemples de soutien non financier aux PME dans le domaine de la durabilité

Canada : la Banque de développement du Canada (BDC) offre de nombreuses formes de soutien non financier aux PME. Son Centre d'action climatique conseille les PME en matière de décarbonation, en fonction des données relatives au secteur dans lequel elles interviennent, de leur taille et de leurs activités. Ce centre dispose d'une liste de programmes de subventions, de crédits d'impôt et de prêts en vigueur à l'appui des initiatives environnementales des PME canadiennes, qu'il met activement à jour. La BDC propose également une assistance technique aux PME afin de les aider à obtenir la certification B-Corp, ainsi qu'un outil d'évaluation B-Corp que les entreprises peuvent utiliser pour se situer par rapport aux objectifs sociaux/environnementaux. La BDC met actuellement au point un calculateur de carbone qui aidera les PME à surveiller leur impact écologique et à en rendre compte.

Danemark : l'Autorité danoise des entreprises, en collaboration avec l'Agence danoise de l'énergie, a mis en place un calculateur numérique de l'empreinte carbone (Climate Compass), destiné aux PME. Avec le Climate Compass, les PME ont accès à un outil gratuit et fiable pour calculer leurs émissions conformément au protocole sur les gaz à effet de serre. Il est régulièrement mis à jour par les autorités danoises avec les dernières données disponibles.

France : Bpifrance et l'Agence française pour la transition écologique (ADEME) ont instauré l'accélérateur de décarbonation, qui vise à appuyer la transition écologique des PME et des ETI françaises. Ce programme, qui s'étend sur deux ans, comprend une phase intensive de soutien individuel d'une durée 30 jours au cours de laquelle un diagnostic spécifique à l'entreprise, une stratégie de décarbonation ainsi qu'un plan de déploiement sont élaborés. L'initiative prévoit huit journées de séminaires permettant aux participants de bénéficier d'éclairages essentiels sur les transitions bas carbone et d'accéder à des boîtes à outils et des études de cas. L'échange de connaissances est encouragé via des réunions avec des experts, des interactions entre pairs et un accès préférentiel aux services de Bpifrance et de l'ADEME. Bpifrance et l'ADEME proposent en outre un climatomètre – un outil gratuit permettant aux PME de calculer leur empreinte écologique. Les PME obtiennent un diagnostic individuel évaluant les impacts environnementaux et formulant des recommandations d'action dans le domaine climatique.

Royaume-Uni : la British Business Bank a mis en place une unité de développement de la demande qui vise à mettre à disposition des données, des informations et des instruments ayant un impact sur les PME et susceptibles de les inciter à prendre des mesures en faveur de l'environnement. La BBB dispose également d'un « *Finance Hub* » en ligne pour orienter les PME vers des ressources et des informations numériques sur ces sujets, notamment des informations sur les calculateurs numériques de carbone, les initiatives environnementales et les outils de financement en faveur de la durabilité.

Hongrie : en 2021, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Magyar Fejlesztési Bank (MFB) ont commencé à coopérer pour aider l'unité de conseil de la MFB à proposer des services de conseil aux promoteurs de projets hongrois. L'unité de conseil de la MFB sera également axée sur l'appui à la relance et à l'investissement vert des acteurs économiques essentiels, comme les PME.

Grèce : La Banque hellénique de développement a récemment lancé son « *ESG Tracker* », une plateforme en ligne qui enregistre les progrès des entreprises au regard des critères ESG. Ce programme est accessible gratuitement et permet aux entreprises de disposer d'une auto-évaluation en temps réel ainsi que d'un outil pour rendre compte de leurs progrès au regard de la durabilité. La plateforme prend appui sur les indicateurs internationaux de la *Global Reporting Initiative*, du *Sustainability Accounting Standards Board*, du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) et du *Climate Disclosure Project*, ainsi que sur les normes nationales utilisées par la Bourse d'Athènes.

La Convention des entreprises pour le climat et l'énergie (CCCE) de la Commission européenne est une initiative visant à soutenir les PME **en Croatie, en Finlande, en Italie, aux Pays-Bas et en Pologne** en leur permettant de bénéficier d'une assistance technique gratuite en ce qui concerne les audits énergétiques, les différents types de mécanismes de financement, et les technologies disponibles pour atténuer leur empreinte écologique.

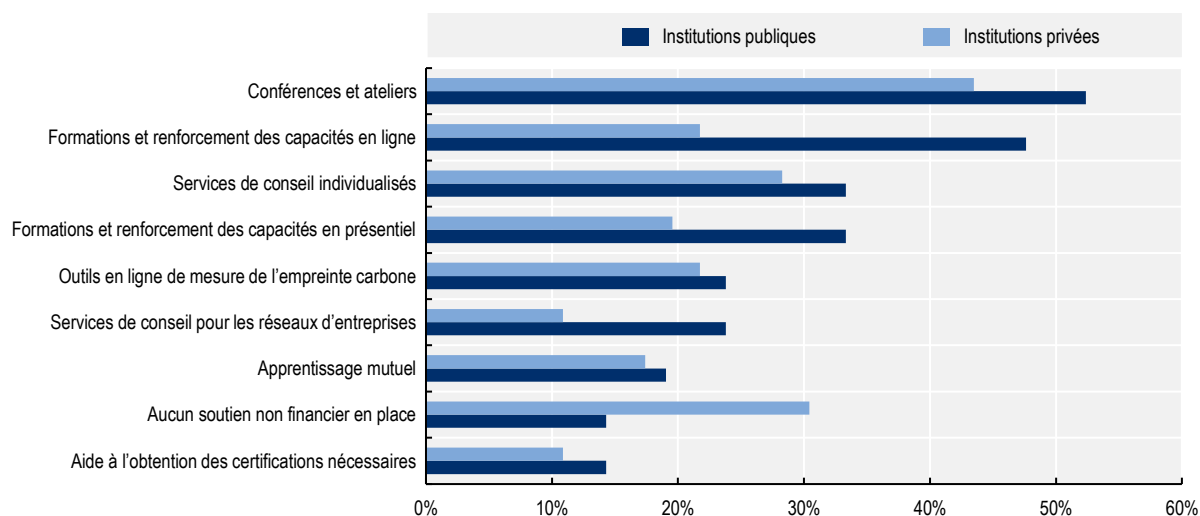
Dans le cadre d'InvestEU, le **Fonds européen d'investissement (FEI)** a conçu le *Sustainability Guarantee Tool*. Cet outil permet aux institutions financières et aux entreprises d'évaluer l'incidence des projets à financer sur le climat et de vérifier s'ils sont admissibles au bénéfice du mécanisme de garantie des portefeuilles de prêts au titre du programme InvestEU du FEI. Les rapports générés par l'outil peuvent être utilisés par les établissements de crédit pour remplir leurs obligations déclaratives dans le cadre du programme de garantie des portefeuilles de prêts (*Sustainability Guarantee Portfolio Product*).

Source : (BDC, 2023^[88]) (BDC, 2023^[89]), (State of Green, 2022^[90]), (Bpifrance, 2020^[91]), (BBB, 2019^[92]), (BBB, 2018^[93]), (EIB, 2021^[94]), (European Commission, 2022^[95]), (EIF, 2023^[77]), (EIF, 2023^[96]), (Hellenic Development Bank, 2023^[97])

Dans le cadre de l'enquête menée par l'OCDE auprès des IF, une large part d'entre elles ont déclaré proposer un large éventail de services de soutien non financier aux PME clientes, comme des ateliers, des services de conseil individuels, des formations et un renforcement des capacités en ligne et en présentiel, des outils en ligne, un apprentissage mutuel, etc. (Graphique 2.6).

Graphique 2.6. La plupart des IF proposent une forme de soutien non financier aux PME clientes

Quel type de soutien non financier votre institution propose-t-elle aux PME pour renforcer leur capacité à effectuer des mesures, publier des informations et agir en faveur de la lutte contre le changement climatique et de la neutralité GES ? (% des répondants)



Source : (OECD, 2023^[6]).

StatLink  <https://stat.link/ua49vq>

Actions à l'échelon international

En outre, les institutions internationales multiplient les initiatives en faveur du financement durable des PME (Encadré 2.7). La plateforme de l'OCDE sur le financement des PME à l'appui de la durabilité, instaurée en novembre 2021, contribue aux efforts de réduction des obstacles à la demande et à l'offre de financements durables destinés aux PME. En réunissant les principales parties prenantes de l'écosystème du financement durable des PME (institutions financières publiques et privées, associations de PME, décideurs, etc.), cette plateforme favorise le partage des connaissances et le dialogue tout en améliorant les données et les analyses relatives au financement durable des PME, afin d'accélérer leur transition vers la neutralité GES. Elle travaille à l'élaboration et au partage de recommandations et de bonnes pratiques, ainsi qu'à la promotion et à la coordination des travaux de recherche afin d'obtenir des informations comparables sur l'accès des PME à la finance durable (OECD, 2021^[98]). Elle prend appui sur les travaux du Comité des PME et de l'entrepreneuriat et s'inscrit en complément d'autres travaux et directives afférents de l'OCDE, notamment sur la finance et l'investissement durables, le financement de la transition, la gouvernance d'entreprise et autres.

Encadré 2.7. Exemples choisis d'initiatives internationales visant à appuyer l'accès et le recours des PME à la finance durable

L'**Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)**, créée par la Commission européenne, a pour objectif de favoriser l'émergence d'une économie européenne plus compétitive et sobre en ressources, en prenant appui sur le transfert de connaissances et l'innovation. L'EASME gère l'initiative SILC I (*Sustainable Industry Low Carbon Scheme*), ainsi que le programme de l'Union européenne pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE), le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et le reliquat du programme Énergie intelligente – Europe et de l'initiative en matière d'éco-innovation.

L'**Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)** a mis en place un groupe de travail qui a élaboré un plan stratégique 2021–2024 en faveur du développement des PME dans la région Asie-Pacifique. Ce groupe de travail vise principalement à améliorer l'accès des PME aux chaînes de valeur mondiales, à la finance et à d'autres options de financement. Pour favoriser la compétitivité des PME et leur accès aux marchés internationaux, il promeut la sensibilisation des entreprises à l'écologie et soutient les PME vertes. En outre, en septembre 2022, les ministres de l'APEC chargés des PME ont exhorté les États membres de l'APEC à accélérer l'accès des PME à la finance durable.

En Amérique latine, la **Green Finance LAC Platform** (plateforme de la finance verte pour l'Amérique latine et les Caraïbes) a été créée pour aider les banques nationales de développement et les institutions financières privées à partager leurs connaissances en matière de finance verte. En 2023, elle a lancé 12 initiatives en partenariat avec la Banque interaméricaine de développement afin de promouvoir des instruments durables. Ces initiatives portent notamment sur le financement de l'économie circulaire appliqué aux PME.

Le groupe de travail de l'**Alliance du Pacifique** en matière d'innovation a mis en place un programme sur l'innovation à l'appui de la durabilité afin d'appuyer la croissance et le développement des entreprises dans le domaine de l'éco-innovation. Ce programme vise également à améliorer la compétitivité des PME au moyen de pratiques durables.

Le **G20** a mis sur pied un groupe de travail sur la finance durable (SFWG), axé sur plusieurs domaines en lien avec cette thématique, comme le verdissement du système bancaire ; le verdissement des marchés obligataires ; le verdissement des investissements institutionnels ; l'analyse des risques ; et l'évaluation des progrès. En septembre 2023, le groupe de travail s'est réuni sous la présidence indienne du G20 et a formulé des recommandations dans les domaines clés suivants : mécanismes de mobilisation des ressources en faveur du financement climatique ; mesures visant à catalyser la conception et le déploiement de technologies vertes et à faibles émissions de carbone ; amélioration des données et de la communication d'informations liées à la nature, et élimination des obstacles aux investissements climatiques liés aux données.

La plateforme sur la finance durable de la **Commission européenne** formule des recommandations d'utilisation de la taxonomie de l'UE et d'autres cadres de la finance durable. Ces recommandations portent notamment sur sa facilité d'utilisation par les PME et les entrepreneurs, l'objectif étant de garantir aux PME un accès équitable à la finance durable.

Le groupe de travail sur la durabilité de l'**Association européenne des institutions de garantie (AECM)** contribue à encourager l'échange de connaissances et la coordination entre ses membres dans le domaine des garanties, afin d'appuyer l'accès à la finance durable.

Source : (APEC, 2022^[99]), (Green Finance Latin American Platform, 2023^[100]), (Cisneros, 2019^[101]), (G20 Indonesia, 2022^[102]), (EU Commission, 2020^[103]), (AECM, 2022^[104]).

En outre, dans le cadre des travaux menés par le CSMEE avec l'appui de Plateforme, un principe spécialement consacré à l'accès des PME à la finance durable a été inclus dans les Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME, actualisés en 2022, qui ont jeté les bases de la Recommandation de l'OCDE sur le financement des PME, adoptée en juin 2023 (OECD, 2022^[5]) (OECD, 2023^[105]). Cette mise à jour contribue à façonner les politiques de financement durable des PME au sein du G20 et de l'OCDE.

Initiatives du secteur privé en faveur de la durabilité des PME

Les acteurs privés peuvent jouer un rôle central dans la transition des PME vers la durabilité. L'important déficit de financement ne peut être comblé par le seul secteur public, ce qui signifie que les entreprises de technologie financière (*fintech*), les intermédiaires ESG, comme les agences de notation, les comptables et les autres parties prenantes concernées, doivent tous contribuer à la création d'un écosystème propice fournissant les informations, les incitations et les conditions nécessaires pour stimuler l'investissement des PME dans la transition écologique, et encourager l'adoption d'instruments de financement pertinents pour répondre à ces besoins (Encadré 2.8).

Encadré 2.8. Exemples d'initiatives du secteur privé en faveur de la durabilité des PME

Bankers for Net Zero est la section **britannique** de la *Net Zero Banking Alliance*, un groupe rassemblant des banques de différents pays. Ces banques se sont fixé pour objectif de réduire les émissions de leur portefeuille et d'atteindre la neutralité GES à l'horizon 2050. Bankers for Net Zero vise à décarboner ses portefeuilles sans faire peser une charge administrative supplémentaire sur les PME, par la création d'un cadre d'information simplifié. Ce cadre prend appui sur des modèles de données bancaires et comptables ouverts afin d'améliorer l'accès des PME aux informations sur la durabilité, ainsi que la confiance envers les rapports sur la durabilité, leur fiabilité et leur uniformité. En 2023, Bankers for Net Zero a également été invité à constituer un groupe consultatif de PME dans le cadre du groupe de travail britannique sur le plan de transition (TPT), afin de réfléchir à des modalités de communication d'information en matière de durabilité et de planification de la transition adaptées aux PME, et de formuler des recommandations à l'intention du TPT.

Le **SME Climate Hub** est une initiative de la *We Mean Business Coalition*, un ensemble d'organisations à but non lucratif axées sur le climat, et de l'*Exponential Roadmap Initiative*, une initiative signée par 21 grandes multinationales et des partenaires du *World Wildlife Fund*. Elle vise principalement à intégrer l'action climatique au sein des PME. Cette initiative met à disposition des PME des outils pratiques, comme un calculateur de carbone, ainsi que des ressources pédagogiques sur l'élaboration de plans de transition crédibles et l'accès à la finance durable. Le *SME Climate Hub* a récemment lancé un outil de notification en ligne qui permet aux PME de communiquer plus facilement leurs données relatives au climat. Cet outil de notification est conforme au *Carbon Disclosure Project* (CDP) et comporte trois volets principaux : la déclaration des émissions annuelles de GES, la liste des mesures prises pour réduire les émissions de l'entreprise et de la chaîne de valeur, et le suivi des progrès réalisés jusqu'à présent.

Entreprises appuyant le financement des PME dans leurs chaînes d'approvisionnement. Le financement de la chaîne d'approvisionnement englobe un ensemble d'instruments financiers auxquels les institutions financières ont recours pour consolider le fonds de roulement des PME et répondre à leurs besoins de financement pendant la phase de transition. Ces dernières années, les grandes entreprises ont également renforcé les actions visant à aider les PME de leurs chaînes d'approvisionnement à accéder au financement et à investir dans l'amélioration de leurs performances de durabilité. Le financement de la chaîne d'approvisionnement permet aux PME de bénéficier de garanties vertes octroyées par leurs partenaires commerciaux et les banques commerciales. Ces garanties vertes améliorent la notation des PME, ce qui favorise la transition et compense son coût administratif pour les PME.

La table ronde des responsables du développement durable de la **Fédération bancaire européenne (FBE)** étudie comment le secteur bancaire peut contribuer collectivement à la transition durable de l'Union européenne. En facilitant un dialogue à haut niveau, la table ronde vise à appuyer et renforcer l'action de ses 30 membres en faveur de la durabilité.

Source : (Bankers for Net Zero, 2022^[106]), (SME Climate Hub, 2023^[107]), (McKinsey, 2020^[108]), (SME Finance Forum, 2021^[109]), (EBF, 2022^[110]), (SME Climate Hub, 2023^[111])

Conclusions et implications pour l'action publique

Les secteurs public et privé ont tous deux un rôle important à jouer dans la promotion de l'accès et du recours des PME à la finance durable. Compte tenu des difficultés auxquelles se heurtent les PME lorsqu'il s'agit d'investir dans le verdissement, de mesurer leurs performances en matière de durabilité et d'en rendre compte, et des risques pour la pérennité de leur accès aux financements externes, il convient de mettre en place un écosystème favorable pour aider les PME à passer le cap de cette transition majeure. Les points critiques sont les suivants :

- **Comprendre les divers besoins des PME et les trajectoires à suivre pour parvenir à la neutralité GES et garantir un avenir positif pour la nature.** Les PME sont un groupe hétérogène d'entreprises, s'échelonnant des microentreprises de moins de 10 salariés aux entreprises de taille moyenne comptant des centaines de salariés, qui peuvent également faire partie de chaînes de valeur mondiales vastes et complexes. Ces entreprises appréhendent la transition vers la durabilité très différemment, et n'en sont pas toutes au même stade. Elles ne disposent pas non plus du même niveau de connaissances ni des mêmes capacités pour prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de leurs performances de durabilité, ni des mêmes niveaux de ressources pour financer la transition, ainsi que l'évaluation et la communication de leurs performances dans ce domaine. Les institutions publiques doivent appréhender correctement les différentes trajectoires des PME vers la neutralité carbone et leurs besoins en la matière, afin de concevoir des solutions sur mesure.
- **Élaborer des mesures et des réglementations tenant compte de l'impact sur les PME.** Par rapport aux grandes entreprises, les PME ont moins de capacités et de ressources à consacrer à la conformité réglementaire et à l'adhésion aux politiques. La prise en compte des PME dans la réglementation et l'élaboration des politiques peut nécessiter, par exemple, d'appliquer une certaine proportionnalité lors de la définition des obligations, afin de répondre aux besoins en matière de réglementation et d'action publique sans faire peser une charge excessive sur les PME. Cela vaut, par exemple, pour la divulgation obligatoire ou facultative d'informations non financières.
- **Renforcer la transparence et l'interopérabilité des données, des définitions et des normes relatives à la durabilité.** Le manque d'interopérabilité alourdit la charge pesant sur les PME, qui doivent répondre à des exigences différentes en matière de données ou satisfaire à d'autres critères pour accéder aux financements ou aux chaînes de valeur, selon les institutions et les pays.
- **Veiller à ce que les cadres politiques et réglementaires appuient les investissements durables des PME et l'octroi de financements par les institutions financières.** La stabilité réglementaire contribue à atténuer l'incertitude et incite les PME à investir dans le verdissement. L'environnement réglementaire joue également un rôle en incitant les IF à intégrer dans leurs activités les considérations et les risques liés au climat et à la nature. Cela peut, par ricochet, encourager plus largement le verdissement des PME et l'octroi de financements à des activités vertes/durables ou à des activités brunes étayées par des plans de transition crédibles.
- **Soutenir financièrement les activités et les investissements en faveur de la durabilité des PME.** Les PME font face à des contraintes d'accès aux financements externes, outre les obstacles qu'elles rencontrent pour accéder aux financements durables. Le soutien financier peut prendre la forme d'un financement direct par des entités publiques sous la forme de prêts, d'apport de capitaux propres ou de subventions, ou d'un soutien indirect sous la forme de garanties et d'autres instruments susceptibles d'attirer des financements privés pour les PME clientes. Il est également indispensable de favoriser l'innovation dans le système financier et sur les marchés afin de mettre en place des solutions numériques pour améliorer l'accès des PME au financement durable. En outre, il convient de favoriser la participation des PME aux marchés financiers verts.
- **Fournir un soutien non financier aux PME afin de favoriser leur accès et leur recours à la finance durable.** Le soutien non financier est essentiel pour combler les lacunes liées au manque

d'information, de connaissances et de ressources auxquelles les PME font face lorsqu'elles s'engagent et progressent sur la voie de la neutralité GES et d'un avenir positif pour la nature, et recherchent des financements durables. Il est également essentiel d'aider les PME à mesurer leurs progrès dans ce domaine et à en rendre compte.

- **Favoriser l'intégration des PME à l'écosystème du financement durable en encourageant le dialogue et le partage des connaissances entre les différents acteurs.** Il convient de mobiliser un large éventail d'acteurs à l'appui de la transition des PME vers la durabilité, comme les autorités de réglementation, les décideurs, les organismes de normalisation, les institutions financières publiques et privées, les intermédiaires ESG, les comptables, les fournisseurs de solutions numériques financières et non financières, et bien d'autres encore. La promotion d'un dialogue régulier, d'un partage des connaissances et de partenariats entre ces différentes entités peut contribuer à générer et à diffuser des solutions pertinentes en faveur de l'accélération de la transition. La plateforme de l'OCDE sur le financement des PME à l'appui de la durabilité continuera à soutenir cette action au moyen d'analyses, d'une collecte de données et d'activités de partage des connaissances. Elle appuiera également les efforts visant à établir un consensus sur les types de données que les IF devraient demander aux PME afin de réduire le plus possible leur charge administrative.

Références

- AECM (2023), *AECM members' sustainable products*. [76]
- AECM (2022), "AECM Activity Report", <https://aecm.eu/wp-content/uploads/2023/07/AECM-Annual-Activity-Report-2022.pdf>. [104]
- AECM (2022), "AECM member's Guarantee Products for Sustainability", <https://eur02.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.flipsnack.com%2Ffaecmeurope%2Ffaecm-members-sustainable-products.html&data=05%7C01%7CMiriam.KOREEN%40oecd.org%7C738d5ca5018c449ff04d08dbda29ba12%7Cac41c7d41f61460db0f4fc925a2b471c%7C0%7C1>. [86]
- AECM (2022), *AECM Statistical Yearbook 2022*, https://www.flipsnack.com/aecmeurope/202305_aecm-statistical-yearbook-2022.html. [75]
- AFME (2021), *Introducing a New Hybrid Recapitalisation Instrument for Smaller EU Corporates*, https://www.afme.eu/Portals/0/AFME_COVID-19Recap2021_09.pdf?utm_campaign=2298240_Recap%20Second%20Report&utm_medium=email&utm_source=Association%20for%20Financial%20Markets%20in%20Europe&dm_t=0,0,0,0 (accessed on 9 August 2022). [74]
- ALIDE (2017), "Fideicomisos instituidos en relación con la Agricultura (FIRA)", <https://www.alide.org.pe/wp-content/uploads/2019/06/Bank-of-the-Year-2019-Eng-June-25.pdf>. [85]
- Álvarez Jaramillo, J., J. Zartha Sossa and G. Orozco Mendoza (2019), "Barriers to sustainability for small and medium enterprises in the framework of sustainable development—Literature review", *Business Strategy and the Environment*, Vol. 28/4, <https://doi.org/10.1002/bse.2261>. [64]
- APEC (2022), "28th APEC Small and Medium Enterprises Ministerial Meeting - Phuket, Thailand - STATEMENT OF THE CHAIR", <https://www.meti.go.jp/press/2022/09/20220912004/20220912004-2.pdf>. [99]

- ASEAN (2019), *Green Financing Instruments Guide*, [40]
https://www.climatebonds.net/files/reports/asean_green_fin_istruments_cbi_012019_0.pdf.
- Banco Portugues de Fomento (2023), “Line of Credit for Decarbonization and Circular Economy”, <https://www.bpfomento.pt/pt/catalogo/linha-de-credito-para-a-descarbonizacao-e-economia-circular/>. [81]
- Bankers for Net Zero (2022), “SMEs risk losing access to funding in the race to Net Zero”, [106]
<https://www.bankersfornetzero.co.uk/2022/11/07/smes-access-to-funding/>.
- Banque mondiale (2021), *Greening public credit guarantee schemes for net zero*, [51]
<https://blogs.worldbank.org/psd/greening-public-credit-guarantee-schemes-net-zero>.
- BBB (2019), “Small Business Finance Markets Report”, https://www.british-business-bank.co.uk/wp-content/uploads/2019/02/British_Business_Bank_Small-Business-Finance-Report-2019_v3.pdf. [92]
- BBB (2018), “British Business Bank appoints its first Chief Marketing Officer to head new Demand Development Unit”, <https://www.british-business-bank.co.uk/press-release/british-business-bank-appoints-its-first-chief-marketing-officer-to-head-new-demand-development-unit/>. [93]
- BDC (2023), “Climate Action Centre”, <https://www.bdc.ca/en/articles-tools/sustainability/climate-action-centre>. [88]
- BDC (2023), “We’re a B Corp”, <https://www.bdc.ca/en/about/b-corp>. [89]
- bnamericas (2022), *Colombia launches green taxonomy plan*, [20]
<https://www.bnamericas.com/en/news/colombia-launches-green-taxonomy-plan>.
- BNP Paribas (2021), *The path to ESG: no turning back for asset owners and managers*, [37]
<https://www.theia.org/sites/default/files/2021-09/The%20ESG%20Global%20Survey%202021.pdf>.
- Bpifrance (2023), *Catalogue des offres - transition ecologique et energetique*, [80]
<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique>.
- Bpifrance (2020), “Plan Climat : Bpifrance et la Banque des Territoires lancent un plan de 40”, [91]
<https://bigmedia.bpifrance.fr/news/plan-climat-bpifrance-et-la-banque-des-territoires-lancent-un-plan-de-40-milliards-deuros>.
- Brammer, S., S. Hojmosse and K. Marchant (2012), “Environmental Management in SMEs in the UK: Practices, Pressures and Perceived Benefits”, *Business Strategy and the Environment*, Vol. 21/7, <https://doi.org/10.1002/bse.717>. [61]
- British Business Bank (2021), *Smaller businesses and the transition to net zero*, [59]
https://www.british-business-bank.co.uk/wp-content/uploads/2021/10/J0026_Net_Zero_Report_AW.pdf (accessed on 11 March 2022).
- Busch, Bauer and Orlitzky (2016), *Sustainable Development and Financial Markets: Old Paths and New Avenues*, [30]
https://www.researchgate.net/publication/276369500_Sustainable_Development_and_Financial_Markets_Old_Paths_and_New_Avenues.

- Busch, Bauer and Orlitzky (2016), *Sustainable Development and Financial Markets: Old Paths and New Avenues*, <https://doi.org/10.1177/0007650315570701>. [32]
- Busch, T., R. Bauer and M. Orlitzky (2016), *Sustainable Development and Financial Markets: Old Paths and New Avenues*, <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0007650315570701>. [31]
- Business Development Bank of Canada (2021), *How Canadian Entrepreneurs Are Taking on the Environmental Challenge—Study* | BDC.ca, <https://www.bdc.ca/en/about/analysis-research/transformation-in-progress> (accessed on 11 March 2022). [60]
- Canada, G. (2023), “Taxonomy Roadmap Report”, <https://www.canada.ca/en/department-finance/programs/financial-sector-policy/sustainable-finance/sustainable-finance-action-council/taxonomy-roadmap-report.html#part-two>. [27]
- Carbon Trust (2013), *Low carbon entrepreneurs: the new engines of growth*, <https://www.carbontrust.com/resources/low-carbon-entrepreneurs-the-new-engines-of-growth>. [12]
- Chambres de commerce britannique (2021), *Net Zero and Covid-19 Reopening Survey*, <https://www.britishchambers.org.uk/page/o2-bcc-survey-results>. [13]
- Chen, Y. and C. Chang (2011), *Enhance environmental commitments and green intangible assets toward green competitive advantages: an analysis of structural equation modeling (SEM)*, <https://link.springer.com/article/10.1007/s11135-011-9535-9>. [72]
- Cisneros, N. (2019), “Crecimiento verde en la Alianza del Pacífico”, <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/28679/Alianza-Crecimiento-verde.pdf?sequence=1>. [101]
- Commission européenne (2021), *Eurobaromètre Flash FL498 : PME, utilisation efficace des ressources et marchés verts*, https://data.europa.eu/data/datasets/s2287_fl498_eng?locale=fr. [62]
- Commission européenne (2017), *Defining “green” in the context of green finance*, https://ec.europa.eu/environment/enveco/sustainable_finance/pdf/studies/Defining%20Green%20in%20green%20finance%20-%20final%20report%20published%20on%20eu%20website.pdf. [41]
- De Haas, R. et al. (2021), “Managerial and Financial Barriers to the Net-Zero Transition”, *Discussion papers*, Centre for Economic Policy Research, https://cepr.org/active/publications/discussion_papers/dp.php?dpno=15886 (accessed on 18 July 2021). [63]
- Deloitte (2023), *IFRS for Small and Medium-Sized Entities (IFRS for SMEs)*, <https://www.iasplus.com/en/standards/other/ifrs-for-smes>. [68]
- EBF (2022), “CSO Banking Sustainability Efforts”, <https://www.ebf.eu/financing-growth/cso-banking-sustainability-efforts/>. [110]
- Edelman (2022), *Edelman Trust Barometer 2022*, https://www.edelman.com/sites/g/files/aatuss191/files/2022-01/2022%20Edelman%20Trust%20Barometer%20FINAL_Jan25.pdf (accessed on 27 July 2022). [38]

- EFRAG (2022), *EU Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs that are outside the scope of CSRD – Issue Paper*, [70]
<https://www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FMeeting%20Documents%2F2211041503270617%2F04-01%20Issue%20Paper%20-%20Approach%20to%20EU%20Voluntary%20Reporting%20Standard%20for%20SMEs%20outside%20the%20scope%20of%20CSRD%20and%20A>.
- EFRAG (2022), *SME standards: approach and methodology*, [69]
<https://efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FMeeting%20Documents%2F2212120938015426%2F03-01%20SME%20standards%20approach%20and%20methodology.pdf>.
- EIB (2021), , https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_21_7064. [94]
- EIF (2023), “Guarantee Products”, https://www.eif.org/InvestEU/guarantee_products/index.htm. [77]
- EIF (2023), “Sustainability Guarantee Fund”, <https://sustainabilityguarantee.eif.org/>. [96]
- Energy Efficiency and Renewable Sources Fund (2004), “Energy Efficiency and Renewable Sources Fund”, <https://www.bgeef.com/en/about-us/>. [84]
- ESG Investor (2021), *SMEs and the Future of European Sustainability Reporting Rules*, [56]
<https://www.esginvestor.net/smes-and-the-future-of-european-sustainability-reporting-rules/>
 (accessed on 14 August 2023).
- ETLA (2015), *From Cleantech to Cleanweb – The Finnish Cleantech Space in Transition*, [11]
<https://www.etla.fi/wp-content/uploads/ETLA-Raportit-Reports-43.pdf>.
- EU Commission (2023), “SME Relief Package”, https://single-market-economy.ec.europa.eu/system/files/2023-09/COM_2023_535_1_EN_ACT_part1_v12.pdf. [66]
- EU Commission (2020), “Platform on Sustainable Finance”, [103]
https://finance.ec.europa.eu/sustainable-finance/overview-sustainable-finance/platform-sustainable-finance_en.
- European Commission (2023), *EU taxonomy for sustainable activities: What the EU is doing to create an EU-wide classification system for sustainable activities*, [18]
https://finance.ec.europa.eu/sustainable-finance/tools-and-standards/eu-taxonomy-sustainable-activities_en.
- European Commission (2022), “Launch of the first Covenant of Companies call for technical assistance”, https://ec.europa.eu/info/news/launch-first-covenant-companies-call-technical-assistance-2022-jun-15_en. [95]
- European Commission (2016), *Study on the potential of green bond finance for resource-efficient investments*, <https://ec.europa.eu/environment/enveco/pdf/potential-green-bond.pdf> [87]
 (accessed on 5 August 2022).
- Eurosif (2016), *European SRI Study*, <https://www.eurosif.org/news/eurosif-report-2016/>. [29]
- FCA (2022), *Mini-bonds*, <https://www.fca.org.uk/consumers/mini-bonds> (accessed on 8 August 2022). [43]
- Finnvera (2023), , <https://www.finnvera.fi/eng/financing/loans/climate-and-environmental-loan>. [79]

- FNGCIMM (2022), “GARANT CONSTRUCT - SME INVEST PLUS COMPONENT”, [82]
<https://www.fngcimm.ro/garant-construct-componenta-imm-invest-plus>.
- G20 Indonesia (2022), “Indonesia encouraged the accessibility and affordability of sustainable finance instruments - 3rd SFGW meeting”, [102]
<https://g20sfgw.org/news/indonesia-encouraged-the-accessibility-and-affordability-of-sustainable-finance-instruments-at-the-3rd-sfgw-meeting>.
- Global Sustainable Investment Alliance (2020), *Global Sustainable Investment Review*, [36]
<http://www.gsi-alliance.org/wp-content/uploads/2021/08/GSIR-20201.pdf>.
- Green Finance Institute (2023), , [23]
<https://www.greenfinanceinstitute.co.uk/programmes/uk-green-taxonomy-gtag/>.
- Green Finance Latin American Platform (2023), “Our Initiatives Dropdown”, [100]
<https://greenfinancelac.org>.
- Hellenic Development Bank (2023), “ESG Tracker”, [97]
<https://hdb.gr/esg-tracker-by-hdb/>.
- IBK (2023), *Sustainability Report 2023*, [21]
<https://global.ibk.co.kr/en/investor/SustainabilityReport>.
- IFRS (2023), “IASB amends the IFRS for SMEs Accounting Standard related to international tax reform”, [67]
<https://www.ifrs.org/news-and-events/news/2023/09/iasb-amends-the-ifrs-for-smes-accounting-standard-itr/>.
- ITC (2021), *SME Competitiveness Outlook 2021: Empowering the Green Recovery*. [8]
- KfW (2022), *Klimaschutzoffensive für Unternehmen*, [44]
<https://www.kfw.de/s/deiBCGcA> (accessed on 26 September 2022).
- Kim, S. et al. (2022), “ESG Lending”, [49]
https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3865147.
- Korea Chamber of Commerce and Industry (2021), *Website*. [14]
- Lexology (2022), “The Korean Green Taxonomy and Its Implications”, [25]
<https://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=861eba8d-0fdd-44d8-af20-2dc26ce55fbc>.
- Lin, L. (2022), *Venture Capital in the Rise of Sustainable Investment*, [52]
<https://link.springer.com/article/10.1007/s40804-021-00238-8>.
- McDaniels, J. and N. Robins (2017), *MOBILIZING SUSTAINABLE FINANCE FOR SMALL AND MEDIUM SIZED ENTERPRISES*, [45]
<https://www.cbd.int/financial/2017docs/unep-smefinance2017.pdf>.
- McKinsey (2020), “Supply-chain finance: A case of convergent evolution?”, [108]
<https://www.mckinsey.com/~media/mckinsey/industries/financial%20services/our%20insights/accelerating%20winds%20of%20change%20in%20global%20payments/chapter-3-supply-chain-finance-a-case-of-convergent-evolution.pdf>.
- Ministère des Finances de la Suède (2021), *Sweden’s recovery plan*, [83]
<https://www.regeringen.se/rapporter/2021/05/sveriges-aterhamtningsplan/>.
- Modern Mining (2022), *National Treasury launches the Green Finance Taxonomy Paper*, [22]
<https://www.crown.co.za/modern-mining/insights/20404-national-treasury-launches-the-greenfinance-taxonomy-paper>.

- Natixis (2021), *Sustainable Taxonomy development worldwide: a standard-setting race between competing jurisdictions*, <https://gsh.cib.natixis.com/our-center-of-expertise/articles/sustainable-taxonomy-development-worldwide-a-standard-setting-race-between-competing-jurisdictions>. [24]
- OCDE (2022), *OECD Guidance on Transition Finance : Ensuring Credibility of Corporate Climate Transition Plans*, Green Finance and Investment, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7c68a1ee-en>. [33]
- OCDE (2020), *ESG Investing: Practices, Progress and Challenges*, <http://www.oecd.org/finance/ESG-Investing-Practices-Progress-Challenges.pdf>. [55]
- OCDE (n.d.), *OECD Environment Policy Papers*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/23097841>. [34]
- OCDE (n.d.), *OECD Environment Policy Papers*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/23097841>. [71]
- OECD (2023), *2022 Updated G20/OECD High Level Principles on SME Financing*, <https://www.oecd.org/cfe/smes/2022-Update-OECD-G20-HLP-on-SME-Financing.pdf>. [105]
- OECD (2023), *Assessing greenhouse gas emissions and energy consumption in SMEs: Towards a pilot dashboard of SME greening and green entrepreneurship indicators*, https://www.oecd-ilibrary.org/environment/assessing-greenhouse-gas-emissions-and-energy-consumption-in-smes_ac8e6450-en;jsessionid=hXk9cJQk0B7u - cYU4fFqBkgn3uQrThkXphqB2ee.ip-10-240-5-34. [1]
- OECD (2023), *Declaration on Enhancing SMEs and Entrepreneurship Policies for Greater Resilience and Successful Green and Digital Transitions*, <https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-0497>. [7]
- OECD (2023), *Financing SMEs for Sustainability: Financial Institution Strategies and Approaches*. [6]
- OECD (2023), *OECD Platform on Financing SMEs for Sustainability*, <https://www.oecd.org/cfe/smes/financing-smes-sustainability.htm>. [15]
- OECD (2023), “OECD SME & Entrepreneurship Ministerial Meeting: Managing Shocks and Transitions Future-Proofing SME and Entrepreneurship Policies”, <https://www.oecd.org/cfe/smes/key-issues-paper-oecd-sme-and-entrepreneurship-ministerial-meeting-2023.pdf>. [4]
- OECD (2022), *Financing SMEs and Entrepreneurs 2022: An OECD Scoreboard*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/e9073a0f-en>. [10]
- OECD (2022), *Financing SMEs for sustainability: Drivers, Constraints and Policies | en | OECD*, <https://www.oecd.org/publications/financing-smes-for-sustainability-a5e94d92-en.htm> (accessed on 2 August 2023). [35]
- OECD (2022), “Financing SMEs for sustainability: Drivers, Constraints and Policies”, *OECD SME and Entrepreneurship Papers*, No. 35, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/a5e94d92-en>. [2]

- OECD (2022), *OECD Recommendation on SME and Entrepreneurship Policy*, [5]
<https://www.oecd.org/cfe/smes/oecdrecommendationsmeandentrepreneurshippolicy/>.
- OECD (2022), *Secured lending for SMEs: Making effective use of registries and intangibles - A case study approach*, [73]
<https://www.oecd.org/publications/secured-lending-for-smes-cf451ee7-en.htm>.
- OECD (2022), *Summary of the Annual Conference of the OECD Platform on Financing SMEs for Sustainability 2022*, [57]
<https://www.oecd.org/cfe/smes/oecdplatformonfinancingsmesforsustainability-annualconference.htm>.
- OECD (2021), “Financing SMEs for Sustainability”, [98]
<https://www.oecd.org/cfe/smes/financing-smes-sustainability.htm>.
- OECD (2021), “No net zero without SMEs: Exploring the key issues for greening SMEs and green entrepreneurship”, *OECD SME and Entrepreneurship Papers*, No. 30, OECD Publishing, Paris, [9]
<https://doi.org/10.1787/bab63915-en>.
- OECD (2021), “The SME Test: Taking SMEs and Entrepreneurs into account when regulating”, [65]
<https://www.oecd.org/gov/regulatory-policy/the-sme-test.pdf>.
- OECD (2020), *Developing Sustainable Finance Definitions and Taxonomies*, Green Finance and Investment, OECD Publishing, Paris, [17]
<https://doi.org/10.1787/134a2dbe-en>.
- OECD (2020), *ESG Investing and the Climate Transition: Market Practices, Issues and Policy Considerations*, [16]
<https://www.oecd.org/finance/ESG-investing-and-climate-transition-market-practices-issues-and-policy-considerations.pdf> (accessed on 27 February 2022).
- OECD (2020), *Sustainable and Resilient Finance: OECD Business and Finance Outlook*. [28]
- OECD (2018), *Environmental Policy Toolkit for SME Greening in EU Eastern Partnership Countries*, OECD Green Growth Studies, OECD Publishing, Paris, [58]
<https://doi.org/10.1787/9789264293199-en>.
- OECD (2015), “New Approaches to SME and Entrepreneurship Financing: Broadening the Range of Instruments 2”, [46]
<https://www.oecd.org/cfe/smes/New-Approaches-SME-full-report.pdf> (accessed on 27 September 2021).
- OECD (Forthcoming), *Transition Finance Policy Note*. [26]
- Reuters (2022), *Explainer: What is the EU’s sustainable finance taxonomy?*, [19]
<https://www.reuters.com/business/sustainable-business/what-is-eus-sustainable-financetaxonomy-2022-02-03/>.
- SBCI (2022), “Energy Efficiency Loan Scheme - A low-cost scheme designed to support eligible SMEs including primary producers, investing in the energy”, [78]
<https://sbci.gov.ie/products/energy-efficiency-loan-scheme-eels>.
- Service de recherche du Parlement européen (2021), *Green and Sustainable Finance*, [42]
[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/679081/EPRS_BRI\(2021\)679081_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/679081/EPRS_BRI(2021)679081_EN.pdf).

- SME Climate Hub (2023), “About Us - SME Climate Hub”, <https://smeclimatehub.org/about-us/#:~:text=The%20SME%20Climate%20Hub%20is,resilient%20businesses%20for%20the%20future.> [107]
- SME Climate Hub (2023), “New reporting tool and guidelines are now available on the SME Climate Hub”, <https://smeclimatehub.org/new-reporting-tool-and-guidelines-are-now-available-on-the-sme-climate-hub/>. [111]
- SME Climate Hub (2023), *SME Climate Hub Survey 2023*, <https://smeclimatehub.org/wp-content/uploads/2023/02/SME-Climate-Hub-Survey-2023.pdf> (accessed on 31 July 2023). [3]
- SME Finance Forum (2021), “Greening SME Finance through a Sustainable Supply Chain”, <https://www.smefinanceforum.org/post/greening-sme-finance-through-a-sustainable-supply-chain.> [109]
- SME guidance for business growth (2022), *Investors more likely to back start-ups with strong sustainability credentials*, <https://www.smeweb.com/2022/04/27/investors-more-likely-to-back-start-ups-with-strong-sustainability-credentials/>. [39]
- State of Green (2022), “The Climate Compass”, <https://stateofgreen.com/en/solutions/the-climate-compass-climatecompass-dk/>. [90]
- Sustainalytics (2022), *Sustainability Linked Loans: Helping build Sustainability Linked Loan Programs*, <https://www.sustainalytics.com/corporate-solutions/sustainable-finance-and-lending/sustainability-linked-loans.> [47]
- TCFD (2017), *Recommendations of the Task Force on Climate Related Financial Disclosures*, <https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf>. [53]
- The Montreal Group (2016), *Development Banks’ Best Practices on Green Financing for MSMEs*, <https://themontrealgroup.org/article/development-banks-best-practices-on-green-financing-for-msmes/>. [48]
- TNFD (2023), *The TNFD Nature-Related Risk and Opportunity Management and Disclosure Framework*, https://framework.tnfd.global/wp-content/uploads/2023/03/23-23882-TNFD_v0.4_Integrated_Framework_v6-1.pdf. [54]
- US Department of Energy (2021), *Green Revolving Funds*, <https://betterbuildingssolutioncenter.energy.gov/toolkits/green-revolving-funds.> [50]

Note

¹ <https://www.oecd.org/cfe/smes/financing-smes-sustainability.htm>

3

Profils de pays membres et partenaires de l'OCDE

Cette partie présente des données sur le financement des PME par l'emprunt et par apport de capitaux propres dans 5 pays : la Belgique, le Canada, la France, le Luxembourg et la Suisse. Les profils des autres pays sont disponibles dans la version complète en anglais. Chaque profil-pays propose des définitions des principaux indicateurs nationaux permettant de suivre l'accès au financement des PME et une analyse de l'évolution de ces indicateurs sur la période 2007-22. Les données statistiques sont complétées par une description des politiques menées par les pouvoirs publics pour prendre en compte les contraintes de financement auxquelles les PME sont actuellement confrontées

Belgique

Données essentielles sur le financement des PME

En 2022, les PME dominaient le paysage des entreprises commerciales en Belgique, puisqu'elles représentaient 99.8 % de la population des entreprises.

L'encours des prêts aux PME est resté stable en rythme annuel (+0.9 %) après une augmentation de 4.5 % l'année précédente. Cette stabilité relative s'explique notamment par le contexte économique mondial et les mesures de soutien fortes adoptées par le gouvernement belge en réaction à la crise du COVID-19.

Les taux d'intérêt appliqués aux PME ont augmenté de manière sensible en 2022, passant à 2.06 %. L'écart entre les taux d'intérêt des prêts aux grandes entreprises et aux PME n'a quant à lui pratiquement pas changé (15 points de base).

Les données d'enquête montrent que les conditions de crédit se sont assouplies entre 2013 et la fin de 2015, et qu'elles sont restées relativement stables jusqu'à la fin de l'année 2018. Une dégradation des conditions de crédit faites aux PME a été observée depuis le quatrième trimestre 2018 et les derniers chiffres du troisième trimestre 2023 confirment cette tendance.

Après la chute de 8.14 % des volumes de crédit-bail en 2020, cette activité a enregistré une reprise sur la période 2021-22, avec un taux de croissance annuel de 13 % en 2021 et de 13.9 % en 2022. Cette forte croissance a été soutenue par un haut niveau d'inflation (lequel a contribué à l'augmentation du prix des actifs) ainsi que par l'annonce d'un certain nombre de mesures fiscales concernant les véhicules en 2022.

Les activités d'affacturage ont également connu un essor important au cours des deux dernières années, puisqu'elles enregistrent un taux de croissance annuel de 21.6 % en 2021 et de 25 % en 2022. Ces chiffres peuvent s'expliquer par la possible baisse des activités d'affacturage observée en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, suivie d'une évolution vigoureuse au cours des deux dernières années.

Le montant des investissements de capital-risque et de capital-développement fluctue quant à lui fortement en raison du faible nombre d'opérations réalisées chaque année. Après avoir quasiment doublé entre 2020 et 2021, ces investissements ont baissé de 26.1 % en 2022 pour atteindre 1.1 milliard EUR.

Après une baisse régulière entre 2016 et 2020, les retards de paiement moyens dans les opérations interentreprises ont été portés à 11 jours en 2022, mais restent légèrement inférieurs à la moyenne annuelle de 12.7 pour la période de référence (2009-22).

Le nombre de faillites enregistrées est passé à 9 265 (+42 %) en 2022. Cette hausse s'explique par la levée d'une série de mesures de soutien aux entreprises adoptées dans le contexte de la crise du COVID-19, dont le moratoire sur les faillites. Le nombre total de faillites est néanmoins resté plus faible qu'en 2019 (10 598).

Des mesures visant à faciliter l'accès des PME au financement ont été mises en œuvre par les autorités fédérales, mais aussi par les autorités régionales. En 2021 et 2022, ces mesures visaient essentiellement à protéger les entreprises saines face à la crise du COVID-19 et à la crise de l'énergie provoquée par le conflit russo-ukrainien.

Le dispositif *Overbruggingslening*, par exemple, est un prêt-relais qui a pour objectif de soutenir les entreprises flamandes, notamment des secteurs de l'agriculture, de l'horticulture, de la pêche et de l'aquaculture, ayant des besoins urgents de trésorerie en raison de la guerre en Ukraine, de la hausse des coûts de l'énergie ou de l'augmentation généralisée du niveau des prix. Les conditions de ce prêt prévoient l'octroi de montants situés entre 10 000 EUR et 2 millions EUR.

Le Fonds de transition économique, lancé en septembre 2022, est un autre exemple de ce type de dispositif. Celui-ci vise à proposer aux PME bruxelloises un financement pour engager la transformation de leur modèle économique et de leurs chaînes de production, de manière à respecter les objectifs climatiques et environnementaux définis aux niveaux régional et européen. Les modalités de financement prévoient le versement de montants de 80 000 EUR à 1.5 million EUR sous forme de prêts, de cofinancement bancaire, de dette en quasi-fonds propres ou de prises de participations minoritaires en capital dans les entreprises.

Le chèque-entreprise « Relance par le numérique » est un dispositif mis en œuvre en Wallonie en novembre 2022, et ce, jusqu'au 31 août 2023, dans le but d'accompagner les PME dans leur transformation numérique, dans leurs activités en ligne, et en matière de cybersécurité. L'intervention publique s'élevait à 90 % des montants concernés avec des plafonds variables pour chacune des phases de développement, pour un montant global de 15 000 EUR.

Compte tenu de la flambée des prix de l'énergie et de ses répercussions sur les coûts de production et d'exploitation des entreprises, le gouvernement fédéral a créé un droit passerelle « Énergie » afin de soutenir les travailleurs indépendants, les aides à domicile et les conjoints aidants qui décident d'interrompre ou de cesser leur activité par manque de rentabilité. Cette mesure prévoit une indemnisation pour une durée maximale de 12 mois, avec maintien des droits sociaux (santé et invalidité) jusqu'à 4 trimestres sans cotisations nécessaires.

Tableau 3.1. Tableau de bord pour la Belgique

Indicateur	Unité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Endettement																	
Encours des prêts aux entreprises, PME	Milliards EUR	82.8	89.1	88.9	93.9	100.0	109.6	109.5	100.7	104.4	108.0	115.7	123.9	130.9	133.8	138.0*	*
Encours des prêts aux entreprises, total	Milliards EUR	134.2	149.4	141.8	150.6	153.7	167.6	162.0	151.7	164.6	163.4	173.6	184.1	193.0	200.0	201.8*	*
Part de l'encours des prêts aux PME	% de l'encours total des prêts aux entreprises	61.72	59.62	62.73	62.35	65.07	65.43	67.60	66.39	63.44	66.12	66.66	67.31	67.8	68.39	68.41*	*
Encours des prêts à court terme, PME	Milliards EUR	37.4	40.4	34.1	35.4	36.5	34.5	33.8	31.4	30.9	32.0	33.6	36.7	36.7	34.7	35.1*	*
Encours des prêts à long terme, PME	Milliards EUR	59.7	66.1	72.2	77.2	79.3	82.5	83.9	80.3	84.8	90.8	97.8	103.4	109.6	115.5	124.4*	*
Part des prêts à court terme, total	% du total des prêts aux entreprises	45.14	45.31	38.37	37.71	36.46	31.45	30.90	31.13	29.58	29.62	29.05	29.60	28.07	25.39	25.44*	*
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Millions EUR	..	156.5	411.9	553.9	317.5	266.0	480.2	265.6	448.2	398.3	458.4	612.2	520	777	1 021	569.4
Prêts garantis par l'État, PME	Millions EUR	..	312.7	832.7	888.4	561.7	484.3	826.1	476.7	805.6	735.9	828.3	1130	993	1 318	2 087	1 106
Prêts directs de l'État, PME	Millions EUR	..	113.7	142.2	141.9	148.3	170.5	235.6
Taux d'intérêt, PME	%	5.45	5.70	3.01	2.51	2.88	2.32	2.06	2.09	1.83	1.72	1.66	1.60	1.58	1.55	1.57	2.06
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	4.72	5.05	2.09	1.70	2.22	1.74	1.76	1.77	1.60	1.34	1.40	1.35	1.31	1.40	1.44	1.91
Écarts de taux d'intérêt	Points de %	0.73	0.65	0.92	0.81	0.66	0.58	0.30	0.32	0.23	0.38	0.26	0.25	0.27	0.15	0.13	0.15
Garanties fournies, PME	% des PME tenues de fournir une garantie pour obtenir un prêt bancaire	74.30	71.90	78.60
Taux de demandes de prêts, PME	Demandes de prêts par des PME / nombre total de PME	22.22	26.46	30.20	29.33	29.36	39.33	36.61	36.71	37.18	35.38	33.87	33.07	35.09	33.21
Taux de refus	(Prêts aux PME accordés/demandés)	0.52	5.13	6.44	10.40	10.91	5.88	5.71	6.13	5.07	2.75	3.39	7.62	5.59	6.77
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés/accordés	77.80	79.05	80.69	80.07	80.16	77.45	77.79	79.76	79.62	80.01	79.86	80.39	80.64	80.58	80.09	*
Financements non bancaires																	
Capital-risque et capital-développement	Millions EUR	306.0	385.2	464	270	291.1	350.8	2451	457.1	449.8	691.9	562.9	546.8	853	737	1526	1127.2

Capital-risque et capital-développement (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, %		26 %	20 %	-42 %	8 %	20 %	-9 %	43 %	-2 %	54 %	-19 %	-3 %	56 %	-14 %	107 %	-26 %
Crédit-bail et location-vente	Millions EUR	4406	4856	3756	4005	4439	4450	4122	4357	4800	6010	5800	668.4	6382	5863	6628	7549
Affacturage et escompte de facture	Millions EUR	19.2	22.5	23.9	32.2	36.9	42.4	47.7	55.4	61.2	62.8	69.6	76.3	84.8	81.7	99.4	124.2
Autres indicateurs																	
Retards de paiements interentreprises	Nombre de jours	17	17	15	19	18	19	13	10	8	9	7	3	12	11
Faillites, total	Nombre	7 680	8 476	9 420	9 570	10 224	10 587	11 740	10 736	9 762	9 170	9 968	9 878	10 598	7 203	6 533	9 265
Faillites, total (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, %	..	10.36	11.14	1.59	6.83	3.55	10.89	-8.55	-9.07	-6.06	8.77	-0.90	7.29	-32.03	-9.30	41.82
Faillites, PME	Nombre	7 679	8 476	9 418	9 570	10 222	10 583	11 739	10 736	9 760	9 168	9 967	9 878	10 596	7 197	6 532	9 265
Faillites, PME (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, %		10.39	11.21	1.44	6.94	3.45	10.96	-8.62	-8.90	-6.11	8.77	-0.75	7.17	-32.09	-9.24	41.84

Note : compte tenu de l'interruption temporaire des activités de la Banque nationale de Belgique en matière de statistiques sur les faillites, les dernières données disponibles remontent au 30 novembre 2021.

Conditions macroéconomiques et de financement

D'après la Banque nationale de Belgique¹, l'économie nationale a perdu sa vigueur pendant l'année 2022, sans pour autant entrer en récession. Comme dans d'autres pays, la levée progressive des mesures sanitaires adoptées face à la crise du COVID-19 a permis une très forte reprise. Les effets de cette réouverture se sont prolongés jusqu'en 2022 et le rebond sensible des services de marché (qui avaient été le plus directement touchés par les restrictions sanitaires) a été le principal facteur de croissance sur l'année précédente.

L'activité industrielle a commencé l'année en force grâce à la résolution des problèmes d'approvisionnement rencontrés à l'automne 2021. Cette tendance a toutefois été interrompue par l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, mais aussi par les sanctions économiques et financières prononcées en réaction. La hausse des coûts de l'énergie et autres intrants a par ailleurs de plus en plus pesé sur la rentabilité de nombreuses entreprises, ce qui a poussé certaines d'entre elles dans les secteurs à forte intensité énergétique à réduire, voire à interrompre, temporairement leur production au cours du second semestre. De ce fait, l'activité industrielle s'est contractée à partir de l'été 2022, même si la forte baisse des prix du gaz par rapport aux niveaux records atteints à la fin du mois d'août a permis un certain répit.

Les prix du gaz sont néanmoins restés nettement plus élevés que ce qu'ils étaient avant la pandémie. Comme lors de la crise du COVID-19, l'incidence de l'augmentation de ces coûts n'est pas homogène. Pour les entreprises, les facteurs déterminants sont principalement la dépendance au gaz, l'intensité de main-d'œuvre et le pouvoir de marché. Les répercussions de l'envolée des prix du gaz ont principalement été ressenties par les secteurs fortement tributaires de cette source d'énergie pour leurs activités de production et pour lesquels des solutions de substitution à court terme sont limitées. Ces secteurs incluent essentiellement des branches spécifiques de l'industrie manufacturière et du commerce de détail. Le mécanisme d'indexation augmente par ailleurs considérablement les coûts de main-d'œuvre pour les entreprises, avec une incidence disproportionnée sur celles dont la main-d'œuvre constitue une

composante substantielle. Enfin, la capacité de répercuter une augmentation sensible des coûts sur les prix de vente varie selon les entreprises (National Bank of Belgium, 2022^[1]).

Les PME dans l'économie nationale

En 2022, les PME dominaient le paysage des entreprises commerciales en Belgique, puisqu'elles représentaient 99.8 % de la population des entreprises. Les micro-entreprises comptant jusqu'à 9 salariés représentaient 14.3 % de l'ensemble des entreprises, tandis que la part des grandes entreprises de plus de 250 salariés n'était que de 0.2 %.

Tableau 3.2. Ventilation des entreprises en Belgique, 2021

Par taille d'entreprise

Taille de l'entreprise	Nombre	%
Ensemble des entreprises	1.094.607	100
PME (0-249)	1.092.955	99.8 %
Aucun salarié	902.144	82.4 %
Micro-entreprises (1-9)	156.331	14.3 %
Petites entreprises (10-49)	28.752	2.6 %
Moyennes entreprises (50-249)	5.728	0.5 %
Grandes entreprises (≥ 250)	1.652	0.2 %

Source : Statbel, unités légales soumises à la TVA, 2021

Prêts aux PME

La Banque nationale de Belgique développe actuellement de nouvelles statistiques sur les prêts aux entreprises en fonction de la catégorie de taille des entreprises, de leurs activités et de la région où elles exercent ces activités. Elle s'appuie à ces fins sur des données détaillées modifiées, recueillies par le Registre des crédits aux entreprises. Dans l'intervalle, les séries de données ne seront plus mises à jour. Les dernières données disponibles remontent au 30 novembre 2021.

Les statistiques sur les crédits aux PME prennent uniquement en compte les sociétés non financières ayant déposé au moins un jeu de comptes annuels au cours des 60 derniers mois, c'est-à-dire celles pour lesquelles on dispose de variables liées à la taille. Les sociétés non financières sont classées comme suit, à partir des comptes annuels déposés :

- sont considérées comme des « petites entreprises » les entreprises ayant déposé un modèle de comptes annuels abrégé ou un modèle micro ;
- sont considérées comme des « moyennes entreprises » celles qui ont déposé un modèle complet mais dont le chiffre d'affaires n'excède pas 45 millions EUR pendant deux exercices consécutifs ;
- sont considérées comme des « grandes entreprises » celles qui ont déposé un modèle complet et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 45 millions EUR pendant deux exercices consécutifs.

L'encours de prêts aux PME a globalement progressé de 38 % entre 2011 et 2021. Les crédits aux PME ont toutefois légèrement reculé en 2013 et chuté de 8 % en 2014. Entre 2016 et 2021, l'encours des prêts aux PME est reparti à la hausse, gagnant 27.8 % à 138 milliards EUR. Enfin, la croissance de cette catégorie de crédit était en 2021 de 3 % par rapport à l'année précédente. Le ralentissement de cette tendance à la hausse peut notamment s'expliquer par le contexte économique mondial de la crise du COVID-19.

L'évolution de l'encours des prêts aux entreprises est à l'image de celle de l'encours total des prêts aux PME, l'année 2016 faisant exception puisque l'encours total a diminué de 0.75 % avant de rebondir de 6.2 % en 2017. L'encours des prêts aux entreprises représentait ainsi 201.8 milliards EUR en 2021. À 68.41 %, la part des prêts aux PME dans l'encours total des prêts avait atteint en 2021 son niveau le plus élevé depuis 2007. En moyenne, cet indicateur atteint 65 % sur l'ensemble de la période de référence (2007-21).

Conditions de crédit

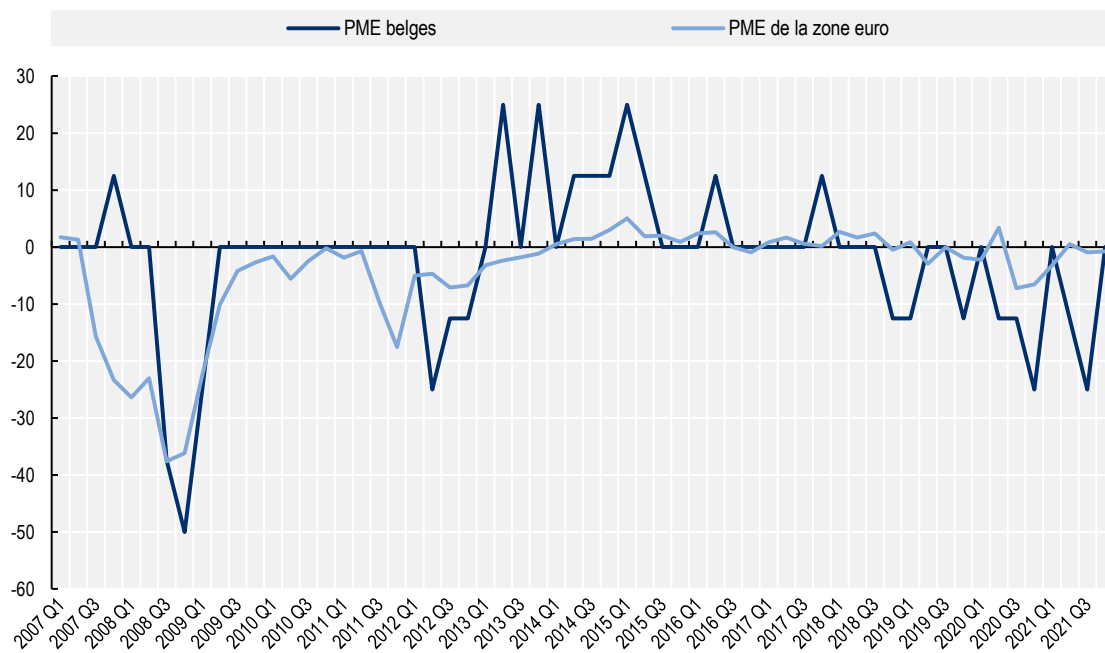
Le taux d'intérêt moyen accordé aux PME a connu une baisse progressive, passant de 2.51 % en 2010 à 1.55 % en 2020, avant de rebondir fortement à 2.06 % en 2022. La même tendance peut être observée dans le cas des grandes entreprises. La hausse des taux d'intérêt a été favorisée par la reprise économique mondiale qui a suivi la crise du COVID-19. Face à cette situation, les banques centrales ont accéléré la normalisation de leurs politiques monétaires pour combattre l'inflation.

Si les taux d'intérêt facturés aux petites entreprises restent systématiquement plus élevés que ceux accordés aux grandes entreprises, l'écart n'a cessé de se réduire. En 2008, cet écart s'établissait à 65 points de base, avant de se réduire à 27 points en 2019, puis à seulement 15 points en 2022 (soit une légère augmentation par rapport aux 13 points de base enregistrés en 2021).

D'après la Banque nationale de Belgique, plusieurs facteurs expliquent la réduction systématique de l'écart des taux d'intérêt jusqu'à 2021. Entre la fin 2013 et le milieu de l'année 2018, une série de réductions des taux d'intérêt de référence et certains autres éléments de la politique monétaire ont ainsi joué un rôle important pour inciter les banques à assouplir les critères appliqués pour l'approbation des crédits. La reprise économique observée en 2014 et 2015 a par ailleurs entraîné une réévaluation du risque de crédit, et donc une réduction de cet écart. Enfin, les enquêtes menées auprès de banques ont principalement mis en évidence une intensification de la pression concurrentielle entre 2015 et 2018, les incitant par là même à proposer aux emprunteurs des conditions de crédit plus favorables². Bien que les taux d'intérêt aient augmenté depuis 2020, l'écart entre les petites et les grandes entreprises n'a commencé à se creuser qu'à partir de 2022.

Dans son enquête trimestrielle (*Bank Landing Survey*), la Banque centrale européenne fait une synthèse des changements intervenus dans les conditions d'octroi de prêts appliqués par les principaux établissements financiers. Elle met en évidence un resserrement général des conditions de prêt pour la période 2008-09, ainsi que pour 2012. Ces conditions se sont assouplies entre 2013 et 2018 dans la zone euro, et en particulier en Belgique. On a toutefois observé une dégradation progressive des conditions de crédit faites aux PME au quatrième trimestre 2018.

Graphique 3.1. Évolution des critères d'octroi de crédit pour les PME en Belgique et dans la zone euro



Source : Banque nationale de Belgique ; BCE, Bank Lending Survey.

StatLink  <https://stat.link/zhsolf>

Autres sources de financement des PME

Crédit-bail

Le crédit-bail et l'affacturage sont deux sources importantes de financement pour les entreprises belges. En 2019, la production totale de crédit-bail représentait 6 382.4 millions EUR, soit 8.1 % de la formation brute de capital fixe. La production totale de crédit-bail a toutefois baissé de 8.14 % en 2020, passant à 5 863 millions EUR, en partie en raison de la crise du COVID-19. En 2022, elle a augmenté au point d'atteindre 7 549.4 millions EUR et de dépasser les niveaux enregistrés avant la pandémie, soit une augmentation de 13.9 % par rapport à l'année précédente. Cette forte croissance a été soutenue par un haut niveau d'inflation (lequel a contribué à l'augmentation du prix des actifs) ainsi que par l'annonce d'un certain nombre de mesures fiscales concernant les véhicules.

Affacturage

Le chiffre d'affaires de l'affacturage a connu une croissance régulière pendant la période de référence (2012-22) et augmenté de 52 % depuis 2020. En 2022, le chiffre d'affaires de l'affacturage s'élevait à 124 166 millions EUR, ce qui représente une augmentation en glissement annuel de 25 %. Ces activités ont maintenu leur contribution au PIB à hauteur de 22.6 % en 2022 contre seulement 11 % en 2012. Cette augmentation sensible peut être attribuée à la possible baisse des activités d'affacturage observée en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, suivie d'une évolution vigoureuse au cours des deux dernières années.

Tableau 3.3. Production totale de crédits-bails et volumes d'affacturage en Belgique

Millions EUR

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédit-bail non immobilier (financement et exploitation)	4 087.9	3 683.4	3 765.5	4 184.9	5 116.4	5 020.7	5366.7	5657.2	5137.4	5803.7	6812.8
Crédit-bail immobilier	362.3	438.3	591.4	615.5	893.3	779.3	701.7	725.2	725.6	824	736.6
Production totale	4 450.2	4 121.7	4 356.9	4 800.5	6 009.6	5 800.1	6068.4	6382.4	5863	6627.7	7549.4
Croissance en glissement annuel, %	0.3	-7.4	5.7	10.2	25.2	-3.49	4.63	5.17	-8.14	13	13.9
Formation brute de capital fixe	59530.2	58833.1	61258.2	65053.4	68851.7	71218.8	73922.1	79036.3	75207.8	81101.9	88365.5
Importance relative du crédit-bail dans la formation de capital	7.5	7.0	7.1	7.4	8.7	8.1	8.2	8.1	7.8	8.2	8.5
Crédit-bail non immobilier	8 531.8	8 613.7	8 729.9	9 179.7	9 845.4	10 188.2	11 132.4	12333,9	12740,7	13191,6	14312,2
Crédit-bail immobilier	4 123.7	4 170.2	4 269.9	4 326.9	4 713.5	4 930.7	5041.2	5206,8	4849,2	4764,5	4793,4
Encours de crédit-bail (en fin d'année)	12 655.5	12 783.9	12 999.8	13 506.6	14 558.9	15 118.9	16 173.6	17540,7	17589,9	17956,1	19105,5
Chiffre d'affaires de l'affacturage (intérieur et international)	42 352	47 684	55 374	61 169	62 846	69 641	76 340	84 818	81 716	99,368	124 166
Croissance en glissement annuel, %	14.9	12.6	16.1	10.5	2.7	10.8	9.6	11.1	-3.7	21.6	25
PIB	386174.7	392880	403003.3	416701.4	430085.3	445050.1	460050.8	478676.1	459827.4	502521.1	549456.2
Part de l'affacturage dans le PIB	11.0	12.1	13.7	14.7	14.6	15.6	16.6	17.7	17.8	19.8	22.6

Source : BLV-ABL, *EUF Factoring & Commercial Finance*.*Capital-risque et capital-développement*

En Belgique, le capital-risque et ses différents sous-segments présentent des variations significatives d'une année sur l'autre. Cette volatilité peut s'expliquer, entre autres, par le nombre limité de transactions enregistrées pour ce type de financement, ce qui le rend particulièrement sensible aux valeurs extrêmes.

Au total, les investissements de capital-risque et de capital-développement représentaient 1 127.24 millions EUR en 2022. Malgré une chute de 26 % en rythme annuel, il s'agit de la deuxième valeur la plus forte après 2021 sur la période de référence (2012-22).

- Les **apports de capitaux d'amorçage**, qui constituent généralement la première injection de capitaux dans une entreprise, ont atteint au total 20.76 millions EUR en 2022. Bien que cela représente une augmentation de 2.3 % par rapport aux 20.3 millions EUR enregistrés l'année précédente, il n'en demeure pas moins que la baisse reste de 18.6 % par rapport à 2020 (25.51 millions EUR). En 2015, aucun investissement n'a été enregistré dans cette catégorie, ce qui en fait une année exceptionnelle.
- Les **apports de capitaux de démarrage** s'élevaient quant à eux à 190.7 millions EUR, soit une baisse de 39.8 % en rythme annuel ou de 18.9 % par rapport à 2020 (235.23 millions EUR). Il s'agit du volume le plus faible depuis 2018.

- Par rapport aux autres catégories, les **investissements à un stade ultérieur** ont enregistré une augmentation exceptionnelle de 126 % en glissement annuel, atteignant ainsi 213.5 millions EUR. Cette croissance s'inscrit dans une tendance plus générale, puisque ce type d'investissement s'est développé de manière considérable au cours des trois années précédentes. Cet essor peut en partie être attribué à l'augmentation du nombre d'entreprises qui ont levé des fonds dans cette catégorie de financement, puisque l'on en comptait 42 en 2022 contre 28 en 2019.
- Le **capital-développement** a baissé de 36 % en 2022, pour s'établir à 702.5 millions EUR. Malgré un recul important, ce volume est resté supérieur à la moyenne de 451 millions EUR enregistrés pour la période de référence.
- Le total du **capital-investissement** a quant à lui baissé de 38 % en 2022, s'établissant à 2 772.82 millions EUR. L'investissement annuel moyen dans cette catégorie s'élevait à 1 899.9 millions EUR pour la période étudiée.

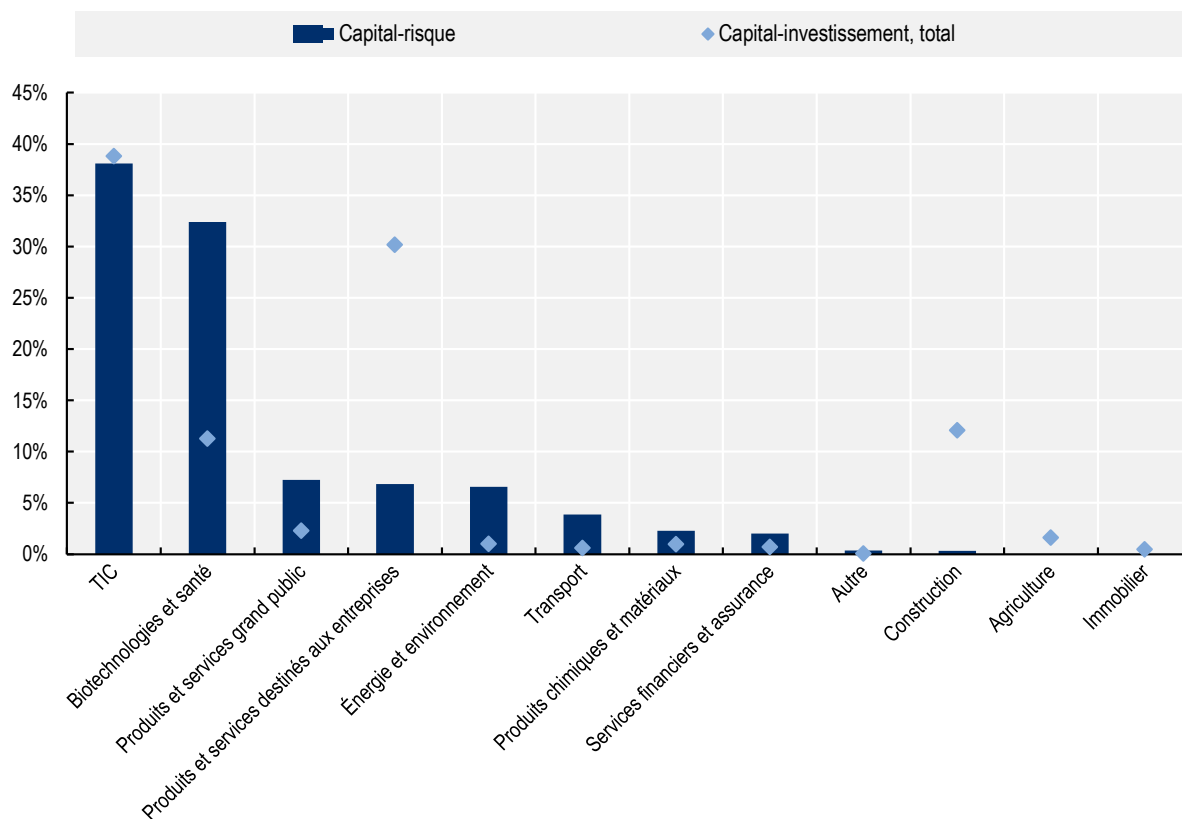
Tableau 3.4. Volumes de capital-risque en Belgique

Millions EUR


Phase	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Amorçage	2.25	1.38	4.28	0	12.45	45.43	42.99	23.2	25.51	20.30	20.76
Démarrage	57.77	61.59	58.1	65.25	57.19	85.24	200.36	289.14	235.23	316.84	190.71
Stade ultérieur	34.55	55.81	61.36	33.15	81.58	73.6	47.31	41.26	107.16	94.21	213.51
Capital-risque, total	94.57	118.78	123.73	98.4	151.22	204.27	290.67	353.58	367.90	431.35	424.99
Capital-développement	256.21	200.53	333.39	351.39	540.7	358.63	256.17	500.13	369.24	1 094.79	702.25
Capital-risque et capital-développement	350.79	319,31	457,12	449,78	691,92	562,91	546,85	853,72	737,15	1526,14	1127,24
Redressement/Retournement	11.94	1.25	0.18	9.77	1.38	0	0.65	0.34	19.95	7.75	4.00
Capital-remplacement ³	36.43	40.82	17.95	9.14	8.04	6.5	0	8.43	10.25	12.17	13.91
Transmission	1066.24	451.08	610.62	1373.94	626.43	1352.26	1486.03	898.15	645.34	2 917.71	1 627.67
Capital-investissement, total	1465.39	812.47	1085.87	1842.64	1327.77	1921.67	2033.53	1760.64	1 412.68	4 463.77	2 772.82

Source : Invest Europe, *Investments: market statistics*.

Graphique 3.2. Ventilation sectorielle du capital-risque et de l'ensemble du capital-investissement en Belgique, 2022



Source : Invest Europe, *Investments: market statistics*.

StatLink  <https://stat.link/b23lzo>

Le graphique ci-dessus présente la ventilation sectorielle du capital-risque et de l'ensemble du capital-investissement en Belgique. En 2022, l'activité de capital-risque du pays était principalement axée sur les secteurs des TIC et des biotechnologies. Ces deux secteurs représentaient respectivement 38.1 % et 32.4 % du total des investissements de capital-risque en 2022.

Les autres secteurs ayant bénéficié d'apports de capital-risque sont, dans l'ordre décroissant : les biens de consommation (7.3 %), les produits destinés aux entreprises (6.8 %), l'énergie (6.6 %) et le transport (3.9 %).

Le secteur des produits destinés aux entreprises se distingue par le montant total des apports de capital-investissement. En effet, bien qu'il attire une part plus faible de l'investissement de capital-risque, il attire une part importante du capital-développement et de transition. En 2022, le secteur des produits destinés aux entreprises représentait ainsi 30.2 % de l'ensemble des apports de capital-investissement, pour un montant de 837 millions EUR.

Parmi les autres secteurs destinataires d'une part importante des apports de capital-investissement se trouvent notamment le secteur de la construction, avec une part de 12.1 % (335 millions EUR) et le secteur agricole, avec une part de 1.6 % (45 millions EUR).

Autres indicateurs

Retards de paiement

Intrum Justitia publie une enquête annuelle sur les retards de paiement en Europe. Les retards de paiement moyens en Belgique pour le segment interentreprises étaient de 11 jours en 2022. Malgré une baisse de 1 jour par rapport à 2021, on constate une augmentation sensible par rapport à la période 2017-20, pendant laquelle les retards de paiement étaient inférieurs à 10 jours.

Faillites

En 2022, le nombre total de faillites a atteint 9 265, soit une envolée de 41.8 % par rapport à l'année précédente. Cette forte hausse peut être attribuée à la levée de différentes mesures de soutien mises en œuvre par les administrations régionales et fédérales pour accompagner les entreprises pendant la crise du COVID-19. Malgré cette augmentation récente, le nombre de faillites en 2022 est resté inférieur à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19, entre 2017 et 2019.

La courbe des faillites de PME (ou des entreprises de moins de 50 salariés) suit la même tendance, puisque l'on compte 9 246 faillites en 2022 pour cette catégorie d'entreprises. Ce chiffre reste également plus faible que le nombre de faillites enregistrées sur la période 2017-19 pour les PME⁴.

Mesures prises par les pouvoirs publics

Segmentation régionale

Les mesures prises par les pouvoirs publics dans le domaine du financement des PME se déclinent en programmes fédéraux et régionaux. Les programmes de garantie publique protègent les sûretés engagées par les entrepreneurs et les PME. Ils font également office de filet de sécurité pour les banques disposées à donner une suite favorable aux demandes de prêts de la part d'entreprises dont les garanties ne sont pas jugées suffisantes au regard des critères traditionnels, sachant que l'insuffisance des garanties est l'un des principaux motifs de rejet des demandes de crédits.

Depuis que le « Fonds de participation » a été régionalisé, le 1^{er} juillet 2014, l'administration des prêts et des garanties publiques est désormais assurée par les régions. Les critères d'octroi des prêts et des garanties sont donc susceptibles de varier en fonction des priorités régionales.

Tableau 3.5. Segmentation régionale du soutien financier aux PME en Belgique

Indicateur	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Région de Bruxelles-Capitale											
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	12.5	9.4	8.3	8.4	12.3	26.5	15.5	11.6	12.2	15.4	11.7
Prêts garantis par l'État, PME	26.1	17.5	14.9	16.0	19.2	40.1	28.6	19.8	24.2	28.8	23.1
Prêts directs de l'État, PME	8.3	6.3
Région wallonne											
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	67.0	68.0	80.5	93.0	111.1	130.4	143.0	160.2	214.1	188.9	181.1
Prêts garantis par l'État, PME	163.2	166.0	189.8	228.3	246.6	286.5	308.6	356.7	421.0	376.2	381.3
Prêts directs de l'État, PME	132.3	186.5	206.5	200.3	195.6	197.4	227.9	171.8	307.9	390.0	479.3
Région flamande											
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	186.5	402.8	176.8	346.8	275.0	301.5	453.8	348.2	550.6	817.1	376.6
Prêts garantis par l'État, PME	295.0	642.6	272.1	561.3	470.1	501.7	793.0	616.2	873.0	168.1	701.7
Prêts directs de l'État, PME	29.9	42.8	37.1	50.4	83.5	62.2	63.1	64.0	171.0	147.9	101.2
Total Belgique											
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	266.0	480.2	265.6	448.2	398.3	458.4	612.2	520.0	777.0	1 021.5	569.4
Prêts garantis par l'État, PME	484.3	826.1	476.8	805.6	735.9	828.3	1 130.3	993.0	1 318.1	2 086.6	1 106
Prêts directs de l'État, PME	170.5	235.6

Source : PMV ; finance&invest.brussels ; Wallonie Entreprendre

Mesures adoptées

Région flamande

Prêt innovant « Doorbraaklening »

Le dispositif de prêt-innovation « *Doorbraaklening* » a été lancé en février-mars 2022, avec pour objectif d'accélérer le déploiement de projets d'investissement ambitieux dans les domaines de la transformation numérique, de la transition vers la durabilité et de l'internationalisation. Ce dispositif est financé par LRM (*Limburg Investment Company*) et mis en œuvre par LRM en coopération avec la VLAIO, l'Agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat (*Team Bedrijfstrajecten*) et *UHasselt*.

Les entreprises souhaitant améliorer leur durabilité, opérer leur transformation numérique ou internationaliser leurs activités peuvent solliciter un prêt de ce type. Ces PME ambitieuses pourront ainsi bénéficier d'un financement spécifique associant subventions et capital-risque. Cette forme de financement hybride est assez unique. Le prêt innovant est destiné aux petites et moyennes entreprises

robustes et intrinsèquement saines, engagées dans une procédure de demande de subvention VLAIO dans le cadre d'une transition vers la durabilité, la transformation numérique ou l'internationalisation. VLAIO aide les entreprises à obtenir des financements publics et un soutien à l'innovation. L'association avec un investissement de capital-risque d'accompagnement assuré par Limburg Investment Company (LRM) peut accélérer le déploiement de projets d'investissement ambitieux dans les domaines de la transformation numérique, de la transition vers la durabilité et de l'internationalisation.

Le montant de ces prêts varie entre 50 000 EUR et 250 000 EUR, et leur durée va de 2 à 8 ans. Aucun remboursement du capital n'est autorisé lors des trois premières années. Le taux d'intérêt appliqué est un taux fixe établi à 4 %. Les entreprises innovantes bénéficiaires peuvent compter sur les conseils et le soutien actif des partenaires du projet.

Un budget de 5 millions EUR a été prévu pour ce dispositif. Quelques mois après son lancement (mai 2022), 2 millions EUR avaient déjà été mobilisés au titre de ce mécanisme de prêt. Grâce à ce dispositif, une douzaine de PME ont eu l'occasion de développer des projets ambitieux axés sur l'internationalisation, la transformation numérique ou la durabilité. Ce prêt constitue une véritable innovation dans le paysage du financement. Il n'existe pas d'instrument de financement hybride comparable destiné aux entreprises de la Région flamande. UHasselt a ainsi élaboré un projet de recherche visant à analyser les processus d'investissement au sein des entreprises et à déterminer leur impact social. Les résultats de ces recherches seront à terme utilisés pour l'élaboration de recommandations en faveur d'un déploiement plus large de ce type de financement en Flandre.

Prêt-relais « Overbruggingslening »⁵

Le dispositif de prêt-relais « *Overbruggingslening* » a été lancé en février 2022 et devrait être suspendu le 15 décembre 2023. Il a pour objectif de soutenir les entreprises flamandes confrontées à des besoins de liquidités suite à la guerre en Ukraine et en raison de la crise de l'énergie. Ce dispositif est financé sur le budget régional et mis en œuvre par la VLAIO.

Les entreprises flamandes (notamment des secteurs de l'agriculture, de l'horticulture, de la pêche et de l'aquaculture) ayant des besoins urgents de trésorerie du fait de la hausse des coûts de l'énergie, de l'augmentation globale des prix et autres répercussions de la guerre en Ukraine, ont la possibilité de bénéficier de ce prêt-relais.

Les modalités de ce prêt-relais ont été modifiées plusieurs fois en fonction de l'évolution de la crise pour laquelle cet instrument a été déployé. Les conditions actuellement en vigueur prévoient l'octroi de montants situés entre 10 000 EUR et 2 millions EUR. Le montant de ce prêt est plafonné à 15 % du chiffre d'affaires annuel moyen des trois années civiles précédant la demande de prêt. Le remboursement du prêt peut être étalé, au choix, sur une période de 3 ou 5 ans avec un taux d'intérêt ajusté. Le remboursement du capital est structuré sur la base de mensualités d'un même montant, après une période d'exonération de 24 mois. Le remboursement des intérêts est également structuré sur une base mensuelle, mais sans période d'exonération. Un total de trois prêts, dans la limite du plafond défini, peuvent être accordés à un même bénéficiaire. Dans ces trois prêts est inclus tout prêt-relais déjà octroyé dans le cadre d'une demande effectuée entre le 28 février et le 15 juin 2022 et entre le 1^{er} août et le 15 décembre 2022. Dans le cas des prêts-relais sollicités à partir du 1^{er} avril 2023, le taux d'intérêt a été modifié. À partir de cette date, le taux d'intérêt annualisé appliqué aux PME se situe entre 3.56 % à 4.06 % en fonction de la taille de l'entreprise et de la durée de remboursement. Pour les grandes entreprises, ce taux d'intérêt annualisé se situe entre 4.06 % et 5.06 %. Les 1^{er} juillet et 1^{er} octobre 2023, le ministère compétent actualisera à nouveau les taux d'intérêt.

La VLAIO a déjà octroyé plus de 2 000 prêts-relais, pour un total d'environ 250 millions EUR.

Région de Bruxelles-Capitale

Prêts « Energy&Reno »

Le dispositif de prêt « *Energy&Reno* » a été lancé le 1^{er} novembre 2022, sans qu'aucune date de fin n'ait été annoncée. L'objectif de ce dispositif est de soutenir la transition énergétique des entreprises bruxelloises en leur permettant de réduire et d'optimiser leur consommation d'énergie. Ce programme de financement est destiné aux travailleurs indépendants et aux petites entreprises du Bruxelles qui investissent pour améliorer leur efficacité énergétique. Ces prêts ont pour vocation de leur permettre d'acquérir du matériel peu énergivore pour leurs sites d'activité, comme des panneaux photovoltaïques, des vitrages hautes performances et autres équipements plus efficaces.

Le dispositif est financé par la Région de Bruxelles-Capitale et sa mise en œuvre est assurée par Brusoc (filiale de *finance&invest.brussels*). Pour en bénéficier, les travailleurs indépendants et les petites entreprises intéressées doivent être situés dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces prêts sont octroyés pour un montant entre 10 000 EUR et 150 000 EUR, et sont assortis d'un taux d'intérêt minimum de 2 % actualisé. La durée de remboursement est fixée à 7 ans, avec possibilité d'exonération du remboursement du capital pendant 24 mois maximum (inclus dans les 7 ans). Ces prêts ne sont toutefois pas garantis. Ce dispositif représente un coût effectif de 2.5 millions EUR (bien que le budget puisse être révisé à la hausse si nécessaire).

Fonds de transition

Le Fonds de transition est un dispositif lancé en septembre 2022, dont l'objectif consiste à proposer aux entreprises un financement pour engager la transformation de leur modèle économique et de leurs chaînes de production, de manière à respecter les objectifs climatiques et environnementaux définis aux niveaux régional et européen.

Ce dispositif est financé par la Région de Bruxelles-Capitale et sa mise en œuvre est assurée par *finance&invest.brussels*. Le Fonds de transition est destiné aux entreprises qui souhaitent réduire l'empreinte écologique de leurs activités en réalisant des investissements en lien avec les thématiques suivantes : la transition vers une mobilité propre ou neutre sur le plan du climat ; l'efficacité énergétique ; la production, le transport, le stockage, la distribution ou l'utilisation des énergies renouvelables ; l'économie circulaire ; et l'optimisation des procédés dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des matériaux. Peuvent également bénéficier de ce fonds les entreprises qui développent des solutions pour aider d'autres entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Les modalités de financement prévoient le versement de montants de 80 000 EUR à 1.5 million EUR sous forme de prêts, de cofinancement bancaire, de dette en quasi-fonds propres ou de prises de participations minoritaires en capital dans les entreprises. Ce dispositif représente un coût effectif de 10 millions EUR.

Réforme du Fonds bruxellois de garantie

La réforme du Fonds bruxellois de garantie a été engagée le 1^{er} juin 2022. L'objectif de ce dispositif est d'améliorer l'accès au financement des PME en leur proposant un système de garantie de crédit et en favorisant leur transition économique. Ce Fonds bruxellois de garantie a été réformé en profondeur de sorte à automatiser une grande partie des garanties consenties. Le niveau de garantie a par ailleurs été relevé pour les PME dont l'activité a une valeur ajoutée sociale ou environnementale.

Ce dispositif est financé par la Région de Bruxelles-Capitale et mis en œuvre par le Fonds bruxellois de garantie.

Les modalités de financement prévoient un taux de garantie de 65 % pour les prêts amortissables et de 50 % pour les prêts non amortissables. Un relèvement du taux de garantie à 80 % est par ailleurs prévu pour les entreprises dont l'activité a une valeur ajoutée pour la société (environnementale ou sociale). Ce dispositif représente un coût effectif estimé à 3 millions EUR par an en demandes de garantie.

Restructuration du capital de finance&invest.brussels

La restructuration du capital de finance&invest.brussels a été entamée en décembre 2020 à hauteur de 131.1 millions EUR (pris en charge aux deux tiers par la région). Des appels de fonds seront organisés auprès des actionnaires en fonction des besoins. À ce stade, seule la moitié de ce capital supplémentaire a été appelée (65.5 millions EUR).

L'objectif de cette restructuration de capital consiste à donner à finance&invest.brussels les moyens d'offrir aux entreprises bruxelloises un financement adéquat, tout en augmentant le montant des prêts octroyés (notamment de manière à soutenir les grandes entreprises). Cette restructuration de capital a été assortie de l'adoption d'une nouvelle stratégie d'investissement, laquelle devrait permettre à finance&invest.brussels de s'imposer comme une référence européenne en matière de transition vers des modèles économiques exemplaires sur les aspects environnementaux et sociaux. Cette stratégie s'articule autour de deux axes : a) la définition des domaines d'investissement qui participent de la transition économique et prennent en compte les spécificités du tissu socio-économique bruxellois ; et b) la définition de critères d'investissement. L'ensemble des demandes de financement déposées par les entreprises bruxelloises (quel que soit le domaine d'investissement) seront ainsi évaluées selon trois types de critères, à savoir des critères d'exclusion, de performance financière et relatifs aux répercussions positives sur le plan social et environnemental.

Ce dispositif est financé par la Région de Bruxelles-Capitale (à hauteur des deux tiers du montant total de la recapitalisation) et mis en œuvre par finance&invest.brussels. L'ensemble des entreprises bruxelloises y sont éligibles.

Les financements proposés peuvent prendre la forme de prêts (convertibles ou non, ou subordonnés) et de prises de participation jusqu'à 5 millions EUR. Ce dispositif permet à finance&invest.brussels de financer les entreprises bruxelloises à hauteur d'environ 50 millions EUR par an.

Restructuration du capital de Brusoc et de Brustart

La restructuration du capital de Brusoc et de Brustart a été entamée en décembre 2021. Brusoc (filiale de finance&invest.brussels spécialisée dans le financement des petites entreprises et des entreprises sociales) et Brustart (filiale de finance&invest.brussels spécialisée dans le financement de préamorçage et d'amorçage de jeunes entreprises) sont actuellement en cours de recapitalisation, respectivement à hauteur de 15 millions EUR et de 5 millions EUR. Les fonds investis sont progressivement utilisés par les deux organismes.

L'objectif de cette restructuration de capital est de permettre à Brusoc et à Brustart d'offrir des financements à leurs publics cibles respectifs dans la mesure de leurs besoins. Ce dispositif est financé par la Région de Bruxelles-Capitale et sa mise en œuvre est assurée par finance&invest.brussels.

Les financements proposés peuvent prendre la forme de prêts (convertibles ou non, subordonnés ou non) et de prises de participation jusqu'à 250 000 EUR (plafond inférieur dans le cas de Brustart). Ce dispositif permet à Brusoc de financer les petites entreprises et les entreprises sociales jusqu'à environ 9 millions EUR par an.

Prêt proxi

Le prêt proxi est un dispositif mis en œuvre en octobre 2020, avec pour objectif de mobiliser l'épargne privée (citoyenne) pour le financement des PME en accordant un crédit d'impôt aux contribuables qui consentent un ou plusieurs prêts à des PME. Ce dispositif est financé par la Région de Bruxelles-Capitale et mis en œuvre par le Fonds bruxellois de garantie (remarque : s'agissant d'un prêt citoyen, le Fonds bruxellois de garantie fait uniquement office d'intermédiaire).

L'ensemble des PME y sont éligibles. Les modalités de financement prévoient un montant maximum de prêt de 250 000 EUR par entreprise, et ce, pour une durée inférieure ou égale à 8 ans. Si une entreprise

n'est pas en mesure de rembourser le prêt contracté, une garantie régionale de 30 % est proposée sur le solde restant dû. À partir de 2024, cette garantie régionale passera à 50 % pour les projets exemplaires sur le plan social et environnemental.

Ce dispositif représente un coût effectif de 2 millions EUR par an en prêts proxis. D'après le dernier rapport annuel de *finance&invest.brussels*, les prêts proxis ont permis en 2022 la mobilisation de 2 234 150 EUR de financement auprès de 766 prêteurs et au bénéfice de 57 entreprises.

boosting.brussels

La participation au dispositif du fonds régional « *boosting.brussels* » a été ouverte en décembre 2021. La Région de Bruxelles-Capitale participe au capital de *boosting.brussels* à hauteur d'environ 25 % (20 millions EUR sur 80 millions EUR). Une première tranche de 5 millions EUR a déjà été débloquée. Le solde sera débloqué au fur et à mesure des appels de fonds.

L'objectif de *boosting.brussels* est d'améliorer la solvabilité des entreprises suite aux crises liées au COVID-19 et à la hausse des prix de l'énergie. Ce dispositif est financé (entre autres, voir ci-dessus) par la Région de Bruxelles-Capitale et sa mise en œuvre est assurée par *finance&invest.brussels*.

Les financements proposés peuvent prendre la forme de prêts subordonnés d'un montant maximum de 5 millions EUR.

Soutien aux coopératives de crédit

Le dispositif de soutien aux coopératives de crédit a été lancé en juin 2023, avec pour principe d'accorder des avantages fiscaux aux contribuables qui acquièrent des parts dans des coopératives de crédit. En échange, ces coopératives octroient des prêts à un réseau d'entreprises qui ont difficilement accès aux circuits bancaires traditionnels, mais qui apportent une véritable contribution à l'économie et à la société. Ce dispositif est financé par la Région de Bruxelles-Capitale.

Région wallonne

Chèque-entreprise « Relance par le numérique »

Le chèque-entreprise « Relance par le numérique » est un dispositif mis en œuvre en Wallonie en novembre 2022, et ce, jusqu'au 31 août 2023, dans le but d'accompagner les PME dans leur transformation numérique et leurs activités en ligne, et en matière de cybersécurité. Ce dispositif est financé par des fonds de l'Union européenne et mis en œuvre par les administrations publiques et l'Agence du numérique.

Peuvent y prétendre les PME et les travailleurs indépendants de Wallonie, mais aussi les organisations sans but lucratif à vocation économique, soumises à la TVA et comptant au moins un salarié, qui seront intégrées au système à partir du printemps. Il s'agit d'une différence notable par rapport aux critères d'admissibilité traditionnels des chèques-entreprise, lesquels ne sont habituellement pas destinés aux organisations sans but lucratif.

L'intervention publique s'élève à 90 % des montants concernés avec des plafonds variables pour chacune des phases, pour un montant global de subventions de 15 000 EUR.

Les modalités de financement prévoient un budget total de 20 millions EUR. Après une phase d'audit et l'élaboration d'un plan d'action stratégique, les outils numériques nécessaires et adéquats peuvent être déployés, avec un taux d'intervention de 90 %. Les factures des prestataires sont par ailleurs couvertes à 90 % par le dispositif. Pour permettre de soutenir un maximum d'entreprises, différents plafonds sont mis en place : pour la phase d'audit, l'intervention publique est limitée à 1 900 EUR hors TVA ; pour le plan d'action, l'intervention publique peut atteindre jusqu'à 5 700 EUR hors TVA ; et pour la mise en œuvre et les investissements, le montant maximum de l'intervention publique est 7 400 EUR hors TVA.

Prolongation du prêt « Coup de pouce »

La prolongation du prêt « Coup de pouce » a pris effet en 2022 et devrait prendre fin en 2024. Ce dispositif a pour objectif de mobiliser l'épargne privée au service des PME en échange d'un crédit d'impôt pour les prêteurs. Il est financé par le biais d'un avantage fiscal au niveau régional et mis en œuvre par l'administration fiscale régionale (et par Wallonie Entreprendre en cas d'association avec un prêt subordonné).

Le dispositif est accessible à tous les types d'entreprises en tant qu'emprunteurs et à tous les particuliers en tant que prêteurs. Les financements proposés peuvent atteindre 250 000 EUR par emprunteur et 100 000 EUR par prêteur, et ce, pour des prêts d'une durée de 4, 6, 8 ou 10 ans. Un crédit d'impôt annuel est ainsi prévu pour les prêteurs à hauteur de 4 % pendant les quatre premières années, puis de 2.5 % sur les éventuelles années suivantes.

Deux possibilités s'offrent aux deux parties : soit rembourser la totalité du capital en une seule fois à l'échéance du prêt, soit opter pour un prêt amortissable à remboursements (au choix) trimestriels, semestriels ou annuels du capital sur la durée prévue. Un remboursement anticipé des fonds prêtés est désormais également possible. Le dispositif prévoit une garantie de remboursement de 30 % assurée par la Région wallonne. Un prêt subordonné peut être obtenu auprès de Wallonie Entreprendre conjointement à ce prêt, et ce, pour un montant et une durée identiques.

Près de 5 155 PME et travailleurs indépendants ont déjà tiré parti de ce dispositif, pour un total de 38 millions EUR d'investissement.

Aide à destination des entreprises impactées par la hausse des prix énergétiques

L'objectif de cette aide est de soutenir les entreprises face à la hausse des coûts de l'énergie. Le dispositif est financé sur le budget régional et mis en œuvre par la Région wallonne.

Les entreprises qui peuvent bénéficier de cette aide sont les entreprises à faible intensité énergétique (au sens du cadre temporaire), les entreprises à forte intensité énergétique (dont l'achat de produits énergétiques représente au moins 3 % de la valeur de la production) et les entreprises à très forte intensité énergétique (par exemple, les entreprises productrices d'aluminium, de fibre de verre, de pâte à papier, d'engrais, d'hydrogène ou de produits chimiques).

Une enveloppe de 175 millions EUR a été mobilisée pour apporter une aide directe aux entreprises touchées par la forte augmentation des prix de l'énergie. Cette aide est accordée pour le 4^e trimestre 2022, ainsi que pour le 1^{er} trimestre 2023. Le pourcentage d'intervention se calcule sur base de la différence entre la facture de la période concernée (le trimestre) et le double de la facture de la période correspondante de l'année antérieure.

Ce dispositif est inclus dans un budget de 505 millions EUR prévu par le gouvernement de Wallonie pour soutenir les entreprises face aux difficultés liées à la crise de l'énergie.

Aide aux entreprises en compensation des coûts des émissions indirectes (Carbon Leakage Indirect)

Entré en vigueur le 21 décembre 2022, le dispositif « *Carbon Leakage Indirect* » a pour but de compenser en partie le coût du système communautaire de quotas carbone incorporé dans le prix de l'électricité. Ce dispositif est financé sur fonds régionaux et mis en œuvre par la Direction des programmes d'investissement du Service public de Wallonie « Économie Emploi Recherche » (SPW).

Toute entreprise ayant un siège de production en Wallonie dans l'un des secteurs ou sous-secteurs ciblés peut prétendre à ce dispositif. Les modalités de financement prévoient un budget total de 30 millions EUR.

Ce dispositif est inclus dans un budget de 505 millions EUR prévu par le gouvernement de Wallonie pour soutenir les entreprises face aux difficultés liées à la crise de l'énergie.

Gouvernement fédéral

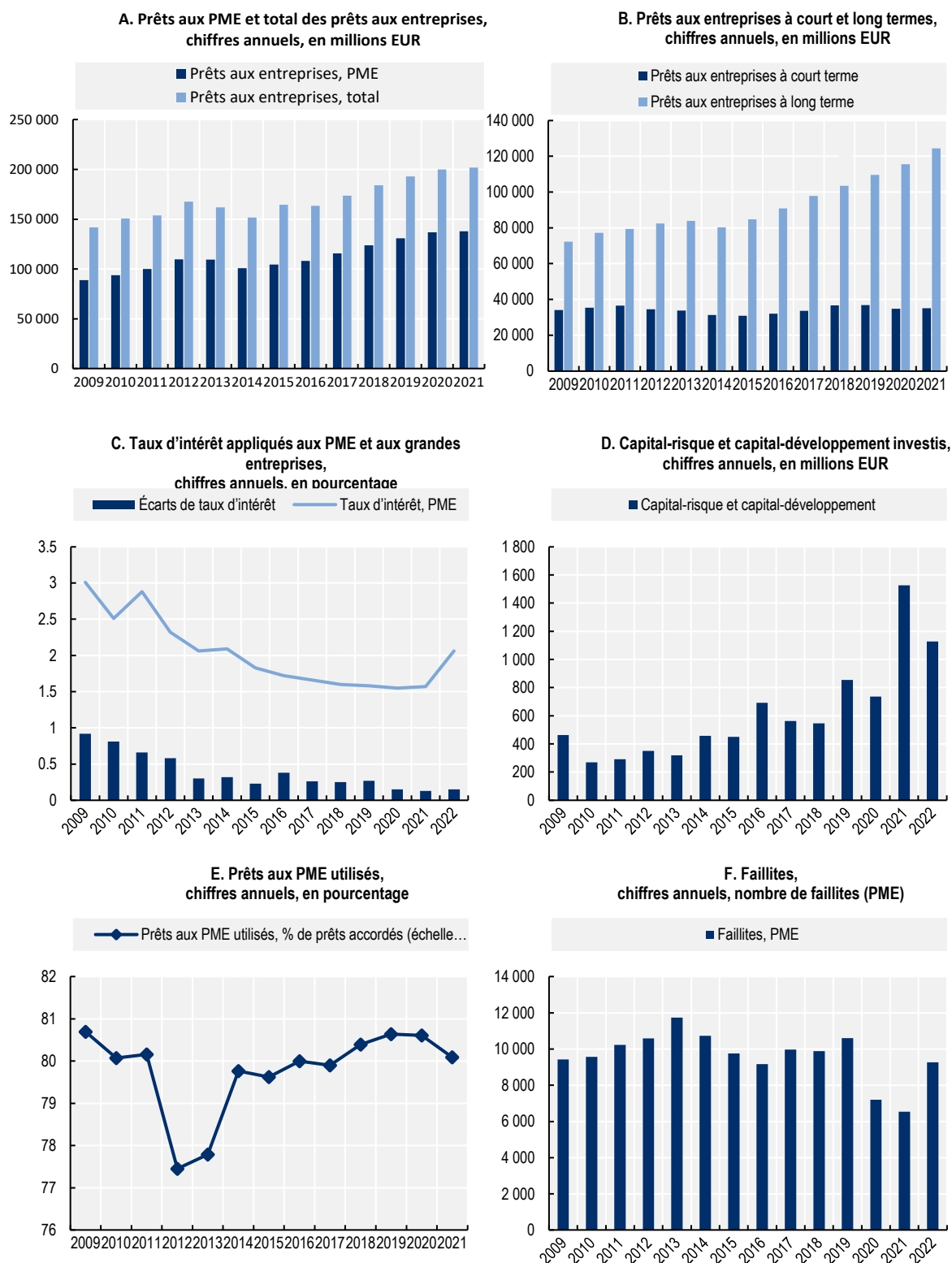
Droit passerelle « Énergie »

Les travailleurs indépendants qui rencontrent des difficultés en raison de la crise de l'énergie peuvent bénéficier de différentes mesures, parmi lesquelles un « droit passerelle ». Ce dispositif consiste au versement d'une prestation financière pendant 12 mois maximum et à la sauvegarde des droits en matière de soins de santé et d'indemnités d'incapacité de travail pour 4 trimestres maximum, et ce, sans paiement de cotisations. Ce droit passerelle peut être accordé en cas d'interruption ou de cessation forcée d'activité en raison d'une décision d'un acteur économique tiers ou d'un événement ayant une incidence économique, qui touche directement et fortement l'activité.

L'augmentation des prix de l'énergie entraînant une hausse significative du coût de l'énergie dans le total des coûts de production ou des frais professionnels est considérée comme un événement ayant une incidence économique. Les travailleurs indépendants, les aides à domicile et les conjoints aidants qui décident d'interrompre ou de cesser leur activité indépendante dans la mesure où l'exercice de leur activité indépendante est moins rentable en raison de l'augmentation des prix de l'énergie, peuvent donc bénéficier de ce « droit passerelle ». Il doit dans ce cas s'agir d'une interruption complète de toute activité professionnelle pendant au moins 7 jours civils consécutifs. Pour faire valoir ce droit passerelle, les demandeurs doivent motiver leur demande de manière circonstanciée et préciser en quoi l'augmentation significative des coûts de production ou des frais professionnels consécutive à la crise de l'énergie a conduit à une interruption ou à une cessation de leur activité indépendante. Différentes pièces justificatives doivent en outre être produites à l'appui de ces demandes. Ces documents doivent raisonnablement démontrer l'impact de la crise de l'énergie sur leurs coûts de production ou frais professionnels et une forte augmentation des provisions pour leurs factures énergétiques 2022 et/ou 2023 par rapport à celle de 2021. En l'absence de ces pièces justificatives, les demandes sont considérées irrecevables.

Les montants indexés au 1^{er} juillet 2023 varient en fonction de la durée d'interruption des activités. En cas d'interruption d'au moins 28 jours, ce montant s'élève à 1 929.19 EUR avec cotisations sociales ou 1 543.84 EUR sans cotisations sociales. En cas d'interruption de 21 à 27 jours, ce montant s'élève à 1 486.89 EUR avec cotisations sociales ou 1 157.88 EUR sans cotisations sociales. Ces montants diminuent de manière proportionnelle à la durée d'interruption et aucun versement n'est prévu pour les interruptions de moins de 7 jours.

Graphique 3.3. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en Belgique



Source : voir le Tableau 3.1

Tableau 3.6. Définitions et sources des indicateurs du Tableau de bord pour la Belgique

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Encours des prêts aux entreprises, PME	Crédits octroyés à des sociétés non financières résidentes d'après la Centrale des crédits aux entreprises (facilités de crédit ouvertes), somme des petites, moyennes et grandes entreprises	Banque nationale de Belgique
Encours des prêts aux entreprises, total	Crédits octroyés à des sociétés non financières résidentes d'après la Centrale des crédits aux entreprises (facilités de crédit ouvertes), somme des petites, moyennes et grandes entreprises	Banque nationale de Belgique
Part de l'encours des prêts aux PME		Banque nationale de Belgique
Encours des prêts à court terme aux PME	Crédits octroyés à des sociétés non financières (Bilan consolidé des établissements de crédit - Schéma A), montant de l'encours, jusqu'à un an	Banque nationale de Belgique
Encours des prêts à long terme aux PME	Crédits octroyés à des sociétés non financières (Bilan consolidé des établissements de crédit - Schéma A), montant de l'encours, jusqu'à un an	Banque nationale de Belgique
Part des prêts à court terme aux PME	..	Banque nationale de Belgique
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	..	Régions
Prêts garantis par l'État, PME	..	Régions
Prêts directs de l'État, PME	..	Régions
Taux d'intérêt, PME	Prêts (autres que les découverts bancaires), jusqu'à 1 million EUR, taux révisable et maturité égale ou inférieure à un an	Banque nationale de Belgique, MIR
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Prêts (autres que les découverts bancaires), plus de 1 million EUR, taux révisable et maturité égale ou inférieure à un an	Banque nationale de Belgique, MIR
Écarts de taux d'intérêt		Banque nationale de Belgique, MIR
Taux de demandes de prêts, PME	..	BCE, enquête SAFE
Taux de refus	..	BCE, enquête SAFE
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés / Prêts aux PME mobilisés - Centrale des crédits aux entreprises	Banque nationale de Belgique
Financements non bancaires		
Capital-risque et capital-développement	Investissements, statistiques du marché, par pays ou société de portefeuille	Invest Europe
Capital-risque et capital-développement (variation)	Investissements, statistiques du marché, par pays ou société de portefeuille	Invest Europe
Crédit-bail et location-vente	BLV-ABL	BLV-ABL - Rapport annuel 2022
Affacturation et escompte de facture	Volume d'affacturation total	EU Federation, <i>Factoring and Commercial Finance</i>
Autres indicateurs		
Retards de paiements interentreprises	Délai moyen de paiement effectif ; conditions de paiement moyennes accordées aux clients	Intrum Justitia, <i>European Payment Report 2022</i>
Faillites, total et PME	Données des tribunaux de commerce	SPF Économie
Faillites, total et PME (variation)	Données des tribunaux de commerce	SPF Économie

Canada

Données essentielles sur le financement des PME

En 2022, les petites entreprises canadiennes (1 à 99 salariés) représentaient 98 % de l'ensemble des entreprises et employaient 6.6 millions de personnes, soit 41.1 % de la main-d'œuvre du secteur privé.

Les données issues des enquêtes portant sur les acteurs de l'offre montrent que l'encours de prêts à l'ensemble des entreprises s'élevait à 1 236 milliards CAD en 2022. Les prêts aux petites entreprises ont augmenté pour atteindre 140.4 milliards CAD (contre 125.7 milliards CAD en 2021). De ce fait, la part de l'encours concernant les petites entreprises s'est établie en 2022 à 11.4 %.

Les conditions de crédit faites aux petites entreprises se sont durcies en 2022. Le taux d'intérêt moyen appliqué est ainsi passé de 4.1 % en 2021 à 6.2 % en 2022, avec un taux de base moyen du crédit aux entreprises (taux proposé aux emprunteurs les plus solvables) de 4.1 % (contre 2.5 % en 2021). La prime de risque (c'est-à-dire la différence entre le taux d'intérêt moyen appliqué aux petites entreprises et le taux de base du crédit aux entreprises) s'est quant à elle établie à 2.1 %, reflétant un resserrement de l'accès au financement pour les petites entreprises canadiennes. Les résultats d'enquêtes réalisées par la Banque du Canada montrent que les bailleurs de fonds font état d'un durcissement général des conditions de prêt aux entreprises vers la fin du second semestre 2022. Les emprunteurs indiquent également un resserrement des conditions de crédit sur la même période.

En 2022, le taux d'incidents de paiement à 90 jours des petites entreprises est tombé à 0.33 %, après avoir atteint 0.66 % en 2021 et 0.76 % en 2020.

Au Canada, le total des investissements de capital-risque a atteint un pic à 14.4 milliards CAD en 2021, avant de chuter à 9.8 milliards CAD en 2022.

La Banque de développement du Canada (BDC) est une société de la Couronne, chargée de soutenir l'entrepreneuriat. À ce titre, elle avait engagé au 31 mars 2022 pas moins de 47.8 milliards CAD de financements et d'investissements au profit de 95 000 entrepreneurs sur l'ensemble du territoire canadien. La BDC fait figure d'investisseur de capital-risque le plus actif au Canada et investit à la fois directement dans les entreprises et indirectement par l'intermédiaire de fonds de capital-risque externes, et ce, dans le but de faire du capital-risque canadien une catégorie d'actifs financièrement viable et attrayante aussi bien pour les investisseurs du secteur privé que pour les investisseurs institutionnels.

Le gouvernement du Canada soutient également le développement de l'écosystème du capital-risque du pays en mobilisant les sources de financement publiques, privées et institutionnelles dans le cadre de son Plan d'action sur le capital de risque (PACR) et de l'Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR). Dans leur ensemble, les autorités canadiennes ont investi 761 millions CAD et ont ainsi permis de lever un total de plus de 3 milliards CAD de capitaux auprès de sources publiques et privées afin d'aider les entreprises du pays à se développer et prospérer.

Les autorités canadiennes ont mis en place une série de dispositifs visant à apporter un soutien ciblé aux entrepreneurs issus de groupes sous-représentés. Le gouvernement du Canada a ainsi investi près de 7 milliards CAD dans la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat (SFE), 265 millions CAD dans le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires (PECN), 38 millions CAD dans Futurpreneur, un dispositif de soutien aux jeunes entrepreneurs, et 150 millions CAD dans le Fonds de croissance autochtone, lancé conjointement par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et la BDC. Le Programme d'entrepreneuriat autochtone apporte également un soutien aux entrepreneurs inuits, métis et des Premières Nations en réduisant le coût du financement des entreprises et en leur proposant des services d'assistance aux entreprises.

À l'automne 2018, le gouvernement a donné le coup d'envoi à la Stratégie de diversification des exportations. Cette stratégie représente au total un investissement de 1.1 milliard CAD sur six ans destiné, d'une part, à aider les entreprises canadiennes à entrer sur de nouveaux marchés et, d'autre part, à augmenter les exportations du pays de 50 % d'ici à 2025.

Tableau 3.7. Tableau de bord pour le Canada

Indicateur	Unité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Endettement																	
Encours des prêts aux entreprises, PME	Milliards CAD	83.4	83.4	86.4	85.7	90.1	87.7	92.2	93.5	97.4	99.6	104.1	105.7	109.8	117.9	127.5	140.4
Encours des prêts aux entreprises, total	Milliards CAD	479.8	534.0	482.3	489.5	514.4	557.3	602.1	658.5	739.0	774.7	834.1	918.2	984.9	1000.7	1097	1236
Part de l'encours des prêts aux PME	% de l'encours total des prêts aux entreprises	17.39	15.61	17.92	17.50	17.52	15.75	15.31	14.20	13.18	12.86	12.49	11.51	11.15	11.71	11.63	11.36
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Milliards CAD	126.2	141.6	151.0	168.7	188.4	204.0	233.9	269.7	285.7	287.7	317.8	361.3
Nouveaux prêts aux entreprises, PME	Milliards CAD	20.2	21.7	22.8	23.2	24.0	22.8	25.2	27.2	26.8	26.7	28.9	31.1
Part des nouveaux prêts aux PME	% du total des nouveaux prêts	15.99	15.30	15.10	13.74	12.73	11.16	10.78	10.08	9.39	9.30	9.11	8.60
Encours des prêts à court terme aux PME	Milliards CAD	15.1	6.9	15.6	24.2	15.6
Encours des prêts à long terme aux PME	Milliards CAD	21.1	12.8	12.4	32.4	23.8
Part des prêts à court terme aux PME	% du total des prêts aux PME	41.62	..	43.40	36.30	35.13	39.00	46.00	55.71	47.20	36.20	42.8	30.10	19.50	39.62	31.52	19.66
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Milliards CAD	1.20	1.30	1.20	1.30	1.30	1.08	1.06	1.01	1.11	1.30	1.54	1.75	1.89	3.27	3.91	3.98
Prêts directs de l'État, PME	Milliards CAD	4.40	4.10	5.50	4.70	6.00	5.80	4.60	6.50	6.70	7.9	8.0	8.4	8.10	9.92	11.35	13.18
Taux d'intérêt, PME	%	7.50	..	6.20	5.80	5.30	5.40	5.60	5.10	5.10	5.30	5.20	5.70	5.30	4.80	4.09	6.21
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	6.10	..	3.10	2.60	3.00	3.00	3.00	3.00	2.80	2.70	2.90	3.64	3.60	2.77	2.45	4.11

Écarts de taux d'intérêt	Points de %	1.40	..	3.10	3.20	2.30	2.40	2.60	2.10	2.30	2.60	2.30	2.06	1.70	2.03	1.64	2.10
Garanties fournies, PME	% des PME tenues de fournir une garantie pour obtenir un prêt bancaire	47.7	..	56.1	66.7	64.8	76.0	56.0	66.6	80.0	74.0	64.1	70.0	72.73	61.10	57.77	62.02
Taux de demandes de prêts, PME	Demandes de prêts par des PME / nombre total de PME	17.0	..	14.0	18.0	24.0	26.0	30.0	27.0	23.0	26.0	26.0	27.0	26.71	16.10	16.70	17.69
Taux de refus	Pourcentage de demandes de financement des entreprises par l'emprunt qui ont été rejetées	9.0	8.0	7.0	9.0	12.8	7.0	9.0	9.5	9.0	8.3	8.4	5.5	7.1

Conditions macroéconomiques et de financement

En 2022, différents facteurs économiques ont eu une incidence sur l'environnement des conditions de crédit, dont la croissance constante de l'emploi et l'augmentation modérée du PIB, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, une inflation forte et généralisée, ou encore le resserrement de la politique monétaire par la Banque du Canada dans le but de limiter l'inflation. Le PIB aux prix du marché est resté quasiment inchangé au quatrième trimestre 2022, après une hausse de 0.6 % au troisième trimestre. D'après la Banque du Canada, la croissance du PIB, de 3.6 % en 2022, devrait ralentir à environ 1 % en 2023, en rythme annuel moyen. Entre janvier 2022 et décembre 2022, l'emploi a légèrement augmenté, de 0.3 % en moyenne par mois pour atteindre 19.9 millions. Le taux de chômage était ainsi de 5 % à la fin de l'année 2022 (contre 6.5 % en janvier). L'Enquête canadienne sur la situation des entreprises de Statistique Canada réalisée au quatrième trimestre 2022 révèle que 52 % des entreprises estiment que les difficultés liées aux chaînes d'approvisionnement se sont intensifiées au cours des trois mois précédents. L'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 6.3 % en glissement annuel en décembre 2022, après une hausse de 6.8 % en novembre, et devrait baisser à environ 3 % au milieu de l'année 2023 pour finalement atteindre l'objectif de 2 % en 2024 d'après les prévisions de la Banque du Canada. Le taux d'intérêt directeur est quant à lui passé de 0.25 % en janvier 2022 à 4.25 % en décembre 2022.

Les PME dans l'économie nationale

En 2022, les petites entreprises canadiennes (1 à 99 salariés) représentaient 98 % de l'ensemble des entreprises et employaient 6.6 millions de personnes, soit 41.1 % de la main-d'œuvre du secteur privé. Parmi ces salariés, 78.1 % travaillaient dans le secteur des services et 21.9 % dans le secteur des biens⁶.

Tableau 3.8. Ventilation des entreprises au Canada, 2022

Par taille d'entreprise

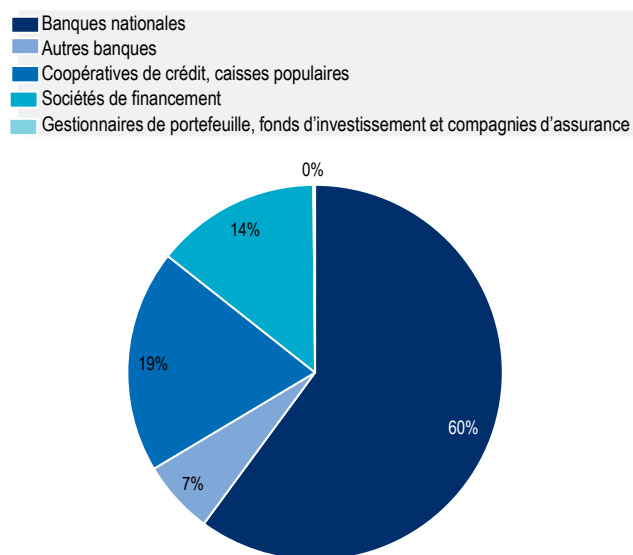
Taille de l'entreprise (effectif salarié)	Nombre d'entreprises	% des entreprises employant des salariés
1-4	757 030	56.6
5-9	243 239	18.2
10-19	161 719	12.1
20-49	110 762	8.3
50-99	36 846	2.8
100-199	15 960	1.2
200-499	7 703	0.6
500 +	3 077	0.2
Total	1 336 336	100

Source : Statistique Canada. Tableau: 33-10-0661-01 - Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2022.

Prêts aux PME

Le Graphique 3.4 présente les principaux bailleurs de fonds des petites entreprises en 2022. La majeure partie du financement des petites entreprises (85.6 %) a été fournie par les banques (nationales et étrangères), les coopératives d'épargne et de crédit et les caisses populaires. Le solde a été apporté par des sociétés de financement, des fonds d'investissement et des compagnies d'assurance.

Graphique 3.4. Financement par la dette par source de financement au Canada, 2022



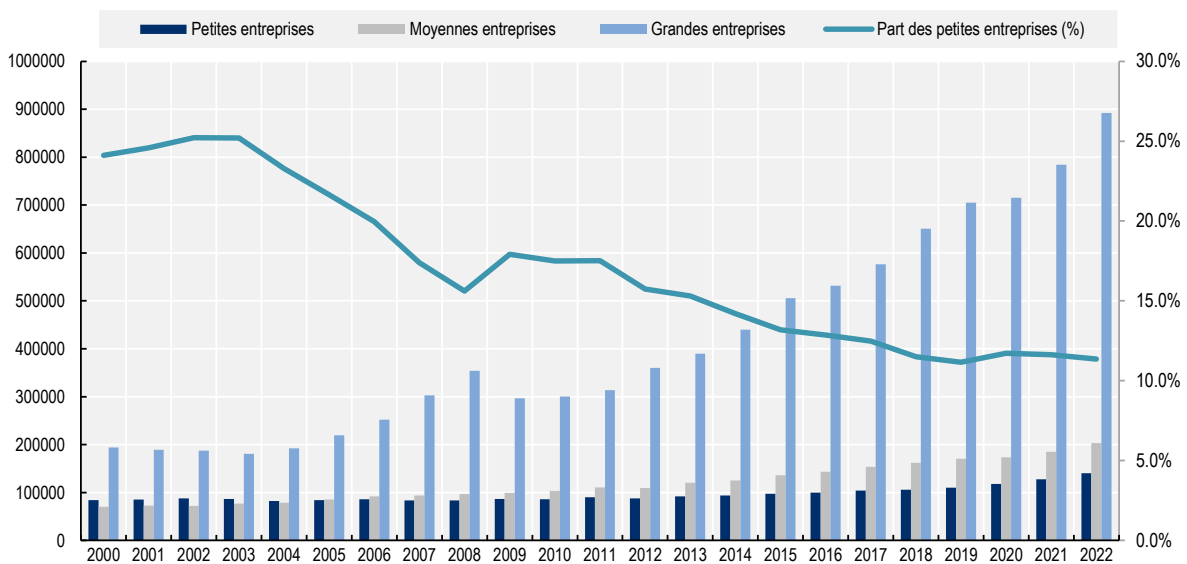
Note : les sociétés de financement comprennent les établissements, tant publics (entreprises d'État) que privés, dont l'activité principale consiste à octroyer des crédits ou à prêter des fonds recueillis en empruntant sur le marché du crédit, notamment en émettant des billets de trésorerie et d'autres titres de créance, et en empruntant auprès d'autres intermédiaires financiers.

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2022.

StatLink  <https://stat.link/ten0j3>

Les données des enquêtes menées auprès des acteurs de l'offre (qui concernent uniquement les prêts du secteur privé et excluent les prêts financés par l'État) montrent que l'encours des prêts à l'ensemble des entreprises a augmenté de 12.7 % en 2022 pour atteindre 1 236 milliards CAD, et que les prêts aux petites entreprises sont également en hausse (10.1 %), à 140.4 milliards CAD (Graphique 3.5). La part des petites entreprises dans l'encours total s'est contractée de 0.2 point, pour ressortir à 11.4 % en 2022. Cette tendance à la baisse s'explique par le fait que l'encours des prêts aux petites entreprises a légèrement augmenté par rapport à la croissance de l'encours des prêts aux moyennes et aux grandes entreprises. Sur la période 2007-22, l'encours des prêts aux petites, moyennes et grandes entreprises s'est respectivement accru de 68.2 %, 116.3 % et 195 %. Sur la période plus longue comprise entre 2000 et 2022, il a respectivement augmenté en moyenne annuelle de 2.4 %, 4.9 % et 7.2 % (voir le Graphique 3.5). Logiquement, la part des petites entreprises dans l'encours total des prêts aux entreprises a diminué pendant cette période.

Graphique 3.5. Encours des prêts aux entreprises au Canada



Note: la taille des entreprises est estimée à partir du montant de l'emprunt accordé ; les petites entreprises étant celles qui obtiennent un accord pour un montant inférieur à 1 million CAD, les entreprises moyennes celles dont l'accord porte sur un montant compris entre 1 million et moins de 5 millions CAD, et les grandes entreprises celles dont les prêts autorisés peuvent dépasser 5 millions CAD.

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2000-2022, et Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

StatLink  <https://stat.link/qwo1k3>

L'enquête menée auprès des acteurs de l'offre montre que l'activité de prêt aux entreprises s'est contractée au second semestre 2022 pour les petites et moyennes entreprises, mais qu'elle a progressé pour les grandes entreprises. Pendant cette période, les bailleurs de fonds ont accordé quelque 145 milliards CAD de nouveaux prêts aux grandes entreprises, ce qui représente une hausse de 7.4 % des décaissements par rapport au premier semestre 2022. L'activité de prêt a baissé pour les moyennes entreprises et les petites entreprises, avec des décaissements respectivement en recul d'environ 4.1 % et 2.1 %. En particulier, la Banque du Canada a fortement durci sa politique monétaire en 2022, et ce, par un resserrement quantitatif et des relèvements rapides de son taux d'intérêt directeur. Il s'agissait alors des premières augmentations du taux directeur depuis 2018, ce qui a eu pour effet de porter le taux au jour le jour à 4.25 % à la fin du second semestre 2022, contre 0.25 % en janvier 2022, soit son niveau le plus haut depuis avant la crise financière de 2007-08. Au total, entre 2021 et 2022, l'activité de prêt a

augmenté de 13.7 % et, respectivement, de 15.1 %, 10.3 % et 7.3 % pour les grandes, moyennes et petites entreprises.

Tableau 3.9. Montant des décaissements au Canada

Millions CAD

Taille de l'entreprise	Premier semestre 2021	Second semestre 2021	Premier semestre 2022	Second semestre 2022
Grande (accord ≥ 5 millions CAD)	111 673	131 557	135 028	145 040
Variation en %	9.0	17.8	2.6	7.4
Moyenne (accord entre 1 million CAD et 5 millions CAD)	21 387	24 118	25 616	24 564
Variation en %	13.7	12.8	6.2	-4.1
Petite (accord < 1 million CAD)	14 085	14 862	15 699	15 362
Variation en %	6.83	5.52	5.63	-2.15
Total	147 172	170 582	176 343	184 966
Variation en %	9.5	15.9	3.4	4.9

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2022, et Innovation, Science et Développement économique Canada.

Conditions de crédit

Les résultats de l'édition 2022 de l'Enquête sur les conditions de crédit montrent que le taux de demandes de financement a légèrement augmenté en 2022 pour s'établir à 17.7 %, contre 16.7 % en 2021. En 2022, le rapport entre les montants accordés et les montants demandés était de 91 %, soit près de la moyenne de la période 2010-21 (89 %).

Le taux d'intérêt moyen facturé aux petites entreprises en 2022 est passé à 6.2 %, contre 4.1 % en 2021. Le taux de base moyen du crédit aux entreprises (taux proposé aux emprunteurs les plus solvables) a été porté à 4.1 % en 2022 contre 2.5 % en 2021. La prime de risque (c'est-à-dire la différence entre le taux d'intérêt moyen appliqué aux petites entreprises et le taux de base du crédit aux entreprises) est passée à 2.1 %, contre 1.6 % en 2021. Ce dernier indicateur témoigne d'un resserrement du financement des petites entreprises au Canada, du point de vue des prêteurs.

En 2022, près de 62 % des petites entreprises ont été priées d'apporter des garanties pour obtenir un prêt, contre 58 % en 2021.

En 2022, l'inflation au Canada était forte et généralisée. Afin de lutter contre l'inflation, la Banque du Canada a entamé un resserrement quantitatif en avril 2022. La Banque du Canada a également relevé fortement son taux d'intérêt directeur au cours de l'année, le faisant ainsi passer de 0.25 % en janvier 2022 à 4.25 % en décembre 2022 (soit son taux le plus élevé depuis 2008). Les résultats d'enquêtes réalisées par la Banque du Canada montrent que les bailleurs de fonds font état d'un durcissement général des conditions de prêt aux entreprises vers la fin du second semestre 2022. Les emprunteurs indiquent également un resserrement des conditions de crédit sur la même période.

Autres sources de financement des PME

Crédit-bail

En 2022, le taux de demande de crédit-bail s'élevait à 4 %, alors que le taux d'acceptation était supérieur à 97.4 %. Le taux de demande de crédit-bail a atteint son plus haut niveau en 2019 (13 %) et baisse depuis de manière constante (6 % en 2020 et 2021).

Apports de fonds propres

Au Canada, le total des investissements de capital-risque a atteint un pic à 14.4 milliards CAD en 2021, avant de chuter à 9.8 milliards CAD en 2022.

Entre 2021 et 2022, le volume des capitaux d'amorçage a augmenté de 7.8 %, à 0.7 milliard CAD, celui des capitaux de démarrage a fléchi de 25.5 % pour atteindre 3.8 milliards CAD, celui des capitaux investis à un stade ultérieur (dit de consolidation) a baissé de 18.5 % pour s'établir à 3.8 milliards CAD et enfin celui des capitaux de développement a chuté de 75.1 %, s'établissant à 0.8 milliard CAD.

Tableau 3.10. Capital-risque et capital-développement au Canada

En millions CAD

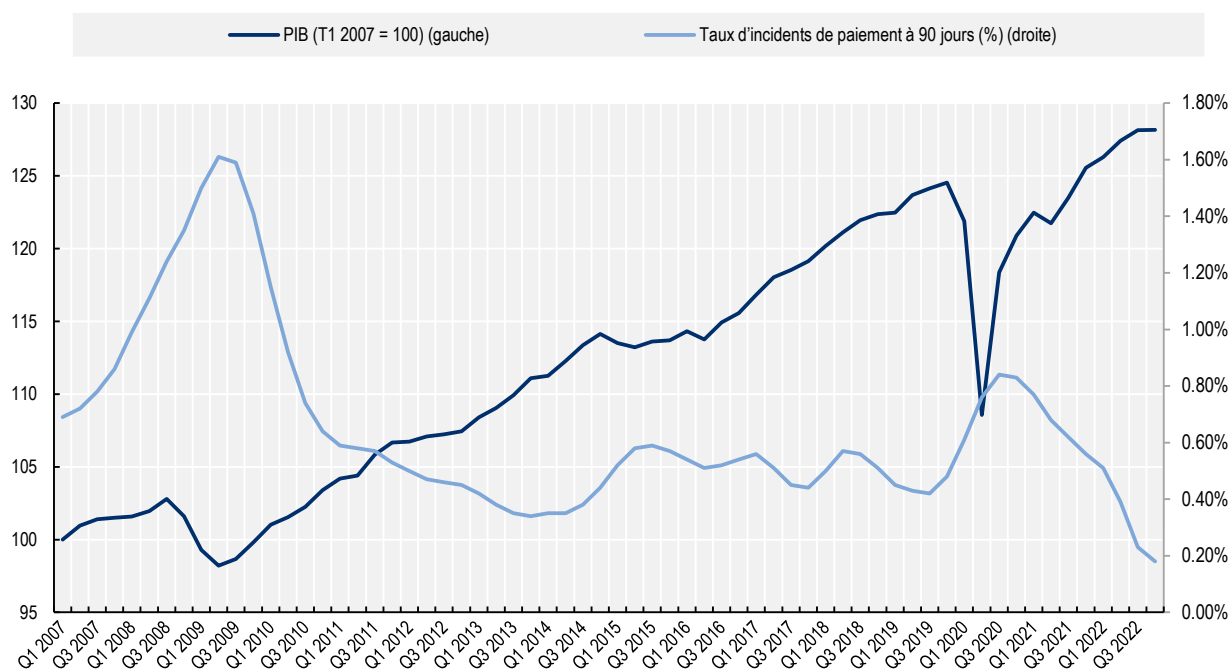
Phase	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Amorçage	85	136	159	212	236	310	251	304	652	703
Démarrage	657	860	1 210	1 594	1 953	1 564	2 742	1 667	5 134	3 824
Stade ultérieur	1 139	1 068	926	1 353	1 422	1 545	1 368	2 027	5 314	4 330
Développement	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	1 725	147	3 286	817
Non définie										88
Total	1 881	2 064	2 295	3 611	3 611	3 419	6 086	4 145	14 386	9 762

Source : Canadian Venture Capital Private Equity Association, 2022.

Autres indicateurs

Les faillites d'entreprises ont eu tendance à diminuer sur la période 2007-21, mais elles ont augmenté en 2022. Plus précisément, le taux d'incidence (par millier d'entreprises) est passé de 2.14 en 2020 à 1.91 en 2021, puis a augmenté pour atteindre 2.55 en 2022. Il convient toutefois d'interpréter la baisse du nombre de faillites avec prudence. Les mesures de soutien mises en œuvre par les autorités canadiennes en réponse à la pandémie ont en effet certainement aidé certaines entreprises à éviter ou retarder une situation d'insolvabilité. Par ailleurs, les chiffres de l'insolvabilité ne prennent pas en compte toutes les fermetures d'entreprises, dans la mesure où ils n'incluent pas les entreprises qui ont cessé leurs activités sans demander leur mise en liquidation. Le taux de base du crédit aux entreprises est resté faible jusqu'en 2021, ce qui a permis aux petites entreprises de continuer de se financer à moindre coût et de conserver des bilans sains et plus faciles à gérer. Ce taux a toutefois augmenté en 2022.

Le taux d'incidents de paiement à 90 jours a connu une forte hausse lors de la pandémie de COVID-19, passant de 0.48 % au quatrième trimestre 2019 à 0.83 % au quatrième trimestre 2020. Sur la même période, le PIB a enregistré une baisse de 3 %. Au quatrième trimestre 2022, le taux d'incidents de paiement à 90 jours s'élevait à 0.18 %, poursuivant ainsi sa baisse depuis le quatrième trimestre 2020.

Graphique 3.6. Taux d'incidents de paiement à 90 jours (%) et PIB du Canada, 2007-22

Source : PayNet Inc., calculs de Statistiques Canada et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

StatLink  <https://stat.link/loy5vu>

Mesures prises par les pouvoirs publics

La BDC, société de la Couronne, est chargée de soutenir l'entrepreneuriat au Canada, et en particulier les PME. Elle offre des prêts directs, du capital-développement et de transition, du capital-risque, et des services de titrisation et de conseil. Ses produits de financement et ses services de conseil viennent compléter l'offre des acteurs privés. Elle joue par ailleurs un rôle contracyclique, renforçant son appui aux entrepreneurs canadiens en période de turbulences économiques. Face à la pandémie du COVID-19, la BDC a décuplé ses opérations directes de prêt en mobilisant sa plateforme de financement en ligne et de nouveaux prêts pour financer les besoins en fonds de roulement. Au 31 mars 2022, la BDC avait mobilisé 47,8 milliards CAD au profit de 95 000 entrepreneurs. La BDC fait figure d'investisseur de capital-risque le plus actif au Canada et investit à la fois directement dans les entreprises et indirectement par l'intermédiaire de fonds de capital-risque externes, et ce, dans le but de faire du capital-risque canadien une catégorie d'actifs financièrement viable et attrayante aussi bien pour les investisseurs du secteur privé que pour les investisseurs institutionnels, comme les fonds de pension.

Le gouvernement du Canada soutient également le développement de l'écosystème du capital-risque du pays en mobilisant les sources de financement publiques, privées et institutionnelles dans le cadre de son Plan d'action sur le capital de risque (PACR) et de l'Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR). Dans leur ensemble, les autorités canadiennes ont investi 761 millions CAD et ont ainsi permis de lever un total de plus de 3 milliards CAD de capitaux auprès de sources publiques et privées afin d'aider les entreprises du pays à se développer et prospérer. Dans le cadre du budget pour 2021, l'ICCR bénéficiera d'un nouveau financement qui s'appuiera sur des investissements antérieurs pour garantir que les entreprises canadiennes continuent de bénéficier d'un accès à un écosystème de capital-risque concurrentiel à l'échelle mondiale, capable de favoriser le talent entrepreneurial et de créer des emplois de haute qualité pour la classe moyenne.

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC) est un dispositif réglementaire de garantie de prêt qui facilite les prêts indirects aux petites entreprises, et notamment aux entreprises jeunes, petites et à plus haut risque, lesquelles présentent généralement des garanties et une expérience plus faibles, et des antécédents plus limités en matière de crédit. Au cours des deux dernières années (2021-23), le PFPEC a permis la mobilisation de plus de 1.3 milliard CAD en moyenne par an de financements directs et, compte tenu des améliorations législatives et réglementaires, il devrait augmenter le volume de financement annuel de 560 millions CAD. Ce financement supplémentaire permettra de répondre aux besoins des entreprises à forte croissance, en leur donnant accès à des investissements pour financer des actifs incorporels et leurs fonds de roulement.

Dans ses budgets 2021 et 2022, le gouvernement a défini des mesures visant à améliorer l'accès au financement des petites entreprises par un élargissement du PFPEC. En juin 2021, la Loi d'exécution du budget a modifié la Loi sur le financement des petites entreprises du Canada de manière à permettre aux organisations religieuses, de bienfaisance ou sans but lucratif d'accéder à ce dispositif. En juillet 2022, les modifications apportées au Règlement sur le financement des petites entreprises du Canada sont entrées en vigueur afin d'introduire une possibilité de financement par ligne de crédit, d'augmenter le montant des prêts et d'étendre les catégories de prêts auxquelles les entreprises ont accès de sorte à inclure le financement de l'achat d'actifs incorporels, comme la propriété intellectuelle (brevets, droits d'auteur, marques, etc.) et le financement du besoin en fonds de roulement.

Futurpreneur Canada, organisation sans but lucratif proposant financement, tutorat et différents outils de soutien aux jeunes entrepreneurs, a reçu un financement de 38 millions CAD sur cinq ans, à compter de 2019-20, afin de continuer à soutenir la nouvelle génération d'entrepreneurs. L'organisation offre aux jeunes de 18 à 39 ans des prêts à concurrence de 20 000 CAD pour lancer leur entreprise. Ces prêts d'une durée de trois à cinq ans bénéficient de modalités souples et s'accompagnent obligatoirement de services de tutorat pendant au moins deux ans. Les bénéficiaires peuvent également demander un prêt complémentaire de 40 000 CAD auprès de la BDC. Futurpreneur met l'accent sur le soutien aux jeunes entrepreneurs dans une optique d'équité et, en 2021-22, 44 % des entreprises aidées étaient dirigées par des femmes, 17 % avaient été fondées par des Noirs et 5 % par des Autochtones. À travers son Programme de démarrage pour entrepreneurs noirs et son Programme de démarrage pour jeunes entrepreneurs autochtones, l'organisation continue de soutenir les entrepreneurs jeunes et d'horizons différents sur tout le territoire canadien.

Le soutien aux femmes entrepreneurs reste l'un des domaines d'action prioritaires du gouvernement canadien. La Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat (SFE) est une approche à l'échelle de l'administration qui vise à renforcer l'accès des entreprises détenues par des femmes aux financements, aux talents, aux réseaux et aux savoir-faire dont elles ont besoin pour démarrer leurs activités, se développer et entrer sur de nouveaux marchés. La SFE représente près de 7 milliards CAD d'investissements et d'engagements, dont un investissement de 146.9 millions CAD pour l'année 2021. Cette stratégie permet d'offrir des financements abordables tout en renforçant les capacités de l'écosystème entrepreneurial. Dans le cadre de cette stratégie, les partenaires de la SFE, dont la BDC et Exportation et développement Canada (EDC) ont défini de nouveaux objectifs ambitieux en matière de soutien aux entreprises.

Les autorités canadiennes ont réalisé pas moins de 265 millions CAD d'investissements en collaboration avec la BDC dans le but d'aider plusieurs milliers de chefs d'entreprises et d'entrepreneurs noirs dans tout le pays à développer leurs activités. Le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires (PECN) s'articule autour de trois composantes principales : le Fonds pour l'écosystème national (100 millions CAD) destiné à aider les organisations commerciales à but non lucratif dirigées par des Noirs partout dans le pays à accroître leur capacité à proposer du soutien, de la formation en gestion d'entreprise, ainsi que des services de mentorat et de planification financière aux entrepreneurs noirs ; le Carrefour du savoir pour l'entrepreneuriat des communautés noires (5 millions CAD), afin de mener des travaux de recherche sur l'entrepreneuriat au sein des communautés noires au Canada et de contribuer à

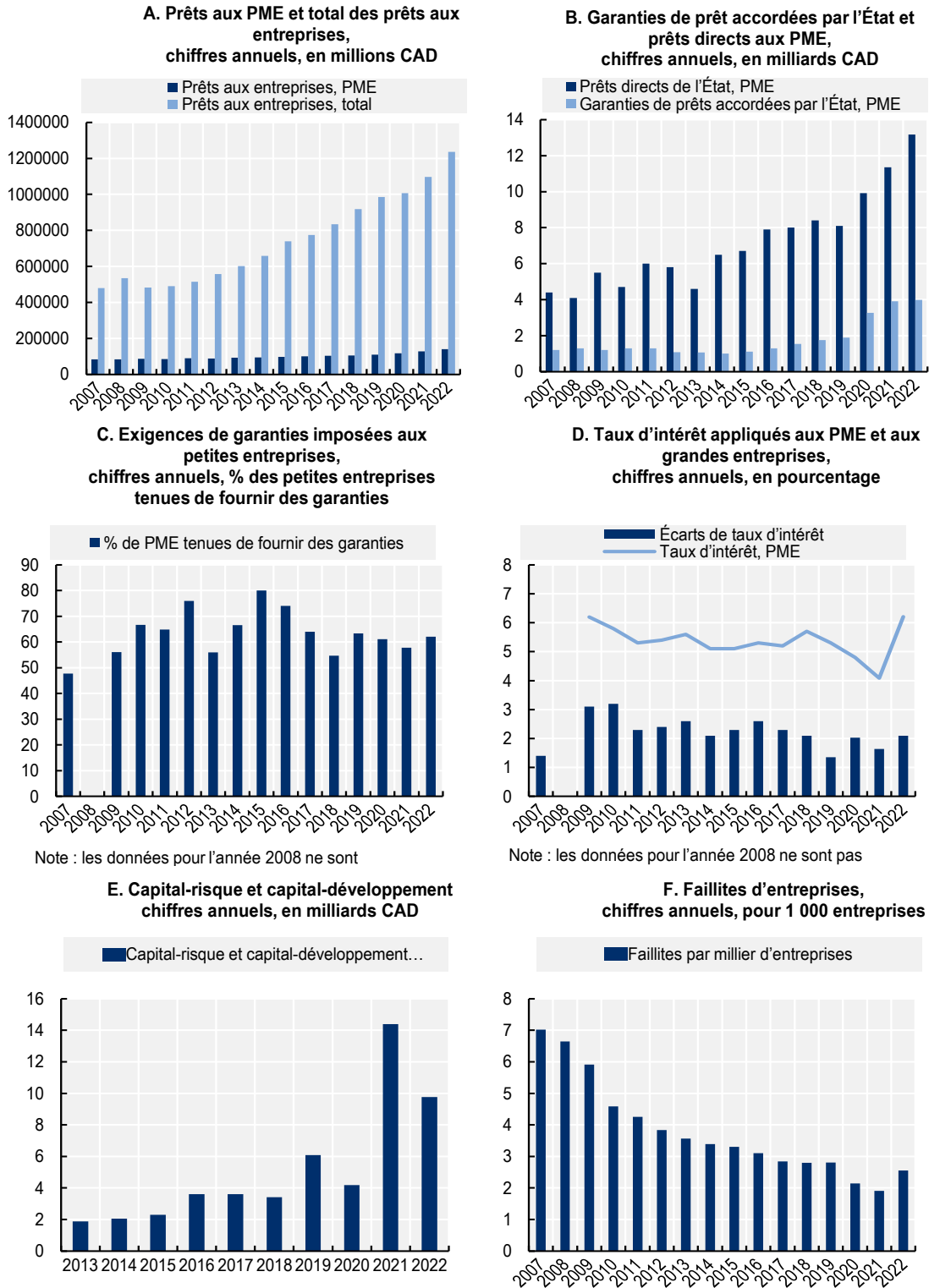
cerner les obstacles à la réussite ainsi que les possibilités de croissance ; et le Fonds de prêts pour l'entrepreneuriat des communautés noires (160 millions CAD, dont 30 millions CAD financés par le gouvernement du Canada et 130 millions CAD par la BDC), créé pour soutenir les chefs d'entreprises et les entrepreneurs noirs. Le Fonds de prêts propose par ailleurs aux chefs d'entreprises et entrepreneurs noirs du pays des prêts pouvant aller jusqu'à 250 000 CAD pour démarrer, développer et faire prospérer leurs activités.

Le Programme d'entrepreneuriat autochtone apporte également un soutien aux entrepreneurs inuits, métis et des Premières Nations en réduisant le coût du financement des entreprises, en fournissant des fonds propres et en leur proposant des services d'assistance aux entreprises. Ce dispositif permet aux entrepreneurs autochtones d'accéder à des prêts abordables pour démarrer et développer leurs activités. D'autres dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat autochtone sont également disponibles, parmi lesquels le Fonds de croissance autochtone (150 millions CAD), lancé conjointement par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et la BDC afin d'aider les petites entreprises autochtones à attirer des investissements et à entreprendre des projets plus ambitieux, et le prêt Services bancaires aux Autochtones de la BDC, qui assure un financement conçu spécifiquement pour les entrepreneurs autochtones.

À l'automne 2018, le gouvernement a par ailleurs donné le coup d'envoi à sa Stratégie de diversification des exportations. Cette stratégie représente au total un investissement de 1.1 milliard CAD sur six ans destiné, d'une part, à aider les entreprises canadiennes à entrer sur de nouveaux marchés et, d'autre part, à augmenter les exportations outre-mer du pays de 50 % d'ici à 2025. La stratégie met l'accent sur trois volets : investir dans les infrastructures, fournir aux entreprises canadiennes les ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets d'exportation, et accroître les services commerciaux, y compris le soutien ciblé aux groupes sous-représentés dans les échanges. Cela passe notamment par un renforcement du Service des délégués commerciaux du Canada (SDC), lequel propose gratuitement des services essentiels aux entreprises canadiennes et compte une majorité de PME parmi ses utilisateurs. Dans le cadre de ce renforcement, le SDC a étoffé son offre de services liés à différents domaines d'activité en plein essor et dont l'importance se fait croissante auprès des PME canadiennes, comme les technologies numériques, le commerce en ligne et la propriété intellectuelle. Cette stratégie prévoit la mobilisation de 50 millions CAD sur cinq ans pour aider les PME à explorer de nouveaux débouchés, ainsi que l'octroi de 100 millions CAD sur six ans à CanExport et aux programmes de financement connexes, afin d'aider les PME à la recherche de nouveaux marchés à l'étranger.

Créé en 2016, le programme CanExport du Service des délégués commerciaux fournit plus de 33 millions CAD par an sous forme de subventions et contributions aux PME, aux innovateurs, aux associations et aux communautés canadiennes pour les aider à diversifier leurs exportations et à étendre leur empreinte internationale. Conformément à la Stratégie de diversification des exportations du Canada, le programme de financement CanExport vise non seulement à diversifier les domaines d'exportation du Canada, mais aussi à diversifier les acteurs de l'exportation. À cette fin, il a inauguré un service de guide-expert destiné aux femmes entrepreneurs et aux entrepreneurs autochtones pour diversifier les demandeurs et mieux accompagner ceux qui ont été particulièrement pénalisés par la crise du COVID-19. CanExport permet également aux entreprises participant à des missions commerciales axées sur les femmes et organisées par Affaires mondiales Canada de proposer pour examen des projets dont le budget est inférieur à 20 000 CAD.

Graphique 3.7. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat au Canada



Source : Tableau 3.7.

Tableau 3.11. Définitions et sources des indicateurs du Tableau de bord pour le Canada

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Encours des prêts aux entreprises, PME	Prêts commerciaux aux PME (prêts accordés d'un montant inférieur à 1 million CAD), encours (stocks). Inclut les prêts à terme, les prêts hypothécaires, les facilités de crédit, les cartes de crédit. Exclut les crédits-bails, les crédits accordés aux filiales / entreprises affiliées, l'affacturage. Exclut les entreprises sans salariés.	Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2007-2022
Encours des prêts aux entreprises, total	Prêts commerciaux à l'ensemble des entreprises, encours (stocks). Inclut les prêts à terme, les prêts hypothécaires, les facilités de crédit, les cartes de crédit. Exclut les crédits-bails, les crédits accordés aux filiales / entreprises affiliées, l'affacturage. Exclut les entreprises sans salariés.	Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2007-2022
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Grandes entreprises (accord supérieur ou égal à 5 millions CAD), entreprises moyennes (accord compris entre 1 million et 5 millions CAD) et petites entreprises (accord inférieur à 1 million CAD)	Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2007-2022
Nouveaux prêts aux entreprises, PME	Grandes entreprises (accord supérieur ou égal à 5 millions CAD), entreprises moyennes (accord compris entre 1 million et 5 millions CAD) et petites entreprises (accord inférieur à 1 million CAD)	Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2007-2022
Encours des prêts à court terme aux PME	Crédit de fonctionnement (prêts à court terme, d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, facilités de crédit, cartes de crédit), flux. Les petites entreprises sont celles qui emploient entre 1 et 99 salariés.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007, et Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2011, 2014, 2017 et 2020
Encours des prêts à long terme aux PME	Prêt à terme (plus de 12 mois) ou prêt hypothécaire, flux. Les petites entreprises sont celles qui emploient entre 1 et 99 salariés.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007, et Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2011, 2014, 2017 et 2020
Part des prêts à court terme aux PME	Pourcentage de prêts à court terme aux PME divisé par l'encours des prêts à long terme aux PME	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007 ; Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018, 2019, 2021 et 2022 (1-99 salariés) ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise, 2011, 2014, 2017 et 2020 (1-499 salariés)
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Prêts garantis aux PME, flux de l'administration centrale, prêts garantis par le Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC), Exportation et développement Canada (EDC) et Banque de développement du Canada (BDC)	Données administratives d'Exportation et développement Canada, de la Banque de développement du Canada et du Programme de financement des petites entreprises du Canada
Prêts directs de l'État, PME	Prêts directs aux PME, flux de l'administration centrale	Données administratives d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada
Taux d'intérêt, PME	Taux annuel moyen de l'ensemble des nouveaux prêts à terme aux petites entreprises et prêts hypothécaires non résidentiels, taux de base plus prime de risque ; hors cartes de crédit	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007 ; Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018, 2019, 2021 et 2022 (1-99 salariés) ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise, 2011, 2014, 2017 et 2020 (1-499 salariés)
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Les taux de base pratiqués par les banques à charte sur les prêts aux entreprises sont les taux d'intérêt réservés aux emprunteurs les plus solvables.	Banque du Canada, Statistiques bancaires et financières
Écart de taux d'intérêt	Différence entre le taux d'intérêt appliqué aux petites entreprises et le taux de base	

Garanties fournies, PME	Pourcentage de petites entreprises tenues de fournir une garantie pour obtenir leur dernier prêt. Les petites entreprises sont celles qui emploient entre 1 et 99 salariés.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018, 2019, 2021 et 2022 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise, 2011, 2014, 2017 et 2020
Taux de demandes de prêts, PME	Taux de demande de financement par l'emprunt. Nombre d'entreprises faisant une demande de financement par l'emprunt divisé par le nombre total d'entreprises	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018, 2019, 2021 et 2022 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise, 2011, 2014, 2017 et 2020
Taux de refus	Pourcentage de demandes de financement des entreprises par l'emprunt qui ont été rejetées	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018, 2019, 2021 et 2022 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise, 2011, 2014, 2017 et 2020
Taux d'utilisation	Montant total du financement par l'emprunt accordé divisé par le montant total demandé	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018, 2019, 2021 et 2022 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise, 2011, 2014, 2017 et 2020

Financements non bancaires

Capital-risque et capital-développement	Montant du capital-risque et du capital-développement effectivement investis. Comprend les phases d'amorçage, de création, de démarrage et de développement. Ensemble des entreprises	Canadian Venture Capital Association (CVCA)
Taux de demande de crédits-bails	Pourcentage d'entreprises sollicitant un crédit-bail	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018, 2019, 2021 et 2022 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise, 2011, 2014, 2017 et 2020
Taux d'acceptation des crédits-bails	Pourcentage d'entreprises ayant obtenu un crédit-bail	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Enquête supplémentaire sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016, 2018, 2019, 2021 et 2022 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprise, 2011, 2014, 2017 et 2020

Autres indicateurs

Taux d'incidents de paiement à 90 jours	La taille de l'entreprise est définie selon le plafond d'encours (c'est-à-dire le montant maximal d'encours qu'a pu avoir une entreprise selon la base de données Paynet (Equifax)). Les petits emprunteurs sont ceux dont le plafond d'encours est inférieur à 3.6 millions CAD et les emprunteurs moyens ceux dont le plafond est compris entre 3.6 millions CAD et 19 millions CAD. Le calcul du taux d'incidents de paiement à 90 jours se fait en divisant le montant des intérêts et du principal dus depuis plus de	Paynet Inc. (Equifax)
---	--	-----------------------

	90 jours par le total de l'encours de prêts.	
Faillites, PME	L'insolvabilité commerciale se définit comme le nombre de faillites et de « propositions aux créanciers ». Ensemble des entreprises	Bureau du Surintendant des faillites, Canada

France

Données essentielles sur le financement des PME

La France compte environ 4.2 millions de petites et moyennes entreprises (PME) qui représentent 99.9 % de l'appareil productif national. Le nombre total d'entreprises en France a augmenté de 7.7 % entre 2020 et 2022.

Après une année 2020 marquée par une envolée de l'encours des prêts aux PME (+28 %) sous l'effet du dispositif de prêts garantis par l'État (PGE) mis en place pour faire face à la crise pandémique, en 2022, l'encours s'est stabilisé à 348 558 millions EUR, soit une progression de 32 % par rapport à 2019. Logiquement, la part de l'encours de prêts aux PME dans l'ensemble des prêts aux entreprises a légèrement augmenté pour ressortir 1.3 point au-dessus de la moyenne enregistrée avant la crise.

Depuis quelques années, la demande de prêts à court terme de la part des PME a connu de fortes variations. Sur fond de crise pandémique, une demande soutenue s'est portée sur ces prêts, l'encours des prêts à court terme aux PME a bondi de 125 % en glissement annuel en 2020 et la part de ces prêts dans le total des prêts aux entreprises a augmenté de 72 %. La tendance s'est retournée en 2021 lorsque les PME ont commencé à rembourser ces prêts à court terme. En 2022, la part des prêts à court terme aux PME a reculé de 9.3 %, les PME affichant une préférence pour le crédit à long terme.

Après un repli marqué en 2020, les taux d'intérêt appliqués aux PME et aux grandes entreprises se sont redressés en 2021 et 2022, jusqu'à se stabiliser en deçà de leurs niveaux d'avant la crise. L'écart entre les taux d'intérêt pratiqués à l'égard des PME et ceux appliqués aux grandes entreprises s'est creusé en 2022. L'accès des PME au financement a perdu en fluidité, comme en témoigne la hausse du taux de refus, désormais supérieur au niveau observé avant la crise.

En 2022, les apports de capital-investissement ont reculé de 9 % après avoir atteint des niveaux exceptionnels en 2021. Il n'en demeure pas moins que le nombre d'entreprises financées par capital-investissement a connu une augmentation importante (+14.5 % par rapport à 2021), et qu'il est supérieur au niveau moyen observé entre 2012 et 2021. Les apports de capital-risque et capital-innovation (5.1 milliards EUR, +11 % par rapport à 2021) et de capital-développement (5.4 milliards EUR, soit +3 % par rapport à 2021) s'intensifient. Le sous-total des investissements en capital-risque/capital-innovation et en capital-développement a été multiplié par 4.4 en 10 ans.

Le financement collaboratif continue de gagner du terrain malgré les turbulences observées sur les plans macro-économique, géopolitique et sanitaire. Depuis 2015, le volume annuel de capitaux levés sur les plateformes de financement collaboratif a été multiplié par 14. Depuis 2014, ces plateformes bénéficient d'un statut spécial qui leur permet d'exercer leur activité sans être soumises à des conditions de fonds propres minimums.

Les volumes d'affacturage se sont accrus de 15.5 % en 2022, et le nombre d'opérations en cours est aussi ressorti en hausse (+ 7.9 %). Cette activité a pris un réel essor depuis la crise pandémique, avec des volumes en hausse de 30 % par rapport à 2020.

Le plan France 2030 a pour ambition de faire de la France un leader de l'innovation dans des secteurs clés. Après un repli en 2020, les investissements sont repartis à la hausse en 2021. Les investissements dans le numérique, la santé et les biens de consommation représentent 73 % du total des investissements.

En 2020, le gouvernement français a lancé le plan France Relance, doté d'un budget de 100 milliards EUR. Dans le prolongement des mesures d'urgence prises en riposte à la crise du COVID-19, ce plan articulé autour de trois volets (transition écologique, compétitivité et cohésion) vise à moderniser l'économie et à créer des emplois. Face à l'inflation et à l'envolée des coûts de l'énergie, le gouvernement français a en outre pris plusieurs mesures de soutien, comme le plafonnement des prix de l'énergie.

La stabilité financière des entreprises françaises a été mise à mal par la crise du COVID-19 et l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz. Le renforcement du bilan a été considéré comme essentiel pour préserver la capacité d'investissement des PME et réduire le risque d'insolvabilité. La médiation du crédit et les programmes de prêts restent des aspects fondamentaux du dispositif de soutien aux PME.

Tableau 3.12. Tableau de bord pour la France

Indicateur	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Endettement														
Encours des prêts aux entreprises, PME	Milliards EUR	199 413	209 955	213 698	216 199	219 231	224 487	232 926	243 431	253 324	263 367	336 197	337 906	348 558
Encours des prêts aux entreprises, total	Milliards EUR	974 427	1 012 699	1 010 201	1 026 553	1 037 246	1 080 039	1 131 846	1 196 423	1 263 254	1 342 067	1 514 613	1 541 624	1 666 273
Part de l'encours de prêts aux PME	% de l'encours total des prêts aux entreprises	20.5	20.7	21.2	21.1	21.1	20.8	20.6	20.3	20.1	19.6	22.2	21.9	20.9
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Milliards EUR	9 052	34 600	7 752	1 565	18 942	35 009	43 799	56 141	58 737	51 560	141 309	43 683	91 896
Encours des prêts à court terme, PME	Milliards EUR	38 066	40 268	41 045	42 738	43 219	43 444	43 805	44 640	44 776	44 351	99 496	57 444	28 560
Encours des prêts à long terme, PME	Milliards EUR	134 211	142 457	146 236	146 049	148 620	152 314	158 883	166 645	175 189	184 879	198 717	243 500	279 925
Part des prêts à court terme aux PME	% du total des prêts aux PME	22.1	22.0	21.9	22.6	22.5	22.2	21.6	21.1	20.4	19.3	33.4	19.1	9.3
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Milliards EUR	5 326	4 231	4 157	4 394	4 783	4 984	5 229	5 103	5 095	4 805	5 873	5 315	6 366
Prêts garantis par l'État, PME	Milliards EUR	11 883	9 826	8 465	8 925	7 800	8 000	8 400	8 900	8 700	8 500	116 800	21 000	13 810
Prêts improductifs, total	% du total des prêts aux entreprises	4.6	4.0	4.1	4.3	4.1	4.0	3.9	3.6	3.3	2.5	2.2	1.9	1.8
Taux d'intérêt, PME	%	2.5	3.1	2.4	2.2	2.1	1.8	1.5	1.4	1.5	1.4	1.0	1.3	1.9
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	1.6	2.2	1.7	1.5	1.3	1.2	1.1	1.1	1.0	0.9	0.7	1.1	1.3
Écart de taux d'intérêt	Points de %	0.9	0.9	0.7	0.7	0.8	0.6	0.4	0.3	0.4	0.5	0.3	0.2	0.6
Garanties fournies, PME	% des PME tenues de fournir une garantie pour obtenir un prêt bancaire			9.4	8.5	7.3	6.3	5.2	4.3	4.2	3.8	3.6	2.8	4.8
Taux de demandes de prêts, PME	Demandes de prêts par des PME/nombre			38.4	35.6	35.7	37.9	37.9	37.2	36.7	36.3	39.3	31.7	33.4

	total de PME													
Taux de refus	1-(prêts aux PME accordés/demandés)			11.12	8.00	6.61	7.55	6.21	5.14	4.36	2.55	2.38	4.18	8.91
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés/accordés	86.4	87.0	87.6	87.3	87.5	87.2	87.0	86.8	86.8	87.0	88.7	89.1	88.5

Les PME dans l'économie nationale

En 2020, la France comptait environ 4.2 millions de petites et moyennes entreprises (PME) qui constituaient 99.9 % de l'appareil productif national. Les micro-entreprises représentaient 96.4 % de l'ensemble des entreprises et 96.5 % des PME. Les PME employaient 46 % de la main d'œuvre et réalisaient 43 % de la valeur ajoutée totale en 2020⁷. Le nombre total d'entreprises en France a augmenté de 7.7 % entre 2020 et 2022.

Tableau 3.13. Ventilation des entreprises en France, 2022

Par taille

Taille de l'entreprise (effectif salarié)	Nombre d'entreprises	%
Ensemble des entreprises	4 238 211	100
PME (1-249)	4 231 987	99.9
Micro-entreprises (1-9)	4 085 606	96.4
Petites entreprises (10-249)	146 381	3.5
Grandes entreprises (250+)	6 224	0.1

Source : INSEE, Les entreprises en France, Édition 2022.

Prêts aux PME

Le Service central des risques de la Banque de France collecte tous les mois les données sur les prêts de plus de 25 000 EUR accordés aux entreprises (unités légales). Ces données couvrent aussi bien les prêts mobilisés (utilisés) que mobilisables (non utilisés) par les entreprises résidentes en France. Il existe des données sur les prêts à l'ensemble des entreprises et aux seules PME (indépendantes ou appartenant à un groupe, mais hors entrepreneurs individuels).

L'année 2020 a été marquée par une envolée de l'encours des prêts aux PME (+28 %) sous l'effet du dispositif de prêts garantis par l'État (PGE) mis en place pour atténuer les conséquences économiques de la crise pandémique. En 2022, l'encours des prêts aux PME s'est stabilisé à un niveau plus élevé qu'en 2021 (à 348 558 milliards EUR en 2022, contre 337 906 milliards EUR un an plus tôt), et bien supérieur au chiffre observé en 2019 (263 367 milliards EUR). Cette évolution peut s'expliquer par la dégradation, depuis 2021, de la trésorerie des PME, qui ont donc eu besoin d'emprunter pour financer leurs activités. La part de l'encours de prêts aux PME dans l'ensemble des prêts aux entreprises a légèrement augmenté pour ressortir à 20.9 % en 2022, soit au-dessus de la moyenne d'avant la crise.

Depuis quelques années, la demande de prêts à court terme de la part des PME a connu de fortes variations. Dans le contexte de la crise pandémique, les PME ont davantage sollicité de crédits à court terme, d'où un bond de 124.9 % de l'encours de prêts à court terme aux PME en 2020. Logiquement, la part de ces prêts dans l'ensemble des prêts aux PME a augmenté de 72 % entre 2019 et 2020. La

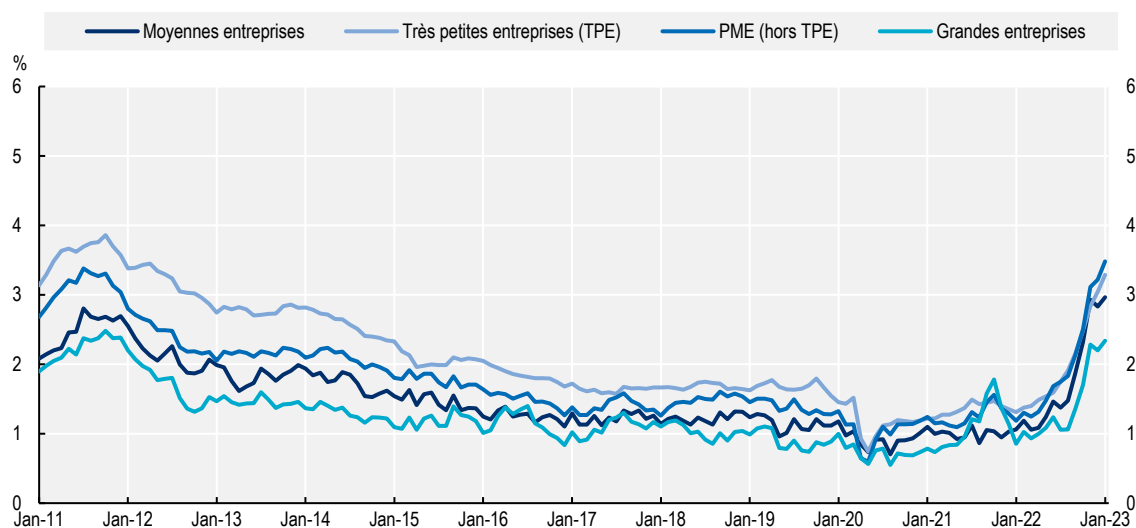
tendance s'est toutefois retournée en 2021 lorsque les PME ont commencé à rembourser ces prêts, et, la part des prêts à court terme aux PME dans l'ensemble des prêts aux entreprises s'est contractée, passant de 19.1 % en 2021 à 9.3 % en 2022.

Conditions de crédit


La France dispose de données détaillées sur les prêts mobilisés et mobilisables. Une hausse de la part des prêts mobilisés dans l'ensemble des prêts (qui correspond à la somme des prêts mobilisés et mobilisables) est le signe d'une plus grande utilisation et, partant, d'un resserrement des conditions du crédit, ainsi que d'une détérioration de la disponibilité du crédit, à l'image de ce qui a été observé en 2008-09 (87.5 %), et, dans une moindre mesure, en 2011 (87 %). Depuis 2012 cependant, les conditions de crédit mesurées par cet indicateur affichent une relative stabilité (87.7 % en moyenne et 88.5 % en 2022).

Les taux des crédits aux entreprises (PME et autres) se redressent depuis quelques années, à rebours de la tendance à la baisse amorcée en 2009. Après une forte dégrue en 2020, les taux d'intérêt se sont stabilisés à un niveau supérieur à celui observé avant la crise du COVID-19 : 1.9 % en 2022 contre 1.4 % en 2019 pour les PME, et 1.3 % en 2022 contre 0.9 % en 2019 pour les grandes entreprises. L'écart de taux entre les PME et les grandes entreprises renoue avec son niveau d'avant la crise pour s'établir à 0.6 % en 2022.

Graphique 3.8. Évolution des taux d'intérêt, par taille d'entreprise

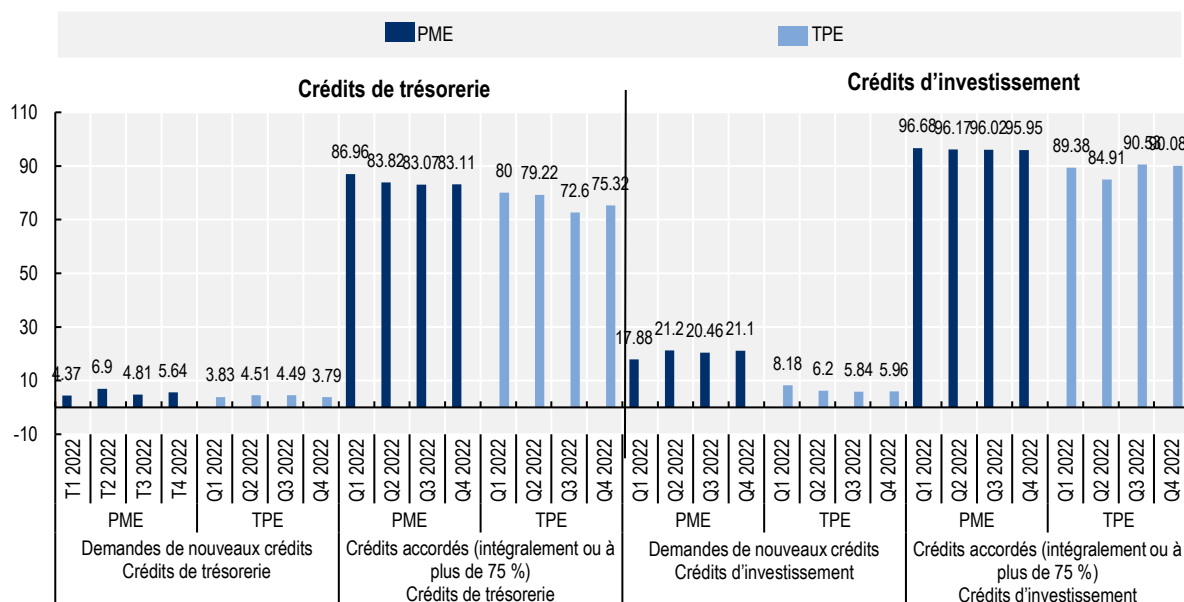


Source : Banque de France

StatLink  <https://stat.link/8ut0ax>

Obtenir un financement est devenu plus difficile pour les PME depuis que l'initiative du gouvernement visant à faciliter l'accès au financement a pris fin, en juin 2022. Le taux de refus, en baisse continue depuis 2012, a dépassé le niveau qu'il avait atteint sur la période 2012-2018 (7 %) pour ressortir à 8.9 % en 2022. Au quatrième trimestre de 2022, environ 83 % des crédits de trésorerie sollicités par les PME ont été accordés en (quasi-) totalité (contre 87 % au premier trimestre de 2022). Parallèlement, 96 % des demandes de prêts d'investissement des PME ont été intégralement ou presque satisfaites, un chiffre stable depuis début 2017.

Graphique 3.9. Suite donnée aux demandes de prêts bancaires des PME et TPE



Source : Banque de France

StatLink  <https://stat.link/bcr9j6>

Autres sources de financement des PME

En 2022, les apports de capital-investissement dans les entreprises françaises se sont établis à 24.7 milliards EUR, en repli de 9 % par rapport à 2021. Précisons toutefois que l'année 2021 était une année exceptionnelle (27.1 milliards EUR, soit +53 % par rapport à 2020) qui faisait suite à la crise pandémique. En 2022, pas moins de 2 681 entreprises ont été financées par capital-investissement, soit 14.5 % de plus qu'en 2021.

Les apports de capital-risque (2.8 milliards EUR, soit une augmentation de +25 % en volume par rapport à 2021 et de +23 % par rapport à 2020) et en capital-développement (5.4 milliards EUR, +12 % en nombre par rapport à 2021) s'intensifient. Le sous-total des apports de capital-risque/capital-innovation et de capital-développement a été multiplié par 4.4 en 10 ans (10.6 milliards EUR en 2022 contre 2.4 milliards EUR en 2012).

Tableau 3.14. Le capital-investissement en France

Par stade d'investissement, en millions EUR

Stade	Ancienne méthode (a)										Nouvelle méthode (n)	
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (a)	2021 (n)	2022
Capital-risque	443	642	626	758	874	1 224	1 619	2 377	2 177	2 680	2 260	2 820
Capital-innovation (n)											2 340	2 291
Capital-développement	1 946	1 827	2 608	3 852	3 853	3 154	3 454	3 863	4 248	7 139	5 280	5 447
Sous-total	2 389	2 469	3 234	4 610	4 727	4 378	5 073	6 240	6 425	9 819	9 880	10 558
Capital-transmission	3 568	3 910	5 452	6 116	7 621	9 882	9 612	13 052	11 307	17 305	17 268	14 174
Capital-retournement	115	103	41	22	47	19	26	16	29	25	-	-
Total des investissements	6 072	6 482	8 727	10 749	12 395	14 278	14 711	19 308	17 761	27 149	27 149	24 732

Source : France Invest/Grant Thornton, mars 2022 et mars 2023 | (a) ancienne méthode (n) nouvelle méthode

Depuis 2022, le segment du capital-innovation (*growth*) a été ajouté dans les études de France Invest et le capital-retournement a été intégré au capital-transmission. Les données historiques ont été retraitées en conséquence.

Tableau 3.15. Nombre d'entreprises bénéficiant de capital-investissement en France

Stade	Ancienne méthode (a)										Nouvelle méthode (n)	
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (a)	2021 (n)	2022
Capital-risque	365	469	438	499	634	847	877	1 030	927	1 068	1 029	1 192
Capital-innovation (n)											130	127
Capital-développement	871	802	923	866	922	932	948	840	786	825	736	821
Sous-total	1 236	1 271	1 361	1 365	1 556	1 779	1 825	1 870	1 713	1 893	1 895	2 140
Capital-transmission	292	272	272	261	324	342	384	441	309	441	447	541
Capital-retournement	20	17	15	19	13	21	9	3	5	8	-	-
Total des investissements	1 548	1 560	1 648	1 645	1 893	2 142	2 218	2 314	2 027	2 342	2 342	2 681

Source : France Invest/Grant Thornton, mars 2022 et mars 2023 | (a) ancienne méthode (n) nouvelle méthode

Depuis 2022, le segment du capital-innovation (*growth*) a été ajouté dans les études de France Invest et le capital-retournement a été intégré au capital-transmission. Les données historiques ont été retraitées en conséquence.

En 2022, les apports de tutorat-investissement ont marqué le pas (-4 %) après avoir bondi de 41 % en 2021. Ce sursaut notable faisait suite à la crise du COVID-19, période pendant laquelle les opérations de tutorat-investissement avaient décliné de 16 %. En 2022, les investissements dans le numérique, la santé et les biens de consommation ont représenté 73 % du total des montants investis.

Tableau 3.16. Le tutorat-investissement en France – Montants investis, en millions EUR

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montants investis	41	43	48	37	58	49	69	66

Source : France Invest/Grant Thornton, mars 2022 et mars 2023.

Le financement collaboratif connaît une ascension continue depuis plusieurs années en France. En 2022, il a augmenté de 25 % pour atteindre un volume de 2 355 millions EUR. Ce type de financement fait preuve d'une grande résilience et s'impose comme une source de financement courante après des entreprises. Depuis 2015, les volumes annuels ont été multipliés par 14, pour atteindre 7 milliards EUR de capitaux levés au total entre 2015 et 2022 en France, toutes opérations confondues (dons, prêts, investissement). Les capitaux ainsi obtenus ont permis de financer 5 786 PME et 3 966 créations d'entreprises en 2022. Depuis 2014, les plateformes de financement collaboratif bénéficient d'un statut spécial qui leur permet d'exercer leur activité sans être soumises à des conditions de fonds propres minimums. Leur activité est toutefois réglementée de façon à garantir la transparence ainsi que la protection des investisseurs.

Tableau 3.17. Projets financés et montants levés par le biais du financement collaboratif en France, en millions EUR

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montants levés	167	234	336	402	629	1 020	1 880	2 355

Note : les données englobent le financement collaboratif, les prêts collaboratifs et les dons.

Source : Mazars, Baromètre du crowdfunding en France 2022.

Les volumes d'affacturage ont progressé de 15.5 % en un an pour atteindre 421.5 milliards EUR en 2022. Le nombre d'opérations en cours a également augmenté (+7.9 %). Cette activité a pris un réel essor depuis la crise pandémique, avec des volumes en hausse de 30 % par rapport à 2020.

Tableau 3.18. Évolution des activités d'affacturage en France

Stade	Unité	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production	Millions EUR	186.5	200.5	226.5	248.2	268.2	290.8	320.4	349.7	323.5	364.9	421.5
Opérations à l'international	%	18.1	19.3	25.0	27.0	25.7	26.2	30.2	31.6	32.4	35.2	36.2
Encours	Millions EUR	27.6	30.4	33	37.3	41.1	48.3	54.6	57.3	51.1	57.1	61.6
Nombre de clients	Milliers	37.9	38.9	40.5	39.9	41.2	43.0	41.1	36.3	32.9	31.6	33.1

Source : Association française des sociétés financières (ASF), L'activité des sociétés d'affacturage en 2022.

Autres indicateurs

Les retards de paiement, qui désignent tout paiement effectué au-delà de la date d'échéance prévue au contrat et sont mesurés en jours de retard, y compris pour les paiements effectués à échéance (retard = 0), s'établissaient à 11,7 jours à la fin de 2022. Ce chiffre marque la reprise de la tendance à la baisse des délais clients et fournisseurs, tendance interrompue en 2020 par la crise sanitaire. Il existe toutefois une certaine hétérogénéité dans les délais de paiement, qui tient à la taille des entreprises ou au secteur d'activité. On constate qu'en moyenne, les délais de paiement sont proportionnels à la taille de l'entreprise. En effet, 74 % des PME règlent leurs factures en moins de 60 jours, alors que les grandes entreprises sont moins de 40 % à payer sans retard ; les PME sont donc les plus pénalisées par les retards de paiement qui ont un effet négatif global sur leur trésorerie⁸.

En 2021, le nombre de faillites de PME a atteint le chiffre plancher de 27 500 grâce aux mesures mises en place par le gouvernement pour faire face au choc économique lié à la pandémie. En 2022, ce chiffre a augmenté de 50 %, mais est resté inférieur au nombre moyen de faillites enregistrées entre 2015 et 2019.

En 2009, pendant la crise financière, 4.7 % de l'ensemble des prêts aux entreprises étaient improductifs. Depuis, ce taux a régulièrement baissé pour s'établir à 1.8 % en 2022. Il s'est notamment contracté de 1.5 point entre 2018 et 2022 à la faveur du plan d'action pour la lutte contre les prêts non performants établi par la Commission européenne en 2018 et déployé par la Banque de France.

Mesures prises par les pouvoirs publics

À l'issue de la crise économique provoquée par la pandémie de COVID-19, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour fluidifier l'accès des PME au financement et stimuler la croissance des entreprises.

Le gouvernement français a pris plusieurs mesures destinées à renforcer le bilan des entreprises toujours pénalisées par le contexte macro-économique de 2022-2023

La crise sanitaire a eu de lourdes conséquences sur la situation financière des entreprises françaises. Le renforcement du bilan était un objectif essentiel pour préserver la capacité d'investissement des PME et réduire le risque d'insolvabilité. À cet effet, plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- Un dispositif de prêts garantis par l'État (PGE) a été mis en place en mars 2020 pour répondre aux besoins de trésorerie des PME touchées par la crise du COVID-19. Plus de 800 000 prêts garantis ont été accordés, pour un montant total de 143 milliards EUR.
- Les PME souhaitant étaler le remboursement de leur PGE peuvent bénéficier de taux bancaires compris entre 1 % et 1.25 % en fonction du nombre d'année de remboursement. Dans les conditions actuelles de taux, les banques se sont engagées à proposer une tarification maximale de : 1 % et 1.5 % pour les prêts remboursés d'ici 2022 ou 2023, 2 % et 2.5 % pour les prêts remboursés d'ici 2024 ou 2026.
- Le fonds de solidarité a distribué au total 41 milliards EUR à 2 millions d'entreprises particulièrement touchées par la crise.
- Plusieurs plans de relance sectoriels lancés pour venir en aide aux secteurs qui ont le plus pâti de la crise du COVID-19 (tourisme, technologie, aéronautique) contiennent des mesures visant à renforcer la situation financière des PME.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place afin de limiter les effets de la hausse des prix du gaz et de l'électricité sur la santé financière des entreprises

Parmi les mesures prises pour atténuer l'impact de l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité :

- Un guichet pour les demandes d'aide « gaz et électricité » a été ouvert à l'intention des entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité (y compris les commerçants indépendants), dont les achats d'énergie représentent au moins 3 % de leur chiffre d'affaires et dont les factures d'énergie ont doublé en l'espace d'un an.
- Un amortisseur d'électricité est aussi entré en vigueur : dans le cadre de ce dispositif, l'État prend en charge la partie du prix de l'électricité, hors tarif d'utilisation du réseau (TURPE) et taxes, supérieure à 180 EUR/MWh pour 50 % du volume consommé, à concurrence de 320 EUR/MWh.

Le plan France 2030 a pour ambition de faire de la France un leader mondial de l'innovation dans des secteurs clés

Le déploiement du plan France 2030, doté d'un budget de 54 milliards EUR, a pour objectif de faire de la France une grande nation industrielle dans des filières stratégiques, et un leader dans la course mondiale pour l'innovation dans des secteurs clés. Le choix des secteurs qui en bénéficient répond à quatre grands objectifs : accompagner la transition des filières d'excellence (automobile, aéronautique, espace), favoriser l'émergence des secteurs stratégiques de demain (hydrogène, technologies de production d'énergies renouvelables, etc.), créer les conditions de l'autonomie stratégique de la France et faire émerger de futurs champions avec une vision ambitieuse sur le long terme.

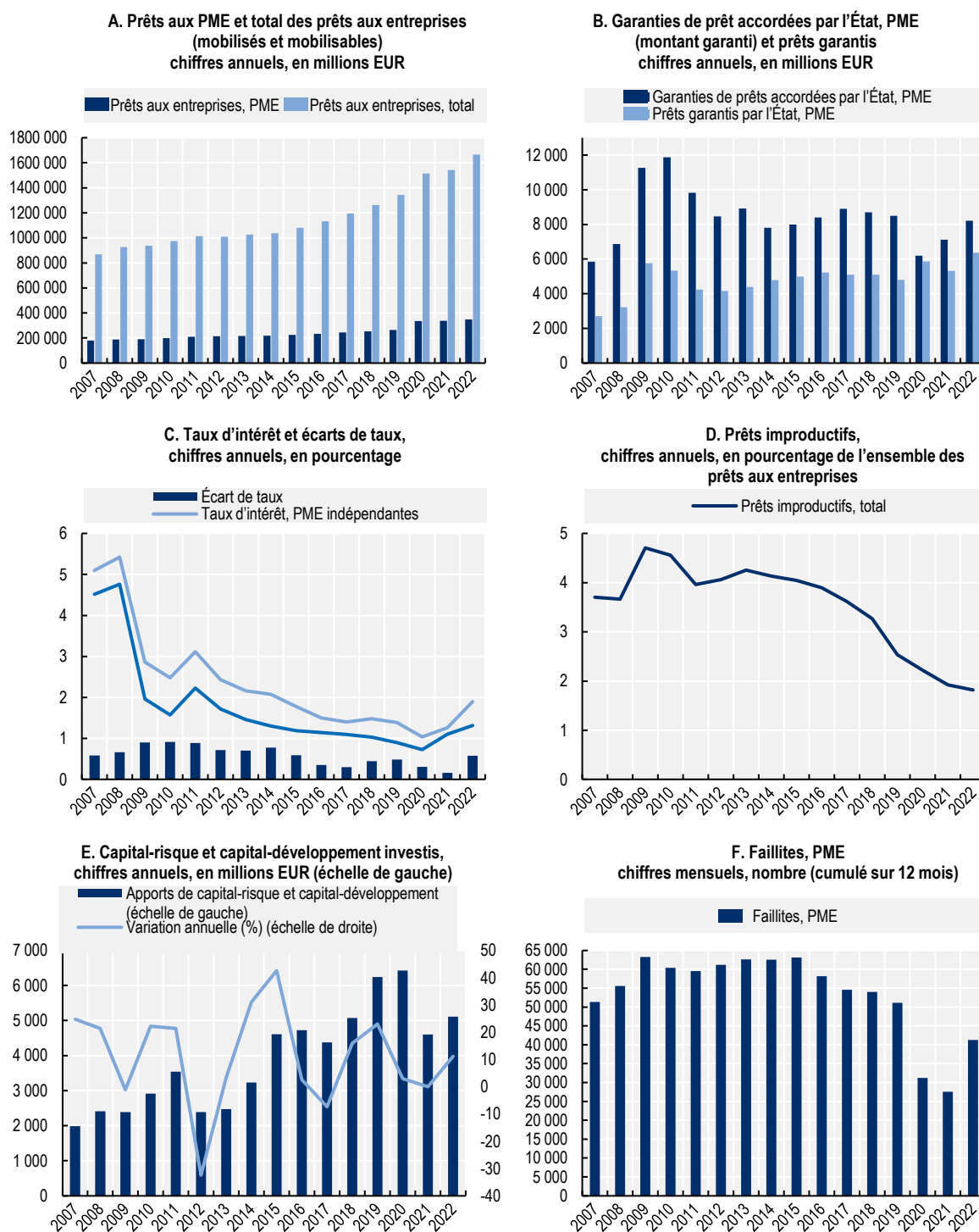
En mai 2023, 18.4 milliards EUR avaient déjà été investis, dont 12 % en faveur des PME, soit 2.1 milliards EUR environ.

La médiation du crédit joue toujours un rôle majeur pour aider les PME à faire face à leurs difficultés de trésorerie en 2022

Adossé à la Banque de France, le dispositif de médiation du crédit créé en novembre 2008 reste un élément central du paysage du financement des PME françaises. Les entreprises rencontrant des difficultés avec leur banque ou leur établissement d'assurance-crédit peuvent constituer un dossier en ligne pour engager une procédure de médiation. Les services de médiation évaluent la recevabilité des demandes et contribuent à la recherche d'une solution entre les entreprises demandeuses et les établissements financiers, au niveau local, voire national.

Au cours de l'année 2022, la médiation du crédit a été saisie de 2180 demandes, ce qui traduit un recul de 45 % par rapport à 2021, une évolution logique après le pic d'activité enregistré pendant la crise du COVID. Au cours de l'année 2022, les interventions des médiateurs départementaux ont permis de conforter 860 entreprises et de préserver 10 232 emplois dans les territoires.

Graphique 3.10. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en France



Source : Voir le Tableau 3.12.


StatLink  <https://stat.link/hcxd10>

Tableau 3.19. Définitions et sources des indicateurs du Tableau de bord

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Encours des prêts aux entreprises, PME	Total des prêts aux PME (indépendantes ou appartenant à un groupe) mobilisés et mobilisables – montant de l'encours, en fin d'année	Banque de France – Service central des Risques, http://webstat.banque-france.fr/fr/#/node/5385572
Encours des prêts aux entreprises, total	Total des prêts mobilisés et mobilisables – montant de l'encours, en fin d'année	Banque de France – Service central des Risques
Part de l'encours de prêts aux PME	Encours des prêts aux PME en % de l'encours total des prêts aux entreprises	
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Crédits nouveaux aux sociétés résidentes non financières - prêts corrigés des cessions et de la titrisation, toutes échéances confondues, transactions financières (flux)	Banque de France – Statistiques Agrégats monétaires http://webstat.banque-france.fr/en/quickview.do?SERIES_KEY=246.BS11.M.FR.N.R.A26.A.4.U6.2240.Z01.E
Encours des prêts à court terme, PME	Montant de l'encours de prêts mobilisés assortis d'une échéance inférieure ou égale à un an, en fin d'année	Banque de France – Service central des Risques
Encours des prêts à long terme, PME	Montant de l'encours de prêts mobilisés assortis d'une échéance à plus d'un an, en fin d'année	Banque de France – Service central des Risques
Part des prêts à court terme aux PME	Encours des prêts à court terme aux PME en % de l'encours total des prêts aux entreprises	
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Montant des prêts garantis par Bpifrance	Bpifrance Financement – Rapport annuel et communiqué de presse https://www.bpifrance.fr/nous-decouvrir/notre-mission https://www.bpifrance.fr/content/download/62884/679173/
Prêts garantis par l'État, PME	Montant net de risques couverts par Bpifrance pour les garanties accordées à toutes les entreprises	Bpifrance Financement – Rapport annuel et communiqué de presse
Prêts improductifs, total		Banque de France – Statistiques Agrégats monétaires
Taux d'intérêt, PME	Taux effectif au sens étroit (TESE) – PME	Banque de France – Direction générale des statistiques http://webstat.banque-france.fr/fr/#/node/DATASETS_PME
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Taux effectif au sens étroit (TESE) – grandes entreprises	Banque de France – Direction générale des statistiques
Écart de taux d'intérêt	Écart de taux d'intérêt, en points de pourcentage entre le taux d'intérêt, grandes entreprises et le taux d'intérêt, PME	
Garanties fournies, PME	% de PME déclarant que de nouvelles garanties ont été exigées pour leurs nouvelles demandes de crédits – données d'enquête trimestrielle, moyenne sur l'année	Banque de France – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit http://webstat.banque-france.fr/fr/#/node/5385573
Taux de demandes de prêts, PME	% de PME déclarant avoir sollicité l'ouverture de nouveaux crédits (lignes de crédit, crédits à court terme ou crédits d'investissement) – données d'enquête trimestrielle, moyenne sur l'année	Banque de France – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit
Taux de refus	% de PME déclarant que leur demande d'ouverture de nouveaux crédits a été refusée, ou avoir renoncé à solliciter un nouveau crédit par crainte d'un refus – données d'enquête trimestrielle, moyenne sur l'année	Banque de France – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit
Taux d'utilisation	Ratio : prêts mobilisés/(prêts mobilisés + mobilisables)	Banque de France – Service central des Risques
Financements non bancaires		
Capital-risque et capital-développement	...	France Invest (Association des investisseurs pour la croissance) http://www.franceinvest.eu/fr/etudes-statistiques/les-statistiques-du-capital-investissement.html

Crédit-bail et location-vente	Montant de l'encours en fin d'année	Banque de France – Crédits et dépôts en région http://webstat.banque-france.fr/fr/browseSelection.do?node=DATASETS_CEFIT&BS_ITEM=A20FRCL&D_ETAIL_AREA=N01
Affacturation et escompte de facture	Affacturation uniquement : Créances prises en charge au cours de l'année, hors opérations de <i>floor plan</i> et de forfaitage. Affacturation domestique : Opérations d'affacturation dans lesquelles l'organisme d'affacturation, le client et l'acheteur sont en France.	Association Française des Sociétés Financières (ASF) http://www.asf-france.com/2017/04/13/statistiques/
Autres indicateurs		
Retards de paiements interentreprises	Retard de paiement moyen en nombre de jours, y compris paiements à échéance (retard = 0). Est considéré comme retard de paiement tout paiement effectué au-delà de l'échéance contractuelle.	Étude trimestrielle des comportements de paiement des entreprises et organismes publics en France et en Europe, DATA-Altare, dun&bradstreet https://www.altare.com/fr/publications/etude-des-comportements-paiement-france-europe/
Faillites, PME	Nombre de liquidations judiciaires et de procédures de réorganisation judiciaire.	Banque de France – Démographie d'entreprises http://webstat.banque-france.fr/fr/#/node/5385687

Luxembourg

Données essentielles sur le financement des PME

D'après les dernières données disponibles, les PME (entreprises de moins de 250 salariés) représentaient 99.5 % de l'ensemble des sociétés non financières au Luxembourg en 2020. Elles employaient par ailleurs 66 % de la main-d'œuvre et produisaient 59 % de la valeur ajoutée totale de l'économie.

Les nouveaux prêts aux entreprises, toutes tailles confondues, ont continué de baisser en 2022 et atteint leur niveau le plus faible depuis que des données sont recueillies pour cet indice. Les nouveaux prêts aux PME ont également connu une baisse en 2022, mais à un rythme moins soutenu que l'ensemble des prêts aux entreprises. La part des nouveaux prêts aux PME a progressé pour atteindre 17.2 %, dépassant par là même le record précédent de 16.1 % observé en 2011. Il convient de noter qu'en raison de l'insuffisance des données, les prêts aux PME sont mesurés de manière indirecte à partir des prêts d'un montant maximum de 1 million EUR.

Les taux d'intérêt ont enregistré une forte hausse au second semestre 2022 et ont confirmé cette tendance en 2023. Au mois d'août 2023, le taux d'intérêt des prêts aux PME s'est établi à 4.79 %. Dans le cas des prêts supérieurs à 1 million EUR, le taux d'intérêt était plus faible (2.81 %).

Sur la période 2007-22, les taux d'intérêt appliqués aux PME sont restés constamment plus élevés que ceux réservés aux grandes entreprises. En 2022, le taux d'intérêt appliqué aux PME était de 1.73 %, contre 1.47 % pour les grandes entreprises, soit un écart de 0.26 point en valeur absolue. En termes relatifs, les PME payaient 17.9 % d'intérêt de plus que les grandes entreprises en 2022. L'écart des taux d'intérêt appliqués aux PME et aux grandes entreprises s'est encore creusé en 2023. En août, les prêts aux PME se voyaient appliquer un taux d'intérêt de 4.79 %, alors que les grandes entreprises bénéficiaient d'un taux plus faible à 2.81 %, soit un écart de 1.98 point ; autrement dit, les PME payaient 70 % d'intérêts de plus que les grandes entreprises.

Les autres possibilités de financement, comme le capital-risque, peuvent présenter un intérêt particulier pour les PME à la recherche de financements. En 2022, près de 225 millions EUR de capital-risque ont été investis dans des entreprises luxembourgeoises. La plus grande partie des financements de capital-risque ont bénéficié à des entreprises opérant dans les secteurs financier et de l'assurance (178 millions EUR).

En 2022, les prêts garantis par l'État ont atteint 157.7 millions EUR, ce qui constitue une augmentation sensible par rapport aux années précédentes, puisqu'ils représentaient 112.3 millions EUR en 2021, 128.7 millions EUR en 2020 et seulement 14.8 millions EUR en 2019. Cette tendance met non seulement en évidence le caractère contracyclique de ce type de prêts, mais aussi l'engagement des pouvoirs publics en soutien au financement des PME lors de la pandémie de COVID-19.

Le gouvernement a également mis l'accent sur l'innovation au sein des PME. En 2022, les PME représentaient ainsi 76 % des projets de recherche, de développement et d'innovation financés par le ministère de l'Économie.

Sur l'ensemble des entreprises luxembourgeoises, le nombre de faillites s'élevait à 1 011 en 2022, ce qui constitue une baisse de 12.7 % par rapport aux 1 158 faillites déclarées en 2021.

Tableau 3.20. Tableau de bord pour le Luxembourg

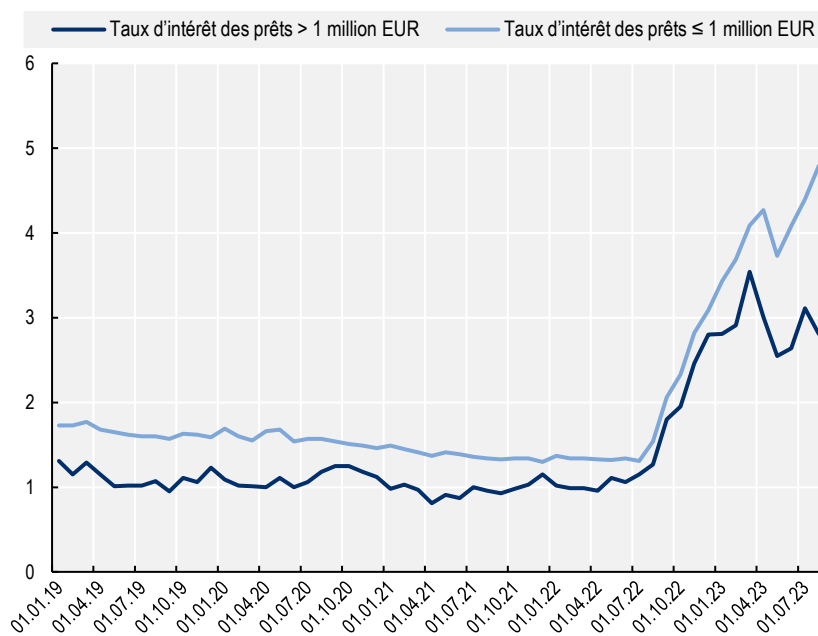
Indicateur	Unité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Endettement																	
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Millions EUR	113 817	181 792	166 287	111 898	111 568	105 854	100 444	92 349	83 076	87 809	80 264	95 633	84 091	62 083	56 126	50 775
Nouveaux prêts aux entreprises, PME	Millions EUR	12 800	14 555	14 754	15 441	17 979	15 593	13 713	10 765	10 142	9 395	9 698	10 440	10 184	8 682	9 336	8 760
Part des nouveaux prêts aux PME	% du total des nouveaux prêts	11.25	8.01	8.87	13.80	16.11	14.73	13.65	11.66	12.21	10.70	12.08	10.92	12.11	13.98	16.63	17.25
Prêts improductifs, total	% du total des prêts aux entreprises	0.12	0.18	0.44	0.48	0.64	0.59	0.52	0.41	0.40	0.27	0.38	0.40	0.42	0.57	0.46	0.60
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Millions EUR													8.7	72.0	41.1	130.5
Prêts garantis par l'État, PME	Millions EUR													14.8	128.7	112.3	157.7
Taux d'intérêt, PME	%	5.51	5.72	2.81	2.71	2.68	2.22	2.05	2.08	1.88	1.75	1.76	1.73	1.65	1.57	1.37	1.73
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	4.96	4.97	2.59	2.30	2.62	1.86	1.64	1.47	1.42	1.20	1.21	1.26	1.12	1.10	0.98	1.47
Écarts de taux d'intérêt	Points de %	0.54	0.75	0.21	0.41	0.06	0.35	0.41	0.62	0.46	0.55	0.55	0.47	0.53	0.47	0.40	0.26
Taux de demandes de prêts, PME	Demandes de prêts par des PME / nombre total de PME	18.20	..	25.80	16.40	23.00	26.15	18.93	32.28	27.02	22.68	27.77	17.20
Financements non bancaires																	
Capital-risque et capital-développement	Milliers EUR	103 343	298 650	49 021	132 917	281 484	86 212	31 090	128 472	144 368	196 346	59 145	113 098	173 872	199 386	72 608	225 269
Capital-risque et capital-développement (variation)	Taux de glissement annuel, en %	..	188.99	-83.59	171.14	111.77	-69.37	-55.23	230.97	13.00	34.10	-69.88	91.22	53.74	14.67	-62.14	210.25
Affacturage et escompte de facture	Millions EUR	349	321	180	299	407	339			
Autres indicateurs																	
Faillites, total	Nombre	659	574	693	918	978	1 050	1 049	850	873	961	904	1 191	1 262	1 198	1 158	1 011
Faillites, total (taux de croissance)	Taux de décroissance en glissement annuel, en %	..	-12.90	20.73	32.47	6.54	7.36	-0.10	-18.97	2.71	10.08	-5.93	31.75	5.96	-5.07	-1.28	-12.69

Conditions macroéconomiques et de financement

Les perspectives macroéconomiques actuelles se caractérisent par une série de crises et un fort niveau d'incertitude. L'arrivée de la pandémie de COVID-19 au début de l'année 2020 a entraîné un ralentissement soudain et profond de l'activité économique mondiale. Malgré son ampleur considérable, ce repli économique se distingue des récessions précédentes par le fait que les marchés du crédit et des fonds propres sont restés opérationnels, grâce aux interventions des pouvoirs publics qui ont permis de limiter l'explosion des pertes d'emploi et des faillites d'entreprises. De ce fait, les économies mondiales sont parvenues à se redresser. D'après le dernier rapport économique de STATEC (2023a), le PIB du Luxembourg en enregistré un taux de croissance annuel de +2.9 % en 2019, un recul de -0.9 % en 2020, une forte expansion de +7.2 % en 2021, puis une augmentation modérée de 1.4 % en 2022.


Cette reprise s'est néanmoins accompagnée de nouvelles tensions géopolitiques et inflationnistes, découlant des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières. Le taux d'inflation annuel s'est ainsi établi à 1.7 % en 2019, à 0.8 % en 2020 et à 2.5 % en 2021, avant d'atteindre un niveau exceptionnel de 6.3 % en 2022 (STATEC, 2023b). Sous l'effet des tensions inflationnistes, les taux d'intérêt ont commencé à augmenter, affectant par là même la structure globale des taux d'intérêt et, par conséquent, les conditions de financement des entreprises. Les taux d'intérêt des prêts jouent un rôle essentiel pour déterminer le coût de l'investissement pour les entreprises et des emprunts y afférents. Le Graphique 3.11 illustre l'évolution des taux d'intérêt entre 2018 et 2023, et montre la forte hausse de cet indicateur au second semestre 2022, puisqu'en août 2023 ils avaient atteint 4.79 % pour les prêts inférieurs à 1 million EUR et 2.81 % pour les prêts supérieurs à 1 million EUR.

Graphique 3.11. Taux d'intérêt appliqués par montant de prêt au Luxembourg (2019-23)



Source : Banque centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.3.1.

Note : données mensuelles.

StatLink  <https://stat.link/w2i1h6>

Les PME dans l'économie nationale

Le tableau 3 indique que les PME représentaient 99.5 % de l'ensemble des entreprises non financières au Luxembourg en 2020 (dernière année pour laquelle des statistiques structurelles sont disponibles). Elles employaient 66.2 % de la main-d'œuvre et produisaient 58.9 % de la valeur ajoutée totale de l'économie.

Il convient toutefois de faire preuve de prudence dans l'interprétation du tableau 3, dans la mesure où les données se rapportent à l'économie marchande non financière et que le secteur financier est particulièrement important au Luxembourg. Il représente en effet 25.7 % de la valeur ajoutée brute de l'économie dans son ensemble (STATEC, 2022) et employait environ 51 200 personnes à la fin de l'année 2020.

Tableau 3.21. Répartition des entreprises luxembourgeoises par taille en 2020

Taille de l'entreprise (effectif salarié)	Nombre d'entreprises	%	Nombre de salariés	%	Valeur ajoutée au coût des facteurs par classe de taille (en millions EUR)	%
Ensemble des entreprises	35 855	100.0	296 562	100.0	28 324	100.0
PME (0-249)	35 687	99.5	196 317	66.2	16 672	58.9
Micro-entreprises (0-9)	31 278	87.2	50 759	17.1	5 478	19.3
Petites entreprises (10-19)	2 282	6.4	30 751	10.4	2 198	7.8
Petites entreprises (20-49)	1 392	3.9	41 977	14.2	2 921	10.3
Moyennes entreprises (50-249)	735	2.0	72 830	24.6	6 075	21.4
Grandes entreprises (≥ 250)	168	0.5	100 245	33.8	11 653	41.1

Note : les chiffres se rapportent à l'économie marchande non financière dans son ensemble.

Source : Statistiques structurelles sur les entreprises, Eurostat-.sbs_sc_sca_r2.

Prêts aux PME

Sont considérés comme des prêts aux PME les nouveaux prêts aux entreprises d'un montant inférieur ou égal à 1 million EUR. Les chiffres indiqués pour 2007-22 ont été communiqués par la Banque centrale du Luxembourg.

En 2022, les nouveaux prêts aux entreprises, toutes tailles confondues, ont continué de baisser (-9.5 % en glissement annuel), soit le niveau le plus faible depuis que des données sont recueillies pour cet indice, pour atteindre 50 775 millions EUR. Les nouveaux prêts aux PME ont également enregistré un recul de -6.2 % en glissement annuel en 2022, mais à un rythme moins soutenu que l'ensemble des prêts aux entreprises. La part des nouveaux prêts aux PME a donc progressé pour atteindre 17.2 %, dépassant ainsi le record précédent de 16.1 % observé en 2011.

Conditions de crédit

Les taux d'intérêt payés par les PME et l'écart des taux d'intérêt (soit la différence entre les coûts d'emprunt supportés par les grandes entreprises et par les PME) sont d'importants indicateurs des conditions de crédit faites aux PME. Le taux d'intérêt annuel facturé aux PME correspond à la moyenne des intérêts mensuels pondérée par le montant des prêts accordés au cours d'un mois donné. L'écart de taux d'intérêt

mesure la différence, en points de pourcentage, entre les taux d'intérêt appliqués aux PME et aux grandes entreprises. L'« écart relatif » mesure l'écart de taux entre les PME et les grandes entreprises par rapport au taux d'intérêt appliqué aux PME.

Après 2008, le taux d'intérêt moyen appliqué aux PME a généralement affiché une tendance à la baisse (voir le Graphique 3.12). En 2022, les prêts aux PME ont toutefois été assortis d'un taux d'intérêt moyen de 1.73 %, contre 1.37 % l'année précédente et 1.65 % juste avant la pandémie en 2019. Malgré cette récente hausse, le taux d'intérêt appliqué aux PME demeure sensiblement inférieur aux 5.72 % enregistrés en 2008.

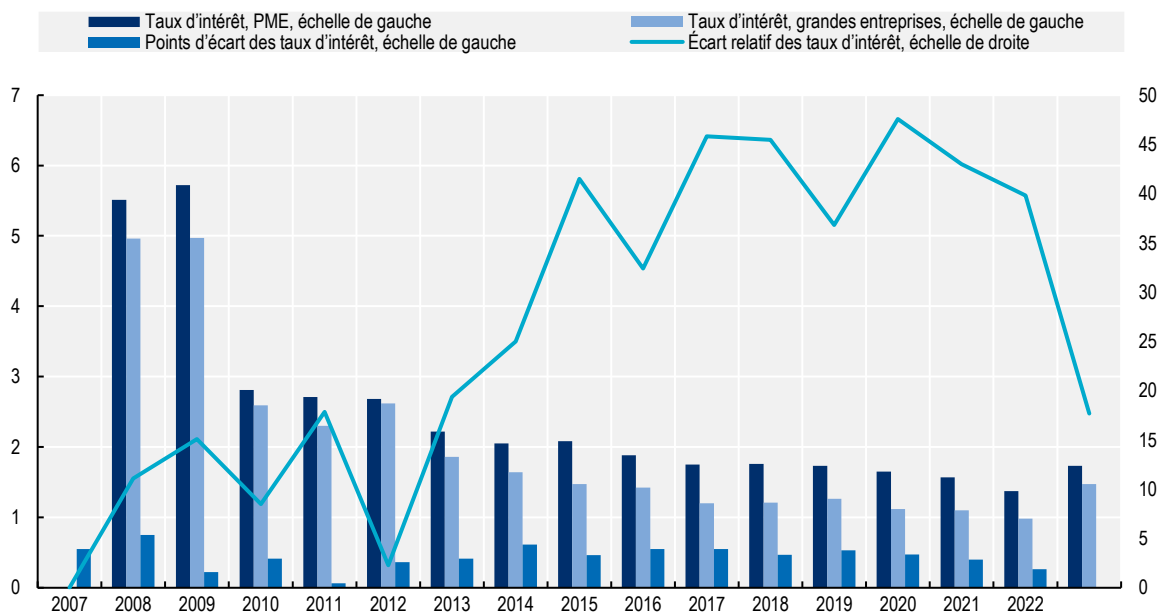
Les taux d'intérêt facturés aux PME sont restés systématiquement supérieurs aux taux appliqués aux grandes entreprises. Cette différence a varié de 0.06 point en 2011 à un maximum de 0.75 point en 2008. En 2022, l'écart s'est réduit à 0.26 point, contre 0.4 point en 2021 et 0.53 point en 2019, juste avant la pandémie.

L'« écart relatif » (représenté par une ligne continue sur le Graphique 3.12) affiche d'importantes variations, passant de 2.3 % en 2011 à 47.6 % en 2019, ce qui met en évidence que les PME ayant obtenu des prêts bancaires payaient des taux d'intérêt plus élevés que ceux appliqués aux grandes entreprises. Une explication possible à cet important écart est que les banques supportaient des coûts fixes substantiels induits par les processus de sélection et de suivi des dossiers de crédit. Cet écart s'est pourtant fortement réduit en 2022, passant à 17.7 %, alors qu'il s'élevait à 39.8 % en 2021.


D'après l'enquête sur l'accès au financement des PME (*Survey on the Access to Finance of Enterprises*, SAFE) de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne, 17.9 % des PME au Luxembourg ont sollicité un prêt en 2022, contre 27.7 % en 2021, ce qui témoigne d'une baisse de la demande de financement bancaire de la part des PME. Sur la période de référence, le pourcentage des PME ayant sollicité un prêt allait de 16.4 % en 2014 à 32.3 % en 2018.

Graphique 3.12. Évolution des taux d'intérêt au Luxembourg

Taux d'intérêt et points d'écart des taux d'intérêt (axe de gauche), écart relatif des taux d'intérêt (axe de droite)



Source : Banque centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt.

StatLink  <https://stat.link/yj5e2u>

Autres sources de financement des PME

Capital-risque

Au Luxembourg, les investissements de capital-risque ont présenté des variations sensibles d'une année sur l'autre, aussi bien selon les phases d'investissement (voir le Tableau 3.22) que selon les secteurs d'activité (voir le Tableau 3.23). Cette volatilité peut être due au nombre limité d'entreprises qui ont bénéficié de fonds de capital-risque (22 en 2022), ce qui rend cet indicateur plus sensible aux valeurs extrêmes. Les investissements de capital-risque dans les activités financières et d'assurance, notamment, présentent un niveau particulièrement élevé de volatilité. Au total, les investissements de capital-risque se sont élevés à 225.3 millions EUR en 2022, contre 72.6 millions EUR en 2021. En 2022, la plupart des investissements de capital-risque ont été réalisés au profit d'entreprises à leur stade de démarrage (188.5 millions EUR) et d'entreprises exerçant leurs activités dans les secteurs financier et de l'assurance (179.6 millions EUR).

Tableau 3.22. Investissements de capital-risque et de capital-développement au Luxembourg, par phase

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Amorçage	200	0	0	1000	175	750	0	300	101	145	342	9715	435	8209	1900	5020
Démarrage	5225	3050	1141	1500	5334	4153	6742	3190	5458	3653	13078	1506	15025	26335	26740	188492
Stade ultérieur	10286	30363	4589	1010	25	6845	223	800	338	150	3200	4638	0	1002	0	6131
Développement	87129	270230	46607	124628	275867	74464	24125	124182	138471	192398	42525	96186	162412	156214	43968	25626
Total	102840	303643	52337	128138	281401	86212	31090	128472	144368	196346	59145	112046	177872	191759	72608	225269
Nombre total d'entreprises	26	26	28	32	33	33	21	24	31	26	27	20	25	26	24	22

Note : en milliers EUR.

Source : Invest Europe / European Data Cooperative

Tableau 3.23. Investissements de capital-risque et de capital-développement au Luxembourg, par secteur d'activité

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Agriculture	0	0	0	8.000	101	806	0	0	0	0	0	0	0	0	62	0
Produits et services destinés aux entreprises	25017	9100	2308	17000	21871	70	121	428	7281	5800	300	2336	6769	3000	23476	12468
Produits chimiques et matériaux	0	0	0	305	1917	0	0	0	0	0	0	10000	0	0	0	0
TIC (communications, informatique et électronique)	59035	17745	21793	64140	8068	37003	992	11525	3738	16625	20508	19530	19352	79159	12042	24845
Construction	0	0	1000	645	0	0	0	0	14500	0	2450	0	10800	0	200	0
Biens de consommation et services aux particuliers	0	250	0	14624	23500	20192	18600	8135	17558	1052	26881	8133	12589	3922	326	0
Énergie et environnement	8000	23550	200	0	15	15322	1468	1400	34787	1689	549	0	0	700	0	5000
Services financiers et assurance	10565	249026	20263	690	177934	9535	293	104058	51210	144135	1060	51030	4083	64071	21252	179653
Immobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20230	500	250	45
Biotechnologies et santé	224	1444	6774	22734	46498	359	3274	136	2814	2303	5122	5295	77342	39824	15000	3257
Transport	0	2529	0	0	250	2925	5650	2790	12480	0	0	0	5750	0	0	0
Autre	0	0	0	0	1246	0	692	0	0	24743	2274	16775	20959	582	0	0
Total	102840	303643	52337	128138	281401	86212	31090	128472	144368	196346	59145	113098	177872	191759	72608	225269

Note : en milliers EUR.

Source : Invest Europe / European Data Cooperative

Autres indicateurs

Les données sur les prêts improductifs proviennent de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF). En 2022, 0.6 % du total des prêts aux entreprises au Luxembourg étaient considérés improductifs, soit une légère augmentation par rapport aux 0.46 % observés en 2021. Au cours de la période de référence (2007-22), l'incidence des prêts improductifs était comprise en 0.12 % (2007) et 0.64 % (2011).

Sur l'ensemble des entreprises luxembourgeoises, le nombre de faillites s'élevait à 1 011 en 2022, ce qui représente une baisse par rapport à 2021 (1 158). Au cours de la période de référence (2007-22), le nombre de faillites oscillait entre 574 en 2007 et 1 262 en 2019.

Mesures prises par les pouvoirs publics

Différentes mesures ont été mises en œuvre dans le but de faciliter le financement des PME, notamment face aux difficultés économiques provoquées par la pandémie de COVID-19.

Prêts garantis par l'État

Un prêt garanti par l'État est un accord financier par lequel une entreprise obtient un prêt de sa banque habituelle avec une garantie apportée par l'État. La disponibilité récente de l'ensemble de données AnaCredit, qui fournit des informations détaillées sur les prêts bancaires individuels supérieurs à 25 000 EUR, permet d'estimer le volume de prêts garantis par l'État consentis depuis 2019.

D'après la Banque centrale du Luxembourg, qui assure la gestion d'AnaCredit, les prêts garantis par l'État représentaient 157.7 millions EUR en 2022, ce qui constitue une augmentation sensible par rapport aux années précédentes, puisqu'ils représentaient 112.3 millions EUR en 2021, 128.7 millions EUR en 2020 et seulement 14.8 millions EUR en 2019.

Sur la même période, les garanties de prêts accordées par l'État aux PME représentaient 130.5 millions EUR en 2022, contre 41.1 millions EUR en 2021, 72 millions EUR en 2020 et 8.7 millions EUR en 2019. Ces chiffres mettent non seulement en évidence le caractère contracyclique de ce type de prêts, mais aussi l'engagement des pouvoirs publics en soutien au financement des PME lors de la pandémie de COVID-19.

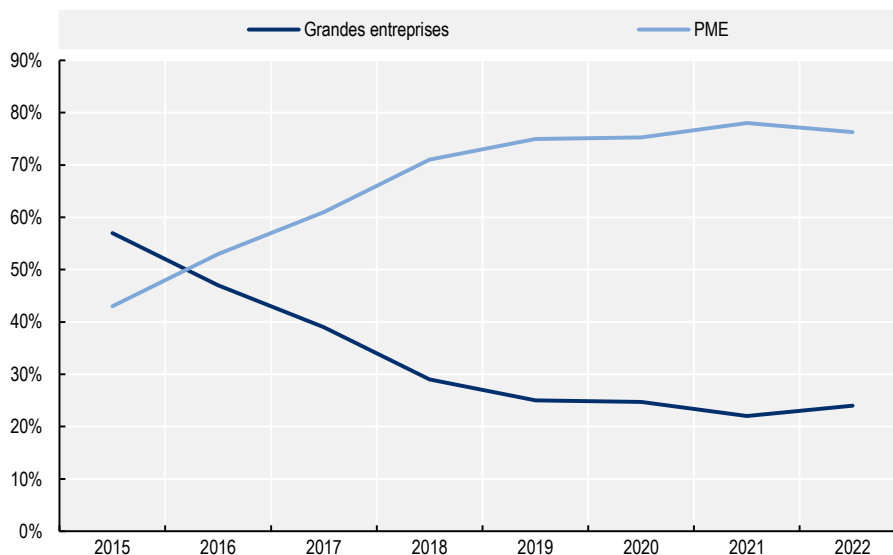
Financement des activités de recherche, de développement et d'innovation (RDI)

Le 17 mai 2017, le gouvernement du Luxembourg a adopté un cadre juridique ayant pour objectif de promouvoir la recherche, le développement et l'innovation (RDI), principalement à travers des initiatives de collaboration et des incitations financières. L'ensemble des entreprises des secteurs de l'industrie manufacturière et des services implantées au Luxembourg, et qui ne sont pas en difficulté financière, peuvent bénéficier d'un financement. On estime que les projets de RDI devraient avoir un effet notable sur l'économie. Un critère d'« effet incitatif » est par ailleurs appliqué : aucune aide ne peut ainsi être accordée si le projet concerné pourrait être mis en œuvre de la même manière sans que le financement sollicité ne soit octroyé. Cette aide couvre les coûts admissibles des projets de RDI, dans les limites fixées en fonction du type de projet et de la taille de l'entreprise. Les PME peuvent éventuellement bénéficier d'une aide supplémentaire. Sont considérées comme des PME les entreprises comptant moins de 250 salariés et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions EUR ou un bilan total inférieur à 43 millions EUR. L'analyse se fait au niveau de groupe, comprenant l'entreprise qui soumet la demande et toute entité associée formant une entité économique unique.

D'après le rapport d'activité du ministère de l'Économie, un total de 92 projets ou programmes entrant dans le champ d'application de la loi modifiée (17 mai 2017) avaient été évalués en 2022, contre seulement 42 l'année précédente. Le coût total de ces projets de RDI s'élevait à quasiment 135.8 millions EUR, dont 46.5 millions EUR couverts par des subventions publiques.

Tel qu'illustré par le Graphique 3.13, depuis 2016 la part des projets mis en œuvre par les PME a dépassé celle des grandes entreprises. En 2022, les PME représentaient 76 % des projets de RDI. Par ailleurs, en 2022, la part des aides accordées aux PME était supérieure à celle des grandes entreprises, puisqu'elle s'élevait à 67.78 % contre 32.83 %.

Graphique 3.13. Évolution de la part des projets mis en œuvre par taille d'entreprise



Source : Ministère de l'Économie (2022, p. 74).

StatLink  <https://stat.link/4r6huz>

Autres mesures

Doté d'un capital de 20 millions EUR, *Digital Tech Fund* est un fonds d'amorçage créé en 2016 par des investisseurs privés et publics. Il soutient des start-ups du secteur des TIC, notamment actives dans la cybersécurité, les technologies financières, les données massives, la santé numérique, les télécommunications, les services satellites et l'internet des objets.

En 2021, le partenariat public-privé *Orbital Ventures* a été établi de manière à développer l'économie de l'espace. S'appuyant sur un capital initial de 70 millions EUR, ce fonds investit dans des entreprises au stade du démarrage et se concentre sur les technologies spatiales, y compris dans les domaines en aval (communications, cryptographie, stockage et traitement de données, géolocalisation ou observation de la terre) et dans les domaines en amont (équipement spatial, matériaux, électronique, robotique, fusées ou satellites).

Le *Luxembourg Future Fund* (LFF), créé en 2015, a été capitalisé à hauteur de 150 millions EUR par le Fonds européen d'investissement (30 millions EUR) et la Société nationale de crédit et d'investissement (120 millions EUR). Le LFF investit dans des PME innovantes ayant le potentiel de concourir à la diversification de l'économie luxembourgeoise et à un développement durable et soutenu. Au 31 mars 2021, il avait co-investi dans les domaines de la cybersécurité, de la technologie financière (FinTech) et dans le secteur spatial.

Deux institutions mutualistes offrent des garanties aux PME luxembourgeoises : la Mutualité des P.M.E. (MPME) et la Mutualité de Cautionnement (MC), qui relève de la Chambre de commerce.

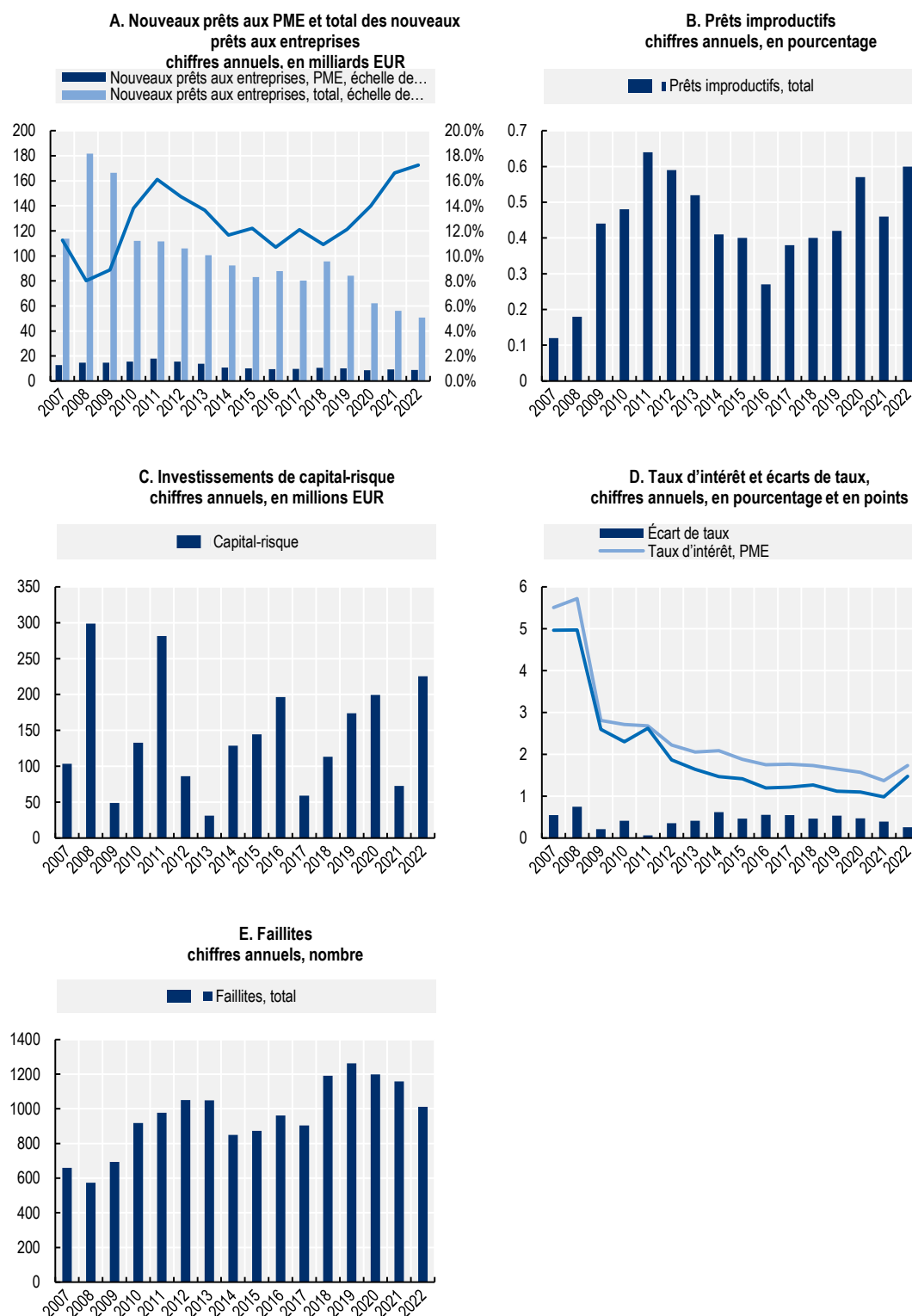
La MPME a été créée par la Chambre des métiers et la Fédération des artisans dans le but d'atténuer les contraintes financières de leurs membres. La MPME se porte garante vis-à-vis des banques et autres établissements financiers pour faciliter l'accès des PME aux prêts. En 2022, l'encours des garanties s'élevait à près de 232.4 millions EUR, un chiffre en légère augmentation par rapport aux 231.9 millions EUR enregistrés en 2021.

La MC est un établissement mutualiste destiné aux membres de la Chambre de commerce, qui a pour but de faciliter l'accès des PME au financement bancaire. Pour ce faire, elle se porte garante auprès des établissements de crédit agréés lorsque les garanties fournies par l'entrepreneur sont insuffisantes. Ces garanties peuvent couvrir jusqu'à 50 % du crédit et portent sur un montant maximum de 250 000 EUR par demande.

L'Office du Ducroire (ODL) est un établissement public qui propose des services aux exportateurs, notamment aux PME. Il assure les risques liés aux activités internationales et finance en partie les activités de promotion, d'exposition et de formation à l'exportation. D'après les données disponibles les plus récentes, l'ODL indique avoir assuré de nouvelles activités pour un montant total de 875.1 millions EUR en 2021, contre 881 millions EUR en 2020.

Une forme simplifiée de société à responsabilité limitée (la « SARL-S ») est entrée en vigueur en janvier 2017. La SARL simplifiée, aussi appelée société « 1-1-1 » (une personne, un euro, un jour), peut être créée plus rapidement et avec des capitaux de démarrage moins importants qu'une SARL classique. La SARL-S ne concerne que des personnes physiques. L'idée est de faciliter le lancement et le développement de nouvelles activités commerciales. Cette forme juridique connaît une tendance à la hausse. Entre janvier et mai 2023, sur les 4 345 nouvelles sociétés inscrites au Registre de commerce et des sociétés (RCS), 458 entreprises ont adopté la forme juridique de la SARL-S, soit environ 10.5 % de l'ensemble des immatriculations sur cette période. À titre de comparaison, pendant la même période en 2021, cette part s'élevait à 9.5 %.

Graphique 3.14. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat au Luxembourg



Source : Voir le Tableau 3.20

Tableau 3.24. Définitions et sources des indicateurs du Tableau de bord pour le Luxembourg

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Nouveaux contrats, nouveaux prêts, somme à fin décembre	Banque centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.3.1.
Nouveaux prêts aux PME	Nouveaux contrats, nouveaux prêts inférieurs à 1 million EUR, somme à fin décembre	Banque centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.3.1.
Prêts improductifs, total	Prêts en souffrance depuis plus de 90 jours ou considérés comme peu susceptibles d'être remboursés	CSSF : déclaration du ratio de solvabilité, COREP, tableaux 09.01 et 09.02
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Prêts aux PME garantis par l'État (entreprises de moins de 250 salariés)	Banque centrale du Luxembourg : AnaCredit
Prêts garantis par l'État, PME	Garanties de prêts accordées par l'État aux PME (entreprises de moins de 250 salariés)	Banque centrale du Luxembourg : AnaCredit
Taux d'intérêt, PME	Taux d'intérêt appliqués par les établissements de crédit luxembourgeois aux dépôts et crédits en euros des résidents de la zone euro ; nouveaux contrats, nouveaux prêts inférieurs à 1 million EUR, taux révisable et/ou fixation initiale du taux d'une durée inférieure ou égale à un an, à fin décembre, taux d'intérêt annuel moyen pondéré par le montant	Banque centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.3.1.
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Taux d'intérêt appliqués par les établissements de crédit luxembourgeois aux dépôts et crédits en euros des résidents de la zone euro ; nouveaux contrats, ensemble des nouveaux prêts, taux révisable et/ou fixation initiale du taux d'une durée inférieure ou égale à un an, à fin décembre, taux d'intérêt annuel moyen pondéré par le montant	Banque centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.3.1.
Taux de demandes de prêts, PME	Toute demande de prêt au cours des 6 derniers mois (hors découverts et facilités de crédit). Chiffres fondés sur la question q7aa du questionnaire SAFE	Question « q7aa » du questionnaire SAFE ; Commission européenne et Banque centrale européenne
Financements non bancaires		
Capital-risque et capital- développement	Investissements de capital-risque et capital-développement (statistiques du marché, par pays ou société de portefeuille). Englobe les investissements d'amorçage, de démarrage, de consolidation (stades ultérieurs) et de développement (hors capital-remplacement, capital-retournement et capital- transmission). Données historiques d'INVEST Europe / EDC pour la période 2007-22 révisées	Invest Europe / <i>European Data Cooperative</i>
Affacturation et escompte de facture	Chiffre d'affaires de l'affacturation, intérieur et international, toutes entreprises confondues	<i>Factors Chain International</i>
Autres indicateurs		
Faillites, total	Faillites prononcées par le tribunal de commerce, données annuelles	STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Grand- Duché de Luxembourg), démographie des entreprises

Suisse

Données essentielles sur le financement des PME

On ne compte en Suisse que 0.3 % de grandes entreprises et les PME continuent de dominer le paysage entrepreneurial, puisqu'elles représentent 99.7 % de l'ensemble des entreprises.

Le PIB réel de la Suisse a augmenté de 2.6 % en 2022, contre 5.4 % l'année précédente.

Le total de l'encours de prêts aux PME a augmenté de 5 % en 2022, pour atteindre 534 milliards CHF, soit un taux de croissance encore plus élevé que les 4.4 % observés en 2021. Ce sont les micro-entreprises qui ont connu la plus forte croissance, à 6.4 %, alors que les petites et moyennes entreprises n'ont respectivement enregistré qu'une croissance de 1.9 % et 2.8 %.

Au cours de la période 2007-22, les prêts aux PME ont crû de 65.4 % et les prêts toutes entreprises confondues de 73.4 %.

Les critères d'octroi des prêts sont restés globalement inchangés en 2022. La demande de prêts des entreprises est restée vigoureuse tout au long de l'année, contrairement à la demande de prêts des ménages, qui a légèrement ralenti au second semestre 2022.

Le taux d'intérêt moyen appliqué aux PME a connu un rebond après avoir enregistré son niveau le plus faible, à 1.74 % en 2021, et s'est ainsi établi à 2.56 % en 2022. L'écart des taux d'intérêt entre les grandes et les petites entreprises a quant à lui baissé à son point le plus bas depuis 2007 (46 points de base).

En 2022, les investissements de capital-risque et de capital-développement ont progressé de 79.5 %, principalement sous l'effet de l'essor du capital-développement, après la hausse de 14.4 % enregistrée en 2021. Ces augmentations font suite à la forte baisse de 89.3 % observée en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

Si l'on examine l'évolution des activités de financement non traditionnel en ligne, il apparaît que le volume de financement participatif a baissé pour la première fois en 14 ans, tout comme le nombre de plateformes en activité, qui est passé de 37 à 35. Parmi les différentes catégories de financement participatif, les prêts collaboratifs continuent de représenter la part la plus importante du volume de financement, suivis de l'investissement participatif en capital. Le volume de dons avec ou sans récompense a quant à lui baissé par rapport à 2021.

Les retards de paiement interentreprises sont restés relativement stables depuis 2021, puisqu'ils sont passés de 13 jours à 12 jours en 2022. Ils restent néanmoins supérieurs à leur niveau d'avant la pandémie de COVID-19 (8 jours en 2019). Les problèmes de trésorerie provoqués par la pandémie continuent de se faire ressentir.

La Suisse compte quatre coopératives de cautionnement qui aident les PME prometteuses à obtenir des prêts bancaires en les garantissant à concurrence de 500 000 CHF. Le volume des garanties de prêts n'a cessé d'augmenter sur la période 2007-10, pour ensuite se contracter légèrement en 2011, et reprendre sa progression entre 2012 et 2018. Le Conseil fédéral a modifié la loi fédérale sur les aides financières aux organismes de cautionnement : depuis le 1^{er} juillet 2019, la loi autorise les cautionnements à hauteur de 1 million CHF (plafond précédemment fixé à 500 000 CHF).

Le Conseil fédéral a notamment adopté trois mesures visant à soutenir le financement des PME pendant la pandémie : l'octroi de prêts-relais dans le cadre d'un programme de garantie, l'octroi de crédits dans le cadre d'un programme de garantie spécifiquement destiné aux start-ups, et un programme de soutien (aides non remboursables essentiellement) aux entreprises qui, par la nature de leur activité économique, ont particulièrement souffert des conséquences de la crise du COVID-19. Ces programmes de garantie de l'État adoptés spécialement en réponse à la pandémie exigent en principe le remboursement intégral du crédit dans un délai de huit ans. À la fin de l'année 2023, environ 13 % des entreprises suisses bénéficiaient encore de ces crédits.

Tableau 3.25. Tableau de bord pour la Suisse

Indicateur	Unité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Endettement																	
Encours des prêts aux entreprises, PME	Millions CHF	323 093	344 840	343 866	363 566	377 630	384 438	404 793	402 346	403 681	412 005	422 065	441 332	462 978	487 554	508 923	534 554
Encours des prêts aux entreprises, total	Millions CHF	401 647	426 489	433 485	458 689	480 922	489 116	513 631	526 532	525 042	538 709	550 365	583 934	606 497	648 133	674 025	696 532
Part de l'encours des prêts aux PME	% de l'encours total des prêts aux entreprises	80.44	80.86	79.33	79.26	78.52	78.60	78.81	76.41	76.89	76.48	76.69	75.58	76.33	75.22	75.51	76.74
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Millions CHF	104	148	187	215	210	219	227	238	244	254	255	263	285	315	322	315
Taux d'intérêt, PME	%	2.21	2.11	2.08	2.01	1.99	2.05	2.07	2.04	2.09	1.96	1.83	1.76	1.74	2.56
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	1.35	1.23	1.16	1.11	1.16	1.16	1.30	1.25	1.30	1.33	1.30	1.29	1.15	2.10
Écart de taux d'intérêt	Points de %	0.86	0.88	0.92	0.90	0.83	0.89	0.78	0.79	0.79	0.63	0.53	0.47	0.59	0.46
Garanties fournies, PME	% des PME tenues de fournir une garantie pour obtenir un prêt bancaire	76.00	75.01	76.56	76.75	74.86	78.78	79.64	79.88	81.86	81.70	82.92	83.93	84.19	84.56
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés/accordés	71.00	70.00	71.00	70.00	69.00	71.00	72.00	72.00	71.76	71.68	70.59	70.30	70.13	71.54	71.38	71.76
Financements non bancaires																	
Capital-risque capital-développement	et Millions EUR	319.8	300.9	308.5	330.1	227.6	245.8	216.8	237.2	394.3	452.4	1195.9	772.9	1 670	901.7	1032	1903.6
Capital-risque capital-développement (variation)	et Taux de croissance en glissement annuel, en %	..	-5.91	2.53	7.00	-31	8.00	-11.8	9.41	66.23	14.73	164.35	-35.4	116.07	-46.01	14.45	79.48
Autres indicateurs																	
Retards de paiements interentreprises	Nombre de jours	12	13	13	11	10	9	9	7	7	7	7	6	8	13	13	12
Faillites, PME	Nombre	4 314	4 221	5 215	6 255	6 661	6 841	6 495	5 867	6 098	6 684	6 710	6 241	6 004	4897	5127	6799
Faillites, PME (variation)	Taux de croissance en glissement annuel, en %	..	-2.16	23.55	19.94	6.49	2.70	-5.06	-9.67	3.94	9.61	0.39	-6.99	-3.8	-18.4	4.78	32.61

Conditions macroéconomiques et de financement

D'après les premières données sur les comptes nationaux de l'Office fédéral de la statistique, le PIB réel a progressé de 2.6 % en 2022 après l'augmentation de 5.4 % observée en 2021. Les premières données disponibles laissent penser que l'économie suisse devrait avoir connu une nouvelle croissance de 1.3 % en 2023.

Si les performances de l'économie en 2022 ont été stimulées par la reprise qui a fait suite à la pandémie, elles ont également été freinées par la situation énergétique tendue en Europe et les projections de croissance à la baisse au niveau mondial.

La reprise a néanmoins été particulièrement évidente dans les services et les dépenses de consommation privée, lesquels ont augmenté de manière sensible en termes réels malgré des taux d'inflation plus élevés. Les exportations de services ont également connu une forte croissance, alors que les exportations de biens n'ont augmenté que de manière modeste. L'industrie manufacturière a affiché une croissance supérieure à moyenne en 2022, grâce à la forte dynamique enregistrée en début d'année.

La consommation des ménages a dépassé les niveaux de 2019 et devrait augmenter fortement en 2022 (+4.2 %). La croissance de l'industrie manufacturière est restée soutenue (+6.8 %), notamment du fait des fortes augmentations de la valeur ajoutée dans les secteurs des produits chimiques et pharmaceutiques.

Les PME dans l'économie nationale

Les PME, définies comme des entités de 250 salariés au maximum, représentaient 99.7 % des entreprises suisses en 2021 et employaient 66.9 % de la main d'œuvre. Les micro-entreprises comptaient pour 89.8 % des entreprises et 25.5 % de l'emploi salarié du pays, alors que les grandes entreprises ne constituaient que 0.3 % des entreprises et employaient 33.1 % de la population active.

Tableau 3.26. Ventilation des entreprises en Suisse, 2021

Par taille d'entreprise

Taille de l'entreprise	Nombre	%
Ensemble des entreprises	609 518	100
PME (1-249)	607 820	99.72
Micro-entreprises (1-9)	547 074	89.76
Petites entreprises (10-19)	51 412	8.44
Moyennes entreprises (50-249)	9 334	1.53
Grandes entreprises (≥ 250)	1 698	0.28

Note : les données couvrent les entreprises commerciales des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Source : Statistique structurelle des entreprises STATENT 2021, publiée en 2022.

Prêts aux PME

Marché du crédit

L'encours total des prêts aux entreprises et l'encours des prêts aux PME ont accéléré leur progression en 2022 en glissement annuel, atteignant respectivement 3.3 % et 5 %, contre 4 % et 4.4 % en 2021. Ce sont les micro-entreprises qui ont connu la plus forte croissance, à 6.4 %, alors que les petites et moyennes entreprises n'ont respectivement enregistré qu'une croissance de 1.9 % et 2.8 %. Le volume des prêts aux grandes entreprises est en revanche resté stable. L'augmentation de l'encours total des prêts est probablement due à la levée progressive de la plupart des mesures de soutien liées au COVID-19, laquelle a entraîné une hausse de la demande de crédits ordinaires sur le marché.

À l'exception de 2014, les prêts aux PME ont augmenté chaque année entre 2007 et 2022, le taux de croissance total atteignant 65.5 %. De façon générale, ils ont crû moins vite que l'ensemble des prêts aux entreprises, qui ont progressé de 73.4 % sur cette période. De ce fait, la part des prêts aux PME dans l'ensemble des prêts aux entreprises s'est contractée, passant de 80.4 % en 2007 à 76.7 % en 2022.

Conditions de crédit

L'enquête sur les prêts bancaires de la Banque nationale suisse montre que la demande de prêts des entreprises est restée vigoureuse tout au long de l'année 2022, contrairement à la demande de prêts des ménages, qui a légèrement ralenti au second semestre 2022.

Cette enquête révèle également que les critères d'octroi des prêts sont restés globalement inchangés en 2022, même si les banques ont quelque peu durci les conditions de crédit faites aux ménages vers la fin de l'année 2022.

Après une baisse continue depuis 2017, les taux d'intérêt des prêts inférieurs à 1 million CHF sont passés à 2.56 % en 2022, contre 1.74 % en 2021. Les taux d'intérêt appliqués aux grandes entreprises ont quant à eux atteint 2.1 % en 2022, contre 1.15 % en 2021.

L'écart de taux entre les prêts aux PME et les prêts aux grandes entreprises, mesuré de manière indirecte à partir, respectivement des prêts d'un montant inférieur à 1 million CHF (prêts aux PME) et supérieur ou égal à 1 million CHF (prêts aux grandes entreprises) s'est creusé entre 2009 et 2011, à 92 points de base, avant de se resserrer pour atteindre 83 points en 2013. En 2013-14, il a augmenté jusqu'à 89 points de base, avant de décroître quasiment chaque année pour s'établir à 46 points de base en 2022, soit le plus faible écart enregistré sur la période de référence (2007-22).

D'après le Bulletin mensuel de statistiques bancaires de la Banque nationale suisse, le taux d'utilisation des lignes de crédit était de 71.8 % en 2022. La proportion de prêts aux PME devant être assortis de garanties a fortement augmenté au cours des sept dernières années. À 74.9 % en 2013, elle a ainsi progressé à un rythme régulier en glissement annuel pour atteindre 84.2 % en 2021, puis 84.6 % en 2022.

Autres sources de financement des PME

Capital-risque

Le marché suisse du capital-risque et du capital-développement est relativement fluctuant et a connu une forte croissance au cours des dernières années. Après une croissance modeste en 2016 (+14.7 %), les investissements de capital-risque et de capital-développement sont nettement repartis à la hausse en 2017, gagnant 164.4 %. En 2018, le volume d'investissement a chuté de 35.5 %, avant d'augmenter à nouveau de 116 % en 2019. En raison de la pandémie de COVID-19, il s'est contracté de 46 % en 2020, au point de baisser à 901.7 millions EUR. Après une croissance modeste en 2021 (+14.4 %), suivie d'une hausse sensible de 79.5 % en 2022, le volume de capital-risque et de capital-développement investi dans les entreprises suisses a atteint 1 903.5 millions EUR, soit le montant annuel le plus élevé enregistré sur la période de référence.

Si le capital-risque a progressé de 28 %, c'est avant tout l'essor du capital-développement, avec un taux de croissance de 270 %, qui a eu une influence majeure sur cette augmentation. Ceci est principalement dû à un tour de table important réalisé dans le secteur des technologies propres, qui a permis de lever pas moins de 600 millions EUR, soit 31.6 % du volume de capital-risque et de capital-développement investi dans les entreprises suisses en 2022.

En 2022, les investissements à un stade ultérieur, dit de consolidation, sont restés stables par rapport à 2021, après avoir connu une hausse notable de 301.3 % l'année précédente. Le volume total de capital-risque investi au stade de la consolidation a augmenté de 184 % sur la période 2007-22. En revanche, les investissements d'amorçage ont baissé de 39.7 % en 2022, après une chute de 46.6 % en 2021.

Les apports au stade du démarrage prennent de plus en plus d'importance sur le marché suisse du capital-risque. En 2007, ils représentaient 43.7 % du total de l'investissement de capital-risque. En 2022, cette part a crû pour atteindre 65.5 %. Les investissements au stade du démarrage ont augmenté de 165.7 % au cours de l'année de référence et ont presque quintuplé ($\times 4.7$) sur la période 2007-22.

Marché du financement participatif en Suisse

Le marché suisse du financement participatif connaît une forte croissance depuis le lancement en 2008 de la première plateforme suisse spécialisée dans ce domaine, Cashare. Fin avril 2023, la Suisse comptait 35 plateformes de financement participatif différentes.

En 2022, 662.2 millions CHF ont été levés par le biais du financement participatif dans le cadre de 4 661 campagnes réalisées en Suisse. Le nombre de campagnes a baissé de 6.2 % par rapport à 2021 et le volume de financement a reculé pour la première fois depuis l'introduction du financement participatif en Suisse il y a 14 ans. Depuis le lancement de la première plateforme en 2008, ce type de financement a permis de lever 3.7 milliards CHF.

Parmi les différentes catégories de financement participatif, les prêts collaboratifs continuent de représenter la part la plus importante du volume de financement à 497.5 millions CHF (-18 % par rapport à 2021). L'investissement participatif en capital occupe la deuxième place, avec un volume de 135.4 millions CHF (-8 %). Le volume de dons avec ou sans récompense a quant à lui baissé par rapport à 2021 et s'élevait à 29.3 millions CHF en 2022 (-22 %).

Autres indicateurs

Selon le rapport annuel d'Intrum Justitia, les retards de paiement interentreprises ont connu une baisse régulière entre 2008 et 2018, passant de 12 jours à 6 jours. Une première augmentation a été enregistrée en 2019 puisque les retards de paiement sont passés à 8 jours. Ils ont ensuite progressé pour atteindre 13 jours à la fin de l'année 2021, ce qui constitue le plus haut niveau de cet indicateur depuis 2007. Ceci suggère que les problèmes de trésorerie des PME se sont aggravés en raison de la pandémie de COVID-19 aussi bien en Suisse que dans la plupart des pays européens.

Le nombre de faillites a quant à lui connu une hausse de 32.6 % en 2022. Cette hausse peut en partie s'expliquer par le fait que les mesures adoptées en 2020 pour lutter contre les effets économiques de la pandémie n'ont pas permis d'empêcher les faillites à moyen terme de certaines des entreprises les plus vulnérables.

Mesures prises par les pouvoirs publics

Les autorités fédérales aident les PME efficaces et viables à obtenir des prêts auprès des banques en finançant des sociétés coopératives de cautionnement. Ainsi, les PME ont plus facilement accès aux prêts bancaires. La durée maximale d'une garantie est de 10 ans et son montant maximum est de 500 000 CHF par entreprise (1 million CHF depuis le 1^{er} juillet 2019). Le taux d'intérêt est fixé par les banques prêteuses et dépend des risques que présente le projet. Outre le taux d'intérêt, l'entreprise verse généralement une commission de 1.25 % à la coopérative de cautionnement.

Les fonds ont principalement vocation à financer le besoin en fonds de roulement, l'expansion, les investissements ou le démarrage d'une entreprise. En cas de défaillance, la Confédération recapitalise les coopératives de cautionnement à hauteur de 65 % des pertes encourues. Fin 2022, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 1 789 entreprises pour un encours total de garantie de 315 millions CHF. Le programme a représenté une charge d'environ 322 millions CHF au titre de l'encours et de 3 millions CHF au titre des pertes sur cautionnement en 2022, à quoi s'ajoutent 1.5 million CHF au titre du report de pertes précédentes, soit un ratio net de pertes de 0.8 %. La Confédération prend en outre à sa charge une partie des frais administratifs des coopératives de cautionnement, à hauteur de 3 millions CHF.

La Suisse compte quatre coopératives de cautionnement qui aident les PME prometteuses à obtenir des prêts bancaires. Trois de ces coopératives sont régionales ; la quatrième est une structure nationale s'adressant exclusivement aux femmes. Les volumes des garanties n'ont cessé d'augmenter entre 2007 et 2010, pour se contracter légèrement en 2011 ; ils ont ensuite repris leur progression jusqu'en 2016, se

sont stabilisés en 2017 avant de repartir à la hausse entre 2018 et 2020. Au cours de la période de référence (2007-22), ils ont été multipliés par 3, notamment à la suite de la restructuration des programmes de garantie qui a entraîné une augmentation du montant des risques couverts par l'État (de 50 % à 65 %), ce qui a par la suite provoqué un afflux de demandes de garanties.

Le 22 mai 2019, le Conseil fédéral a décidé l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des PME, laquelle relève le plafond de cautionnement à 1 million CHF à compter du 1^{er} juillet 2019. L'incidence de cette révision est directement visible dans la hausse du volume des garanties de prêts accordées par l'État, qui est passé de 285 millions CHF fin 2019 à 315 millions CHF fin 2020, soit une augmentation de 10.5 %. En 2021, ce volume a atteint 322 millions CHF, avant de reculer légèrement en 2022 pour atteindre 315 millions CHF.

Mesures spécifiques adoptées pour faciliter le financement des PME pendant la pandémie

Les prêts-relais constituent la principale mesure de soutien mise en œuvre par le gouvernement fédéral pour répondre aux besoins de liquidités des entreprises dans le contexte de la crise du COVID-19. Les petites et moyennes entreprises fragilisées par la crise, notamment, ont pu déposer auprès de leur banque une demande de crédit représentant jusqu'à 10 % de leur chiffre d'affaires, à concurrence de 20 millions CHF (19.4 millions EUR) entre le 26 mars et le 31 juillet 2020. Les crédits de base, d'un montant maximal de 500 000 CHF (485 000 EUR) ont été accordés suite à une procédure rapide et très simple. Ces crédits sont intégralement garantis par le gouvernement fédéral et sont assortis d'un taux d'intérêt de 0 %. Les crédits supérieurs à 500 000 CHF sont garantis à hauteur de 85 % par le gouvernement fédéral et à 15 % par les banques concernées, et sont assortis d'un taux d'intérêt de 0.5 %. Au total, près de 138 000 crédits de ce type ont été accordés pour un volume global de quelque 17 milliards CHF (16.5 milliards EUR). Environ 23 % des entreprises suisses et, indirectement, un tiers de la population active ont ainsi bénéficié de ce dispositif.

Les crédits aux entreprises en phase de démarrage, garantis à 65 % par le gouvernement fédéral et à 35 % par le gouvernement régional, constituent une autre mesure de soutien en réponse à la crise du COVID-19. Pendant la période d'application du 7 mai au 31 août 2020, 359 crédits de ce type ont été accordés pour un volume total de 99 millions CHF (96 millions EUR).

De surcroît, en novembre 2020, le « programme d'aide pour les cas de rigueur » a été mis en place pour aider les entreprises qui, par leurs activités économiques, ont particulièrement souffert des conséquences de la crise du COVID. Les autorités locales sont chargées de concevoir et de mettre en œuvre leur propre programme. Les entreprises qui satisfont aux critères d'admissibilité aux « cas de rigueur » peuvent demander des prêts, des garanties, des cautionnements ou des « contributions à fonds perdus ». Les autorités locales compétentes pouvaient accepter ces demandes jusqu'au 31 mars 2022. Globalement, à la fin de juin 2023, des contributions à fonds perdus à hauteur de 5.1 milliards CHF (5.2 milliards EUR) avaient été versées à 35 200 entreprises, et 2 100 autres s'étaient vu accorder des garanties, des cautionnements et des prêts à concurrence de 220 millions CHF (226 millions EUR). Les coûts et les pertes de ces dispositifs de soutien régionaux sont principalement couverts par la Confédération suisse.

Réglementation des fintech, blockchain et DLT

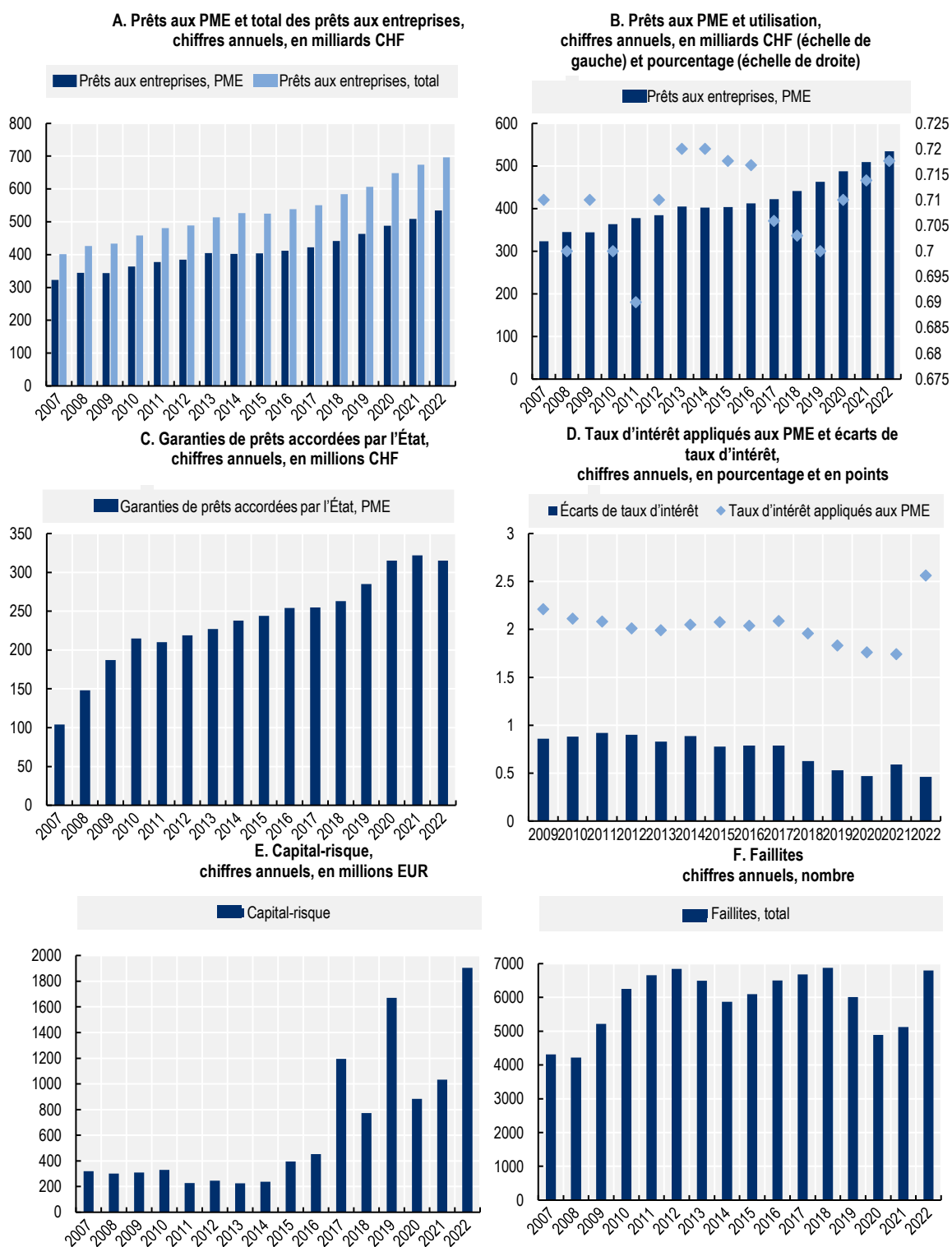
Sur le plan juridique, la Suisse ne dispose pas d'une législation spécifique sur le financement participatif. C'est principalement le droit bancaire qui s'applique à ces activités. La Suisse a malgré cela déployé d'importants efforts pour supprimer les obstacles injustifiés à l'entrée sur ce marché et ainsi promouvoir l'écosystème des technologies financières (*fintech*) et des chaînes de blocs (*blockchain*). Le Conseil fédéral, reconnaissant l'importance des technologies financières, a révisé son ordonnance sur les banques en 2017 et introduit une nouvelle catégorie d'autorisation en 2019 de sorte à simplifier les exigences pour les entreprises acceptant des fonds publics. Les entreprises qui exercent des activités qui ne relèvent pas

du cœur de métier des banques peuvent depuis lors accepter des dépôts du grand public jusqu'à 100 millions CHF à titre professionnel, à condition de respecter certaines exigences simplifiées.

Le Conseil fédéral considère par ailleurs que la finance durable présente des possibilités non négligeables pour la place financière suisse. L'association des services financiers durables et des technologies numériques (la « *fintech* verte ») s'avère en outre particulièrement prometteuse. En novembre 2020, la Suisse a créé un réseau de *fintech* verte et étudie activement les possibilités offertes par ces technologies, en proposant par exemple des simplifications réglementaires pour les technologies d'assurance.

La Suisse est l'un des pays les plus avancés dans le domaine de la technologie des registres distribués (*distributed ledger technology*, DLT) et de la *blockchain*. Le 1^{er} août 2021, la loi fédérale sur l'adaptation du droit fédéral à l'évolution technologique des registres électroniques décentralisés et l'ordonnance correspondante sont entrées en vigueur.

Graphique 3.15. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en Suisse



Source : Voir le Tableau 3.25.

Tableau 3.27. Définitions et sources des indicateurs du Tableau de bord pour la Suisse

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Encours des prêts aux entreprises, PME	Crédits accordés à l'ensemble des PME (entreprises de moins de 250 salariés, encours)	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Banques, Volume crédits, Crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise. Total des crédits accordés moins total des crédits accordés aux entreprises employant plus de 250 salariés (www.snb.ch)
Encours des prêts aux entreprises, total	Crédits accordés à l'ensemble des entreprises (encours). Les chiffres pour 2007 et 2008 englobent les prêts aux institutions de droit public.	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise
Garanties de prêts accordées par l'État, PME	Quatre coopératives de cautionnement offrent des garanties pour les prêts aux PME à concurrence de 500 000 CHF. Le gouvernement fédéral couvre 65 % du risque et une partie des frais administratifs.	Données administratives des coopératives de cautionnement
Taux d'intérêt, PME	Taux d'intérêt, en fin d'année, appliqué aux nouveaux crédits d'investissement à taux fixe d'un montant inférieur à 1 million CHF	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats de crédit, selon le produit et le montant, valeur moyenne en décembre
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Taux d'intérêt, en fin d'année, appliqué aux nouveaux crédits d'investissement à taux fixe d'un montant supérieur à 1 million CHF	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats de crédit, selon le produit et le montant, valeur moyenne en décembre
Écart de taux d'intérêt	Écart entre le taux d'intérêt en fin d'année appliqué aux crédits d'investissement d'un montant inférieur à 1 million CHF et à ceux d'un montant égal ou supérieur à 1 million CHF	Base de données de la Banque nationale suisse : Taux d'intérêt appliqués aux crédits d'investissement compris entre 50 000 CHF et 1 million CHF (moyenne) moins les taux d'intérêt appliqués aux crédits d'investissement compris entre 1 million CHF et 15 millions CHF (moyenne) en décembre
Garanties fournies, PME	Créances gagées sur la clientèle de PME par rapport à l'ensemble des créances sur la clientèle de PME	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Banques, Crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise ; créances gagées sur la clientèle (prêts hypothécaires et prêts garantis) par rapport à l'ensemble des créances sur la clientèle pour ce qui concerne les PME (moins de 250 salariés, entités publiques incluses)
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés par rapport aux prêts aux PME accordés	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Banques, Volume crédits, Crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise. Total des lignes de crédit accordées et utilisées moins total des lignes de crédit accordées aux entreprises employant au moins 250 salariés (www.snb.ch)
Financements non bancaires		
Capital-risque et capital-développement	Investissements de capitaux d'amorçage, de démarrage, de consolidation et de développement	Invest Europe (anciennement EVCA Yearbook), <i>European Private Equity Activity Data 2022, Investment-Market statistics by country</i>
Autres indicateurs		
Retards de paiements interentreprises	Retards de paiement entre entreprises	Intrum, Indice de paiement européen, <i>European Payment Report, Suisse 2022</i>
Faillites, PME	Nombre de faillites	Journal Creditreform du 5 janvier 2023, faillites d'entreprises en Europe en 2022

References

National Bank of Belgium (2022), *Verslag 2022 - Economische en financiële ontwikkelingen*, <https://www.nbb.be/nl/artikels/verslag-2022-economische-en-financiele-ontwikkelingen>. [1]

Notes

¹ Banque nationale de Belgique, rapport 2022 - Préambule aux Développements économiques et financiers : Réglementation et contrôle prudentiels

² Piette, Ch., Zachary, M.-D., « Financement bancaire aux PME de 2014 à 2019 : effet des changements législatifs sur l'octroi de crédits », *Revue économique*, juin 2020

³ Invest Europe définit le « capital-remplacement » comme l'acquisition d'une participation minoritaire dans une entreprise auprès d'un autre organisme de capital-investissement ou d'un ou plusieurs autres actionnaires.

⁴ <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/pme-et-independants-en/pme-faillites-et-pertes>

⁵ Une version de ce dispositif, désormais suspendue, a été mise en œuvre après la crise du COVID-19.

⁶ Hors secteur de l'agriculture.

⁷ Insee, *Les entreprises en France*, Édition 2022.

⁸ Banque de France, *Rapport de l'Observatoire des délais de paiement 2022*

Le financement des PME et des entrepreneurs 2024

(VERSION ABRÉGÉE)

TABLEAU DE BORD

Depuis 2020, une série de chocs sur l'économie mondiale a eu un impact significatif sur les petites et moyennes entreprises (PME) et les entrepreneurs, ainsi que sur leur accès au financement. Plus récemment, d'importantes pressions inflationnistes ont conduit à un resserrement des conditions de prêt, limitant le flux de financement vers les PME et agissant comme une barrière à l'investissement. Le *Financement des PME et des Entrepreneurs 2024 : Tableau de Bord de l'OCDE* suit les tendances, les conditions et l'évolution des politiques de financement des PME et des entrepreneurs dans près de 50 pays. Il fait état d'une forte augmentation du coût du financement des PME en 2022, ainsi que d'une baisse significative des prêts aux PME. Le financement par fonds propres a également connu une forte baisse en 2022, après une année 2021 marquée par une croissance historiquement élevée. Les entreprises dirigées par des femmes et des personnes issues de minorités, qui ont généralement plus de difficultés à accéder au financement par capital-risque, ont été touchées de manière disproportionnée. Dans ce contexte, le Tableau de bord souligne les mesures récentes prises par les gouvernements pour soutenir l'accès des PME au financement, y compris le financement de la transition écologique. Il sera important de continuer à mettre l'accent sur la diversification des sources et des instruments financiers pour répondre aux différents besoins de tous les types de PME et d'entrepreneurs, et leur permettre de jouer le rôle de moteur d'une croissance résiliente, durable et inclusive. Cette version abrégée contient les traductions complètes du chapitre sur les tendances, du chapitre thématique ainsi que les profils des 5 pays francophones de l'OCDE : Belgique, Canada, France, Luxembourg et Suisse. La version intégrale du rapport comprend tous les profils complets et est disponible en anglais sur le site de l'OCDE.



PDF ISBN 978-92-64-89570-6



9 789264 895706